
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06730695 5

[illegible]

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

PAR

BARTHÉLEMY HAURÉAU.

TOME QUATRIÈME.

PARIS

JULIEN, LANIER ET Ce, ÉDITEURS

4, RUE DE BUSSY

Imprimeurs-Libraires au Mans.

1852

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

LE MANS. — IMP. DE JULIEN, LANIER ET Cie

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

PAR

BARTHÉLEMY HAURÉAU

TOME QUATRIÈME

PARIS

JULIEN, LANIER ET Cᵉ, ÉDITEURS

4, RUE DE BUSSY

Imprimeurs-Libraires au Mans

1852



HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

PAR

BARTHÉLEMY HAURÉAU.

TOME QUATRIÈME.

PARIS

JULIEN, LANIER ET Ce, ÉDITEURS

4, RUE DE BUSSY

Imprimeurs-Libraires au Mans.

1852

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

LE MANS. — IMP. DE JULIEN, LANIER ET Cie

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

PAR

BARTHÉLEMY HAURÉAU

TOME QUATRIÈME

PARIS

JULIEN, LANIER ET C[e], ÉDITEURS

4, RUE DE BUSSY

Imprimeurs-Libraires au Mans

1852

HISTOIRE LITTÉRAIRE DU MAINE.

GARNIER (Robert).

Il ne s'agit pas ici d'un écrivain obscur, inconnu, dont il faut péniblement rechercher la trace dans les vieilles annales de la province, et dont les ouvrages, depuis long-temps oubliés, ne se retrouvent plus sur les rayons des bibliothèques : Robert GARNIER est une des gloires de la France. Ce n'est pas à dire que ses contemporains nous aient laissé sur sa vie, sur ses mœurs, tous les renseignements que nous voudrions posséder. Ils ont admiré son génie poétique, et l'ont célébré sur tous les modes, mais ils ont négligé le reste. Nous ne pourrons donc, à notre grand regret, que retracer sommairement les phases principales de la vie de Robert Garnier.

La date de sa naissance est incertaine. Le P. Niceron (1) et M. Desportes (2) le font naître en 1534; l'abbé

(1) *Hommes illustres*, tom. XXI.
(2) *Bibliographie du Maine*.

Ledru, dans un article de la *Biographie universelle*, en 1545. Ces dates, comme on le voit, s'éloignent beaucoup l'une de l'autre. Scévole de Sainte-Marthe nous apprend que Robert Garnier mourut à l'âge de cinquante-six ans (1). Ce renseignement doit dissiper toutes les incertitudes, si la date de cette mort est connue. Suivant Jean Vauquelin de la Fresnaye, Robert Garnier serait mort quarante-cinq ans après Jean de la Péruse : or, celui-ci ayant cessé d'être compté parmi les vivants vers l'année 1555, il faudrait porter à l'année 1600 la date de la mort de Garnier (2). Mais M. Desportes, qui sans doute a pris ce renseignement sur les registres officiels de la municipalité, fait mourir Robert Garnier le 15 août de l'année 1590, et confirme en cela l'assertion de Colletet (3), de Baillet (4) et de Niceron. A ce compte, il serait né en 1534. C'est ce qui nous paraît, pour beaucoup d'autres motifs, le plus vraisemblable. Dès sa première jeunesse, Robert Garnier fut destiné par ses parents à la profession d'avocat. Quand l'accès des hauts emplois était si difficile aux gens nés dans la foule, ils n'avaient guères d'autre moyen de se produire, que de prendre la robe, et d'aller faire valoir les qualités plus ou moins brillantes de leur esprit, d'abord près d'un siège présidial, ensuite près d'un parlement. Le jeune Garnier se rendit à l'école de Toulouse, qui possédait alors quelques professeurs de grand renom. Il y a lieu de croire qu'il suivit assiduement leurs leçons : cepen-

(1) Scævolæ Sammarthani *Elogia*, pag. 177.

(2) La Monnoye, dans ses notes sur l'édition de La Croix du Maine, donnée par Rigoley de Juvigny.

(3) MSS. de la Biblioth. du Louvre.

(4) *Jugement des Savants*, art. 1840.

dant, il en fut quelquefois distrait par une autre étude. Toulouse était fière de ses jurisconsultes, mais elle l'était plus encore de ses poëtes et leur réservait ses plus vifs applaudissements. Elle encourageait ainsi la jeunesse à négliger un peu le droit romain pour la poésie, ou, comme on dit, Thémis pour les Muses. Garnier ne résista pas à cet encouragement : à un sentiment très délicat de la mesure poétique il joignait un goût très prononcé pour la déclamation; il n'en fallait pas tant pour briguer des succès dans le genre qu'on nommait dès lors le genre sublime. En 1565, il se présenta comme compétiteur de la palme lyrique devant le tribunal des Jeux-Floraux, et remporta le prix. Sa vocation fut décidée.

Dans tous les temps, l'art de faire des vers a été le plus honoré des arts, mais, dans aucun temps (il faut appeler les choses par leur nom), les poëtes n'ont reçu du public un salaire convenable. Garnier résolut de partager sa vie entre la recherche de la gloire et celle du bien-être, et demanda le bien-être au métier qu'il avait appris à Toulouse, sous la discipline de Cujas ou de ses rivaux. Il vint à Paris, et se fit recevoir avocat au parlement. Il eut des succès comme jurisconsulte et comme orateur (1); il en eut de plus grands comme poète tragique : le poète fut salué par les applaudissements de la ville; le jurisconsulte fut en faveur à la cour, et, quand la ville du Mans eut à se faire représenter auprès du roi pour le règlement de quelque affaire contentieuse, elle ne put choisir un mandataire qui lui fût plus agréable. Ayant laissé le palais pour acheter une charge de con-

(1) *Bibliothèque Françoise* de La Croix du Maine.

seiller au présidial du Mans, Garnier revint chargé de gloire aux lieux qu'il avait quittés autrefois, partant pour l'Université de Toulouse. Quelques années après, il était lieutenant-criminel au même présidial. C'était l'homme le plus considérable de la province. Une affreuse catastrophe menaça d'interrompre cette succession de prospérités. En l'année 1582, durant une épidémie qui fit de nombreuses victimes, les domestiques de Robert Garnier tentèrent de l'empoisonner, avec toute sa famille, espérant qu'il serait facile de rejeter sur le mal régnant la responsabilité de leur crime. La femme de Garnier prit seule le funeste breuvage; mais des soins empressés la rappelèrent à la vie (1). Elle s'appelait Françoise Hubert, et, née dans la ville de Nogent, au Perche, elle était sœur du bailli de cette ville. C'était une femme d'un esprit distingué, « bien versée dans la poésie françoise, » et qui faisait pour ses amis, sinon pour le public, des vers très estimables (2). Garnier eût été inconsolable de sa perte. Appelé, quelques années après, à siéger dans le grand-conseil, Garnier déclina cet honneur. Voici dans quels termes Guillaume Colletet raconte les dernières années de sa vie : « Ces disgrâces domestiques et particulières estent suivies des disgrâces publiques, où, comme un bon et fidèle citoyen, il prenoit tant de part, le précipitèrent dans une mélancholie si profonde et si noire, qu'il témoigna dès lors à ses intimes que la vie commençoit à luy estre ennuyeuse. Néantmoins, dans les sensibles desplaisirs de voir tout le royaume en confusion, et sa province toute pleine de

(1) *Elogia* Scævolæ Sammarthani, pag. 178.

(2) La Croix du Maine, *Bibliothèque Françaisc;* au mot : *Françoise Hubert.*

gens de guerre, qui ne respiroient que le sang et le feu, il crut qu'il falloit en quelque sorte céder au temps; si bien que, se meslant parmy les factieux, plutost par hazard que par dessein formé, et songeant plutost à la conservation de sa triste famille qu'à fortifier leur injuste party, il se vist l'esprit tellement partagé, et mesme dans un si grand embarras de mortelles traverses, et des maux présents, et d'appréhension d'autres futures calamitez, que, ne pouvant davantage résister à tant de secousses, il rendist l'esprist en sa ville..., l'an 1590 (1). »

Ce récit voudrait être accompagné d'un commentaire. Mais tout nous manque pour dégager le texte de Colletet des périphrases qui le rendent obscur. Durant les tumultes civils qui suivirent la journée des Barricades, Garnier, nous dit-on, se mêla parmi les factieux. Nous n'en apprenons pas davantage. Or, pour les Seize et leurs complices, il n'y avait d'autres factieux que les volontaires enrôlés sous les enseignes du Béarnais: pour ceux-ci, les factieux marchaient tous sous la conduite du Balafré. Nous soupçonnons, mais sans rien affirmer à cet égard, que Garnier donna des gages à la faction catholique, et qu'il en eut un mortel repentir aussitôt qu'elle eut dévoilé ses criminels projets.

C'est là tout ce qu'on nous a transmis sur la vie de Robert Garnier. Il faut maintenant parler de ses œuvres poétiques. Il publia d'abord : *Plaintes amoureuses, contenant élégies, sonnets, épîtres, chansons*, etc., etc.; Tholose, 1565, in-4°; Paris, 1585, et Lyon, 1602, in-12 (3).

(1) *Vies des Poëtes françois*. MSS. de la Biblioth. du Louvre.

(2) *Elogia* Scævolæ Sammarthani.

(3) Bibliothèques de La Croix du Maine et de Du Verdier.

Ce recueil, que nous n'avons pu rencontrer, eut quelque succès. Vint ensuite : *Hymne à la monarchie;* Paris, G. Buon, 1567, in-4°. Parmi ces petits poèmes, nous mentionnerons encore : *Elégie sur le trespas de P. Ronsard*, qui se trouve dans quelques éditions des tragédies de Garnier; deux pièces de vers adressées au même Ronsard, qu'on peut lire dans le recueil des *Œuvres* de Ronsard, édition de 1623 (1); Le *Tombeau de messire des Portes, abbé de Tyron,* imprimé avec l'élégie sur la mort de Ronsard; enfin, deux sonnets sur la mort de Charles IX. Mais ce n'est pas à ces préludes, à ces vers légers, que Garnier doit sa grande renommée : il ne prit rang parmi les poètes qu'avec ses tragédies.

Sans vouloir retracer ici l'histoire des origines de notre théâtre, nous rappellerons quelques faits, dans l'ignorance desquels il ne serait pas possible d'apprécier l'influence que les compositions dramatiques de Robert Garnier eurent sur le progrès des lettres françaises. On sait que, vers la fin du XIVe siècle, quelques tréteaux furent dressés aux portes de Paris par des bourgeois de cette ville, et que, sur ces tréteaux, furent représentés les premiers mystères. Ce divertissement fut d'abord blâmé comme profane, et interdit; mais plus tard, en 1402, l'interdiction fut levée, et c'est alors que fut ouvert, dans l'hôpital de la Trinité, près la porte Saint-Denis, le théâtre des confrères de la Passion. Ceux-ci ne firent paraître sur la scène que de saints personnages, et ne leur attribuèrent que les rôles les plus pieux; mais bientôt, à côté de leur théâtre, s'élevèrent des entreprises rivales, dont les directeurs placèrent les choses plaisantes

(1) Tom. I, pag. 122, et tom. II, pag. 1699.

avant les choses graves; et par eux fut créé le genre burlesque, qui devint ensuite, après avoir subi plus d'une épuration, la comédie de Molière et de Beaumarchais. A quelque temps de là, d'autres essais furent tentés. On connaissait les tragiques grecs, on prétendit les imiter; imitations d'abord très grossières, puis un peu moins imparfaites. Ces diverses tentatives, qui toutes eurent pour résultat un nouveau progrès, nous mènent jusqu'au milieu du XVIe siècle : alors Bonaventure des Périers et Charles Estienne traduisent l'*Andrienne* de Térence, Lazare de Baïf l'*Electre* et l'*Hécube*, Sebilet l'*Iphygénie;* en même temps, Ronsard (1) vient donner à la langue des formes inusitées, un ton, un accent jusqu'alors inconnus, et, dégagée de son vêtement gothique, la poésie

(1) Puisque le nom de Ronsard se présente de nouveau sous notre plume, répondons ici et par avance à une critique qui pourrait nous être adressée. Nous avons pris l'engagement de faire connaître tous les écrivains nés dans la circonscription territoriale dont la ville du Mans fut, à diverses époques, le chef-lieu temporel ou spirituel. Pour remplir cette promesse, nous avons déjà parlé d'un nombre assez considérable d'écrivains nés dans la portion de l'arrondissement de Vendôme, qui, faisant autrefois partie du diocèse du Mans, en fut distraite en 1791. Or, voici le témoignage de La Croix du Maine sur le lieu natal de Ronsard : « Pierre de Ronsard, gentilhomme vendômois, fils de messire Loys de Ronsard, sieur de la Possonerie, près Montoire au Maine, en laquelle terre ledit Pierre de Ronsard nasquit. » Montoire relevait, pour le temporel, de Blois, et du Mans, pour le spirituel; nous devrions donc, pour observer strictement les termes de notre programme, consacrer dans ces volumes une notice à Pierre de Ronsard. Cependant, qui viendrait rechercher des renseignements sur cet écrivain dans un ouvrage qui a pour objet et pour titre : Histoire Littéraire du Maine? Personne, assurément. La gloire de Ronsard n'appartient pas au château de la Possonerie, mais à la France. Hâtons-nous d'ajouter que, lorsqu'on parle du pays de Ronsard, on ne s'inquiète guère de savoir en quelle circonscription ecclésiastique ce lieu se trouvait jadis et se trouve aujourd'hui. Ronsard n'est pas plus Manceau que Chartrain; il est, pour tout le monde, Vendômois. Par ces motifs, nous avons cru devoir nous abstenir de publier ici une notice spéciale sur la vie et les œuvres de Pierre de Ronsard. Le catalogue de ses œuvres se trouve, d'ailleurs, dans tous les recueils bibliographiques, et sa vie a été écrite par Binet.

nouvelle affecte déjà des allures très hautaines. C'est à ce moment qu'Etienne Jodelle fait représenter aux colléges d'Harcourt, de Beauvais et à l'hôtel de Reims, devant Henri II, ses premiers essais tragiques. « Nulle invention dans les caractères, les situations et la conduite de la pièce; une reproduction scrupuleuse, une contrefaçon parfaite des formes grecques; l'action simple, les personnages peu nombreux, des actes fort courts, composés d'une ou de deux scènes et entremêlés de chœurs; la poésie lyrique de ces chœurs bien supérieure à celle du dialogue; les unités de temps et de lieu observées, moins en vue de l'art que par un effet de l'imitation; un style qui vise à la noblesse, à la gravité et qui ne la manque guères que parce que la langue lui fait faute : » telle est, au jugement de M. Sainte-Beuve, la tragédie de Jodelle et de ses premiers imitateurs, Jean de la Péruse, Charles Toutain, Jean et Jacques de la Taille, Mellin de Saint-Gelais et Remi Belleau (1). Cette critique ne sera pas suspecte d'une excessive sévérité. Nous la trouvons, pour notre part, scrupuleusement équitable. Mais avant que Jodelle eût achevé sa carrière, sa Muse, trop souvent avinée, était tombée dans le mépris, et Robert Garnier, tirant des sons plus graves, plus solennels, de la lyre tragique, recueillait tous les applaudissements (2).

(1) *Tableau hist. et crit. de la Poésie française au* XVIe *siècle*, pag. 210 de l'édit. de 1848.

(2) Nous devons donner ici quelques détails sur les éditions de ses œuvres tragiques.

La première tragédie de Garnier, *Porcie*, parut à Paris, en 1568, in-8°, chez Robert Estienne : *Porcie, tragédie française, avec des chœurs, représentant les guerres civiles de Rome, propre pour y voir dépeinte la calamité de ce temps, dédiée à Estienne Poictiers, sieur de la Terrasse*. En 1573, le même imprimeur publiait *Hippolyte*, in-8°. En 1574, parurent séparément, chez le même, *Cornélie*, *Hippolyte* (Annal. des Estienne), et *Porcie* (Bibl. Solleinne),

M. Sainte-Beuve suppose que la première tragédie de Garnier fut représentée vers l'année 1573, date de la mort de Jodelle. Cette supposition ne doit pas être fondée : la première édition de *Porcie* est de l'année 1568, et il est assez vraisemblable que cette pièce fut jouée avant d'être imprimée. La détermination de cette date n'est pas superflue : reculer de quelques années l'apparition des essais de Garnier, c'est mieux établir l'originalité de sa manière. Les nouveaux tragiques s'étaient inspirés des Grecs, et leur avaient tout emprunté, mise en scène, sujets, fictions et méthode : Garnier prit pour maître, pour patron, un tragique moins sobre qu'Eschyle, moins noble que Sophocle, moins tendre qu'Eu-

in-8. En 1578, *Marc-Antoine*, tragédie par Rob. Garnier, chez Mamert-Patisson, petit in-8°; *La Troade*, chez le même, même format. En 1579, *Antigone, ou la Piété*, in-8° (Annal. des Estienne), et la *Troade*, in-4°. (Maittaire, *Ann.* III, 778), chez le même éditeur. En 1580, les *Tragédies* de Rob. Garnier, conseiller du Roy et de Monseigneur, lieutenant-général criminel au siége présidial et sénéschaussée du Maine; Paris, Mamert-Patisson, in-12. C'est la première édition des Œuvres de Garnier; elle ne contient que *Porcie, Hippolyte, Cornélie, Antoine, la Troade et Antigone*. La même année, parurent, pour la première fois et séparément, chez le même libraire, *Sédécie, ou les Juifves*, in-8°, et *Bradamante*, tragi-comédie sans chœurs, in-8°. A dater de cette époque, les éditions des œuvres complètes de Garnier se succèdent avec une étonnante rapidité : Les *Tragédies* de Robert Garnier, moins *les Juifves*, Paris, Patisson, 1582, in-12; Paris, Patisson, 1585, in-12 (première édition complète); Tholose, Jagourt, 1588, in-12; Lyon, Frellon, 1592; Anvers, Ruault, 1592, in-16; Lyon, Frellon, 1595, in-12; Rouen, Du Petit-Val, 1596, in-12; Rouen, Mallais, 1596, in-12; Lyon, Pillehotte, 1597; Niort, Porteau, 1598; Paris, Ve Buon, 1599; Paris, Bertault, 1599; Rouen, Du Petit-Val, 1599; Lyon, Her. Rigaud, 1600; Lyon, Clocquemin, 1602, in-12; Saumur, Porteau, 1602, in-12; Rouen, Reinssart, 1604; Rouen, Du Petit-Val, 1604, in-12; Rouen, le même, 1605, in-12; Lyon, Ancelin, 1606; Paris, Lefebvre, 1607; Paris, Fusy, 1607; Paris, Lecuyer, 1608; Rouen, Doré, 1609; Rouen, Du Petit-Val, 1609; Rouen, Ovyn, 1611; Rouen, de Rouves, 1612; Rouen, Du Petit-Val, 1616; Lyon, Cl. Morillon, 1617; Rouen, sous divers noms de libraires, 1618; Rouen, Piterson, 1619; Paris, Vallet, s. d.; Paris, M. Guillemot, s. d. (1675), in-12.

Nous avons dressé ce catalogue sur ceux de la Bibliothèque Natio-

ripide, le rhéteur Sénèque (1). On connaît les défauts de Sénèque; ils ont été bien souvent signalés : c'est l'emportement du faux goût, c'est l'exaspération du style déclamatoire. Ces défauts se retrouvent chez Garnier. M. Sainte-Beuve a fait une brève analyse de *Porcie*. Rien ne saurait être plus simple que le plan de cette pièce. Quelquefois, il est vrai, Garnier donne un peu plus de mouvement à ses personnages, mais cela paraît leur causer de la gêne et leur faire perdre contenance : ils n'ont pas été créés pour agir, mais pour se poser à la manière des statues antiques. Que leur front pâle et contracté exprime les émotions les plus vives, que les plus lugubres accents sortent avec fracas de leur robuste poitrine, mais qu'ils soient toujours vus de face par le spectateur, et qu'ils sortent de la scène comme ils y sont entrés, d'un pas grave, sans déranger un seul des plis de leur tunique. Telles sont les prescriptions de Sénèque. Garnier s'y conforme scrupuleusement. Les sentiments et les discours de ses héros tragiques répondent à leurs allures. Dès qu'ils ont récité quelques vers, on connaît leur patrie : *Corduba me genuit*; ils viennent tous d'Espagne, et s'expriment tous sur le ton hautain qui est le propre des gens de cette nation. Le maître et le disciple tombent dans les mêmes excès. Mais souvent on appelle

pale et de la bibliothèque de Soleinne, et sur le *Manuel* de M. Brunet. Il faut y ajouter deux traductions en anglais, l'une d'*Antoine*, l'autre de *Cornélie* : — *Antonius a tragedie written in french by R. Garnier, with a discourse of life and death, written in french by Phil. Morney*, both done in english by Mary Herbert, countess of Pembroke; Lond. 1592, in-4°. — *Cornelia, translated by T. Kidd*. Lond, 1594, in-4°.

(1) C'est une observation déjà faite par Scévole de Sainte-Marthe : « Senecæ quidem ille potius quam Græcorum æmulator. » Scævolæ Sammarthani *Elogia*.

excès, vice, l'exagération d'une qualité très recommandable. Or, ce qui manquait surtout à Jodelle, c'était la vigueur : la vigueur emphatique de Garnier anoblit les caractères, les passions, le style, éleva l'art théâtral. C'est le principal mérite de cet écrivain : il suffit de comparer la première en date de ses tragédies à celles de Jodelle et de La Péruse, pour apprécier aussitôt combien diffèrent le ton des unes et celui des autres :

Le vieil Cothurne d'Euripide
Est en procez entre Garnier
Et Jodelle, qui, le premier,
Se vante d'en estre le guide.

Il faut que ce procès on vuide
Et qu'on adjuge le laurier
A qui mieux, d'un docte gosier,
A beu de l'onde aganippide.

S'il faut espelucher de près
Le vieil artifice des Grecs,
Les vertus d'une œuvre et les vices,

Le subject et le parler haut
Et les mots bien choisis, il faut
Que Garnier paye les espices (1).

En d'autres termes, c'est pour Garnier que se prononcent les juges, présidés par Ronsard; et Pasquier, rapporteur de la sentence, s'exprime ainsi : « Jamais nul des nôtres n'obtiendra requeste civile contre cet arrest (2). » *Le parler haut*, dit Ronsard; *le parler haut*,

(1) Vers de Ronsard, en tête de *Cornélie*. Les épices étaient payées par les plaideurs qui gagnaient le procès.

(2) *Recherches de la France*, tom. I, liv. VII, ch. VI.

grave et tragique, dit Brantôme (1); ce que Scévole de Sainte-Marthe traduit librement par *verborum ubertas* : voilà ce qui distingue Garnier de tous les tragiques contemporains; voilà ce qui, dès l'abord, étonna le public, et bientôt le passionna. Rotrou fut, dans ce genre, bien supérieur à Garnier : nous ne le contestons pas, mais nous réclamons pour celui-ci l'honneur d'avoir inventé cette langue solennelle, que Rotrou vint ensuite parler avec plus d'élégance et de correction.

Bien que cette assertion ne soit contredite par aucun des historiens de la littérature, on en désire sans doute la preuve. Nous allons donc citer quelques vers dont le tour, l'éclat, la majesté ont dû sembler aux contemporains de Jodelle quelque chose de tout-à-fait nouveau.

Nous choisirons pour premier exemple une scène de *Cornélie*. Brutus, Cassius et Decimus, gémissent sur les misères de Rome et s'encouragent à frapper le sein de César. C'est un sujet devenu banal sur la scène française. Il ne l'était pas du temps de Garnier, et voici comment le poète fait parler ses personnages :

CASSIE.

Misérable cité, tu armes contre toi
La fureur d'un tyran pour le faire ton roy;
Tu armes tes enfants, injurieuse Rome,
Encontre tes enfants, pour le plaisir d'un homme!

(1) *Grands Capitaines*, vie de Henri II. — Tous les contemporains de Garnier se sont accordés pour exprimer dans les mêmes termes ce qui constitue l'originalité de sa manière poétique. Nous citerons encore ces vers de Jacques Courtin de Cissé, déjà reproduits par l'abbé Goujet (*Biblioth. fr.*, tom. XII, pag. 301) :

Docte Garnier qui, d'une docte audace,
As animé le françois échafaut,
Et qui premier d'un style grave-haut
Fais vergongner l'athénienne grâce.

Il ne te souvient plus d'avoir fait autrefois
Tant ruisseler de sang pour n'avoir point de rois,
Pour n'estre point esclave et ne porter, fléchie,
Au service d'un seul, le joug de monarchie.
Ores dessus nos corps l'un sur l'autre estendus,
Comme espis en juillet, quand les champs sont tondus,
Tu bastis du royaume, et, pour estre asservie,
Libérale de sang, employes nostre vie.....
Puis il y a des Dieux ! Puis le ciel et la terre,
Vont craindre un Jupiter terrible de tonnerre !
Non, non, il n'en est point : ou, s'il y a des Dieux,
Les affaires humaines ne vont devant leurs yeux;
Ils n'ont souci de nous, des hommes ils n'ont cure,
Et tout ce qui se fait, se fait à l'aventure.....
Quoy Brute? et nous faut-il, trop craignant le danger,
Laisser si laschement sous un prince ranger ?
Faut-il que tant de gens, morts pour nostre franchise,
Se pleignent aux tombeaux de nostre couardise?
Et que les pères vieux voisent disans de nous :
Ceux-là ont mieux aimé, tant ils ont le cœur mous,
Honteusement servir, en démentant leur race,
Qu'armez pour le pays mourir dessus la place !

Tel est le début de leur entretien. Il se termine par ces mots adressés par Cassius à Brutus :

Brute est vivant; il sçait, il voit, il est présent,
Que sa chère patrie on va tyrannisant;
Et comme s'il n'estoit qu'une vaine semblance
De Brute son ayeul, non sa vraye semence,
S'il n'avoit bras, ny mains, sens, ny cœur pour oser,
Simulacre inutile, aux tyrans s'opposer,
Il ne fait rien de Brute, et d'heure en heure augmente
Par trop de lâcheté la force violente !
C'est trop long-temps souffert, c'est par trop enduré !
L'on deust avoir déjà mille fois conjuré,
Mille fois pris le fer, mille fois mis en pièces
Ce tyran, pour venger nos publiques détresses !

Assurément, on trouvera beaucoup à reprendre dans ces vers; on reconnaîtra toutefois, qu'ils sont d'une belle tenue, et, comparés à ceux de Jodelle, ils seront jugés bien plus tragiques. Mais, qu'on le remarque, le ton, la cadence des périodes, l'expression même, si peu qu'elle ait de vigueur, tout ce qui constitue l'art, la manière du poète, est d'origine et de forme latines. Nous n'avons pas cité tout le passage, et c'est principalement dans ses écarts déclamatoires que Garnier imite les Latins de la décadence jusqu'à les traduire en les paraphrasant. Or, l'on soupçonne jusqu'où peut aller une paraphrase de Sénèque ou de Lucain.

Nous ne voulons pas trop citer: cependant aucune démonstration n'ayant la valeur d'un exemple, nous allons reproduire encore quelques-uns de ces vers fermes, pleins, sonores qui firent, par leur nouveauté, le grand succès des tragédies de Garnier.

Le fragment qui va suivre appartient au deuxième acte des *Juifves*. Nabuchodonosor venant châtier Sédécias, roi de Jérusalem, paraît sur la scène et s'exprime en ces termes :

NABUCHODONOSOR.

Pareil aux Dieux je marche, et, depuis le réveil
Du soleil blondissant jusques à son sommeil,
Nul ne se parangonne à ma grandeur royale;
En puissance et en biens Jupiter seul m'égale :
Et encore n'estoit qu'il commande immortel,
Qu'il tient un foudre en main dont le coup est mortel,
Que son trône est plus haut, et qu'on ne le peut joindre,
Quelque grand Dieu qu'il soit, je ne serois pas moindre.
Il commande aux éclairs, aux tonnerres, aux vents,
Aux gresles, aux frimats et aux astres mouvants.
Insensibles sujets! Moy, je commande aux hommes,

Je suis l'unique Dieu de la terre où nous sommes !
S'il est, alors qu'il marche, armé de tourbillons,
Je suis environné de mille bataillons,
De soldats indomtez, dont les armes luisantes
Comme soudains éclairs brillent estincelantes....
L'Aquilon, le Midy, l'Orient je possède;
Le Parthe m'obéist, le Persan et le Mède,
Les Bactres, les Indois; et cet Hebrieu cuidoit,
Rebelle, s'affranchir du tribut qu'il me doit.
Mais il a tout soudain esprouvé ma puissance,
Et réçeu le guerdon de son outrecuidance......
Ce braye me pensoit si failli de courage
De souffrir m'estre fait un si vilain outrage ....
S'eslever contre moy! se distraire de moy!
Contre ma volonté se penser faire roy !
C'est faire proprement aux estoiles la guerre,
C'est vouloir arracher de Jupin le tonnerre!

NABUZARDAN (1).

Il est assez puni de son ambition.

NABUCHODONOSOR.

Je lui veux bien donner autre punition.

NABUZARDAN.

A un roy? que peut-il endurer davantage,
Que de se voir séduit en si honteux servage,
Que de se voir privé de son sceptre ancien,
Que d'avoir tout perdu, que de roi n'estre rien?

NABUCHODONOSOR.

Pour cela n'est encor ma vengeance assouvie.

NABUZARDAN.

Et que voulez-vous plus?

NABUCHODONOSOR.

Je veux avoir sa vie.

(1) Lieutenant de Nabuchodonosor.

Moins d'enflure, et ces vers sont de Rotrou : moins encore, et ils sont de Corneille. Ce n'est donc pas le sentiment de la grandeur tragique qui manque à notre poète; c'est le goût, c'est la règle. Formé à une mauvaise école, il n'a pas appris dans quelle mesure il est permis d'élever les personnages de la scène au-dessus de la nature humaine, et, pour leur donner un visage, un port héroïques, il exagère tout, il viole toutes les proportions naturellement établies entre les choses. Ainsi Nabuchodonosor se comparant à Jupiter, pour se placer au-dessus de lui, paraît au moins un outrecuidant. Or, l'outrecuidance n'est pas une vertu, mais un défaut; elle ne provoque pas l'admiration, mais le sourire. D'où il résulte que, pour trop se faire valoir, Nabuchodonosor devient ridicule. C'est ce qui arrive au plus grand nombre des héros de Garnier.

Il y a donc, pour les personnages tragiques, une sorte de niveau surhumain qu'il est interdit de franchir. Mais s'il ne faut pas qu'ils prétendent trop s'élever, il ne faut pas non plus, d'autre part, qu'ils commettent certains actes, ou tiennent certains propos qui les abaissent au-dessous de cette nature conventionnelle dont le goût détermine toutes les formes. C'est une autre précaution qui n'a pas été plus que la première observée par le disciple de Sénèque. En veut-on la preuve? Ce Nabuchodonosor que nous avons vu, tout à l'heure, si hautain, si glorieux, déclarant qu'il est l'unique Dieu de la terre, nous le verrons, au début du troisième acte des *Juifves*, parlant le langage des piqueurs de meute et se démenant sur la scène de la façon la plus vulgaire. Qu'est devenu le Dieu? Il a vaincu Sédécias, il le tient captif, et veut l'envoyer à la mort. Voici comment il exprime cette résolution :

NABUCHODONOSOR.

Je le tiens, je le tiens, je tiens la beste prise;
Je jouis maintenant du plaisir de ma prise;
J'ay chassé de tel heur que rien n'est eschappé;
J'ay lesse et marquacins ensemble enveloppé.
Le cerné fut bien fait, les toiles bien tendues,
Et bien avoyent esté les bauges recogneues :
Les veneurs ont bien fait, je le voy; c'est raison
Que chacun ait sa part de ceste venaison.
Quant au surplus je veux qu'il ne soit fait curée.

C'est l'abus des métaphores vulgaires et du style trivial. Cet abus est très fréquent chez Garnier. Sédécias paraît devant Nabuchodonosor. Celui-ci jette sur son ennemi vaincu un regard plein de colère. Voici de quels termes Garnier fait usage pour nous décrire cet effet de scène :

D'un regard meurtrier le guignant, se renfrongne,
Descouvrant sa rancœur par son austère trongne...

Quand ils commencent leur colloque, ce ne sont que de mutuelles invectives. Nabuchodonosor apostrophe Sédécias en ces termes :

Tu sembles un mâtin qui abaye et qui grongne.

Sédécias lui réplique sur le même ton :

C'est toy-mesme, mâtin, qui te paits de charongne!

Quelques vers d'*Hippolyte* viendront bien à la suite de ceux-là. La nourrice de Phèdre lui dit :

Réprimez, je vous prie, cette ardeur malheureuse,
Réprimez cette amour qui ard incestueuse
Autour de vos roignons...

Et Phèdre lui répond :

Las! nourrice, il est vray; mais je ne puis que faire;
Je me travaille assez pour me cuider distraire
De ce gluant amour, mais tousjours l'obstiné
Se colle plus étroit à mon cœur butiné :
Je ne sçaurais sortir libre de son cordage...

Ailleurs, c'est Hippolyte qui s'écrie :

O beau soleil luisant, belle et claire planette,
Qui pousses tes rayons dedans la nuict brunette,
O Dieu, grand perruquier, qui, lumineux, esteins
Me descharnant les yeux, l'horreur des songes vains!...

C'en est assez. Il n'y a pas de systèmes qui tiennent devant de tels exemples, et, malgré tout ce qu'on a dit de nos jours pour réhabiliter le parti-pris de l'extravagance dans les poèmes tragiques, nous portons au plus téméraire de nos docteurs le défi d'approuver les vers que nous venons de citer. Hâtons-nous, toutefois, d'ajouter que, s'il faut condamner absolument toutes ces locutions triviales, nous ne pouvons sans injustice les trouver aussi répréhensibles dans les tragédies de Garnier que dans un ouvrage contemporain. De son temps, la langue n'était pas formée; le goût public n'avait pas encore décidé que certains mots du langage usuel n'étaient pas susceptibles d'être anoblis, et devaient être à jamais rejetés hors du vocabulaire tragique. Que l'on traduise en latin tout son discours sur la prise de la *beste* et de ses *marquacins*, et l'on aura quelques vers de Sénèque, ni plus ni moins intolérables que beaucoup d'autres. L'*austère trongne* est le *durum supercilium* d'Ovide; *autour de vos roignons* est le *circum præcordia* de Virgile :

gluant amour n'a peut être pas d'analogie en latin, mais avant qu'on eût préféré les *liens* aux *cordages* de l'amour, ce dernier terme traduisait exactement celui de *vincula*, si souvent pris au figuré par les Latins; enfin la *nuict brunette* répond au *nigræ tenebræ* de Stace, et le Dieu *grand perruquier*, le Dieu qui a une grande perruque, c'est-à-dire, pour s'en tenir au sens primitif de ce mot, une grande chevelure, est tout simplement le *sol crinitus*, *comatus*, qui, vers le soir, suivant le dire de Stace, va laver cette perruque rutilante à la fontaine de l'Océan, *rutilamque lavabat Oceani sub fonte comam*. On rencontre une multitude de ces latinismes dans Ronsard et dans tous les poëtes du temps de Garnier, et si nous en avons beaucoup rejeté, nous en avons conservé quelques-uns. Encore une fois, ce ne sont pas là des offenses faites avec préméditation à la langue et à l'oreille; ce n'est rien de plus qu'un emploi malencontreux de termes vulgaires. Garnier n'outrageait pas la règle; il ne la connaissait pas.

Nous avons parlé de la mise en scène de Garnier, des caractères et de la pose de ses personnages. Nous devons maintenant signaler dans ses tragédies une autre nouveauté, les narrations épiques. Voici comment il raconte le siége de Jérusalem par Nabuchodonosor :

AMITAL.

Desjà le grand flambeau qui court perpétuel
Avoit fait dessus nous un voyage annuel,
Et luisant, retraçoit une course seconde,
Ayant par deux saisons retournoyé le monde,
Depuis que votre armée, effroyable en soldars,

Nostre ville assiégeoit close de toutes pars.
Vos balistes avoient sa muraille persée;
Jérusalem estoit à demy renversée;
La plus grand' part du peuple et des chefs estoyent morts.
Nous avions sousteau mille sanglans efforts,
Résolus à la mort, plus que lionnes fières
Défendant leurs petits qu'on force en leurs tannières.
La faim plus que fer palles nous combattoit
Et la férocité de nos cœurs abattoit...
Nous ressemblions, errans par les places dolentes,
Non des hommes vivans, mais des larves errantes. .
Or, le sac de Sion et sa captivité,
Prédits, estoyent venus à leur temps limité;
Jà le mal nous touchoit; telle estoit l'ordonnance
Du grand Dieu qui vouloit chastier notre offence;
Et comme, lorsqu'il veut nous punir rudement
Il fait que nous perdons tout humain jugement,
Nous en fusmes ainsi; car n'ayans corps de garde,
Sentinelle, ny ronde, et sans nous donner garde,
Comme si retirez fussent nos ennemis,
En nos couches sans peur reposions endormis,
Quand, o cruel meschef! lorsque la nuit ombreuse
Vers le jour sommeillant cheminoit paresseuse,...
Le camp de Babylon, sans crainte des hazars,
Avec grands hurlemens échèle les rampars,
Donne dedans la brèche, et, ne trouvant défence,
Rangé par escadrons dans la ville s'élance,
Gaigne les carrefours, s'empare des lieux forts
Et sur le temple saint fait ses premiers efforts.
Tout est mis aux couteaux, on n'espargne personne,
A sexe ou qualité le soldat ne pardonne:
Les femmes, les enfants et les hommes âgez
Tombent sans nul esgard pesle-mesle esgorgez:
Le sang, le feu, le fer, coule, flambe, résonne;
On entend maint tambour, mainte trompette sonne;
Tout est jonché de morts; l'ennemi sans pitié
Meurtrit ce qu'il rencontre et le foule du pié.

L'auteur raconte ensuite la fuite du roi et de sa famille.

Un chemin se présente aux montagnes tendant
Pour gaigner l'Arabie et laisser l'Occident :
Il est rude, pierreux, raboteux et sauvage;
Les rocs des deux costez mal-aisent le passage :
Ores il faut grimper amont un rocher droit,
Ores il faut devaler par un chemin estroit :
Vous voyez à vos pieds l'horreur d'un précipice.....
Un torrent bruit à bas, qui court en bouillonnant,
Entrainant maints ormeaux qu'il va déracinant.
Là le roy, ses enfans, et nous autres pauvrettes
Cheminons en frayeur par des voyes secrettes.
La nuit estoit obscure, et nos humides yeux
Ne voyoyent pour conduite aucune lampe aux cieux.
Toutefois en bronchant, en tombant à toute heure,
Nous franchissons enfin ceste rude demeure,
Descendons en la plaine et hastons notre pas,
Chasque mère portant son enfant en ses bras.
Vous eussiez eu pitié de nous voir demy-nues
Courant et haletant par sentes incogneues,
Le front eschevelé regardant à tous coups
Si l'ennemi sanglant accouroit après nous...

Dans la première partie de ce récit, le vers est court, heurté, vif, plein de vigueur; il s'agit de décrire les horreurs d'un siége : dans la seconde, il s'agit d'une retraite; le rythme des mots s'abaisse, la phrase s'allonge et devient languissante. Ce sont là des nuances que personne n'avait soupçonnées avant Garnier.

Les fragments que nous venons d'emprunter aux œuvres poétiques de Garnier peuvent donner l'exacte mesure de ses qualités et de ses défauts. On ne vit d'abord que les qualités, et elles furent très estimées. Garnier fut proclamé par ses contemporains le dictateur de la

scène française, et ses tragédies, préférées à toutes les autres, allèrent dans toutes les mains. Les critiques de profession, comme Du Verdier, n'hésitèrent pas à déclarer qu'il avait surpassé tous ses rivaux, même les tragiques Grecs. Plus tard, les défauts furent seuls appréciés, et l'on en vint à dire que les tragédies de Garnier, écrites dans un patois barbare, ne supportaient pas la lecture. Il y avait eu de l'excès dans l'admiration; il y eut dans le dédain de l'injustice. Nous devons sans doute reconnaître que l'audace de Garnier est souvent téméraire, qu'il manque d'expérience, et, par conséquent, de goût et de méthode, qu'il blesse plus d'une fois nos oreilles délicates par des propos grossiers, et, pour tout dire en un mot, qu'il n'a pas même soupçonné ce que nous appelons les convenances, les lois de la scène: mais, d'autre part, il faut louer l'énergique façon de ses vers, il faut remarquer la haute tenue de ses personnages, et tenir grand compte de sa puissante et féconde initiative. Qu'est-ce, en effet, que ce poète inculte? C'est l'aïeul du grand Corneille!

LEVAYER (JACQUES).

René Levayer, conseiller d'Etat, lieutenant général du Mans et maire de cette ville, puis intendant de justice en Artois, sous le ministère du cardinal de Richelieu, eut, de son mariage avec Renée Vasse, fille du lieutenant-criminel du Mans, cinq fils et deux filles. Les deux filles furent religieuses à la Visitation du Mans: les cinq fils occupèrent les uns et les autres des emplois

considérables dans la Justice ou dans l'Eglise. François Levayer, né en 1621, fut lieutenant-général du Mans et mourut, très jeune encore, en 1649 : on a de lui quelques lettres adressées au chancelier Seguier, à l'occasion d'assez graves désordres survenus au Mans en 1645 (1). On place après lui JACQUES LEVAYER, auquel nous allons consacrer une notice particulière; Michel Levayer, docteur en Sorbonne, archidiacre du Mans, doyen de l'église de Saint-Pierre de la Coûture, aumônier d'Anne d'Autriche, en dernier lieu grand-vicaire de l'évêque du Mans et doyen de cette église (1677), qui mourut au Mans, le 22 décembre 1691; Roland Levayer, sieur de Boutigny, la plus grande gloire de sa maison, et René Levayer, sieur du Boislabbé, docteur en Sorbonne, archidiacre du Mans, qui vivait encore en 1706.

Jacques Levayer, sieur de la Curie, fut lieutenant-général du Mans en 1650, à la mort de son frère François, et mourut en 1706, âgé de 84 ans. Il avait présidé pendant cinquante-cinq ans à l'administration de la justice dans le ressort de la sénéchaussée du Mans, et comme il avait toujours été réputé le plus intègre des magistrats, le plus zélé pour le bien public, le jour de sa mort fut pour la ville un jour de deuil; les boutiques furent fermées, et la population tout entière se fit un devoir d'assister à ses funérailles. C'était un homme austère, et même dur pour lui-même; suivant la tradition, jamais il ne but de vin et ne s'approcha jamais du feu (2).

(1) Bibl. Nation. MSS. Fonds de Saint-Germain Fr. n° 709, tom. IV, V, XVIII.

(2) Bibl. Nation. MSS. Cabinet des Titres. — *Dictionnaire* de Moreri. — *Avertissement* de l'éditeur en tête du *Traité de l'autorité des rois touchant l'administration de l'Eglise*, par R. Levayer de Boutigny; édition de 1753.

On a de lui : *Stile du Palais Royal du Mans, examiné et arrêté en la chambre du conseil présidial*; le Mans, 1672, in-4°, de soixante pages. Jacques Levayer avait eu pour femme Marie Sevin, fille du lieutenant-général de Beaumont, et, de ce mariage, étaient nés François-Alexandre Levayer, sieur de Vandœuvres, qui fut conseiller à la cour des aides, et mourut sous-doyen en 1734; Jacques-Auguste Levayer, sieur de la Saussaye, docteur en Sorbonne, doyen de l'Eglise du Mans; Charles-René Levayer, directeur du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, en 1709; Augustin Levayer, grand-vicaire de Chartres, mort le 1er août 1696, et quatre filles qui embrassèrent l'état religieux chez les Visitandines du couvent de Sainte-Marie au Mans.

LEVAYER DE BOUTIGNY (ROLLAND).

ROLLAND LEVAYER, sieur de Boutigny, naquit au Mans au mois de novembre de l'année 1627. La coutume du Maine voulait que, dans les familles nobles, la totalité du patrimoine fût transmise aux aînés : laissant donc son frère Jacques jouir de tous les avantages de la primogéniture, Rolland travailla de bonne heure à faire lui-même sa propre fortune. Comme il se sentait de l'aptitude pour les affaires, il vint à Paris, sur la grande scène, et se fit recevoir avocat au Parlement. Les premières épreuves lui furent favorables, et bientôt il vit son cabinet assidûment fréquenté.

La profession d'avocat n'avait peut-être pas toujours été l'objet de ses prédilections les plus vives : on devient

orateur, et il l'était devenu; mais on naît poète, et, dès sa première jeunesse, dès son enfance, il avait fait des vers. A peine âgé de seize ans, il donnait à représenter sur la scène une tragédie de sa façon : *Le Grand Selim, ou le couronnement tragique*; Paris, de Sercy, 1645, in-4°. Le sujet de cette pièce est la conspiration ourdie par Selim, fils de Bajazet, contre son père : Selim conduit à bonne fin cette grande entreprise, et, pour couronner l'œuvre, fait massacrer ses deux frères, Achmet et Corchut. C'est une tragédie mal conduite, qui ne se recommande par aucune invention, et qui est tout-à-fait dépourvue de ce qu'on appelle la mise en scène des sentiments, le développement des caractères; mais la versification en est vigoureuse et fière (1). Deux ans après, il faisait jouer *Manlius*, autre tragédie, qui fut imprimée, nous dit-on (2), en 1645, mais que nous n'avons pu nous procurer (3). Il quittait ensuite la scène et faisait des romans : *Mithridate;* 4 vol. in-8, Paris, 1649 et 1651, ouvrage inachevé; *Tarsis et Zélie*, Paris, 1659, 6 vol. in-8; autres éditions : Paris, 1660, 1665, 1666, 1669, 8 vol. in-8; La Haye (Paris), 1720, édition revue par l'abbé Souchay, 6 vol. in-8; Paris, 1774, revue par Colson, 6 vol.

(1) Roland Levayer prenait un peu trop le ton de ses personnages lorsqu'il disait au public dans la préface de *Sélim* : « Lecteur, accuse-moy de trop d'ambition ou de peu de jugement de mettre au jour une œuvre imparfaite à ce point; je souffriray librement ta censure et, sans me purger de l'un ou de l'autre, je dirai seulement que j'y suis obligé par des considérations qui sont assez puissantes pour me faire mépriser quelque jugement que tu en fasses. » C'est à tort que Beauchamp (*Recherches sur les théâtres*) attribue cette pièce à Tristan l'Hermite.

(2) L'abbé Goujet, *Dict.* de Moreri.

(3) N'omettons pas de compter parmi les œuvres poétiques de Roland Levayer une épigramme qui se trouve dans l'*Hist. des év. du Mans* de Le Corvaisier de Courteilles, son cousin.

in-8 (1). Ces compositions littéraires pouvaient être favorablement accueillies par le public comme les débuts d'un écrivain distingué; c'étaient les passe-temps d'un esprit sévère, occupé déjà des plus sérieuses questions, et, comme on va le voir, capable de les résoudre.

Vers l'année 1660, il était alors âgé d'environ trente-trois ans, Rolland Levayer prit la résolution de consacrer tous ses loisirs à l'étude, aux travaux qui ont rendu

(1) Le roman de *Tarsis et Zélie* a pour sujet les obstacles que rencontra le mariage de Roland Levayer. Sur un exemplaire de ce roman, M. Desportes en a trouvé la clef. La voici :

Leucippe, M. Sevin, lieutenant-général de Beaumont, beau-père de l'auteur.
Melicerte, Mme Sevin.
Alcidias, M. René Levayer, intendant d'Arras (père de l'auteur).
Telamon, M. Jacques Levayer, lieutenant-général du Mans, frère de l'auteur.
Philiste, Marie Sevin, sa femme (femme de Jacques Levayer), fille de *Leucippe* et de *Melicerte*.
Tarsis, M. Levayer de Boutigny, frère de *Telamon* (l'auteur).
Zélie, (Marguerite) Sevin, sa femme, sœur de *Philiste*.
Cotis, M. de Champart.
Agamée, M. Amroux.
Célémante, M. de Bussy, frère d'*Arélise*.
Ergaste, l'abbé de La Mothe Levayer.
Aréopagite (l'), M. Leboults, conseiller aux requêtes.
Télagie, Mme Levayer, la douairière, Elisabeth Leboindre.
Arélise, Mlle de Bussy.
Béliaste, Mme Leboults.
N......, conseiller de grand' chambre, huguenot, ami de M. Courast.
Thimothée, l'abbé Levayer, doyen de l'Eglise du Mans.
Philemon, M. Levayer de la Chevalerie, conseiller à la cour des aides.
Céliane, Mme Levayer de la Chevalerie.
Callias, M. de Voiture.
Erasistrate, M. de la Chambre.
Ismenias, l'abbé Levayer, grand archidiacre de l'Eglise du Mans, frère de *Telamon*, de *Tarsis* et de *Thimothée*.
Calliclès, M. Sevin de la Saussaye, frère de *Zélie* et de *Philiste*.
Coris, Renée Fournier.
Cénome, Le Mans.
Callioure, Beaumont-le-Vicomte.
Athènes, Paris.
Hippique, La Chevalerie.

(N. Desportes, *Bibliog. du Maine*.)

son nom justement illustre. Comme il avait au barreau la renommée d'un très habile avocat, un grand client vint un jour le trouver pour le charger d'une des plus importantes affaires qui ait jamais été soumises à une cour de justice. Cet homme, qui se trouvait transformé tout d'un coup en criminel et chargé des malédictions populaires, après avoir exercé les plus hauts emplois et traîné derrière lui une aussi longue suite de poètes et de courtisans que le roi lui-même, c'était le surintendant Fouquet. Rolland de Boutigny laissa tout le poids et tout l'honneur de cette défense à Pelisson; mais comme les incidents de l'affaire appelaient l'examen de plusieurs questions de jurisprudence, il se réserva de traiter à part deux de ces questions. La première fut l'objet du mémoire suivant : *De la peine du Péculat selon les lois et les usages de France, avec des apostilles pour servir d'autorités*; Paris, 1665, in-4°. On joint à cet ouvrage : *Observations sur un manuscrit intitulé : Traité du Péculat;* 1666, in-12. Dans le même temps et dans le même intérêt, il publia : *Traité de la preuve par comparaison d'écritures*; Paris, 1666, in-4°. Nous connaissons une autre édition de ce traité, publiée à Paris, 1704, in-12. Enfin, Danty l'a mis à la suite de ses additions au *Traité de la preuve par témoins*, de Boiceau de la Borderie, dans l'édition nouvelle qu'il en a donnée en 1715, in-4°.

Rolland Levayer était compté désormais au nombre des principaux jurisconsultes du parlement de Paris. C'est à ce titre que nous allons l'entendre déclarer son sentiment sur les questions qui, de son temps, passaient pour les plus délicates, les plus intéressantes, et qui causaient le plus d'embarras aux conseillers de la couronne. Le premier livre qu'il publia sur ces matières a

pour titre : *Réflexion sur l'édit touchant la réformation des monastères*; 1667, in-12, sans autre indication. Voici le résumé de ce petit livre. D'une part, il y a pénurie d'hommes en France, après les guerres sanglantes dans lesquelles on s'est trouvé récemment engagé; d'autre part, il y a, dans les monastères, de graves abus auxquels il convient d'apporter au plus tôt un remède énergique. Par ces considérations; l'auteur propose : 1° de reculer l'âge légal des vœux, et de défendre qu'aucun engagement à la vie religieuse soit contracté, par les adultes du sexe masculin, avant l'âge de 25 ans; par les filles, avant l'âge de 20 ans : 2° de limiter le nombre des personnes de l'un et de l'autre sexe qui pourront être reçues dans les monastères et les couvents du royaume : 3° de supprimer les dotations si recherchées par les supérieurs des congrégations : 4° de ne permettre l'entrée des monastères aux jeunes gens qui se destinent à la vie religieuse, que dans l'année qui précède leur noviciat : 5° de déterminer quelles maisons seront admises à recevoir des pensionnaires jusqu'à l'âge de 14 ans : 6° de fermer, avec le consentement du pape, tous les monastères qui ne peuvent subvenir à l'entretien de douze religieux pour le moins, et ceux qui sont situés dans des lieux malsains : 7° de n'autoriser la fondation d'aucun établissement nouveau. Pour apprécier de telles propositions, il faut se placer au point de vue des jurisconsultes du XVII° siècle. Ils tenaient tous pour cette maxime d'Optat de Milève, que l'Eglise est dans l'Etat, et ils attribuaient en conséquence, au chef de l'Etat, l'évêque du dehors, le droit de régler dans une certaine mesure la condition des personnes ecclésiastiques; en d'autres termes, ils déclaraient d'une seule voix que le clergé devait avoir

une constitution civile. Ce principe admis, les conseils donnés par Roland Levayer ne paraîtront pas assurément dépourvus de sagesse. Ajoutons que son livre est d'un style calme et ferme, et qu'on n'y rencontre aucune de ces phrases véhémentes qui compromettent les meilleures causes. Il eut quelque succès. Vers le milieu du siècle suivant, on ne trouvait pas encore qu'il eût beaucoup vieilli, puisque J. François Bernard en donnait une seconde édition dans ses *Dissertations mêlées sur divers sujets importants et curieux*; 1740.

Le roi exerce la puissance souveraine dans l'Eglise en ce qui regarde l'observation et le maintien de la discipline; c'est là ce que disaient les jurisconsultes, mais non pas avec l'assentiment de tous les théologiens. Ceux-ci ne manquèrent pas de protester contre le plan de réforme présenté par Rolland Levayer; et, sans même discuter les détails de son livre, ils le condamnèrent comme n'étant que la paraphrase d'une doctrine fausse, attentatoire aux divins priviléges de l'Eglise. Il leur répondit par l'écrit suivant : *De l'autorité du Roy touchant l'aage nécessaire à la profession solemnelle des religieux*; Paris, J. Cottin, 1669, in-12. Cet écrit, rédigé dans la forme des mémoires judiciaires, est un excellent travail sur la question controversée. Après avoir sommairement justifié les termes de sa proposition en ce qui concerne la discipline, l'auteur va beaucoup plus loin. Avant de s'engager par des vœux, le citoyen est membre de la république civile et sujet du roi : aussitôt qu'il a contracté son engagement, le roi l'affranchit du service militaire, et de la plupart des autres obligations que les nécessités de l'Etat imposent aux laïcs. Il appartient donc au roi de décider souverainement à quel

doit avoir, dans l'Etat, moins de privilèges et plus de liberté. Mais, nous l'avons dit, les jurisconsultes du XVIIe siècle voyaient les choses d'un autre point de vue. Quant aux théologiens, ils voulaient à la fois pour l'Eglise et les priviléges les plus étendus et les libertés les plus larges. Aussi firent-ils entendre contre le dernier opuscule de Levayer, des murmures encore plus vifs que contre le précédent. C'est un docteur manceau qui se chargea d'énoncer leurs griefs, et il le fit, suivant l'habitude des gens de sa robe, dans le style le plus violent, le plus passionné. Nous avons parlé de ce docteur et de son libelle (1). On nous dit que Levayer méprisa l'un et l'autre (2). Nous le croyons volontiers.

Il était alors dans les convenances de publier sous le voile de l'anonyme tout ce qu'on jugeait utile de dire sur les affaires de l'Etat : ainsi l'on adressait au prince, du sein de la foule, un simple avis, et l'on ne paraissait pas avoir le dessein téméraire de mettre son nom en parallèle avec celui des conseillers officiels de la couronne. Cependant on ne laissait d'ordinaire ignorer à personne ce nom que l'on n'écrivait pas. Les mémoires judiciaires de Levayer avaient obtenu de grands succès; ses dissertations sur le droit public furent accuillies avec une faveur plus grande encore.

Colbert, qui faisait grand cas de lui, le pressait depuis long-temps de se faire recevoir maître des requêtes : mais il était peu curieux de le devenir, quand il eut quelque différend avec l'avocat-général Denis Talon, qu'il ne comptait pas, comme il paraît, parmi

(1) *Hist. litt. du Maine*, tom. III, pag. 407.

(2) *Avertissement* déjà cité.

ses meilleurs amis (1). Il prit alors avec regret la résolution de quitter le barreau et fut reçu maître des requêtes, par lettres, le 21 janvier 1671; le 26 de ce mois, il prit possession de son siège. Quelques jours après, il rencontra l'historiographe Mezeray, avec lequel il avait les rapports les plus familiers, et l'aborda comme un homme qui s'attend à recevoir un compliment : mais celui-ci, qui faisait profession d'être le plus sincère des amis, le salua froidement et lui dit, en détournant la tête: — « Ah! que vous êtes déchu! » Rolland Levayer raconta souvent cette anecdote, en déclarant qu'à son avis Mezeray n'avait pas si mal jugé : il regretta toujours sa robe d'avocat.

Cependant ses nouvelles fonctions ne l'empêchèrent pas de continuer les travaux qu'il avait entrepris sur le droit public. L'abbé Goujet (2) croit devoir mettre au catalogue de ses œuvres : *Nouvelle ordonnance pour la marine, avec le Dictionnaire;* Paris, 1677, in-4°. Nous ne connaissons pas cet ouvrage, qui ne peut être qu'un commentaire. L'écrit le plus considérable de Rolland Levayer est celui auquel, d'après les manuscrits, il avait donné le titre suivant : *De l'autorité de nos rois dans l'administration de l'Eglise gallicane.* Tout le monde sait avec quelle vivacité cette question était disputée dans l'Eglise, dans le parlement, à la cour, à la ville, dans toutes les assemblées, aux approches de l'année 1682. Rolland Levayer l'avait constamment étudiée, et il n'était pas homme à dissimuler, en de telles conjonctures, ce qui lui semblait bien ou mal fondé dans les pré-

(1) MSS. de la Bibl. Nat. Cabinet des Titres.
(2) *Dict. hist.* de Moreri.

tentions adverses des deux pouvoirs. Il prit donc la plume et rédigea son discours sur la matière si ardemment controversée. C'est un petit livre que nous ne craignons pas d'appeler excellent. Tout ce qu'on trouve ailleurs y est parfaitement résumé. La déclaration et les édits de 1682 ont résolu cette grosse question dans le même sens que notre auteur, et le succès qu'eut son ouvrage nous autorise à dire qu'il exerça sur les esprits une influence considérable. Nous avons déjà fait nos réserves à cet égard : les articles de 1682 ont été et devaient être interprétés dans un esprit de tyrannie, mais ils avaient été proposés par la plupart des jurisconsultes dans un esprit de liberté : on peut donc, sans prétendre remettre en honneur les uns ou les autres de ces articles, rendre hommage aux bonnes intentions des docteurs qui cherchèrent dans les anciens canons des garanties d'indépendance pour l'Eglise gallicane; ensuite on reconnaîtra très volontiers que, s'ils voulurent donner à l'Eglise un protecteur, ils ne firent que lui imposer un maître plus impérieux, plus absolu, plus dur que l'autre. Au moment où Rolland Levayer achevait son traité, la querelle des partis était fort animée, et bien qu'il y défendît résolument la cause du pouvoir civil, des raisons de politique ne permirent pas qu'il fût imprimé : on en multiplia les copies (1). C'est sur une de ces copies que fut faite l'édition de Cologne : *Dissertations sur l'autorité légitime des rois en matière de Regale*; par M. L. V.,

(1) Ces copies furent nombreuses. La Bibliothèque Nationale en possède au moins quatre : deux provenant de Saint-Germain-des-Prés, fonds de Gesvres, nos 59 et 87; deux dans le Supplément Français, nos 273 et 2619 : sur le no 273, on lit le nom de l'auteur écrit de la main de Colbert; sur le no 2619, une main plus récente a écrit : « Traité fait par M. Levayer de Boutigny pour M. de Seignelay. »

M. D. R. (Levayer, maître des requêtes); Cologne, P. Marteau, 1682, in-12 (1). On nous désigne une réimpression faite à La Haye, en 1690, chez Arnoul Leers, comme second volume d'un ouvrage qui a pour titre : *Histoire des matières ecclésiastiques*. En 1700, deux autres éditions : l'une d'Amsterdam et l'autre de Rouen, in-8° et in-12; mais, ce qui est fort singulier, dans ces deux éditions, l'ouvrage porte le nom de Denis Talon. Une erreur semblable, et moins excusable encore, fut commise par un libraire d'Amsterdam; en 1734, il publia l'ouvrage de Levayer, sous le titre de : *Traité des bornes de la puissance ecclésiastique et civile*, et en fit honneur à Delpech de Mérinville, conseiller au parlement. C'est ce nom de Mérinville que nous retrouvons sur une édition de Paris : *Dissertation sur le droit des souverains touchant l'administration de l'Eglise*; Paris, 1750, in-12. L'édition la meilleure et la plus complète est la suivante : *Traité de l'autorité des rois touchant l'administration de l'Eglise*, par M. Levayer de Boutigny; Londres (Paris), 1753, in-12. Rolland Levayer avait corrigé de sa main un exemplaire de l'édition de Cologne, et c'est sur cet exemplaire, transmis par succession à son petit-neveu, qu'a été faite celle de 1753 : on y a joint plus d'un volume de pièces justificatives.

Rolland Levayer obtint l'intendance de Soissons au mois de février de l'année 1682. Deux ans après, il lui fut permis de vendre sa charge de maître des requêtes, et il était sur le point d'être nommé conseiller d'état, lorsqu'il mourut à Paris, le 5 décembre 1685. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Benoît.

(1) Quelques bibliographes veulent qu'il ait été aidé dans cet ouvrage par l'abbé Letourmy.

ARTICUS ALBULEI.

Nous lisons dans la *Bibliothèque Littéraire* d'Ansart : « Aucun historien ne parle de cet auteur, qui nous a procuré une nouvelle édition latine des œuvres de saint Athanase. L'épître, adressée à M. Guillaume de Marillac, chevalier, conseiller d'état, contrôleur général et surintendant des finances, est ainsi souscrite : J. ARTICUS ALBULEI, *Cenomanus*. Ce Manceau nous apprend, dans sa préface, qu'après avoir lu et corrigé exactement les divers traités de ce saint père, il mit en marge ses remarques et les citations de l'Écriture; qu'il ajouta à ce recueil tout ce qui compose le cinquième tome; et que Michel Sonnius, ayant eu avis de ces changements et additions, lui proposa d'imprimer cette nouvelle édition : à quoi il consentit d'autant plus volontiers, qu'il y trouvoit l'occasion de servir les lettres, et d'offrir un hommage public à M. de Marillac. L'épître est du 1er octobre 1571; mais l'ouvrage ne parut que l'année suivante. Outre les additions dont nous avons parlé, l'édition d'Artic est augmentée de la vie de saint Athanase par Rufin, Socrate, Sozomène et Théodoret, de celle de saint Antoine par saint Athanase, de la lettre de ce docteur à Ammon, traduite par Jean Coutrier et de cinq dialogues sur la Trinité (1). » Tels sont les termes d'Ansart. Nous ajouterons à cette notice quelques observations.

Dom Liron, pour donner un nom français à l'éditeur des *Œuvres d'Athanase*, l'appelle *Artice d'Auboul* (2).

(1) Ansart, *Bibl. litt. du Maine*, pag. 46.

(2) Bibl. Nat. Cartons de dom Housseau; carton XXX. Nous avons à rectifier ici une erreur que nous avons plusieurs fois commise

Nous ne pouvons nous y opposer; cependant nous n'apprenons pas qu'aucune famille, aucun lieu du Maine, ait jamais porté ce nom d'Auboul. Il s'agit peut-être ici d'avoir recours à une interprétation anagrammatique : nous l'avons soupçonné, mais notre inexpérience n'a pas su vaincre la difficulté.

L'édition des *OEuvres d'Athanase*, publiée par Sonnius en 1572, suivant Ansart, ne se rencontre dans aucune des bibliothèques où nous l'avons recherchée; mais nous en pouvons signaler une autre qui, publiée par le même libraire en 1581, est tout-à-fait semblable à celle dont Ansart nous donne la description. On y trouve et l'épître de l'éditeur à Guillaume de Marillac, et les additions qui composent la cinquième partie, ou cinquième tome de l'ouvrage (1), et les versions de Jean Coutrier. Or, il n'y a pas lieu de supposer que cette édition est celle de 1572 avec un nouveau titre, car on lit à la fin du volume : « Typis cudebat J. Charron, calcographus, anno dom. 1581, calendis Januarii. »

LAIGNEAU (MICHEL).

La famille Laigneau a donné quatre religieux à l'abbaye de la Couture : Jean Laigneau, qui fit profession

dans nos précédents volumes. Nous avons, en effet, attribué à dom Housseau les notes manuscrites sur l'histoire littéraire du Maine qui se trouvent dans son trentième carton : nous devons déclarer aujourd'hui que ces notes sont de la main de dom Liron.

(1) M. Desportes suppose à tort que ces éditions des *Œuvres d'Athanase* forment 5 volumes : elles ne forment qu'un volume divisé en 5 tomes.

en 1499; Julien Laigneau, qui entra dans la même maison, en 1516; un autre Jean Laigneau, inscrit sur le registre des actes de profession, à la date du 15 avril 1548, et enfin MICHEL LAIGNEAU, porté sur le même registre à l'année 1603 (1), élevé depuis aux charges de prieur et de vicaire-général (2). Celui-ci nous est connu comme auteur de deux pièces de vers qui se trouvent en tête des *Mémoires des Comtes du Maine*, et de l'Epitaphe d'Hélie de La Flèche, publiée par Trouillart dans le même volume (3), et par M. Etoc-Demazy, dans son *Essai sur les Sépultures du Mans* (4).

THIER (JULIEN DU).

Voici ce qu'on trouve sur cet écrivain dans la *Bibliothèque Françoise* de la Croix-du-Maine : « JULIEN DU THIER, gentilhomme du Maine, excellent poëte latin et françois, et grand musicien, neveu de messire Jean du Thier, sieur de Beauregard, secrétaire d'Estat soubs le regne de Henry II. Il a traduit du latin en françois l'Histoire Romaine de C. Velleius Paterculus, non encores imprimée. Il a escrit et composé plusieurs poësies françoises, lesquelles ne sont encores en lumière. Il florissait l'an 1574. Je ne sçay pas s'il est encores vivant. » On n'a conservé de Julien du Thier qu'un sonnet assez

(1) *Actus profession. S. Petri de Cultura.* MSS. Biblioth. Cenomanensis, n° 96.

(2) M. Desportes, *Bibliogr. du Maine.*

(3) Pag. 100.

(4) Pag. 83.

médiocre. Ce sonnet, qui est en l'honneur de la Croix-du-Maine, se trouve à la fin de la *Bibliothèque Françoise*.

LARDIER (Jean).

Nous ne pouvons parler de ce fécond écrivain que sur le témoignage d'autrui : il n'a rien fait imprimer, et si quelque bibliothèque publique ou privée possède de ses manuscrits, nous ne savons où les rencontrer. Né à Château-Gontier le 25 novembre de l'année 1601, reçu profès de l'ordre de Fontevrault en 1622, et religieux en 1640, Jean LARDIER vivait encore en 1656. Nous ignorons la date de sa mort. L'abbé Philippe Drouin, visitant en 1701 l'abbaye de Fontevrault, y parcourut une histoire manuscrite de cet ordre, en trois volumes in-folio, laquelle portait le nom de Jean Lardier; c'était un ouvrage considérable. S'il existe quelque part, il doit porter le titre de : *La Sainte Famille de Fontevrauld*. M. Gust. Haenel ne le mentionne pas. A la fin du premier volume de cet ouvrage, se trouvait un catalogue « des livres faits par le P. Jean Lardier et escrits par luy sans l'assistance de personne. » Ce sont les termes de l'abbé Drouin. Or, parmi ces livres, on nous en désigne trois : *Le Vita-Patrum de l'ordre de Fontevrauld, contenant les noms des religieux qui ont vescu en l'ordre par tous les couvents;* volume de 504 pages, relié en maroquin rouge et doré à petit point. Voilà des indications précises : ajoutons que l'auteur avait achevé la mise au net de cet ouvrage vers l'année 1644. *Calendarium quintuplex; romanum, benedictinum, gallicanum, fontebraldense et varium;*

in-folio, de l'année 1655. *Apologie pour la supériorité des filles dans l'ordre de Fontevrauld et pour l'excellence de leur sexe*, en trois livres, in-folio, 1656 (1) C'est là tout ce que nous apprenons sur Jean Lardier.

GRUDÉ (Louis).

Louis GRUDÉ était du Maine et parent de l'auteur de la *Bibliothèque Françoise*. Il fut admis parmi les bacheliers en théologie du collége de Navarre, en 1610, et parmi les licenciés le 6 juin 1612. On a de lui : *Redivivus Henricus magnus ad Ludovicum XIII regem christianissimum, de Imitatione D. Ludovici, Francorum regis*; Parisiis, Libert, 1611, in-8°. C'est un discours prononcé par Louis Grudé, dans l'église du collége de Navarre, le 25 août 1610. L'orateur évoque l'ombre d'Henri IV, et la met en scène, exhortant Louis XIII à suivre l'exemple de saint Louis. C'est tout à la fois un panégyrique de Saint-Louis et d'Henri IV. Après avoir quitté le collége de Navarre, Louis Grudé prit l'habit religieux chez les bénédictins de la Couture, au Mans, et mourut prieur d'Auvers-le-Hamon, au mois de novembre de l'année 1649.

(1) Notes manuscrites de l'abbé Drouin pour une histoire du collége de Navarre. Bibl. Nat.

GUYON (Jacques).

Jacques GUYON né dans le Maine, *Cænomanensis* (1), fut admis en 1676 dans la compagnie des bacheliers de la maison de Navarre. Nous ne connaissons de cet écrivain que la première strophe d'une ode en vers alcaïque. Elle a pour titre : *Illustriss. et integerr. viro Nicolao Lecamus, regi a secret. cons., subsidiorum curiæ principi, cum clariss. et nobiliss. abbas Petrus Lecamus, ejus filius, theses philosophicas publice propugnaret in regia Navarra;* in-4°, de sept pages. Ces sept pages de vers « très bons, très beaux et d'une heureuse veine, » au témoignage de l'abbé Drouin, se trouvaient autrefois dans un recueil de pièces imprimées, à Saint-Germain-des-Prés. Nous ne savons ce qu'est devenu ce recueil.

DU TERTRE (Jacques).

Jacques du TERTRE né au Mans en 1612, de N. du Tertre, sieur de la Ragottière, avocat au siége présidial, embrassa la règle de saint François et prit, en religion le nom de Raphaël (2). Dès qu'il eut subi toutes les épreuves du noviciat, il quitta la France pour aller aux terres lointaines : nous lisons dans les relations de Tavernier que, le 6 mars 1644, il s'éloignait du port

(1) Notes manuscrites de l'abbé Drouin. Bibl. Nat.

(2) Dom Liron, *MSS. de la Biblioth. Nat.* Résidu de Saint-Germain, pag. 98.

d'Alep, en compagnie de deux RR. PP. Capucins, le P. Yves et le P. Raphaël, se rendant avec eux à la cour du roi de Perse. Nous ne savons quelle fut, dans cette mission, la fortune du P. Yves : celle du P. Raphaël fut brillante. S'étant concilié les bonnes grâces du roi de Perse, il devint son interprète, son confident, son ami, eut un siége à sa table et but dans son verre; ce qui témoigne leur grande familiarité : et, comme d'autre part, ce titre de familier du roi permettait au P. Raphaël de rendre plus d'un service à ses frères en religion, ceux-ci l'avaient nommé supérieur du couvent de Zulpha et de la mission de Perse. Quand Tavernier revint pour la sixième fois à Hispahan, le 20 décembre 1664, il y retrouva son compagnon de voyage, devenu l'un des personnages principaux de la cour de Perse, et correspondant officiel des ambassadeurs français dans le Levant. Une lettre adressée au général de l'ordre des Franciscains contient d'intéressants détails sur la vie et la mort du P. Raphaël. Nous allons la reproduire :

MON REVEREND PÈRE,

C'est les larmes aux yeux que je vais vous raconter la mort du R. P. Raphaël du Mans, arrivée le 1er avril 1696. Après avoir receu les saints sacrements, il est mort sans fièvre, seulement de foiblesse, ayant le jugement bon jusqu'à la fin, âgé de 83 ans et 7 mois, ayant demeuré à Hispahan, capitale de Perse, cinquante ans, avec un exemple merveilleux, aimé et regretté de tous les Européens, Anglois, Hollandois et autres Francs, ausquels il a toujours rendu de bons services pour leurs compagnies établies en cette ville, et des Arméniens et Mahométans qui en ont toujours dit des merveilles. Il a été quarante ans interprète de trois roys de Perse, Cha Abas II, Soliman I et Heussin I, qui règne présentement. Cha Abas II l'a fait manger souvent avec luy, et le faisoit boire dans sa coupe d'or, avec une familiarité si grande que cela n'est pas concevable. C'estoit un

des bons esprits que j'aye connu et capable de gouverner un royaume. J'en puis rendre témoignage, ayant demeuré trente-un ans avec luy. Il a laissé notre hospice d'Ispahan en bon état et en bonne réputation. Nous sommes deux maintenant qui tâcherons de suivre ses vestiges. Nous l'avons enterré dans nostre petite église, où assistèrent le frère de M. de Saint-Olon, le R. P. Piqueu, évêque de Babylone, le R. P. Elie, Carme déchaussé, évesque de la Perse, qui officia assisté des R. P. Carmes, Jésuites, Augustins, Jacobins et le résident du roi de Pologne, le kalender des Arméniens, qui est le chef de cette nation, et deux Anglois, et quantité d'autres principaux Arméniens, tous le cierge à la main.

Mon R. P., faites-en, s'il vous plaît, part à messieurs ses parents; c'est un honneur pour leur famille. Il se nommoit au monde Jacques du Tertre, et leur principale maison est à Ecomoy, etc., etc.

Votre petit serviteur,

FR. SÉRAPHIN *d'Orléans*,
Capucin missionnaire.

Dom Liron nous a conservé cette lettre; à défaut de l'original, nous en retrouvons une copie dans ses papiers. Mais ce savant bibliographe paraît avoir ignoré que le P. Raphaël se recommande à notre souvenir par un titre plus considérable que l'amitié du roi de Perse : c'est, en effet, un écrivain, et un écrivain estimable, qui nous a laissé une très spirituelle et très intéressante Description de la cour et de l'empire d'Hispahan. Le manuscrit de cet opuscule, écrit en l'année 1660, appartenait à Colbert; il porte aujourd'hui, sur les rayons de la Bibliothèque Nationale, le numéro 10,260[a]. C'est une relation bien faite, et dans laquelle on doit avoir confiance, puisque l'auteur n'y parle jamais de lui-même

---

MORIN (JACQUES).

Les Morin, du Maine, sieurs de la Masserie, prétendaient descendre en ligne directe de Jean Morin, trésorier d'Hélie, comte du Maine. Ce Jean Morin aurait été le modèle des officiers comptables, et, comme récompense de ses services, Hélie aurait distrait du château de Tennie, pour lui en faire don, le fief de la Masserie. Nous trouvons ces détails dans un factum judiciaire (1) auquel est jointe une carte qui, par sa date, mérite d'être consultée. Les Morin, très jaloux de leur noblesse, portaient d'or à trois fasces de sinople. Nous voyons, au xve siècle, René Morin qui d'Isabeau Vasse, fille de Baptiste Vasse, sieur de Coulouané, eut Louis Morin, échevin du Mans en 1485 Ce Louis Morin fut père de Louis Morin II, avocat au Parlement de Paris, lequel eut, de son mariage avec Marguerite Chippart, nótre JACQUES MORIN, sieur de la Masserie, hérault d'armes du roi, et chevalier de son ordre. Faut-il ajouter à ces titres celui d'écrivain? Il ne l'a guères mérité. Voici le titre d'un volume qui porte son nom : *Les armes et blazons des chevaliers et officiers de l'ordre du Saint-Esprit créez par Louis XIII;*

(1) *Factum pour Jacques Morin, escuyer, contre Pierre Le Clerc, sieur des Roches*, in-4°. M. Cauvin commet donc une erreur (*Armorial du Maine*, pag. 165), lorsqu'il suppose que la terre de la Masserie, domaine patrimonial des Morin était située dans la paroisse de Fay. Il y avait dans le Maine deux châteaux de ce nom : et, comme le prouvent suffisamment le factum et la carte que nous avons sous les yeux, celui dont les descendants de Jean Morin prirent le nom était à l'extrémité du bourg de Tennie, entre l'église et la riviere. Nous ne croyons pas non plus, malgré l'affirmation de M. Cauvin, que les Morin du Maine fussent une branche de la famille du Ronchet. Les généalogies manuscrites que nous avons consultées ne parlent pas de cette affinité. (*Cabinet des Titres* de la Bibl. Nat.)

Paris, P. Firens, 1623, in-folio : mais ce sont des planches fort habilement gravées par l'éditeur Pierre Firens, et le texte de Morin qui les accompagne est d'une brièveté qui le rend tout-à-fait insignifiant (1). Jacques Morin était mort en 1650, puisqu'à cette date sa sœur, Marguerite Morin, donnait quittance en prenant le titre de son héritière (2).

LOUIS (MATHURIN).

MATHURIN LOUIS, sieur des Malicottes, né à Saint-Aignan, près Bonnétable, fut d'abord avocat au siége présidial du Mans : ayant ensuite quitté le barreau pour exercer la charge de bailli de la Guierche, il employa ses loisirs à commenter la coutume du Maine. Ce commentaire a été publié sous le titre suivant : *Remarques et Notes sommaires sur la Coutume du Maine, avec un recueil des jugements et sentences rendues au siége présidial et sénéchaussée du Mans;* le Mans. H. Olivier, 1657, in-fol. Quand parut cet ouvrage, on avait déjà celui de Bodréau; mais rien n'est immuable en ce monde, pas même les décisions de la justice, et le sieur des Malicottes, qui n'avait d'abord eu d'autre dessein que de recueillir des arrêts nouveaux sur des questions anciennes, avait bien-

(1) Il se trouve au département des imprimés de la Bibliothèque Nationale un texte manuscrit des notes de Morin, joint à un exemplaire colorié des planches de Firens. Ce manuscrit qui a pour titre : *Dix-septième création des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, qui est la seconde faite par le roy Louis treizième*, etc., etc., mérite à peine qu'on le distingue de l'imprimé : c'est le même ouvrage avec quelques changements.
(2) Bibl. Nat. *Cabinet des Titres*.

tôt trouvé dans ses notes la matière d'un assez gros volume. On n'y peut rechercher aujourd'hui que des renseignements historiques sur quelques familles et sur quelques lieux. Parmi les vers faits à la louange de Louis des Malicottes, nous citerons ceux-ci :

> Vive Louis, par ses écrits,
> Et qu'il règne dans nos esprits :
> Quoy qu'il soit sujet à nature,
> Je luy veux dresser un autel :
> Aussi bien la race future
> Ne croira point qu'il fust mortel.
>
> C'est un brillant qui chasse l'ombre
> Qui rend claire la chose sombre :
> C'est un sénat athénien !
> Et qui, du tranchant de sa plume,
> Comme le Macédonien,
> Tranche le nœud de la Coutume !

C'est en ces termes qu'un avocat, nommé R. Gouault, célébrait, en 1657, les mérites du nouvel interprète de la coutume du Maine. Un autre, sous le pseudonyme d'Alétophile, le plaçait au-dessus de d'Argentré, de Dumoulin et de Guy Coquille; Louis Aubery l'appelait l'Oracle de la province : toutes les lyres du Mans célébraient sa gloire et lui promettaient l'immortalité. Cette promesse n'a pas été tout-à-fait vaine; les Remarques de Mathurin Louis n'ont pas vécu moins que la Coutume dont elles sont le commentaire; on les consultait et on les citait encore à la fin du siècle dernier.

RIVIÈRE (René).

René RIVIÈRE, sieur de la Menardière, né à Mayenne, avocat dans cette ville, mort dans les premières années du XVIIIe siècle, est auteur de divers ouvrages qui sont restés manuscrits. Dom Liron nous désigne : *Commentaires ou Notes sur la Coutume du Maine; Recueil d'arrêts rendus dans la Coutume du Maine*, ouvrage inachevé. Ces manuscrits se trouvaient, du temps de don Liron (1), entre les mains d'un sieur Tancredel, procureur fiscal à Mayenne : nous ne saurions où les rechercher aujourd'hui.

THOUMYN (Louis).

Louis THOUMYN, avocat fiscal à Lassay, est auteur, suivant dom Liron, d'un *Commentaire sur la Coutume du Maine*, tiré en partie des *OEuvres* de René Chopin. Ce commentaire est demeuré manuscrit. Nous ne pouvons rien ajouter à cette note recueillie dans les papiers (2) de dom Liron, car nous ne trouvons autre part aucun renseignement sur Louis Thoumyn : il est vraisemblable qu'il mourut vers la fin du XVIIe siècle, ou dans les premières années du XVIIIe.

(1) Bibl. Nation. Résidu de Saint-Germain, paquet 98.
(2) *Ibid.*

AVESGAUD.

Nous n'avons pas d'autres renseignements sur Avesgaud que ceux qui nous sont fournis par l'*Histoire Littéraire de la France* (1). Né d'une famille puissante dans le Maine (on suppose que c'est la famille de Bellesme), Avesgaud fut d'abord moine de la Couture; puis, en 1061, abbé de ce monastère. Il le gouverna jusqu'en 1079, et cette date est vraisemblablement celle de sa mort. On ne connaît de lui qu'une lettre, publiée par Baluze dans le tome quatrième de ses *Miscellanées*, pag. 177, 178. Elle est adressée à un moine du Bec, déjà célèbre par sa doctrine, qui doit occuper plus tard le premier siége de l'Eglise d'Angleterre, pour être inscrit, après sa mort, au nombre des saints et au nombre des philosophes; titres rarement associés. Nous voulons parler d'Anselme de Cantorbéry. La réponse d'Anselme se trouve dans ses *OEuvres* (2). Avesgaud l'avait prié de vouloir bien faire l'éducation d'un de ses neveux : Anselme s'excuse de ne pouvoir lui rendre ce service. Le ton de ces deux lettres autorise à croire qu'il existait entre le moine du Bec et celui de la Couture un lien d'étroite amitié.

HENNIER (Pierre).

Pierre HENNIER, né à Laval, fut chanoine de l'église du Mans et curé de Saint-Pierre-la-Cour, et mourut

(1) Tom. VIII, p. 76.
(2) Epistolar. Lib. I, epist. 16.

en 1510. Il n'a rien écrit, mais il a rendu son nom célèbre dans les annales du diocèse, en donnant une édition du *Missale Cenomanense*. Elle parut à Rouen, en 1489, in-folio, sous ce titre : *Missale Cenomanense, fideliter ac diligenter emendatum, secundum usum modernum Ecclesiæ Cenomanensis, per me Guillelmum le Tailleur, Rothomagi commemorantem, ad instantiam Petri Hennier, ejusdem ecclesiæ Cenomanensis canonici, rectorisque parochialis ecclesiæ Sancti Petri de Curia*. Hain n'a pas connu cette première édition du Missel du Mans. Quelques imperfections ayant été signalées dans son travail, Pierre Hennier s'adjoignit plusieurs théologiens, et ils préparèrent ensemble une seconde édition : *Missalia ad usum Ecclesiæ Cenomanensis, de novo per Petrum Hennier, cum consilio et auxilio plurimorum etiam doctorum fideliter emendata* ; Parisiis, Johannes Hygman, 1494, in-fol. Cette seconde édition fut réimprimée à Rouen, 1503, in-8, et 1504, in-fol. ; à Paris, 1517, in-fol. ; 1520, in-8 ; 1530, 1541, in-8 ; au Mans, 1546, in fol. ; à Paris, 1548, in-8 ; 1559, in-fol. On doit encore à Pierre Hennier : *Manuale ad usum Ecclesiæ Cenomanensis* ; Rothomagi, Morin, 1501. Il revit, en outre, le Rituel imprimé en 1490 et le Bréviaire. On nous laisse ignorer à quelle époque le Bréviaire parut pour la première fois. Il fut imprimé de nouveau en 1543.

MESLAY (André),

André MESLAY est né Laval. La Croix du Maine a fait mention de lui dans cette notice: « Il a escrit plusieurs

poëmes françois, soient cantiques ou noels, traduction de poëtes, sonnets de son invention, desquels il y en a quelques uns imprimez. » En quelle année, en quel lieu, ces poëmes ont-ils vu le jour? La Croix du Maine ne le dit pas, et tous les autres bibliographes se taisent sur cet écrivain. Ses œuvres nous sont restées tout-à-fait inconnues.

Il est bien regrettable que la plupart des noëls composés au XVIe siècle soient aujourd'hui perdus. Les monuments de cette littérature qui nous ont été conservés, ne peuvent pas moins servir à l'histoire des mœurs qu'à l'histoire des lettres populaires. On y décrit, en effet, des lieux, des costumes, des usages, des cérémonies modernes, comme sur ces vélins coloriés où les personnages les plus authentiques de l'Ancien Testament sont représentés avec l'accoutrement des moines, des princes ou des capitaines du moyen-âge. Les anciens libraires du Mans ont publié beaucoup de ces noëls, au témoignage de La Croix du Maine, et nous croyons volontiers que c'était, au XVIe siècle, un des principaux articles de leur commerce. Mais que sont devenus ces recueils? On ne les rencontre ni sur les rayons de la Bibliothèque du Mans, ni sur ceux de la Bibliothèque Nationale.

PINÇONNEAU (PIERRE).

PIERRE PINÇONNEAU, sieur de la Brochardière, né à Laval, fils du lieutenant de cette ville. La Croix du

Maine parle de lui en ces termes : « Il a escrit plusieurs poësies françoises, non encores mises en lumière et entre autres soixante-quatre sonnets et plusieurs odes, élégies, stances, chansons et autres genres de poësie françoise, lesquels se voient escrits à la main au cabinet de madame de Polligny, près Laval, surnommée de Beaumanoir, sœur de M. de Lavardin au Maine, à laquelle dame il les a dédiez en l'an 1579. Il florist en son pays de Laval cette année 1584. » Les poésies de P. Pinçonneau sont restées dans le cabinet de madame de Polligny, et ne méritaient peut-être pas d'en sortir. Qui les possède aujourd'hui ? Nous l'ignorons.

GIRARD (Jean).

Nous lisons dans la *Bibliothèque* de La Croix du Maine : « Jean GIRARD, sieur de Colombiers, conseiller du roy au siége présidial et séneschaussée du Maine, homme bien docte en grec et latin. Il a escrit plusieurs choses tant en latin qu'en françois, sur plusieurs différents subgects, lesquels il n'a encores fait imprimer. Il florist au Mans, cette année 1584, âgé d'environ 40 ans. » C'est une notice que nous ne saurions compléter. Il faut encore ici se contenter du renseignement fourni par La Croix du Maine.

CHARTIER (François).

On lit dans la même *Bibliothèque* : « François CHARTIER, sieur de la Mahotière, conseiller du roy au siége

présidial du Mans. Il a escrit en latin et depuis traduit en françois un livre de l'Origine et Conférence des magistrats romains avec ceux de France. Il ne les a encores faict imprimer. Il florist au Mans cette année 1584. »
Nous n'avons rien négligé pour avoir sur ces obscurs écrivains quelques renseignements nouveaux : mais ils n'ont été connus que de La Croix du Maine, et leurs œuvres, vraisemblablement peu regrettables, ont été confondues par le temps avec bien d'autres ruines.

RONSSIN (François de).

Nous n'avons encore sur cet écrivain d'autres renseignements qu'une courte notice de La Croix du Maine : « François DE RONSSIN, sieur du Plessis-Ronssin, gentilhomme du Maine, l'un des plus excellents joueurs de luth de France, voire de toute l'Europe, grand musicien, philosophe naturel et poëte françois, comme il se voit en quelques sonnets de sa façon, lesquels il n'a encores mis en lumière. Il florist à Paris cette année 1584. »

GRIGNON (Jacques).

Terminons cette série de jurisconsultes, de poëtes, d'historiens tombés dans l'oubli, et sur lesquels nous désespérons enfin de jamais obtenir aucun autre renseignement. Nous lisons dans la *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine : « Jacques GRIGNON, sieur de la

Corbonnière, natif de la ville du Mans, advocat au Parlement de Paris, homme docte en grec, poëte latin et françois. Il a composé plusieurs poësies en nostre langue, non encores imprimées. Il florist à Paris, cette année 1584. »

COEFFETEAU (GUILLAUME.)

Comme son illustre frère, Nicolas Coëffeteau (1), Guillaume est né à Château-du-Loir, ou près de Château-du-Loir, à Saint-Calais. Son biographe, qui était son neveu, Jacques Hallier (2), désigne le lieu de sa naissance par ces mots équivoques : « *Apud Castrum ad Lædum.* » Nous avons dit que, pour ce qui regarde les Coëffeteau, on a coutume d'interpréter ces mots par Saint-Calais. Guillaume vint au jour au mois de février de l'année 1589. Son frère, alors âgé de 15 ans, avait depuis une année fait profession de suivre la règle de saint Dominique, et venait de partir pour Paris où ses supérieurs l'envoyaient achever ses humanités. Aussitôt que Guillaume Coëffeteau eut lui-même atteint l'âge des fortes études, il vint dans cette ville suivre les cours publics de philosophie et de théologie. La renommée précoce de son frère lui rendait toutes les voies faciles; il ne rechercha qu'une existence modeste, avec de laborieux loisirs. La cure de Bagnolet, près de Paris, ayant perdu son pasteur, le cardinal Du Perron, patron de cette cure, la lui offrit et il l'accepta. Ce n'était pas, assurément,

(1) *Hist. Litt. du Maine,* tom. I, pag. 7.

(2) *Ibid.*, tom. I, pag. 156.

pour négliger le petit troupeau qu'on lui donnait à gouverner; il s'en occupa consciencieusement, récita des sermons tous les dimanches, toutes les fêtes, dans l'humble chaire du village, expliqua lui-même le catéchisme aux enfants, visita les vieillards, les infirmes, et leur distribua des aumônes supérieures aux produits de sa cure; mais ces soins divers lui laissèrent encore assez de liberté pour le travail.

C'est alors qu'il joignit une glose et des notes au poëme de Simon Nanquier, qui a pour titre : *De lubrico temporis curriculo*. On donnait ce poëme à traduire aux jeunes humanistes : Guillaume Coëffeteau, en leur rendant ce travail plus facile, les initiait en même temps aux licences et aux subtilités de la langue poétique. Sa nouvelle édition de Nanquier parut en 1616, in-8°, à Paris, chez L. Boulenger. Elle est dédiée à Nicolas Coëffeteau.

Celui-ci ayant été nommé, en 1621, évêque de Marseille, voulut avoir son frère pour coadjuteur. Mais il ne convenait pas à Guillaume de prendre le fardeau des affaires; il refusa la haute position qui lui était proposée, pour accepter une pension de deux mille livres qui lui fut accordée, avec le consentement du pape et du roi, sur l'évêché de Marseille. Pour un homme qui voulait consacrer toute sa vie à l'étude, deux mille livres étaient un revenu suffisant. Guillaume quitta le presbytère de Bagnolet. On lui offrait une rente de trois cents livres comme prix de sa résignation; il n'en voulut point : n'avait-il pas déjà une assez grande existence? Mais la protection de son frère devait bientôt lui manquer. Nicolas Coëffeteau étant mort en 1623, Guillaume se retira au collége de Bayeux.

Cette retraite dura trente-sept années. Il vivait avec la plus grande frugalité, ne prenant qu'un repas par jour, supportant à peine quelques tisons dans son foyer durant les plus froides veillées de l'hiver, et donnant aux pauvres tout le produit de ses économies. C'était un homme grave, qui riait rarement, n'offensait jamais personne par des questions ou des censures indiscrètes. Sa manière de vivre n'était pas celle d'un clerc séculier, mais celle d'un moine, d'un moine fidèle observateur de sa règle. Il y trouvait de grandes commodités pour satisfaire la plus vive de ses passions, le travail (1).

En 1543, il publia : *Compendiosa formandæ orationis concionisque ratio;* Paris, R. Sara, in-8°. C'est un petit recueil de préceptes à l'usage des jeunes prédicateurs. *Præpara, propone, proba, amplifica, conclude* : voilà, suivant l'auteur, les cinq règles qu'il faut suivre pour composer un bon sermon : il ne les développe pas, il est vrai, d'une manière suffisante, mais il en fait, du moins, comprendre l'importance par quelques explications. Ces explications sont une série d'aphorismes énoncés en de bons termes.

Les ouvrages de Guillaume Coëffeteau sont plutôt, il le déclare lui-même, des compilations que des traités originaux; mais ce sont des compilations faites avec le plus grand soin, qui attestent de sérieuses études. Sa manière consiste à prendre successivement tous les mots d'un texte, à les interpréter, et à renvoyer, pour de plus amples détails à divers passages d'auteurs anciens et modernes. C'est dans ces renvois que Guillaume Coëffeteau fait briller son érudition. On n'en avait encore eu qu'un

(1) J. Hallier, in vita Guill. Coeffeteau, *Florilegio* præfixa.

médiocre témoignage dans ses gloses sur Nanquier : on put mieux l'apprécier dans le commentaire beaucoup étendu qu'il joignit aux Dits moraux de Dionysius Cato : *Dyonisii Catonis de moribus libri IV diligenter expositi et illustrati;* Parisiis, 1648, in-8°. Ces scholies forment un ouvrage considérable. Guillaume a mis à contribution tous les philosophes, et les vers de Dionysius Cato n'ont été pour lui que la matière d'une sorte de lexique moral. On estime trop peu de nos jours ces chefs-d'œuvre de patience : au XVIe et même au XVIIe siècle, on les estimait trop.

Dans les dernières années de sa vie, Guillaume Coëffeteau chercha, pour y mourir en paix et sans entendre aucun des bruits du dehors, une retraite encore plus tranquille que le collége de Bayeux. Son neveu, Jacques Hallier, lui fit accorder cette hospitalité dans la maison dominicaine de la rue Saint-Honoré. Il mourut en 1660, âgé de soixante-treize ans, et fut enterré dans la chapelle de cette maison, devant le grand-autel.

Après sa mort, Jacques Hallier fit un recueil de ces œuvres imprimées ou inédites et le publia sous ce titre : Guillelmi Coëffeteau, *Cenomanensis, presbyteri, theologi, Florilegium;* Lutetiæ Parisiorum, Seb Cramoisy, 1667, in-4°. Outre les ouvrages que nous avons mentionnés, ce recueil contient une *Exposition littérale et Mystique* sur un certain nombre des *Psaumes* de David, sur le *Cantique* qui porte le nom d'Anne, mère de Samuel, sur les *Cantiques* de la Vierge, de Zacharie et de Siméon, sur la *Prophétie* de Jonas, sur les *Epîtres canoniques* de saint Jacques, de saint Jude et la première de saint Jean, et sur les *Hymnes* du bréviaire romain. Dans la table que Jacques Hallier a dressée des œuvres de Guil-

laume Coëffeteau, il nous avertit qu'il a noté d'un astérisque tous ceux de ces opuscules qui étaient encore inédits en 1667. A ce compte, Guillaume Coëffeteau eut lui-même déjà publié quelques-unes des *Expositions* ou *Elucidations* sur l'Ecriture-Sainte, qui se retrouvent dans le recueil de Jacques Hallier. Mais ces éditions nous sont inconnues.

COHON (ANTHYME-DENIS).

Divers chemins, dit-on, conduisent à la gloire : il n'y en a pas moins qui conduisent à la fortune; mais les plus directs sont le talent et l'intrigue. ANTHYME-DENIS COHON les fréquenta l'un et l'autre : il ne pouvait donc manquer le but.

On s'accorde à lui donner comme lieu natal la ville de Craon en Anjou, distraite, en 1801, du diocèse d'Angers pour être réunie au nouveau diocèse du Mans; mais on n'a pas la même certitude sur la date de sa naissance. M. Desportes se prononce pour le mois de septembre de l'année 1594 (1), et le *Dictionnaire* de Moréri porte le même mois de l'année 1595. C'est entre ces dates qu'il faut choisir, sans discuter celle de 1549, que donne la *Biographie universelle*, l'erreur ici commise n'étant imputable qu'à l'inadvertance d'un typographe. Dans une de ses lettres au chancelier Séguier, écrite le 29 octobre 1664, Cohon parle avec douleur de son grand âge, et faisant le compte de ses années, il arrive au chiffre

(1) *Bibliogr. du Maine.*

de soixante-dix (1). Il est donc né, comme le dit bien M. Desportes, en 1594. Son père, qui fabriquait ou vendait des chandelles, ne songeait pas à lui donner une autre profession que la sienne; mais le jeune Denis, se sentant appelé vers une plus noble carrière, quitta résolument la boutique paternelle, et courut se jeter dans les bras d'un de ses oncles, chanoine de la cathédrale du Mans (2). Celui-ci l'envoya faire ses études au collége d'Angers. Ses humanités achevées, Cohon se demanda sur quelle scène il devait se produire, et se sentit plus de vocation pour le barreau que pour tout le reste. Il changea bientôt d'avis, et préféra l'Eglise au Parlement, le surplis du prédicateur à la robe de l'avocat. C'est alors qu'il vint à Paris prendre ses grades en théologie. Nous avons sous les yeux un curieux monument de ses études : ce sont des extraits des oraisons funèbres faites sur la mort d'Henri IV, de l'*Introduction à la vie dévote* et de plusieurs ouvrages mystiques (3). Ce recueil est de l'année 1613. Cohon avait alors dix-neuf ans. Nous voyons là quels étaient, à cette époque de sa vie, les goûts littéraires de Cohon; il aimait le trait, l'anthithèse et l'emphase, les mots précieux, les périodes cadencées, et s'inquiétait peu du reste. Ses débuts dans la chaire ne furent pas heureux. Ils furent troublés par un accident assez ordinaire, que les prédicateurs doivent toujours prévoir, et contre lequel ils ne sauraient prendre trop de précautions. Cohon prêchait dans l'église de

(1) MSS. de la Biblioth. Nat. Fonds de Saint-Germain, nº 709, tom. XXXIX.

(2) *Diction*. de Moréri.

(3) MSS. français de la Biblioth. Nat., ancien fonds, nº 7872 (3).

Montmartre, et débitait sur le ton le plus solennel les plus pompeuses tirades : tout à coup sa voix s'altère, il balbutie des mots sans suite, puis se tait et descend de la chaire, laissant ses auditeurs étonnés, inquiets, et courant cacher dans quelque retraite son dépit et sa confusion. Il avait été trahi par sa mémoire. A quelque temps de là, il prétendit réparer cet échec, et reparut en chaire. On trouva ce nouveau sermon « solide en lui-même et bien débité (1), » et ce succès fit oublier sa mésaventure.

Bientôt il ne recueillit plus que des applaudissements, et on le vit disputer la palme aux maîtres de la chaire dans les principales églises de Paris. Cette audace plut dans un jeune homme, et comme son talent n'était pas dépourvu d'originalité, il trouva des zélateurs passionnés qui allèrent prônant partout ses mérites : une élocution brillante et onctueuse; une noble tenue; un style correct et dégagé des frivoles ornements de l'érudition pédantesque (2). La foule accourut à ses sermons. Un jour qu'il prêchait dans une église de Paris, il s'assembla tant de voitures aux environs de cette église, que les cochers du cardinal de Richelieu ne purent fendre la presse et furent contraints de détourner leurs chevaux. Cet évènement fit du bruit. Richelieu voulut connaître un homme qui jouissait d'une aussi grande faveur et le manda près de lui. Celui-ci ne manqua pas de se rendre à cette invitation, et, dès l'abord, saluant le cardinal : « J'ai donc été, lui dit-il, plus puissant que l'Allemagne et que l'Espagne réunies, puisqu'en arrêtant votre Éminence, j'ai

(1) *Diction.* de Moréri.
(2) *Ibid.*

pu faire ce qu'elles ont tenté vainement. » On trouva cette flatterie délicate; elle n'était qu'effrontée. Elle plut, dit-on, au cardinal; il admit Cohon dans le troupeau de ses familiers, et se promit bien de le pourvoir avantageusement à la plus prochaine vacance.

Par la résignation de son oncle, Cohon avait obtenu sa prébende; il était devenu chanoine du Mans, et comme il savait bien tirer profit des circonstances, il s'était fait donner, dans la suite, le prieuré de Saint-Louan, l'abbaye du Tronchet, au diocèse de Dol, celle de Floran, au diocèse d'Auch, de Saint-Léger, au diocèse de Saintes, et de Beaulieu, au diocèse du Mans. Il n'était donc pas déjà trop mal doté. Mais Richelieu et son frère, le cardinal Alphonse, archevêque de Lyon, qui l'avaient pris en égale amitié, le destinaient à l'épiscopat. Sur ces entrefaites, une amnistie, ou, pour employer le langage du temps, une abolition générale fut accordée par le roi à tous ses sujets du Languedoc et des pays voisins qui avaient suivi le parti du duc d'Orléans : furent exceptés de cette amnistie les évêques d'Albi, de Lodève, d'Usez, d'Alet et de Saint-Pons, qui furent appelés à rendre compte de leurs actes devant les tribunaux compétents, et l'évêque de Nismes, Claude du Caylar-de-Saint-Bonnet-de-Toiras, qui, jugé moins coupable, obtint l'oubli de sa faute au prix de sa démission (1). L'évêché de Nismes se trouvait donc vacant. Le cardinal y fit appeler son candidat, son favori. Nommé à l'évêché de Nismes le 19 novembre 1633, Cohon prêcha le lendemain devant la cour, et fut désormais mis au nombre des sermonnaires les plus renommés. Il reçut ses provisions de Rome le

(1) *Histoire du Languedoc*, par Dom Vaissette, tom. v.

24 juillet 1634; mais il ne se pressa pas d'aller occuper le poste difficile auquel l'avait appelé la confiance du ministre dirigeant. S'étant fait sacrer à Paris, le 30 octobre, dans la chapelle du palais archiépiscopal, par Jaubert de Barraut, archevêque d'Arles, assisté de Gaspard de Daillon et de Nicolas Grillé, évêques d'Albi et de Bazas, il ne se rendit à Nismes que le 24 juillet de l'année suivante.

Il allait se trouver en présence de grands embarras. Retranchés derrières les franchises qui leur avaient été garanties par l'édit de Nantes, les protestants du Languedoc avaient peu à peu rétabli leurs affaires. Depuis l'année 1621, ils étaient à Nismes le parti dominant. Après avoir chassé de la ville tous les religieux, ils avaient prétendu consacrer la perpétuité de leur établissement en démolissant la cathédrale. Les prédécesseurs de Cohon n'exerçaient guères dans cette ville que les fonctions d'évêques *in partibus*. La politique du cardinal était peu libérale; il s'accommodait mal de l'esprit d'indépendance que les protestants manifestaient en toute occasion : ceux-ci ne professaient pas, de leur côté, une bien vive affection pour le cardinal. Un évêque de son choix et qui passait pour un des instruments les plus dociles de sa politique, ne pouvait donc recevoir à Nismes un très favorable accueil. Suspect dès l'abord, Cohon fut bientôt considéré comme ennemi. En 1636, il était député par la province de Narbonne à l'assemblée générale du clergé, et il obtenait un arrêt du conseil qui lui donnait entrée dans les assemblées de l'hôtel-de-ville, mi-parties de protestants et de catholiques; en 1637, il assistait aux Etats de Béziers, et de là se rendait à Paris, accompagné du comte d'Aubijoux, de deux consuls de

Nismes et d'un syndic, pour présenter et commenter devant le roi un cahier de doléances. De retour dans son diocèse, il ne s'occupa plus que de guerroyer contre les hérétiques. Ils avaient sur lui l'avantage du nombre; mais, de son côté, n'avait-il pas l'autorité d'une haute fonction, avec l'appui du cardinal et du roi, et ne pouvait-il pas, d'ailleurs, placer quelque confiance dans les ressources de son esprit alerte, entreprenant et peu scrupuleux? Avec les uns, il se montra prodigue, épuisant le trésor de son église et le sien, pour soumettre les consciences vénales; sur les autres, il essaya d'autres moyens de séduction, écrivant au cardinal, au chancelier, lettres sur lettres, pour leur recommander des gentilshommes dignes de quelque emploi, des plaideurs inquiets sur l'issue d'une procédure, et faire valoir de toute manière les bons offices qu'avaient pu lui rendre quelques zélés entremetteurs; avec le peuple, il n'eut recours qu'à son éloquence, parcourant les campagnes comme un missionnaire, provoquant les ministres de la religion réformée à de solennelles controverses, et opérant en tous lieux quelques conversions sincères ou feintes.

Dès qu'il se vit mieux affermi, il ne craignit pas d'introduire les questions les plus délicates, les plus irritantes, et d'en poursuivre la solution avec la plus âpre énergie. Les protestants avaient détruit la cathédrale et le palais épiscopal s'en allait en ruines : il entreprit de les faire contribuer au rétablissement de ces deux édifices. Dans ce dessein, il proposa de lever sur tous les habitants du diocèse de Nismes, protestants ou catholiques, sans aucune distinction d'Eglise, une contribution de 400,000 livres, payable en quinze années consécutives, et d'appliquer, sur cette somme, 80,000 livres à

la construction d'une cathédrale, 20,000 livres à la restauration de l'évêché. Un tel projet devait provoquer des tempêtes. Cohon n'avait pas été sans le prévoir : aussi, quand les murmures commencèrent, leur opposa-t-il un visage tranquille. L'affaire alla devant le conseil d'état, le conseil d'état rendit un arrêt conforme à la proposition de l'évêque de Nismes, et les protestants, après avoir témoigné la plus vive indignation, se résignèrent à payer.

Ce succès obtenu, Cohon en chercha d'autres. Les religionnaires étaient consternés : il voulut profiter de cette circonstance pour tenter quelques réformes plus difficiles encore. Ils avaient chassé de la ville tous les religieux : Cohon rappela les Dominicains et les établit dans le château de Nismes (1635); puis il fonda deux couvents de religieuses Ursulines. Au temps de leur domination, les protestants s'étaient emparés du collége, et y avaient établi des régents de leur communion : les catholiques étaient alors obligés d'envoyer leurs enfants au collége d'Avignon. Au mois de juillet 1633, un arrêt du conseil ordonna qu'à l'avenir les régents des colléges de Nismes, de Castres et de Montauban seraient, en nombre égal, catholiques et protestants. Mais cet arrêt avait causé de grands tumultes ; lorsqu'on en avait demandé l'enregistrement à la chambre de l'édit de Castres, les voix s'étaient partagées, et le chancelier avait été obligé d'intervenir pour juger ce partage. Il s'était prononcé pour les catholiques, et aussitôt les Jésuites avaient été rappelés. Cohon les trouvait occupant la moitié des chaires du collége de Nismes. Il prétendit leur attribuer celles qui avaient été réservées aux religionnaires. Pour donner aux choses leur véritable nom, c'était là de la tyran-

nie; mais les protestants ayant autrefois abusé de leur puissance, on ne se croyait pas tenu d'observer strictement à leur égard les règles de la justice. Cohon réussit encore dans cette affaire : en 1637, les Jésuites furent constitués maîtres absolus du collége de Nismes, et obtinrent, en outre, de la libéralité de l'évêque, le prieuré de Parignargues. En 1639, le roi leur accorda la théologale de l'église cathédrale.

D'autres soins vinrent bientôt détourner Cohon de ses préoccupations religieuses et modérer l'ardeur de son zèle contre les protestants. En 1640, la peste fit de grands ravages dans la ville de Nismes. Le devoir de l'évêque était de visiter les malades, de les secourir et de les consoler ! Devoir périlleux, qu'on hésite toujours à remplir. Cohon donna l'exemple du courage : par sa présence d'esprit et la résolution de son caractère, il parvint à dominer le fléau. Pour le récompenser, le roi le nomma, l'année suivante, conseiller au parlement de Toulouse, et lui fit don de l'abbaye de Saint-Gilles.

L'assemblée générale du clergé étant convoquée dans la ville de Mantes, Cohon s'y rendit. Il y eut de vifs démêlés, auxquels il prit part, et au sujet desquels il écrivit une lettre qui se trouve manuscrite dans plusieurs recueils. *Lettre de M. Cohon, évesque de Nismes, à M. le cardinal de Lyon* (1). Elle est datée de Mantes, le 7 juin 1641. Nous ne croyons pas qu'elle ait été imprimée. L'année suivante, il perdit son protecteur, le cardinal Richelieu. C'était l'évènement qu'il avait à redouter le plus. L'emportement de son zèle lui avait fait

(1) Biblioth. Nat. Imprimés. Voir le Catalogue de la *Jurisprudence*.

beaucoup d'ennemis dans la ville de Nismes : aux protestations des religionnaires opprimés s'étaient jointes les plaintes des catholiques modérés, qui, sans regretter l'ancien régime, n'étaient pas satisfaits qu'on eût inauguré le nouveau par la violence et la persécution. Il s'était formé contre lui un parti redoutable, et, privé désormais de l'appui de Richelieu, n'allait-il pas être accusé devant le nouveau ministre, et peut-être sacrifié pour apaiser les esprits? Cohon jugea qu'en de telles occurrences, il devait accourir à Paris, rechercher le nouveau ministre, lui faire une cour assidue, et se bien établir dans son esprit avant que les mécontents de Nismes eussent pris le temps de rédiger leurs remontrances. Mazarin le reçut comme un homme auquel il devait demander des services. Ayant reconnu chez lui non seulement l'étoffe d'un courtisan, mais encore celle d'un politique, il le prit au nombre de ses conseillers et le chargea de conduire plusieurs affaires. Il dut à cet illustre patronage, non moins qu'à son mérite reconnu, l'honneur de prononcer l'oraison funèbre de Louis XIII, en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, au mois d'août de l'année 1643. On nous laisse ignorer si cette oraison funèbre a été conservée; nous ne la retrouvons pas.

Cohon avait bien prévu que l'avènement d'un nouveau ministère devait encourager la cabale qu'on avait depuis long-temps fomentée contre lui, et donner de l'audace et quelque confiance à la délation. Les mémoires accusateurs arrivèrent bientôt à Paris. On lui reprochait d'avoir scandalisé la ville de Nismes par les désordres de sa conduite, et tel était le nombre des maris outragés que leur voix formait une immense clameur. Nous lisons dans un méchant libelle qu'on ajoutait à ses délits contre

les mœurs un crime d'une autre nature; on l'accusait d'avoir fabriqué de la fausse monnaie (1). Nous voulons croire que ce véhément réquisitoire contenait autre chose que des vérités: cependant Mazarin et Cohon lui même trouvèrent qu'il n'était guère possible de mépriser cette dénonciation et de n'en pas tenir autre compte : le nombre et la qualité des plaignants et peut-être aussi la réalité trop bien constatée de quelques écarts ne permettaient pas à Cohon de retourner à Nismes en ces circonstances. On lui offrit de permuter l'évêché de Nismes contre celui de Dol, en Bretagne. Il y consentit; mais le pape ne voulut pas ratifier ce marché et refusa les bulles qui lui avaient été demandées. Dans le même temps, Robert Cupif, qui avait remplacé René de Rieux sur le siège de Saint-Pol-de-Léon, fut obligé de restituer ce siège au titulaire réintégré. Privé de son évêché, Robert Cupif possédait encore d'assez beaux bénéfices. Il les offrit à Cohon en échange de l'évêché de Dol. Cette offre fut acceptée, et Cohon se retira dans son prieuré de Saint-Loan. Il allait y chercher le repos, et attendre une meilleure fortune.

Mazarin ne l'avait pas oublié : après deux années passées dans la retraite, Cohon fut rappelé par le cardinal. Il s'agissait de combattre une formidable faction, de déjouer ses intrigues, de tendre d'autres pièges, et de conjurer de graves périls. Mazarin admit Cohon dans sa familiarité et lui confia les plus importantes négociations. Mais la faction prit un instant l'avantage, et, ayant ameuté Paris contre le ministre étranger, elle le con-

(1) *Advertissement au sieur Cohon*, etc., etc., *par les cuistres de l'Université de Paris.*

traignit de prendre la fuite. Ses partisans n'eurent plus qu'à suivre son exemple. Cohon était un des plus signalés. Ce qui acheva de le compromettre, c'est que les Frondeurs interceptèrent une de ses lettres au cardinal. Elle contenait ce qu'on appelait alors des secrets d'État, c'est-à-dire quelques détails sur diverses intrigues. On la publia, on en fit même deux éditions dans la même année, sous ce titre : *Lettre interceptée de M. Cohon, cy-devant évesque de Dol, contenant son intelligence et sa cabale secrette avec Mazarin;* Paris, 1649, in-4°. Signée des initiales C. E. D. D., elle porte la date suivante : Paris, 16 février 1649. C'est à l'occasion de cette pièce que fut publié le pamphlet suivant : *Advertissement au sieur Cohon, évesque de Dol et de Fraude, par les cuistres de l'Université de Paris;* Paris, 1649, in-4°. C'est un recueil d'injures. On raconte sa vie entière; aux écarts on ajoute des crimes : il y a là beaucoup plus de calomnies que de médisances. Un autre pamphlet, publié dans le même temps, porte ce titre : *Nouvelle proposition faite par les bourgeois de la ville et faubourgs de Paris à MM. du Parlement, contre la lettre du sieur Cohon, évesque de Dol;* Paris, Jacquard, 1649, in-4°. C'est une déclamation, rédigée dans le même goût que la précédente. Un biographe prétend qu'à la suite de cette affaire, Cohon fut incarcéré (1). Si ce renseignement est exact, il ne demeura pas long-temps en prison, puisqu'au mois de mars de l'année 1649, Mazarin reparut à la cour, exerça de nouveau la suprême influence, mit en déroute ses ennemis et rappela ses amis dispersés. Cohon ne fut pas un des derniers qui répondirent à cet appel.

(1) *Biographie universelle.*

Louis XIV allant à Bordeaux, Cohon l'accompagna dans ce voyage, et lui fit, au nom des habitants de la ville, la harangue solennelle (1). Le roi, pour le récompenser, lui donna l'abbaye de Flaran. Son crédit lui suscita bientôt des envieux, et les libellistes du parti tombé dans la disgrâce recommencèrent à déclamer contre lui Nous avons un spécimen de leurs invectives dans l'écrit qui porte ce titre : *Advertissement charitable à M. Cohon, évesque de Dol, en Bretagne, et de Fraude, en Guyenne*, in-4° (1650). Ce sont des vers français et des vers latins, aussi médiocres, mais non moins injurieux les uns que les autres (2) :

Cependant Mazarin éprouva bientôt d'autres revers. De nouveau chassé de Paris, il fut de nouveau condamné par le parlement. C'est à cette occasion qu'on publia pour sa défense : *Les sentiments d'un fidelle sujet du Roy sur l'arrest du parlement du vingt-neufiesme décembre* 1651, in-4°. Cohon a toujours passé pour l'auteur

(1) Voir la brochure qui a pour titre : *Depart de leurs majestés de la ville de Bordeaux, avec toutes les particularitez de ce qui s'est passé en leur sejour*; 1650.

(2) Voici les français; ils sont relatifs à la harangue de Bordeaux :

Evesque enchevestré de Dol, de tromperie,
Des feintes de la cour, d'une humaine faveur,
Des titres colorez d'une vaine grandeur,
D'un phantosme d'honneur qui sent la phrénésie;

Pour mieux persuader ta folle phantaisie,
Tu fais parler Bordeaux, comme son procureur,
Sans procuration, sans charge et sans autheur,
Blasmant sa procédure après une amnistie;

Bordeaux, qui t'a suivy jadis avec ardeur,
Devoit-il maintenant escouter ta fureur?
Tu te trompes, Cohon, en cette hypocrisie

Que ta bouche a fait voir opposee à ton cœur.
En vain tu as prêche, fourbe predicateur,
Va presche-toy toy-même et corrige ta vie.

de ce manifeste. Il est écrit avec plus de vigueur que de bon goût : on y remarque, toutefois, une certaine ampleur de style qui n'est pas commune dans les Mazarinades; c'est un pamphlet qui tient beaucoup d'un sermon. Trois autres écrits du même genre sont attribués à Cohon. Nous en ferons du moins connaître les titres : *A qui aime la vérité;—Lis et Fais;—Pauvre peuple abuzé desille tes yeux*. Il est désigné comme l'auteur de ce dernier opuscule, dans une Mazarinade intitulée : *Conseil nécessaire donné aux bourgeois de Paris*, etc., etc., 1651. Cohon suivit dans toutes ses variations la fortune du cardinal Mazarin : il fut tour à tour puissant et proscrit comme lui. Il atteignit le degré suprême de la faveur, le jour où Louis XIV lui commanda d'occuper la chaire de l'église de Reims, durant la cérémonie de son sacre, le 7 juin 1654. Après cette cérémonie, le roi lui donna l'abbaye du Tronchet.

Il avait été remplacé sur le siége épiscopal de Nismes par Hector d'Ouvrier. Celui-ci étant mort le 20 juin 1655, Cohon écrivit au cardinal Mazarin : « J'apprends que mon ancienne épouse est veuve : comme j'ai sur la conscience de l'avoir quittée, je viens prier votre Eminence de me procurer le moyen de retourner avec elle. » Ce style dégagé, ce ton leste et de belle humeur se trouve dans les épîtres familières de tous les prélats de cette époque. Elevés pour la plupart chez les Jésuites, ils avaient achevé leur éducation avec les pages, dans les antichambres du Louvre ou du Palais-Mazarin. Cohon fut nommé pour la seconde fois évêque de Nismes dans les derniers mois de l'année 1655. Mais comme il était fort mal vu de la cour de Rome, on lui refusa long-temps ses

bulles, et il ne les obtint qu'en 1657 Au mois de septembre de cette année, les députés de Nismes vinrent à sa rencontre jusqu'à Beaucaire. Ils lui dirent que les querelles religieuses étaient enfin assoupies, et qu'il allait trouver partout dans son diocèse, la paix, l'ordre, le bon accord Il y fut à peine rentré qu'aussitôt les tumultes recommencèrent, et qu'après des contestations orageuses au sein du conseil de ville et dans le parlement de Toulouse, on en vint aux mains dans les rues de Nismes Qui avait provoqué cette nouvelle tempête? Toutes les voix dénoncèrent l'esprit arrogant, obstiné, les intrigues et les violences de l'évêque. Mazarin fut obligé d'intervenir en personne, et de négocier un arrangement entre les partis exaspérés. Mais les passions, une fois soulevées, se calment bien lentement. Cohon fut de nouveau dénoncé. Les habitants et les consuls de Nismes demandaient un autre évêque; il n'aspirait, de son côté, qu'après un changement de résidence, et, pour des motifs qui nous sont inconnus, cette mutation lui était obstinément refusée. Il écrivait au chancelier Seguier le 10 octobre 1662 : « J'ai prié M. de La Chambre de vous demander en ma faveur le sceau d'une évocation générale, qui découragera ceux qui me persécutent, en prenant avantage de mon esloignement. Vous luy donnerez, Monseigneur, telles bornes qu'il vous plaira : quatre ou cinq années suffiront pour obtenir du roy le rappel de mon ban et rompre les chaînes qui m'attachent en ce païs (1). » Seguier, comme nous l'apprend Ballesdens,

(1) MSS. de la Bibl. Nat. Saint-Germain Fr. n° 709, tom. xxxv, pag. 110.

aimait les cajoleries. Cohon, qui savait par où le prendre, l'accablait d'adulations et de complaisances (1) : il ne réussissait pas mieux pour cela; la volonté du roi l'enchaînait à Nismes. Pour s'en consoler, si faire se pouvait, il éleva des croix sur les places, restaura les églises, appela dans sa ville épiscopale et dota convenablement les religieuses de Saint-Joseph, les Annonciades, les Visitandines, les sœurs de la Providence, établit un séminaire qu'il plaça sous la direction des PP. de la Doctrine Chrétienne, et rédigea pour son diocèse des *Ordonnances Synodales*, qui furent publiées en 1670, in-8°.

Il mourut le 7 novembre de l'année 1670, et fut inhumé dans la cathédrale. L'évêque d'Orange fit la cérémonie de ses obsèques. Ses sermons et quelques autres écrits de sa main devinrent l'héritage de son neveu, prévôt de la cathédrale de Nismes. On a lieu de croire qu'ils sont perdus aujourd'hui.

(1) La lettre suivante mérite d'être citée :

« MONSEIGNEUR,

« Du débris de nos parfums que les neiges de deux hivers ont fait mourir cruellement en leurs tiges et leurs semences, j'ai recueilli de quoy former quatre sachets pour vostre lict. Recevez-les, s'il vous plaist, Monseigneur, comme le supplément de vostre rente constituée, ou, pour mieux dire, comme l'exhalaison d'un cœur qui ne vous peut donner que de foibles encensements pour les effusions du vostre, qui sont des grâces et des bienfaits solides, dont vous comblez avec excès et sans mesure

« Vostre très humble, etc., etc.,

L'év. de NISMES.

« A Nismes, le 10 d'avril 1666. »

GERBERON (GABRIEL).

GABRIEL GERBERON a raconté l'histoire de sa vie. C'est un récit fait à la hâte, vif, passionné, auquel nous ferons plus d'un emprunt. Pour bien juger un homme, il ne s'agit que de l'entendre parler de lui-même : il se révèle tout entier dans cette indiscrète confidence. Voici d'abord en quels termes Gerberon nous parle de sa jeunesse, de ses premiers travaux, de ses premières épreuves :

« Je suis né et ai été baptisé par la miséricorde de Dieu, en la ville de Saint-Calais, l'an 1628, le douzième aoust (1). J'achevai mon cours de philosophie à Vendosme, l'an 1647, âgé de dix-neuf ans, et je fus choisi par la ville de Saint-Calais pour principal du collége. J'entrai dans l'ordre de Saint-Benoît en l'abbaye de Saint-Melaine-de-Rennes, où je commençai mon noviciat, le 9 novembre 1648. âgé de vingt ans. Je fis profession le 11 novembre 1649, âgé de de vingt-et-un ans. Je fus envoyé, en l'année 1651, au Mont-Saint-Michel, où je demeurai six ans. Vers l'an 1656, je fus ordonné prêtre très indigne, âgé de vingt-huit ans. Vers 1659, je fus envoyé à Bourgueil, âgé d'environ trente-et-un ans, et j'y enseignai la rhétorique, la philosophie et la théologie à nos confrères. De là, j'enseignai seul la philosophie à Saint-Denis, en France, et à Compiègne, où étant sous-prieur, l'an 1660, j'enseignai à nos confrères

(1) Son père était chirurgien à Saint-Calais. On lui attribue deux opuscules qui ne sont pas venus jusqu'à nous : *Bouquet anatomique* (en vers , et *Histoire de toutes les parties du corps* 1626).

et à quelques séculiers divers traités de théologie... : et comme je suivois plus les Conciles et les Pères que les Scholastiques, quelqu'un, peu éclairé ou mal disposé, écrivit au très-révérend père général, se plaignant que j'enseignois la positive et non la scholastique. L'on m'envoya donc, l'année suivante, à Saint-Benoît-sur-Loire.

« En passant par Paris, le R. P. D. Bern. Audebert me dit la plainte qu'on lui avoit faite de moy, et il m'en fit de grands reproches, jusqu'à me dire que, si je voulois enseigner, je devois suivre une autre méthode. Comme cette plainte m'étoit plus honorable que je ne méritois, je ne repliquai rien, et je partis incontinent pour Saint-Benoît-sur-Loire, où j'enseignai, étant sous-prieur, la théologie selon ma méthode, jusqu'au chapitre-général de l'an 1663. Lorsque j'enseignois, je signai le formulaire selon le mandement des grands-vicaires d'Orléans, qui n'y demandoient autre chose sinon que l'on rendît à l'Église l'obéissance que ses enfants lui doivent.

« Ce chapitre me déchargea d'enseigner, et l'on m'envoia au monastère de la Coûture, du Mans, où je ne demeurai que jusques vers la fin de l'année. Là, le sous-prieur s'étant plaint mal à propos à notre général que je corrompois par ma doctrine les jeunes profès, dont il avoit la conduite, l'on m'envoya en Bretagne, au monastère de Léon, près de Dinant, où je demeurai peu de temps; car D. Arsenne Mansel, prieur, qui avoit été un de mes maîtres en théologie, m'ayant entrepris sur les cinq propositions, j'écrivis au père visiteur qu'il m'envoyât à Saint-Mahé, trois lieues au-delà de Brest, sur le bord de la mer; ce qu'il m'accorda, et j'y allai pendant l'hiver : mais, comme les vents m'y causèrent la colique,

je priai notre père visiteur, vers le mois de juin de l'année suivante, de m'envoyer à Saint-Gildas-de-Ruis. J'y allai et y demeurai jusqu'au chapitre-général de l'an 1666, lequel ordonna que je revinsse à Paris, en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ayant reçu cet ordre, je partis de Bretagne, et arrivai à Paris vers le mois de juillet, ou le R. P. D. Bern. Audebert me témoigna toutes les bontés possibles (1). »

Ce simple récit nous fait déjà connaître Gabriel Gerberon. C'est un zélé partisan de toutes les nouveautés, qui ne supporte pas le joug de la tradition, qui ne respecte pas davantage les ordres de ses supérieurs, que l'esprit de contradiction inspire dans toutes ses paroles, dans tous ses actes, et qui ne se laisse pas plus ébranler par les persécutions que par les remontrances. C'est, d'ailleurs, un homme plein d'ardeur pour l'étude, qui, pour ne pas suivre les voies frayées, s'engage dans les plus difficiles et s'y complaît. Si l'âge mûr de Gerberon répond à sa jeunesse, on le comptera parmi les érudits; mais il ira se ranger dans la catégorie des controversistes, de ces gens qui cherchent querelle à tout le monde à tout propos, et soulèvent des montagnes moins pour découvrir une vérité que pour dénoncer une erreur; si, comme on peut déjà le prévoir, il abandonne quelquefois son cabinet et ses livres, pour intervenir dans les affaires du dehors, son opinion en matière de théologie doctrinale sera toujours indépendante, et il l'exprimera sans redouter les suites de sa franchise; mais, par l'emportement de son caractère et la véhémence de son langage,

(1) MSS. de la Bibl. Nationale : Résidu de Saint-Germain, paquet 5, num. 5.

il sera plus fâcheux qu'utile à son parti. Tel s'annonce Gabriel Gerberon.

Etant à Fleury-sur-Loire, il avait, dans ses loisirs, rédigé trois écrits sur des questions bien différentes. Une jeune femme de Saint-Calais ayant été condamnée à être pendue pour crime d'empoisonnement sur la personne de son mari. Gerberon prit sa défense et plaida sa cause dans un factum énergique. L'affaire était en appel devant le parlement de Paris. La cliente de Gerberon fut acquittée et rendue à sa famille. Dans le même temps, il fit une Dissertation sur la Pâque de l'année 1666, et une Apologie pour Rupert, abbé de Tuits, près de Cologne. De ces trois opuscules un seul a été imprimé; c'est l'Apologie de Rupert. Aussitôt que Gerberon eut, par les ordres de ses supérieurs, quitté la Bretagne pour venir à Paris, il s'occupa de cette publication.

Elle fut faite en 1669, sous ce titre : *Apologia pro Ruperto, abbate Tuitiensi, in qua de Eucharistica veritate eum catholice sensisse et scripsisse demonstrat vindex frater G. Gerberon;* Parisiis, Car. Savreux, in-8°. Pour appuyer ses arguments contre la présence réelle, Wiclef avait extrait des Pères et des Scolastiques toutes les définitions des espèces qui lui avaient paru contraires ou peu conformes à la définition orthodoxe. Parmi ces anciens docteurs dont il avait cru pouvoir invoquer le témoignage contre le mystère de la transsubstantiation, s'était trouvé le moine Rupert, de l'ordre de saint Benoît, théologien du XIIe siècle, qui, dans un ouvrage sur les *Divins Offices*, avait, en effet, exprimé son sentiment en des termes suspects de favoriser l'hérésie bérengérienne. La controverse s'étant engagée entre

les partisans et les adversaires de la présence figurée, ceux-ci s'étaient vus bien empêchés d'expliquer et de justifier tous les textes que Wiclef avait produits en sa faveur; ils avaient donc pris le parti de reconnaître, qu'en effet d'anciens interprètes avaient partagé l'erreur de Wiclef, et, dans ce nombre, l'auteur du traité des *Divins Offices*, l'abbé de Tuits. Entreprendre son apologie, c'était aller contre l'opinion commune; mais Gerberon avait un goût particulier pour ces entreprises. Il se proposa de démontrer qu'on avait jusqu'alors mal compris l'opinion de Rupert, et que la doctrine de l'Eglise romaine n'avait pas rencontré, dans le XI.ᵉ siècle, un plus vaillant défenseur que ce moine injurieusement inscrit au catalogue des hérétiques. Cette démonstration fut, comme cela devait arriver, acceptée par les uns, repoussée par les autres : mais tout le monde reconnut qu'elle venait d'un habile homme, qui avait une érudition profonde et une rare subtilité.

On se le rappelle, notre Bénédictin avait quitté le monastère de Léon après avoir eu de graves difficultés avec le prieur de ce monastère au sujet des cinq propositions. Il ne pouvait s'en tenir là. Au moment où l'Eglise entière était en proie à la discorde, où chaque jour voyait publier une nouvelle défense et une nouvelle censure de Jansénius, où les théologiens les plus circonspects, essayant de calmer les furieux, étaient bientôt poussés hors de leurs retranchements et précipités eux-mêmes dans l'ardente mêlée, un homme véhément, téméraire, comme l'était Gerberon, ne pouvait consentir à garder le silence. Cependant il s'exprima d'abord avec plus de ménagement qu'on n'en devait attendre de lui. Un curé de Bruxelles, l'abbé Raucour, ayant publié sur la Péni-

tence un petit livre qui respirait un parfum de jansénisme, Gerberon le traduisit en français : *Catéchisme de la Pénitence qui conduit les pécheurs à une véritable conversion*; Paris, 1672, 1676, in-12. En 1673, il publia: *Acta Marii Mercatoris, sancti Augustini, Ecclesiæ doctoris, discipuli, cum notis Rigberii;* Bruxellis, Marchant, in-16. Les OEuvres de Mercator étaient inédites : Gerberon ayant obtenu, par l'entremise du cardinal Bona, la communication d'un manuscrit du Vatican, y joignit des notes et des dissertations. Si ce n'avait été qu'un travail d'érudition, il n'en eût pas fait honneur au faux *Rigberius* : mais, comme disciple de saint Augustin, Mercator s'était montré l'un des plus ardents adversaires de l'hérésie pélagienne, et Gerberon entendait bien profiter de l'occasion pour interpréter Mercator en des termes désagréables aux oreilles des Molinistes. Cependant, les circonstances leur étant favorables, il jugea qu'il était sage de dissimuler son nom. Il usa souvent de ce stratagème. Tandis que les gloses de *Rigberius* sur les *Actes* de Mercator sortaient des presses de Bruxelles, on publiait à Gand un petit livre ayant pour titre : *Monita Salutaria B. V. Mariæ ad cultores suos indiscretos*, et, en même temps, une traduction de ce livre : *Avis Salutaires de la B. V. Marie à ses dévots indiscrets*, 1673, in-12. Dans les notes qu'il nous a laissées sur sa vie, Gerberon avoue cette traduction; mais on suppose que l'ouvrage latin, publié sous le nom d'un certain Adam Windelfelts, est également de sa plume (1). Si nous ne l'affirmons pas, nous le croyons volontiers. Les Jésuites ne manquèrent pas de se recon-

(1) *Apologie des dévots de la sainte Vierge*, ou *Sentiments de Théotime*, etc., etc.; Bruxelles, 1675, pag. 4 et suiv.

naître dans les *dévots indiscrets*, et ils se plaignirent hautement. Gerberon leur répondit dans une *Lettre apologétique*. L'approbation des docteurs de Louvain et mieux encore le succès des *Avis* prouvent qu'il n'était pas seul à blâmer les superstitions des Jésuites. On en fit une édition nouvelle à Lille, en 1674, in-12, sous le patronage de l'évêque de Tournay, Gilbert de Choiseul-Praslin. Gerberon continua sa polémique contre les dévots indiscrets, dans l'écrit suivant : *Lettre à M. Abelly évêque de Rodez touchant son livre de l'*Excellence de la sainte Vierge; 1674, in-12. Cette lettre est une explication des *Monita Salutaria*.

L'abbé Lenoir, théologal de Séez, étant poursuivi par son évêque et par l'archevêque de Paris comme suspect de tendances jansénistes, Gerberon prit sa défense dans un écrit qui a pour titre : *La Fable du temps, ou un coq noir qui bat deux renards*; 1674 : libelle anonyme, avoué plus tard par l'auteur, mais imprimé, dit-il, sans son consentement. Ce n'était encore là qu'un trait lancé par une main non moins adroite que vigoureuse. Deux ans après, il donna, sous un autre pseudonyme : *Le Miroir de la piété chrétienne*, par Flore-de-Sainte-Foy : Bruxelles, 1676, et, Liége, Bonard, 1677, in-12. L'ordre de Saint-Benoît s'était prononcé pour saint Augustin et Jansénius contre Pélage et les Jésuites. Gerberon défendit les conclusions de son ordre; mais il le fit en des termes si *durs* (1), c'est-à-dire si bien purgés de toute équivoque, que sa franchise blessa tout le monde; adversaires et partisans de la grâce souverainement efficace. Ceux-ci,

(1) A. Arnauld, *Lettres*, tom. III, pag. 462. — *Hist. Litt. de la Congrégat. de Saint-Maur*, pag. 327.

voyant bien quel parti les Jésuites allaient tirer de ce langage indiscret, murmurèrent contre la témérité de Gerberon et s'empressèrent de le désavouer: ceux-là poussèrent des clameurs, dénonçant le scandale qui venait d'être commis par un ministre de l'Évangile, et appelant sur sa tête les foudres épiscopales. Ce fut la matière de plusieurs libelles; nous citerons : *Réfutation des erreurs contenues dans* le Miroir de la piété chrétienne; *au sujet de la Prédestination et de la grâce;* Douai, Bellère, 1678, in-12; *Réflexions catholiques sur la doctrine d'un livre intitulé :* Le Miroir de la piété chrétienne; Rouen, Viret, 1678, in-12. A ces cris, on vit s'émouvoir les archevêques d'Aix et de Reims, et les évêques de Grenoble, de Toulon, de Séez, de Gap : les uns et les autres, ils publièrent des censures contre le livre de Dom Gerberon. Celui-ci s'empressa de leur répondre. A cette polémique appartiennent deux *Lettres*, adressées l'une à l'archevêque d'Aix, l'autre à l'archevêque de Paris, qui parurent à la fois, avec d'autres opuscules du même genre, dans un volume intitulé : *Le combat des deux clefs, ou Défense du* Miroir de la piété chrétienne; Durocortore, 1678, 1679, in-12. Dom Tassin attribue ce recueil à un théologal de Séez (1); mais cette attribution est contestée (2) : Gerberon a reconnu qu'il avait écrit les deux *Lettres*. Il s'est aussi déclaré l'auteur d'une autre apologie, publiée sous le pseudonyme de l'abbé Valentin : *Le Miroir sans taches, où l'on voit que les vérités que Flore enseigne dans* Le Miroir de la piété *sont très pures*, etc., etc.; Paris, 1680, in-12. Il nous suffira de

(1) *Hist. Litt. de la Congr. de Saint-Maur*, pag. 328.
(2) Barbier, *Dict. des Anonymes*.

reproduire les titres de ces factums théologiques. Si nous voulions reprendre avec Dom Gerberon toutes les questions qu'il a traitées, nous n'aurions pas si tôt achevé cette notice Avec des écrivains aussi féconds, il ne faut pas s'arrêter aux détails.

En l'année 1674, on vit paraître : *L'Abbé Commendataire*, par le sieur de Froismont; Cologne, in-4°. On connaissait déjà, sous ce titre, un ouvrage anonyme, qui, publié l'année précédente dans la même ville, avait produit une grande émotion. Il était du Bénédictin François Delfau (1). Gerberon, se cachant sous le pseudonyme du *sieur de Froismont*, donna sa dissertation sur les commendes comme la seconde partie de cet ouvrage. Elle n'eut pas moins de succès, puisqu'on en fit trois éditions dans la même année : ajoutons qu'elle ne causa pas moins de scandale. « Je fis voir, nous dit Gerberon, que les commendes sont contre le droit divin, naturel et humain, et que, selon Rebuffe, elles damnent ceux qui les donnent et ceux qui les reçoivent (2). » A ce compte, combien était grand le nombre des gens damnés pour ce seul délit ! Le chef de l'État ouvrait la liste, et, après lui, venaient, dans l'ordre hiérarchique, les archevêques, les évêques, les abbés de cour, etc., etc ; et comme les simples prébendes, sans charge d'âmes, n'étaient pas, dans l'Eglise primitive, chose moins inconnue que les commendes, elles ne se défendaient pas mieux. Voici donc quelle était la sentence prononcée par Gerberon : autant de membres du clergé séculier, autant de damnés, ou à peu près. A leurs cris on put croire qu'ils

(1) *Hist. Litt. de la Congr de Saint-Maur*, pag. 88

(2) Abregé de sa vie. MSS. deja cite du Residu de Saint-Germain.

subissaient déjà leur peine. Gerberon entendit ces plaintes, et, loin d'en être touché, il leur répondit par les *Sentiments de Criton sur l'entretien d'un religieux et d'un abbé touchant les commendes;* Cologne, ou plutôt Orléans, 1674, in-12.

Depuis l'année 1672, Gerberon avait quitté Saint-Germain-des-Prés, pour aller habiter le monastère d'Argenteuil, que gouvernait alors le P. de l'Hostallerie. Là, plus éloigné du bruit, et moins inquiété parce qu'il causait moins d'inquiétudes, il travaillait avec plus de liberté, avec plus d'ardeur. Quand la polémique lui laissait quelques instants de repos, il abandonnait volontiers les choses du présent, et retournait au passé, collationnant les vieux textes, et préparant des éditions nouvelles. En 1675, il publia les OEuvres de saint Anselme : *Sancti Anselmi Opera, nec non Eadmeri Historia Novorum et alia opuscula;* Lutetiæ Parisiorum, Billaine, in-fol. C'est l'édition classique des OEuvres de cet illustre archevêque. Elle a été réimprimée en 1721, et, bien qu'on ait cru devoir en entreprendre une autre dans ces derniers temps, nous doutons que le nouvel éditeur ait fait preuve d'une érudition plus sûre et plus variée que celle de Gerberon. Cette année 1675 vit encore ajouter une traduction et deux traités au catalogue déjà si considérable des opuscules de notre docteur. Nous n'avons qu'à mentionner : *Le combat spirituel, composé en espagnol par D. Jean de Castagniza, et traduit en françois sur l'original manuscrit;* Paris, 1675, in-12 (1). Des deux traités, l'un a pour titre : *Catéchisme du Jubilé et des Indulgences;* Paris, Josset, in-12; l'autre : *Disserta-*

(1) *Hist. Littér. de la congr. de Saint-Maur*, pag. 343.

tion sur l'Angelus; même libraire et même format. Ces écrits ne firent pas de bruit; cependant, le *Catechisme du Jubilé* eut, ent 1677 et en 1722, les honneurs de la réimpression. C'est un livre contre la dévotion facile. Sans nommer les confesseurs qui font valoir le mérite des grâces plénières, pour dispenser des œuvres de la pénitence, l'auteur les désigne de manière à ce qu'on les reconnaisse. Ce sont encore les Jésuites. L'année suivante, Gerberon publia son *Histoire de la robe sans couture de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est reverée dans l'église du monastère d'Argenteuil*. La première édition de ce petit livre parut en 1676, in-12, chez Josset; il y en eut d'autres, qui portent les dates de 1677, 1680, 1703, 1706, 1712, 1724, 1745 Que dirons-nous de cette *Histoire?* elle eut, comme on le voit, un grand succès, mais, à notre avis, elle ne le méritait guère, et nous avons peine à nous expliquer comment un homme qui ne manquait assurément ni de critique ni de bonne foi, a pu donner au public, sous la responsabilité de son nom, un livre de ce genre. A moins qu'il n'ait voulu, par cette publication, expier ou faire oublier quelque irrévérence commise à l'égard des superstitions traditionnelles.

Au mois de juin de l'année 1675, Gerberon se rendit au monastère de Corbie. La charge de sous-prieur était vacante : elle lui fut offerte, et il l'accepta C'etait plutôt un titre qu'une fonction : aussi put il consacrer tout son temps à composer divers écrits contre la doctrine des Jésuites. Il publia : *Memorial historique de ce qui s'est passe depuis l'annee 1647 jusqu'en 1653, touchant les cinq propositions;* Cologne, P. Marteau, 1676 C'est un abregé du *Journal* de Saint Amour et il a toute l'âpreté d'un pamphlet anonyme Il voulut donner sous son nom un

opuscule plus modéré, ayant pour titre : *Le plaideur intéressé condamné par Jésus-Christ ;* mais la censure ne le permit pas. C'était là, pour un Bénédictin, l'affaire la moins grave : l'ordre tout entier étant en suspicion, il était recommandé d'examiner avec le plus grand soin tous les écrits présentés par les religieux de cette robe. Gerberon ne s'inquiéta pas davantage des scrupules de la censure. Les circonstances devaient changer, et, d'ailleurs, on pouvait toujours éditer, sous le nom d'un libraire étranger, les ouvrages interdits. Loin de renoncer à la défense de ses principes et de ses amis, il se mit au travail avec une nouvelle ardeur, et prépara plusieurs volumes, dont la publication fut ajournée. Il ne produisit hors de sa cellule que d'innocents volumes, sur l'esprit desquels il ne pouvait s'élever aucune contestation, comme le petit traité qui a pour titre : *Jugement du bal et de la danse* (1) ; Paris, 1679, in-12. Il croyait sans doute échapper de cette manière à la surveillance des Jésuites, et traverser en paix le temps de la persécution ; mais s'il eut cet espoir, il fut bien déçu par l'événement. Reprenons ici l'histoire manuscrite de sa vie, et laissons-le nous raconter lui-même les cruelles disgrâces qui vinrent interrompre le cours de ses études et de ses travaux.

« L'an 1682, trois faux frères, dom Gouquet, dom Boulé et frère Gavet, qui ont été depuis chassés de la congrégation, ayant écrit en cour, le roy envoya à Corbie un exempt pour m'arrester. Il arriva le 14 janvier, veille de Saint-Maur, et il assista même à vêpres, où

(1) N'est-ce pas le même opuscule qui fut réimprimé en 1688, sous le titre de : *Jugement de la comédie, du bal et de la danse, par un professeur en théologie ?*

j'officiois, parce que le P. prieur était indisposé. Il crut par là que je ne pouvois lui échapper. Le soir, assez tard, le maire de ville et les autres officiers vinrent au monastère pour y prêter le serment de fidélité. Après cette cérémonie, j'étois avec le P. prieur : le maire nous dit qu'un homme inconnu étant venu en la ville, il l'avoit fait venir chez lui pour savoir qui il étoit; il lui dit enfin qu'il étoit un exempt du roy, ajoutant ces paroles : « Combien y a-t-il d'entrées pour aller à l'Abbaye? » Le maire répondit qu'il y en avoit deux, une par l'église et une par la grande porte, et il ajouta qu'il pensoit que cet exempt cherchoit quelqu'un qu'il croyoit être en l'Abbaye. Lorsqu'ils se furent retirés, je dis au P. prieur que ce qu'on venoit de dire pouvoit bien être pour moy. Il n'en crut rien, et me dit que j'allasse me reposer. Mais je fus toute la nuit à penser que je devois prendre le plus sûr et me retirer. Néanmoins, j'officiai à matines, et, vers les cinq heures, j'allai trouver le P. prieur et lui dis que j'étois persuadé que l'exempt étoit venu pour moy, et que je me devois retirer au moins pour quelques jours, jusqu'à ce qu'on vît ce qui arriveroit, et je demandai sa bénédiction qu'il me donna; et je montai à cheval et m'en allai à Amiens, où j'arrivai vers les dix heures. A la même heure, l'exempt vint trouver le P. prieur, et lui demanda de la part du roy qu'il me mît entre ses mains... »

Voilà le commencement des aventures de dom Gerberon. Contraint de fuir Corbie, il se rendit en toute hâte dans la ville d'Amiens. Il y était encore, quand des amis vinrent l'avertir qu'en effet l'exempt était venu pour l'arrêter. Aussitôt, il se dirigea vers Bruxelles. Il y arriva le 20 janvier, et fut reçu de la manière la plus affable

par la baronne de Steenpuis, qui lui offrit un asile dans sa maison. Gerberon poursuit en ces termes le récit de ses infortunes: « M. l'évêque de Castorie, vicaire apostolique en Hollande, sachant que j'étois à Bruxelles, me fit dire que j'allasse en Hollande. Je pris alors des habits séculiers, et, vers le mois de mars, je m'embarquai à Anvers, et arrivai à Delft, où j'allai chez M. Van-Erkel, un des pasteurs du Béguinage. M. Arnault me fit la grâce de me venir voir aussitôt que je fus arrivé, et il me logea en la maison prochaine où il étoit retiré inconnu. J'y demeurai avec ses domestiques, et M. Vancel, autrefois théologal de M. l'évêque d'Alet, jusque vers Pâques... » Il se rendit ensuite dans un village près de Leyde, et habita le presbytère de ce village sous le nom d'*Augustin Kergré,* ne révélant le mystère de sa retraite qu'à des oreilles amies. La Hollande était alors pleine de ces grands criminels. Gouvernée par des Jésuites, la cour de France ne permettait pas qu'on eût sur les matières de la grâce d'autres opinions que celle de Molina : s'en écarter, c'était commettre un blasphème, et ce blasphème était réputé crime d'État. Aussi les prisons d'État s'ouvraient-elles chaque jour pour recevoir quelque théologien, quelque religieux suspect d'inclination vers le jansénisme. Quant à ceux qui s'étaient prononcés plus ouvertement, ils n'avaient que le temps de mettre un cheval au galop et de passer la frontière.

Quand l'exempt du prévôt de l'Ile-de-France revint à Paris, annonçant qu'il avait échoué dans son entreprise, le P. de La Chaise entra dans une sainte colère. L'arrestation du prieur de Corbie fut ordonnée, et cinq dragons, commandés par un brigadier, se rendirent à l'abbaye pour exécuter cet ordre. Ce fut l'occasion d'une nouvelle

mésaventure pour la justice du roi; elle envahit subitement l'abbaye, et en explora toutes les retraites; mais elle ne trouva pas celui qu'elle cherchait. Cependant, on apprit bientôt que le prieur de Corbie se rendait à Paris pour y demander l'examen de sa conduite, déclarant qu'il n'aurait pas de peine à se justifier. Cette soumission obtenue, on négligea son affaire, pour instruire à grand bruit celle de Gerberon. Tous les religieux de Corbie furent entendus dans une enquête faite par dom Mommole Geoffroi, prieur de Saint-Denis. Elle ne produisit aucun résultat. Colbert en fit faire deux autres par l'intendant de la province de Picardie : elles n'eurent pas une issue plus satisfaisante. Gerberon avait quitté les environs de Leyde, quand il apprit toutes les contrariétés que son évasion avait causées à ses persécuteurs et à ses amis : il habitait Rotterdam, où il avait suivi son hôte, M. Van-Erkel, récemment nommé pasteur de l'église de Paradis. Puisqu'on paraissait si curieux de savoir quel fondement avaient les accusations portées contre lui, il prit le parti de faire, à l'abri de tout péril, un aveu complet de ses crimes. Dans ce dessein, il écrivit à Colbert une lettre qu'il rendit publique, et qui fut depuis réimprimée, sous le titre d'*Apologie*, dans le cinquième tome des *Cas de conscience*. C'est un factum éloquent. Dénoncé par des pervers, il ne devait pas avoir besoin de se justifier. Et, d'ailleurs, quel droit s'arroge le pouvoir civil, lorsqu'il prétend examiner et juger les opinions qu'on professe sur les matières de la foi ? C'est un outrage à la conscience du citoyen, et, quand il s'agit d'un religieux, un empiètement illicite sur les pouvoirs de l'Eglise. Quoi qu'il en soit, Gerberon ne refuse pas d'expliquer sa conduite et de déclarer ses sentiments sur

les matières controversées. Oui, cela est vrai, il ne définit pas la grâce dans les mêmes termes que les Molinistes, et si leur doctrine est vraie, la sienne est erronée. On désire savoir s'il approuve ou s'il condamne la régale; en d'autres termes, s'il lui semble juste que la puissance royale impose à son profit l'exercice des plus hauts emplois de l'Eglise : il répond qu'il s'est toujours comporté comme un sujet soumis et fidèle, mais que sa conscience murmure contre un abus qui la révolte. Enfin, on lui attribue divers écrits, dans lesquels les prélats favorables aux Jésuites sont qualifiés dans les termes les plus injurieux : il désavoue ces écrits, il n'en est pas l'auteur; il n'a jamais été ni le moteur, ni le complice d'aucune cabale. Tel est, en peu de mots, le résumé de sa lettre au marquis de Seignelay.

Cette lettre, à la fois respectueuse et fière, ne pouvait avoir pour résultat l'oubli de l'assignation publiée à son de trompe contre Gabriel Gerberon. Comme il ne l'avait pas écrite avec cet espoir, il se garda bien de quitter sa retraite. Le plus puissant de ses protecteurs était l'évêque de Castorie. Il lui témoigna sa gratitude, en publiant la *Défense* d'un livre composé par ce prélat sur la lecture de l'Ecriture sainte, et une dissertation latine qu'il lui avait demandée sur la grave question du patronage : *Dissertatio de Jure patronatus contra nobilem quemdam Batavum catholicum*. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ces deux opuscules Vers ce temps, Gerberon s'engagea dans une nouvelle controverse. Un Jésuite flamand, nommé Corneille Hazart, venait de faire paraître une véhémente diatribe contre la doctrine janséniste; Gerberon lui répondit par : *La Vérité catholique victorieuse;* Amsterdam, 1684. L'évêque de Castorie

ayant trouvé cet ouvrage à son goût, l'avait fait traduire en hollandais par un pasteur de Delft, nommé Brosen : il ne parut que dans cette langue. Corneille Hazart se défendit; Gerberon lui répliqua par : *Deux lettres d'Ignace du Chesne, contre la défense du grand Catéchisme du P. Hazart*. Ces deux lettres sont en hollandais Le même Jésuite ayant repris la plume et maltraité de nouveau les apologistes de la grâce dans un sermon intitulé : *Calvin battu à plate couture*, Gerberon publia contre ce sermon des *Réflexions chrétiennes*, en hollandais. Il donnait ensuite, dans l'intérêt de la même cause : *Essais de la plus sûre Morale*, traduction française d'un livre latin du P. Gilles Gabrielis, franciscain : *Specimen Moralis christianæ et Moralis diabolicæ*. C'est encore contre les Jésuites qu'il écrivait : *Lettre à un seigneur d'Angleterre; s'il est bon d'employer les Jésuites dans les missions*, 1686, et divers opuscules sur le formulaire. Dom Tassin déclare qu'il n'a pu découvrir ces opuscules. Nous en connaissons du moins un : *Histoire du formulaire qu'on fait signer en France*; Cologne, 1755 · c'est une réimpression, et un avis de l'éditeur nous fait connaitre que cet ouvrage du P. Gerberon parut pour la première fois, en Hollande, vers la fin du siècle précédent. C'est donc bien un de ces écrits que Gerberon désigne, dans l'abrégé de sa vie, comme composés vers l'année 1686.

Personne ne connut moins le repos que cet ardent adversaire des Jésuites. Puisqu'il n'avait pu voir, en France, le triomphe de son parti, il voulait, du moins, étouffer, en Hollande, le dernier germe de la doctrine pélagienne, et chaque jour il livrait aux presses quelque nouveau factum, inspiré par les mêmes sentiments, dirigé contre les mêmes croyances. Dans ce pays libre, il

avait le droit de tout écrire ! Mais à côté de cet avantage il y avait une fâcheuse circonstance. Les protestants formaient, en Hollande, un immense parti, et quand les théologiens de cette communion entendaient disserter sur la grâce suivant la doctrine de Jansénius, ils approuvaient ce langage, déclarant qu'il différait peu de celui de Calvin. Ces marques d'adhésion étaient fort compromettantes, et, pour éloigner tout soupçon d'hérésie, les sectateurs de Jansénius étaient quelquefois obligés de laisser de côté les Jésuites pour se retourner contre les protestants. Durant son séjour dans la ville d'Amsterdam, Gerberon publia contre eux deux traités spéciaux : *Le juste Discernement de la Créance catholique d'avec les sentiments des protestants et d'avec ceux des Pélagiens*, et *Les Entretiens de Dieu-donné et de Romain.* Ces traités parurent d'abord en hollandais; ils furent ensuite traduits en français, et réunis sous ce titre commun : *Défense de l'Eglise romaine contre les calomnies des protestants;* Cologne, J. de Valé, 1688 et 1691, in-12. Il s'agit principalement dans ces opuscules de la prédestination et de la grâce. Gerberon s'efforce de prouver que les catholiques de son parti ne s'éloignent pas moins de Calvin que de Pélage : mais cette preuve n'est pas claire; elle se fonde sur des distinctions moins réelles que verbales. Nous n'hésitons pas à le reconnaître : mais, il est vrai, cela nous coûte peu.

Vers ce temps, Gerberon eut de nouveau quelque affaire avec le P. Hazart. Ce Jésuite ayant prétendu que Jansénius était né de parents calvinistes, les héritiers de cet illustre prélat intentèrent au colomniateur une action judiciaire. Gerberon rédigea leur premier *factum;* les

autres sont l'ouvrage d'Antoine Arnauld. Ils ont été imprimés dans la *Morale pratique des Jesuites*.

Innocent XI avait nommé le prince de Bavière évêque de Liége, et, pour divers motifs, on avait blâmé cette nomination. Elle fut défendue par Gerberon, dans un libelle qui a pour titre : *Le Reproche Extravagant*. C'est un petit livre qu'on ne retrouve plus, mais Gerberon le mentionne dans l'abrégé de sa vie. Il prit la parole pour le même pape dans une affaire beaucoup plus grave. Les ambassadeurs étrangers habitaient à Rome, de temps immémorial, un quartier qu'ils s'étaient accoutumés à considérer comme le domaine indivis des princes chrétiens. L'autorité des officiers du pape n'y étant pas reconnue, la police n'y pénétrait jamais : on le nommait le Quartier des Ambassadeurs, et c'était un repaire de bandits. Innocent XI voulut mettre un terme à cet abus. Tous les princes renoncèrent volontiers à leur privilége; Louis XIV s'obstina seul à le défendre. Ce fut l'occasion d'une éclatante rupture entre les deux cours. L'avocat-général Talon ayant défendu, devant le parlement, les prétentions de Louis XIV, Gerberon publia : *Reflexions sur le plaidoyer de M. Talon, avocat-général, touchant la bulle de N. S. P. le pape Innocent XI, contre les franchises des quartiers de Rome*; Cologne, 1688, in-12. *Ces Réflexions* s'adressent moins à l'ensemble, qu'aux détails du plaidoyer. Gerberon n'était pas moins indifférent au maintien qu'au retrait des franchises; mais l'avocat de Louis XIV avait rappelé les services rendus à l'Eglise par la cour de France, et, dans le nombre de ces services, il avait compté les persécutions dirigées contre les abominables fauteurs de l'hérésie jansénienne. Il en fallait

moins pour exciter la verve de Gerberon. On ne confondra pas les *Réflexions sur le plaidoyer de M. Talon*, avec une *Réfutation* du même plaidoyer qui parut dans le même temps. Ce sont deux factums très différents l'un de l'autre. Nous n'avons pas encore achevé la nomenclature des ouvrages publiés par Gerberon en l'année 1688. Il faut y ajouter : *L'Eglise de France affligée, où l'on voit d'un côté les entreprises de la cour contre les libertez de l'Eglise*, etc., etc., par François Poitevin; Cologne, Le Vray, 1688, in-8°. Nous devons croire dom Tassin, lorsqu'il affirme que cet ouvrage est de Gerberon; on avait sans doute, chez les Bénédictins, des renseignements positifs à cet égard; cependant non seulement le nom de l'auteur est dissimulé dans le titre par une attribution pseudonyme, mais on lit encore, dans plusieurs chapitres de cet ouvrage, des détails inexacts ou présentés comme incertains sur les aventures de Gerberon. *L'Eglise affligée* est, du reste, un livre intéressant, qui contient des faits dignes d'être recueillis : c'est un récit abrégé des persécutions éprouvées jusqu'en 1688 par les adversaires des Jésuites. Mentionnons enfin, à la même date, le meilleur ouvrage de Gerberon : *La Règle des Mœurs contre les fausses maximes de la morale corrompue;* Cologne, Schouten, 1688, in-12. Ce livre eut un grand succès. Nous en connaissons d'autres éditions : de Cologne, 1692 et 1712; de Rouen, 1733; d'Utrecht, 1735. Quelle est cette règle des mœurs? c'est la vérité. Il n'est pas, on en convient, toujours facile d'atteindre la vérité; mais, du moins, faut-il toujours la rechercher, et c'est une recherche qu'on ne fera jamais avec les casuistes, puisqu'ils se contentent du vraisemblable. Gerberon combat leurs maximes relâchées avec

beaucoup d'énergie, mais sans quitter, dans cet ouvrage, le ton grave du docteur. C'est, suivant l'abbé Racine, « un livre excellent et qui ne sçauroit être trop étudié (1). » Nous souscrivons très volontiers à ce jugement.

En 1689, la guerre ayant été déclarée entre la France et la Hollande, Gerberon se trouva dans un grand embarras. S'il demeurait en Hollande, on le faisait prisonnier de guerre : s'il revenait en France, on le jetait dans un autre cachot, comme prisonnier d'État. Fâcheuse alternative ! Pour échapper à ce double péril, Gerberon se fit recevoir bourgeois de Rotterdam, et, tandis que la France et la Hollande étaient aux prises, il continua sa polémique contre les Jésuites et les protestants. Il avait publié, dans les premiers mois de cette année 1689, plusieurs écrits sur lesquels nous n'avons pas de suffisantes informations, et que nous n'avons pu retrouver. Il les désigne ainsi dans la notice de sa vie : *Le véritable dévot à la sainte Vierge; Occupations intérieures pendant la messe; La rénovation des vœux du baptême*. Suivant dom Tassin, ces deux derniers ouvrages furent imprimés en 1708, à Paris, chez de Bats; les *Occupations intérieures* avaient été déjà publiées à Bruxelles en 1689, in-12. Enhardi par l'approbation des autres émigrés français, il osa bientôt attaquer le plus redouté des controversistes, le protestant Jurieu. Celui-ci venait de publier son livre sur les *Prejuges de l'Eglise romaine;* Gerberon lui répondit par : *Critique ou Examen des préjugés du ministre Jurieu contre l'Eglise romaine et de la suite de l'accomplissement des prophéties*, par l'abbé

(1) *Abrégé de l'Hist. ecclés.*, tom. XII, pag. 512.

Richard; Paris, Josset, 1690, in-4°. Ce livre eut un grand succès chez les Jansénistes, et le P. de La Chaise n'y trouva sans doute rien de répréhensible, puisqu'il en autorisa l'impression. Il ne savait pas, il est vrai, que le faux abbé Richard était le sous-prieur de Corbie. Quant à Jurieu, son dépit fut très vif, et il le dissimula si peu que Gerberon, en craignant les effets, quitta Rotterdam et vint chercher un refuge à Bruxelles.

Mais à peine était-il établi dans cette ville qu'il se jeta dans de nouveaux débats et se fit de l'archevêque de Malines un irréconciliable ennemi. Cette affaire eut pour lui les suites les plus funestes. Il publia contre la conduite et la doctrine de l'archevêque de Malines divers écrits sous ces titres : *Instructions courtes et nécessaires à tous les catholiques des Pays-Bas touchant la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire*, 1690 : cet ouvrage est en hollandais; *La Morale relâchée, fortement soutenue par M. l'archevêque de Malines, justement condamnée par le pape Innocent XI*, 1691; *Decretum Archiepiscopi Mechliniensis contra Scripturæ sacræ lectionem notis illustratum*, 1691. Il fit ensuite paraître : *Justification générale des plaintes que l'on avait faites contre les sentiments et la conduite de M. l'archevêque de Malines*. On répondit, dans l'intérêt de l'archevêque, à ce libelle anonyme. Gerberon répliqua par : *Examen de la réponse aux plaintes contre la conduite de M. l'archevêque de Malines*. Tout cela fit beaucoup de bruit. L'archevêque de Malines, M. de Precipiano, ne pratiquait pas l'oubli des injures: ayant connu l'auteur des libelles répandus contre lui, il se promit de le châtier en temps opportun. Gerberon, ne redoutant rien, courut à la rencontre d'autres adversaires et ne cessa pas d'accumuler volume sur volume.

C'est alors qu'il mit au jour un ouvrage depuis long-temps commencé, mais dont il avait suspendu la publication pour y ajouter quelque nouveau chapitre contre les Jésuites : *Le véritable pénitent, ou Apologie de la pénitence tirée de l'Ecriture sainte, des saints Pères et des Conciles*: Cologne, 1692, in-12. C'est une suite au *Catéchisme de la pénitence*, ainsi qu'au *Catéchisme des indulgences et du jubilé*. A la même date, il donna : *Sanctus Anselmus archiepiscopus Cantuariensis per se docens;* Delphis, Henri Van Rhiin, 1692, in-16. C'est encore un ouvrage janséniste. Quelques années auparavant, on avait recueilli les passages des écrits de saint Augustin, qui contiennent les plus énergiques protestations contre les sentences pélagiennes, et l'on avait publié ce recueil sous le titre de : *Sanctus Augustinus per seipsum docens catholicos et vincens Pelagianos*. Gerberon a fait le même travail sur les œuvres de saint Anselme Ses extraits ne sont accompagnés d'aucun commentaire. Qu'on interroge le saint docteur sur le libre-arbitre, le péché originel, le dogme de la chûte, la prescience et la volonté de Dieu, la prédestination, la grâce, la rédemption, etc., etc.; il répond lui-même, et ses réponses sont assez claires, assez précises, pour qu'il soit inutile de les interpréter. La même année : *Méditations chrestiennes sur la Providence et la Miséricorde de Dieu, et sur la misère de l'homme*, par le sieur de Pressigni; Anvers, veuve Schipper; in-12. Cet ouvrage pseudonyme est dédié à madame la Dauphine Il y en eut deux éditions publiées à quelques mois de date, chez le même éditeur et dans le même format. C'est le *Miroir de piété* sous une autre forme L'auteur propose un certain nombre d'axiômes dogmatiques contre lesquels un chrétien ne saurait disputer, et y ajoute

des considérations jansénistes et des réflexions mystiques. Encore la même année : *Premier entretien d'un abbé et d'un jésuite de Flandre sur la signature du formulaire* : nouveau libelle contre l'archevêque de Malines. L'année suivante : *Second entretien d'un abbé et d'un jésuite de Flandre*. C'est de la plus ardente polémique. L'archevêque de Malines impose à ses clercs l'obligation de signer la déclaration de foi formulée par les pasteurs de l'église de France : Gerberon leur inspire l'esprit de révolte et les appelle au martyre. Un *Troisième entretien* est demeuré manuscrit. C'est dans le même but qu'il publia : *Avis politiques sur le formulaire*, 1693; *Quæstio Juris pontificii circa decretum ab Inquisitione Romana adversus 31 propositiones latum*; *Tolosæ*, 1693; *Quæstio juris : 1° An Caroli V edictis lectio Scripturæ sacræ prohibita sit? An Virgines Birchianæ pœnas incurrerint a Carolo V statutas?* et *Difficultés adressées à M. de Hormes, archevêque de Gand, par les catholiques de son diocèse, touchant la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire*. Ces opuscules ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Dès les premiers temps de son séjour à Bruxelles, dom Gerberon avait entrepris une édition et une apologie de Michel Baius, cet intelligent précurseur de l'évêque d'Ipres Il ne s'agissait pas seulement, en cette affaire, de livrer bataille à quelques Jésuites; pour réhabiliter Baius, il fallait s'inscrire contre les décrets des papes et contre les sentences authentiques de l'Église. Si grandes, toutefois, que fussent les difficultés d'une telle entreprise, elles ne pouvaient intimider un homme aussi résolu que Gerberon. Il publia : *Michaelis Baii Opera, cum bullis pontificum et aliis ipsius causam spec-*

tantibus, etc., etc.; Coloniæ Agrippinæ, B. ab Egmont, 1696, in-4°. Gerberon ayant formé cet appel, la cause de Baius fut plaidée de nouveau par dom de Gennes et par l'auteur de la *Dissertation sur les Bulles contre Baius*. Vainement les tuteurs de l'orthodoxie les dénoncèrent comme avocats de l'impiété; on les laissa dire, et la mémoire de Baius fut remise en honneur.

Il y avait long-temps que Gerberon s'occupait d'une histoire du jansénisme. En attendant qu'elle fût achevée, il voulut, du moins, protester contre certains récits passionnés, injurieux, dans lesquels on n'avait pas plus ménagé les personnes que leurs doctrines. C'est dans ce but qu'il publia : *Adumbrata ecclesiæ Romanæ catholicæque veritatis de gratia... Defensio, vindice Ignatio Eickenboom, theologo;* in Batavia, 1696. Cette apologie des théologiens dissidents est une réfutation du livre de Melchior Leydecker, qui a pour titre : *Histoire du Jansénisme*. Il poursuivit cette critique dans un autre opuscule intitulé : *Epistola Christiani Philirini*. Sainte-Flore, Pressigni, Poitevin, Philirinus, Eickenboom, etc. etc., c'est toujours Gabriel Gerberon, cachant à tous les regards sa tête proscrite, mais harcelant sans relâche les ennemis de sa croyance, reparaissant chaque matin au milieu de l'arène avec un masque nouveau et une vigueur nouvelle, pour livrer un nouveau combat, et disant ou pouvant dire à meilleur droit que le plus glorieux de ses persécuteurs : *Nec pluribus impar!* Après Leydecker, il prit à partie le P. Estrix, autre jésuite, vengeur indiscret de la liberté. Il publia contre lui : *Abaëlardus redivivus in quo exhibentur errores Diatribæ Theologiæ P. Estrix, jesuitæ, in qua fidem constituebat in discursu naturali*. A ce libelle il ajouta bientôt :

S. Bernardus expostulans apud summum pontificem adversus novum Abaëlardum. La cour de Rome, voulant se tenir à une égale distance des Molinistes et des Jansénistes, condamna le P. Estrix sur la requête de Gerberon, et, vers le même temps, elle condamna Gerberon sur la requête d'un autre Jésuite. Notre docteur avait fait des recherches historiques sur la question de la grâce : *Disquisitiones duæ historicæ de prædestinatione gratuita et gratia ex se efficaci;* 1697 : cet écrit, déféré au tribunal de l'inquisition, fut mis à l'index. Que contenait-il de si criminel, de si damnable? bien peu de chose : ce qui le prouve, c'est que Gerberon put, quelques années après, le traduire en français, et le publier, sans provoquer aucune censure, sous le titre de : *Traité historique sur la Grâce et la Prédestination*, par l'abbé de Saint-Julien; Paris, 1699, in-12. En même temps que les Pères Estrix et Leydecker, Gerberon attaqua l'un des porte-enseigne de leur ordre, le P. Daniel, dans l'opuscule suivant : *Conférence de Diodore et de Théotime sur les* Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe *qui servent de nouvelle réponse aux* Lettres Provinciales; Paris, de Lorme, 1697, in-8°. Gerberon ne parle pas de cet ouvrage dans l'abrégé de sa vie; mais dom Tassin le porte au catalogue de ses œuvres. Le titre fait assez connaître ce qu'il contient. Ce n'est pas, du reste, le meilleur écrit de Gerberon. Il n'a pas su tirer parti d'une matière féconde, et, quand il avait devant lui le chef-d'œuvre de la délicatesse française, il n'a composé, pour le défendre, qu'un méchant pamphlet, où l'on ne trouve pas un mot heureux. C'est encore à Gerberon qu'il faut attribuer, suivant dom Tassin : *La véritable Lettre de M. l'abbé Le Bossu à un de ses amis touchant le livre du*

cardinal Sfrondate, *intitulé* : Nodus prædestinationis, etc., etc., in-12. Cette lettre porte la date du 30 juin 1697. Nous l'avons lue sans y rien trouver qui trahisse le prétendu mensonge du titre; mais dom Tassin ne peut l'avoir mise, sans quelque raison décisive, au catalogue des ouvrages pseudonymes de Gabriel Gerberon. Nous croyons devoir mentionner à la même date : *Nouvelles Remarques sur l'Ordonnance de M. l'archevêque de Paris contre l'*Exposition de la Foi touchant la Grâce. C'est en 1696 que fut publiée l'Ordonnance de l'archevêque de Paris contre l'ouvrage célèbre de Martin de Barcos. Les *Nouvelles Remarques* de Gerberon doivent être de l'année suivante.

L'année 1798 vit aussi paraître plusieurs de ces légers volumes que Gerberon lançait, comme autant de flèches, dans les rangs ennemis. Nous désignerons d'abord : *Lettre d'un théologien à M. l'evêque de Meaux, touchant ses sentiments et sa conduite à l'égard de M. l'archevêque de Cambray;* Toulouse, Denys de Saint-Saturnin, 1698, in-12 (1). Le quiétisme n'est qu'un jansénisme outré : l'apologiste passionné de l'évêque d'Ypres ne pouvait donc manquer de défendre l'archevêque de Cambray. Une *Seconde Lettre à M. Bossuet, évêque de Meaux*, parut la même année : dom Tassin l'attribue, comme la précédente, à Gabriel Gerberon. A la suite de ces *Lettres*, Gerberon mit au jour plusieurs traductions : *Traités de saint Augustin et de saint Bernard, de la Grâce et du Libre-Arbitre;* Toulouse, 1698, in-12. L'année suivante, il donna : *Norisius aut Jansenianus, aut non Au-*

(1) Le catalogue de la Bibliothèque Nationale D. 6504, attribue cette lettre à René Angevin.

[illegible] *pontificem ad-* [illegible] cour de Rome, voulant [illegible] Molinistes et des Jansé- [illegible] sur la requête de Garbe- [illegible] Gerberon [illegible] docteur avait [illegible] sur la question [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] même temps que [illegible] [illegible]

Bas, etc , etc., au sujet du livre intitulé : Augustinus Cornelii Jansenii; Amsterdam, de Lorme, 3 volumes in-12. Depuis long-temps il travaillait à recueillir tous les documents qui devaient prendre place dans cette histoire, et il se proposait de la publier en latin, sous le titre d'*Annales* : l'ouvrage français n'est qu'un abrégé de cette immense compilation, et c'est tout ce qui nous en reste.

De l'année suivante, nous avons : *Le chrétien désabusé;* Leyde, 1701. On n'a pas d'autres renseignements sur cet ouvrage que cette indication de l'auteur, dans l'abrégé de sa vie. Le P. Pinthereau, Jésuite, ayant publié *La Naissance du Jansénisme découverte*, Gerberon lui répondit par: *Lettres de M. Cornelius Jansénius, évêque d'Ypres, et de quelques autres personnes à M. Jean du Verger de Hauranne, avec des remarques historiques et théologiques, par François du Vivier;* Cologne, Le Jeune, 1702, in-12. Mentionnons enfin : *Nouvelle logique en françois, par dialogues;* Bruxelles, 1703, sous le pseudonyme de Duboisverd. Les travaux de Gerberon vont se trouver encore une fois interrompus, car il va subir de nouvelles disgrâces. Il faut ici reprendre l'histoire manuscrite de sa vie, et l'entendre raconter ces tristes événements.

Craignant les ressentiments de Jurieu, et trouvant, d'ailleurs, que le séjour de Rotterdam était nuisible à sa santé, il se rendit à Bruxelles. Il s'y trouvait au mois de mai de l'année 1703, lorsqu'il apprit d'un libraire qu'on avait résolu d'arrêter le P. Quesnel. Il s'empressa de l'avertir. Mais, par cet avertissement, il appela sur lui-même l'attention de la police épiscopale, et voici quelles furent les suites de cette affaire. Ecoutons-le : « Le 30 du même mois (mai 1703) le grand-vicaire vint de grand matin m'enlever et me conduire à la prison de la maison

de l'archevêque de Malines, sans qu'il eût fait aucune information, ni donné aucun décret contre moy. Ce grand-vicaire, nommé Van Susteren, qui avoit trois frères Jésuites, saisit toutes les lettres, les écrits et la pluspart des livres que j'avois au logis de mon hôtesse, sans en faire aucun inventaire. Quelque temps après que je fus dans la prison, l'archevêque me fit subir en sa présence et celle de Van Susteren trois interrogatoires, après lesquels il assembla quelques théologiens de sa cabale, avec lesquels, sans m'avoir ouï, il prononça sa sentence contre moy. » La sentence rendue contre Gerberon, dans cette assemblée secrète, est du 24 novembre. Dom Tassin nous en fait connaître le dispositif. Gerberon était convaincu d'avoir abandonné son monastère depuis plusieurs années, d'avoir pris un habit séculier, et de s'être fait recevoir bourgeois de Rotterdam: en outre, n'avait-il pas fait imprimer plusieurs livres sans être autorisé? ne s'était-il pas soustrait à l'obligation de signer le formulaire? enfin n'avait-il pas, dans toute sa conduite, dans tous ses écrits, pris parti pour la rébellion janséniste (1)? Pour le moindre de ces délits il eût, de l'avis d'un pareil tribunal, mérité la prison perpétuelle (2). L'archevêque de Malines fit transporter en France ce grand coupable, sachant bien entre quelles mains il allait tomber. « Je fus, dit Gerberon, conduit par une escorte

(1) *Hist. Litt. de la congr. de Saint-Maur*, pag. 321.

(2) C'est à cette occasion que furent publiés divers manifestes dont nous devons, au moins, faire connaître les titres : *Processus officii fiscalis curiæ ecclesiasticæ Mechliniensis contra D. Gabrielem Gerberon*; Bruxellis, Van de Velde, in-4° sans date; *Le Jansénisme dévoilé. Lettre d'un docteur de Sorbonne à un homme de qualité sur le procez fait par M. l'arch. de Malines au P. Gerberon*; Louvain, Van de Velde, 1704, in-12.

de vingt cavaliers hors du pays, et deux hocquetons me menèrent à la citadelle d'Amiens, où j'arrivai à la fin de décembre. » Cependant, avant de quitter la prison de l'archevêque de Malines, dom Gerberon avait chargé par procuration un de ses amis de formuler en son nom un acte d'appel. Le pape confia cette cause à l'abbé de Sainte-Gertrude, de Louvain. L'archevêque de Malines, craignant que l'issue de cette affaire ne lui fût pas favorable, refusa de communiquer les pièces de l'instruction, et l'abbé de Sainte-Gertrude ne put remplir le mandat qu'il avait reçu. C'était un déni de justice : mais il n'y avait pas là de quoi troubler l'esprit d'un casuiste, et, d'ailleurs, les partis étaient trop échauffés pour entendre autre chose que la voix de la passion.

Détenu dans la citadelle d'Amiens, Gerberon fut accueilli avec beaucoup d'égards par M. Feydeau de Brou, évêque de cette ville. Celui-ci se chargea de plaider lui-même, devant la cour de Rome, la cause de son prisonnier, et il obtint qu'il fût rétabli dans ses fonctions ecclésiastiques. Dès lors il dit la messe, et sortit de son cachot pour se promener dans la citadelle. Mais il avait d'autres comptes à régler avec les Jésuites. Mécontents de le voir si bien traité dans la prison d'Amiens, ils le firent transférer à Vincennes. Le 21 décembre de l'année 1706, le roi signa cette lettre de cachet : « Monsieur le marquis de Bellefond, mon intention estant que le P. Gerberon, qui est actuellement détenu par mes ordres dans ma citadelle d'Amiens, soit transféré dans mon château de Vincennes, je vous écris cette lettre pour vous dire que vous ayez à l'y recevoir, lorsqu'il y sera amené et l'y retenir jusqu'à nouvel ordre. Ecrit à Versailles, le 21 décembre 1706. » LOUIS. Au-dessous,

Colbert (1). Gerberon était écroué dans la prison de Vincennes, le 6 janvier 1707, et relégué dans le haut d'une tour, portes closes, comme un prisonnier d'état. Ce cruel traitement devait bientôt altérer la santé d'un vieillard qui avait déjà traversé tant de mauvais jours. On l'espérait bien. Atteint d'une paralysie et voyant sa fin prochaine, il demanda les secours de la religion. C'était là qu'on l'attendait, et on ne lui offrit pas seulement ces consolations pieuses, mais sa liberté, s'il voulait signer une rétractation complète de ses erreurs. L'âge, la prison, la maladie l'avaient épuisé : il ne refusa pas d'admettre dans sa prison le délégué de l'archevêque de Paris. Un ordre de Pontchartrain au gouverneur de Vincennes est ainsi conçu : « A Versailles, le 1er avril 1710: Monsieur le cardinal de Noailles doit envoyer à Vincennes un de ses grands vicaires, pour recevoir la déclaration du P. Gerbron (*sic*) concernant sa doctrine. Le roy souhaite que vous l'y laissiez entrer pour cela, autant de fois qu'il sera nécessaire. Je suis, monsieur, tout à vous, Pontchartrain (2). » Cette déclaration fut reçue (3), et un ordre du roi vint mettre Gerberon en liberté. Il sortit de Vincennes le 25 avril, et fut reçu par le général de son ordre, le P. de Sainte-Marthe. Celui-ci le conduisit à Saint-Germain-des-Prés, et exigea de lui la ratification des actes qu'il avait signés dans la prison. A ces ordres Gerberon ne fit aucune résistance, et donna toutes les signatures qu'on lui demanda. Mais quand il eut

(1) Manuscrits de la Bibl. Nat., Suppl. Franç., n° 3262.

(2) Manuscrits de la Bibl. Nat., Suppl. Franç., n° 3262.

(3) Cette déclaration de Gerberon se trouve dans plusieurs recueils du temps. Nous ne désignerons que le manuscrit de la Bibl. Nat. Supplém. fr., n° 3664 (2)

respiré l'air de la liberté, quand il eut retrouvé quelques forces, il regretta bien vivement d'être sorti de Vincennes au prix d'un humiliant et coupable désaveu. « Je supplie, dit-il, dans l'abrégé de sa vie, toutes les personnes qui verront mes signatures, que M. l'archevêque a rendues publiques, de remarquer : 1° que j'ai déclaré en termes exprès que je ne signois que pour rendre à l'Eglise la soumission que ses enfants lui doivent; 2° que M. l'archevêque de Paris m'a fait dire très positivement qu'il ne demandoit de moi nulle soumission intérieure, que pour ce qui a été condamné dans les cinq propositions; 3° que je n'ai point signé, ni reconnu que j'eusse jamais enseigné de doctrine qui fût véritablement une erreur; 4° que, par conséquent, je n'ai nullement renoncé à la doctrine de saint Augustin, qui est celle de l'Eglise, touchant la prédestination et la grâce... » Il mourut le 29 mars 1711, âgé de quatre-vingt-deux ans, à l'abbaye de Saint-Denis.

Nous n'avons pas achevé la nomenclature de ses ouvrages. Il nous reste à désigner ceux qui sont demeurés inédits, et ceux qui lui sont attribués dubitativement par dom Lecerf et par dom Tassin.

A la première de ces catégories appartiennent : 1° *Les Aventures de dom Gabriel Gerberon*, relation abrégée de l'histoire de sa vie, qui se trouve dans un grand nombre de bibliothèques bénédictines (1); 2° *Lettre à M. Claude, ministre de Charenton*, restée manuscrite, suivant dom Tassin, dans les papiers de M. Lenoir, théologal de Séez; 3° *Trois Dialogues, ou Conferences de Dames savantes contre le P. Alexandre, dominicain*; 4° *Nouvelle heresie*

(1) Bibl. Nat. Résidu de Saint-Germain, paquet 5, n° 5, art. 7.

du sieur Martin Hibernois dénoncée au pape Clément XI, écrit peut-être imprimé, mais nous ne savons à quelle date et en quel lieu; 5° *Lettre au R. P. Le Masson, général des Chartreux;* en latin et en français; 6° *Instructions sur la Grâce selon l'Ecriture et les Pères;* 7° *Lettre de consolation aux Auteurs catholiques qui ont été flétris à Rome*; 8° Divers écrits, sans titres connus, en faveur de la doctrine de Fénélon sur le pur amour; 9° *Litanies de la Grâce*, en hollandais et en français; 10° *Notationes in notionem libertatis a doctore Arnaldo in ejus* Idea *delineatam;* 11° *Lettre d'un Jésuite de Paris à un Jésuite de Flandre, sur le changement d'idée de M. Arnauld;* 12° *Vie de Jésus Christ;* 13° *Abrégé de la Vie de Jésus-Christ;* 14° *Phantasma Baianismi revelatum et dissipatum quo ostenditur fidem et famam Michaelis Baii esse integram et sanam;* 15° Un immense recueil de pièces pour l'histoire du Jansénisme auquel il avait donné le titre d'*Annales;* 16° *Ouvrage dans lequel on montre*, etc., écrit ayant pour objet de prouver que les cinq propositions ne se trouvent pas dans l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres; 17° *Christus non est mortuus pro æterna salute singulorum;* 18° *Discordiæ Jansenianæ enarrator ad eruditissimum D. J. Opstraet;* 19° *Responsum ad discordiæ Jansenianæ enarratorem dispunctum;* 20° *Occasus Jansenismi;* 21° *D. Steyaerts morbus et Remedium*; 22° *Responsum ad quædam quæsita circa Formularium;* 23° *Lettre au P. Letellier, confesseur du roi*, du 15 avril 1710; 24° *Lettres au cardinal de Noailles*, l'une du 15, l'autre du 22 avril (1710); 25° *Lettre au pape*, en latin, du 16 août 1710; 26° *Vain triomphe de M. le cardinal de Noailles*, 1710.

Parmi les ouvrages attribués sans preuves suffisantes à Gabriel Gerberon, dom Tassin mentionne : 1° *Entre-*

tien de Theotime et de Philopiste sur l'Alliance de la Liberté avec la Grâce. Si dom Tassin avait eu sous les yeux l'édition du *Juste Discernement*, publiée par Jacques de Valé en 1691, il n'aurait pas élevé de doutes sur la légitimité de cette attribution : l'*Entretien de Théotime et de Philopiste* est, en effet, un des ouvrages que Gerberon a réunis dans cette édition, sous le titre commun de *Juste discernement*. On y trouve encore une traduction que dom Tassin n'a pas connue : c'est une assez longue *Prière* extraite du traité de Thomas Bradwardin qui a pour titre *De Causa Dei*. 2° *Solution de divers Problèmes très importants pour la paix de l'Eglise, tirée du Problème Ecclésiastique*; Cologne 1699, in-12 et *suite de la solution de divers Problèmes*, etc., etc.; Cologne, 1700, in-12. L'abbé Goujet donne ces deux ouvrages à Gerberon, et dom Tassin ne sait ni confirmer, ni contredire l'opinion de l'abbé Goujet. Nous avons lu ces ouvrages, ainsi que la lettre du P. Daniel à l'archevêque de Paris, où sont dénoncées ce qu'on appelle les calomnies et les impiétés de la *Solution*, et nous y avons trouvé peu d'éclaircissements. Il est vrai que l'auteur de la *Solution*, à la page 21, raconte une aventure relative à la traduction du traité de saint Bernard sur la Grâce et le Libre-Arbitre, et que cette aventure ne pouvait être connue de personne aussi bien que de Gerberon. 3° *Apologie pour le Problème Ecclésiastique, avec la Solution véritable, contre la Solution de divers problèmes*. Nous n'avons pu rencontrer cet ouvrage; mais il paraît assez, par son titre, qu'il ne peut être d'un disciple de saint Augustin. 4° *Lettre à la sœur Ide Le Vasseur, religieuse de P. R, exilée*. Dom Tassin semble autorisé à restituer cette lettre à l'abbé Bochart de Saron.

Nous avons enfin achevé cette notice sur la vie et les œuvres de Gabriel Gerberon. Appelé par la nature et par les habitudes de son intelligence aux rudes labeurs de l'érudition et de la critique littéraire, Gerberon ne put suivre sa vocation. Il aimait le silence et la retraite; il fut entraîné dans une tumultueuse mêlée : il avait formé, dès sa jeunesse, de graves et beaux projets dont l'exécution devait occuper sa vie entière et illustrer son nom; à peine en avait-il réalisé quelques-uns, qu'il se vit contraint d'employer toutes les ressources, toute l'énergie de son esprit à produire de ces petits livres que le public lit avidement et qu'il rejette aussitôt, écrits éphémères qui ne sont pas nés pour survivre aux passions qui les ont inspirés. Il est assurément permis de regretter que l'habile éditeur de saint Anselme se soit désisté de ses vastes entreprises, laissant à d'autres la gloire de publier les œuvres d'Hervé de Bourgdeols et de saint Augustin; mais il ne faut pas que ce regret se traduise en injustes reproches. Si Gerberon avait eu moins de cœur, les circonstances n'auraient pas fait de lui un homme de parti. Il conviendrait peut-être qu'on fût moins prodigue d'éloges pour ces prétendus sages qui, fermant leurs oreilles à tous les bruits du dehors, leur âme à toutes les émotions, se font une pacifique Thébaïde au milieu de notre société militante, afin d'y vivre pour eux-mêmes et de n'avoir d'autre affaire que leurs études et leurs travaux. Cette insensibilité n'est pas exempte d'égoïsme. Horace l'appelle une vertu; elle serait mieux placée dans la catégorie des vices. Gerberon sacrifia ses goûts à ses devoirs. Un ordre puissant, qui tenait les rois en tutelle et les papes en servitude, prétendait imposer à toutes les consciences chrétiennes ses opinions parti-

culières, et s'établir l'arbitre souverain de l'orthodoxie : Gerberon pensa qu'il devait résister à cette prétention insolente, et, sans envisager les périls au devant desquels il allait courir, sans se demander s'il n'allait pas échanger une existence douce et facile contre les angoisses de l'exil et les tourments de la persécution, il éleva la voix, et protesta. Nous ne savons qu'applaudir à cette conduite courageuse. Des deux partis engagés dans cette violente controverse, lequel défendait la meilleure thèse? Nous ne sommes pas curieux de le rechercher : il nous suffit de savoir que la liberté de conscience avait pour défenseurs les adversaires des Jésuites. Ainsi Gerberon a souffert pour la bonne cause. C'est un hommage qu'il nous plait de rendre à la mémoire de ce martyr.

BACHELOT (YVES).

Voici dans quels termes s'exprime sur son compte un de ses contemporains :

« Ives Bachelot, né à Laval, le 25 novembre 1700, prit l'habit des chanoines réguliers de la Congrégation de France, dans l'abbaye de Toussaint d'Angers, et y fit profession le 3 novembre 1720. L'abbaye de Painpont en Bretagne vit éclore ses premières inclinations et particulièrement ce goût pour la retraite, qui, joint à l'amour qu'il avait pour sa patrie, l'empêcha d'occuper les places dont ses talents et sa régularité le rendoient digne. La majeure partie de sa vie s'écoula dans les maisons du Port-Ringeard, de Rillé, près Fougères, et de Sainte-Catherine-de-Laval. Il avoit demeuré à Troyes dans sa

jeunesse, et y avoit connu le fameux abbé Duguet. Naturellement vif et gai par caractère, il préféroit la poésie à tout autre genre de sciences. Elle fit son amusement dans les demeures tristes où son propre choix l'avoit conduit. Il acheva dans la solitude du Port-Ringeard un poème qu'il avoit ébauché dans les bois et le désert du Plessis-Grimould. Cet ouvrage a rapport à la Constitution et est intitulé : *Lettres d'un Abbé à un de ses amis au sujet de la bulle* Unigenitus. Ces lettres, qui sont au nombre de sept, renferment plus de six mille vers, et présentent l'histoire entière du jansénisme et du molinisme. Les faits y sont classés avec méthode et traités assez légèrement. De temps en temps on rencontre quelques saillies qui font oublier la sécheresse du sujet. M. Bachelot mourut à Laval en 1773, après avoir longtemps souffert d'une maladie de nerfs (1). »

Cette notice d'Ansard contient tout ce qui nous est transmis sur Ives Bachelot. Ses *Lettres* ne se retrouvent plus.

LEROUX (Philippe.)

Philippe LEROUX, né au Mans, fut reçu de la nation de France le 24 mars 1714. C'était un habile humaniste. Dès le mois de janvier de cette année 1714, il professait l'éloquence au collège de Navarre, et l'on sait que, dans ce collège privilégié, on n'admettait au nombre des régents que des personnes éprouvées. Il a fait impri-

(1) Ansart, *Bibl. Litt. du Maine*, pag. 79.

mer quelques poésies. *Academiæ ob gratuitam juventutis institutionem Ode gratulatoria græco-latina*; 1719, in-4°. Ce sont deux odes, l'une grecque, l'autre latine, l'une et l'autre en strophes de huit vers. — Κυδιςῶι καὶ διασημοτατῶι Πόρταλῶι, Ὠδή; Paris, Quillau, 1724, in-fol.; deux autres odes, l'une en grec, l'autre en latin, à l'adresse du très renommé et très illustre Portail, président au parlement de Paris. — *Ad Navarram, cum ad illius regiæ domus moderamen accessit eminentiss. S. R. E. Cardinalis Andræas-Hercules de Fleury Ode gratulatoria* (1729), in-4°. Cette ode fut distribuée au collège de Navarre le jour de l'entrée du cardinal, le 20 juillet 1729 (1). — *Ad Gallos in recentem serenissimi Delphini ortum Ode* (*græco-latina*); Parisiis, Thiboust, 1729, in-4°. Il suffit de mentionner ces opuscules.

HUES DE LA FERTÉ.

C'est le nom d'un trouvère du XIIIe siècle qui se rendit célèbre par ses déclamations lyriques contre la reine Blanche et Thibaud de Champagne. Lorsque M. Paulin Paris publiait le *Romancero français*, il pensait qu'HUES DE LA FERTÉ devait appartenir à l'illustre maison des Coucy, seigneurs de la Ferté-sur-Jouarre et de la Ferté-Milon; mais c'est une opinion que M. Paulin Paris abandonne aujourd'hui, et, dans le XXIIe volume de l'*Histoire Littéraire de la France*, il la rectifiera, pour compter

(1) Notes manuscrites de l'abbé Drouin pour une Histoire du collège de Navarre. Bibl. Nat.

Hues de la Ferté parmi les sires de la Ferté-Bernard. Cette obligeante communication nous ayant été faite par M. Paulin Paris, nous avons pensé que le nom du sire de la Ferté-Bernard devait se rencontrer dans quelques anciens titres, et voici les renseignements qui nous ont été fournis à cet égard par les tables de dom Villevieille. En 1220, Hugues, ou Hues de la Ferté-Bernard, est témoin d'un accord entre l'abbesse du Ronceray et Guy de Pocenière, sire de Rochefort (1) : la même année, il donne à l'abbaye de Bonlieu quinze sous de rente sur la prévôté de la Ferté-Bernard, pour le salut de l'âme de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou (2) : enfin, en 1233, il fait un accord avec le prieuré de Cherré, dans lequel il renonce à quelques droits (3). Ajoutons que nous avons récemment découvert un autre Hues de la Ferté, dans la liste des seigneurs *Mansiaux*, qui se rendirent en 1302 au camp d'Arras, par les ordres de Philippe-le-Bel (4). C'était sans doute le fils de notre trouvère.

Hues de la Ferté est auteur de trois chansons, ou *sirventes*, qui ont pour objet la critique des mœurs ou des entreprises de la reine Blanche. Elles ont été publiées, d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale, par M. Paulin Paris, dans le *Romancero français* (5), et par M. Leroux de Lincy, dans son *Recueil des chants historiques* (6).

(1) Archiv. de l'abbaye du Ronceray. (Dom Villevieille, MSS. de la Bibl. Nat.)

(2) Archiv. de l'abbaye de Bonlieu. (Dom Villevieille.)

(3) Arch. de l'abb. de la Coûture. (Dom Villevieille.)

(4) MSS. de la Bibl. Nat. Recueil de l'abbé de Camps, tom. 88.

(5) Pag 166-203, avec un commentaire très étendu.

(6) Tom. I, pag. 165-175.

BERNARD DE LA FERTÉ.

Dans trois manuscrits de la Bibliothèque Nationale, qui portent les n°s 65, 66 et 67 du fonds de Cangé, on lit un jeu-parti, dont les deux interlocuteurs sont un anonyme, comte de Bretagne, et BERNARD, sire de la Ferté. Ce comte de Bretagne serait, suivant une note de Cangé, Pierre de Dreux, dit Mauclerc, duc de Bretagne, mort en 1250. La date des manuscrits rendant cette hypothèse très vraisemblable, il nous reste à rechercher si parmi les seigneurs de la Ferté, Pierre Mauclerc avait un contemporain du nom de Bernard. C'est encore dom Villevieille qui nous vient en aide dans cette recherche. Bernard de la Ferté avait emprunté des bourgeois de Tours, sous la caution des moines de la Coûture, une somme de dix-huit livres, qu'il n'avait pu rembourser avant de mourir. A sa dernière heure, il appelle près de son lit Bernard son fils, et Hugues son frère, et leur ordonne d'acquitter cette dette dans le délai le plus court. C'est ce que dom Villevieille a lu dans le Cartulaire de l'abbaye de la Coûture, à l'année 1190. Trois personnages sont parfaitement désignés dans cet acte : Bernard, premier du nom, qui, mourant en 1190, était bien vieux quand Pierre Mauclerc était bien jeune encore; Hugues, son frère, dont nous venons de parler, et Bernard, son fils. Nous apprenons encore qu'en 1210, celui-ci souscrivait un accord entre Guillaume de Sillé et l'abbaye de la Coûture au sujet du pressoir de Vallon (1);

(1) Arch. de la Coûture. (Dom Villevieille.)

qu'en 1257, il partageait avec quelques-uns de ses vassaux les bois de Regmalard (1); qu'en 1258, il signait un accord avec l'abbaye de la Coûture, et qu'il faisait, en 1265, avec sa femme Jeanne, un don au prieuré de Boissé (2). Nous savons donc quel est ce Bernard de la Ferté, qui nous est désigné comme étant l'interlocuteur du comte de Bretagne dans le jeu-parti des manuscrits de Cangé. C'est l'écuyer Bernard, deuxième du nom parmi les sires de la Ferté, qui vivait encore en 1265.

Nous allons reproduire, d'après le n° 67 de Cangé, le poëme encore inédit dont la meilleure partie est son ouvrage :

Jeu-parti entre le comte de Bretagne et Bernard, sire de la Ferté.

1. Bernart à vos (3) vueil (4) demander
De II (5) choses la plus vaillant :
Prouece (6) que tant oï loer,
Ou largece qu'on (7) aime tant;
Si n'en dites vostre senblant (8),
Car j'ai (9) oï touz jorz (10) conter
Sanz proece (11) ne puet monter

(1) Cartulaire de l'abbaye de Tyron. (Dom Villevieille.)

(2) Archiv. de l'abbaye de Marmoutiers. (Dom Villevieille.)

(3) Comme il y a quelques différences entre les textes des trois manuscrits, nous allons les indiquer. Au lieu de *vos*, le n° 65 porte *vous*.

(4) N° 65, *weil;* n° 66, *viul.*

(5) N° 65, *deus.*

(6) N° 66, *proesce.*

(7) N° 65, *q'en;* n° 66, *c'un.*

(8) N° 65, *semblant.*

(9) N° 65, *je.*

(10) N° 66, *toz jors oï.*

(11) N° 66, *proesce.*

Nul chevalier très bien avant,
Qui d'armes soit entremetant.

2. Cuens de Bretaigne, sanz fauser (1),
Largesce vaut meuz (2), ce m'est vis,
Car largece (3) fet homme (4) amer
A trestoz ceus (5) de son pais;
Mesmement (6) ses anemis (7)
Puet-on (8) conquerre par doner,
Et si en puet-on (9) acheter
L'amor au roi de Paradis;
Et qui l'a mult (10) li est bien pris.

3. Bernard de la Ferté, amis,
Ne quit (11) pas que (12) proece (13) vaille
Largece, ançois (14) m'est avis
Quelle senble (15) feu de paille
Quant est ars (16); bien sé sanz faille,
Riens ne vaut; por ce m'est avis
Proece doit avoir le pris,
Car qui l'a ne fera faille,
En nul besoig (17) où il aille.

(1) N° 65, *Sire, foi que vous doi porter.*
(2) N° 65, *melz;* n° 66, *mieuz.*
(3) N° 66, *largesce.*
(4) N° 65, *honme.*
(5) N° 65, *ces.*
(6) N° 65, *mismement;* n° 66, *meismement.*
(7) N° 66, *enemis.*
(8) N° 66, *l'en.*
(9) N° 65, *l'on;* n° 66, *l'en.*
(10) N° 66, *vuet.*
(11) N° 65, *cuit.*
(12) N° 65, *sans.*
(13) N° 66, *cuit sanz proesce.*
(14) N° 66, *ainçois.*
(15) N° 65, *senble a.* n° 66, *semble.*
(16) N° 66, *arts*
(17) N° 66, *besoing*

4. Cuens (1), et je di sanz largesce
Ne porroit nus estre preudon,
Car à toz biens cis fere adrece
Celui qui l'a en sa meson,
Et mesmement riches hon
Qui de donner n'a perece
Ne ne le fet par destresce;
Itel doit avoir region
Et non (2) mie le preuz felon

5. Bernart, j'ai toz jorz (3) oï dire
Que le cor (4) gaaigne l'avoir:
Se il est mauves sire (5)
Quel chose li fera l'avoir (6)?
Largece n'i a pooir (7),
Ne fisicien (8), ne mire;
Toz jorz sera del en pire
Mis à honor (9) en non châloir
Ce povez-vos (10) savoir de voir.

6. Cuens, je n'en (11) quier estre ja mu (12).
L'on n'est mie toz armé (13)
Et bien me sui aperceu
Que partout (14) vaut trop lergeté

(1) N° 65, *sire*.
(2) N° 65, *ne*.
(3) N° 66, *touz jors*.
(4) N° 66, *li cors*.
(5) N° 66, *Et se il est a mauvais sire*.
(6) N° 65, *Quel chose le fera valoir;* n° 66, *quel la... le... valoir*.
(7) N° 65, *povoir*.
(8) N° 66, *fisiciain*.
(9) N° 65, *ennor*.
(10) N° 66, *poez*.
(11) N° 66, *ne*.
(12) N° 66, *nu*.
(13) N° 66, *L'en n'est mie touz jors armé*.
(14) N° 65 *Que en toz lieus*.

Ce est vertu qui vient de Dé (1)
Qu'il (2) ne l'a, si a tout (3) perdu,
Et qui l'a, si a tout vaincu (4),
Mes qu'avecques ait loiauté (5)
Sanz qui nus n'est preudon clamé.

7. Bernart, quant nos somes (6) d'un gré
Cest gieu parti en envoions
Au conte d'Anjou, car bien sé
Qu'il entendra bien les resons (7)
Et de jugier droit li (8) prions,
Qu'en toz biens a mis son pensé
Por ce en dira la vérité,
Et si n'i querra achesons
De nos rendre le droit respons.

8. Sire quens (9), sachiez moult me dot (10)
De prendre le sien jugement
Qu'en proesce a mis du tout.
Son cuer (11) jel sai certainement
Non pas por ce, mon escient,
A moi se tendra tout (12) de bout;
Mes prier l'en voudroie (13) moult
Qu'o lui apelast en présent
Le quens de Guelle au jugement.

(1) N° 66, *Deu*.
(2) N° 65 et 66, *qui*.
(3) N° 66, *tot*.
(4) N° 66, *vencu*.
(5) N° 66, *leautez*.
(6) N° 65, *sumes*.
(7) N° 65, *en tendra bien les reisons*.
(8) N° 65, *les*.
(9) N° 65, *ce*.
(10) N° 65, *dout*.
(11) N° 65, *ce*.
(12) N° 65, *tot*.
(13) N° 65, *le voudré*.

TROUILLART (Pierre).

Pierre TROUILLART, sieur de Montferré, né au Mans, avocat au présidial de cette ville, a fait un petit livre qui n'est pas indigne de quelque estime : *Mémoires des comtes du Maine* ; Le Mans, Hiérosme Olivier, et Paris, J. Libert, 1643, in-8°. Il y a plus d'une erreur dans ces *Mémoires* ; l'érudition de Pierre Trouillart n'était pas plus profonde que variée : cependant on remarque qu'il ne manquait pas tout-à-fait de critique, puisqu'il n'hésitait pas à rejeter les fabuleux récits d'Annius de Viterbe et de Belleforest. On le compte encore parmi les historiens.

Nous ne savons rien sur sa vie. Il mourut, dit-on, en 1666.

MAUCOURT (Charles).

Il faut placer à la suite de Pierre Trouillart Charles MAUCOURT, sieur de Bourjoly, né à Saint-Ouen-des-Oies, le 19 novembre 1645, auteur d'un *Mémoire Chronologique de l'origine des seigneurs fondateurs du château et de la ville de Laval*, etc., etc.; ouvrage inédit dont il existe d'assez nombreux manuscrits, entre lesquels il y a, dit-on, de notables différences. M. Verger en a publié, d'après une copie très fautive, des fragments assez étendus dans ses *Archives curieuses de la ville de Nantes et des départements de l'Ouest* (1). Nous n'avons lu que

(1) Tom. I, pag. 16, 124, 216, 349; tom. II, pag. 249, 386.

ces fragments : ils offrent peu d'intérêt. Le *Mémoire* de Maucourt de Bourjoly ne paraît être qu'un assemblage de notes recueillies de divers côtés, et le plus souvent extraites d'ouvrages imprimés : on n'en saurait tirer aucun profit.

VIARD (JACQUES).

Nous n'avons guère d'autres renseignements sur JACQUES VIARD que ceux qui nous sont fournis par La Croix du Maine et par Du Verdier. La Croix du Maine lui attribue : I. *Almanach et Prophétie pour huit ans, commençant l'an* 1561, imprimé au Mans par Hiérosme Olivier, en 1561 Nous ne connaissons ni cet ouvrage, ni le suivant, que nous indique aussi La Croix du Maine : — II. *Le Période du Monde*, dédié et présenté au roy Charles IX. — III. *Médecine préservatrice et très nécessaire pour guarir tous esgarés à la foi chrestienne, nouvellement puysée en la claire fontaine de la très haute... dame Théologie .. dédiée du présent par La Fontaine aux Calvinieux*, etc., etc. Le Mans, H. Olivier, 1559, in-4° et non pas 1569, comme le prétend La Croix du Maine. Tel est le titre singulier d'un poëme fort rare que ne possédait pas la bibliothèque de La Vallière, et que nous ne trouvons pas non plus au catalogue de la Bibliothèque Nationale : mais une note manuscrite de Mercier de Saint-Léger nous en fait connaître du moins les premiers vers. Les voici :

Ici voyant les grands abus du monde,
Et les erreurs dont tout mal nous abonde

Par nos meffaits difformes et damnables,
Parlez je veux des maux innumérables;
Premièrement sous perileux obice
Pour démoslir du temple l'édifice
Et les statuts de nostre antiquité.
Or l'ordre heureux toi, Calvin, as quitté (1).

Un tel début n'annonce pas un poëte. — IV. *Oraison du Traité de Paix entre le grand roi des rois et ses sujets*, Le Mans, H. Olivier, 1559. — V. *Almanach pour l'année 1564, calculé sur l'horizon du pol solaire d'Anjou;* Paris, F. Moreau, 1562. Telle est la liste des ouvrages de Jacques Viard suivant La Croix du Maine. Du Verdier y ajoute les titres suivants: — VI. *Diurnal fatal pour tout jamais, où est comprise l'intelligence de la vraie philosophie tant naturelle, divine, que humaine;* Paris, G. Nyverd, 1572, in-8°. — VII. *Les articles salutaires de la paix catholique et universelle pour tout jamais;* Paris, G. Nyverd, in-8°. — *Stratagèmes et subtilités de guerre envoyés aux capitaines et soldats, combatans pour la défense de l'église catholique;* Paris, Nyverd.

On ignore le lieu natal de Jacques Viard, mais on sait qu'il exerça d'abord la médecine à Pontvallain, au Maine, et plus tard à Gouis, près Durtal, en Anjou. Suivant Du Verdier, il aurait été, vers la fin de sa vie, conseiller et médecin ordinaire de Charles IX.

(1) Mercier de Saint-Léger, notes manuscrites sur un exemplaire de l'édition de La Croix du Maine donnée par Rigoley de Juvigny. Bibl. Nat., département des Imprimés.

TUFFIÈRE (FRANÇOIS).

Né à Noyen, suivant M. Desportes (1), FRANÇOIS TUFFIÈRE prit le cordon et entra chez les religieux minimes. Nous n'apprenons pas qu'il ait obtenu d'autres emplois, dans son ordre, que ceux de théologien et de prédicateur. Suivant une note de l'abbé de La Crochardière (2), il mourut, au Mans, le 28 mars 1684. On a de cet écrivain deux poëmes considérables : l'un qui est demeuré manuscrit, et que conserve la Bibliothèque du Mans ; l'autre, qui a été imprimé sous ce titre : *Saint François-de-Paule, ou la Charité Triomphante*; le Mans, Ysambart, 1678. in-8° : paraphrase étendue de la règle du tiers-ordre, et des litanies de St-François, de Jésus et de la Vierge Ces vers sont faciles, et l'auteur avait, d'ailleurs, quelque sentiment de la mesure poétique; mais il lui manquait à la fois et le goût et le style. Que ses œuvres reposent sous la poussière qui les couvre ! Elles ne méritent pas d'être exhumées

---

LE ROUILLÉ (GUILLAUME).

Sur le frontispice de tous ses livres, et il les publia lui-même, on lit : GUILLAUME LE ROUILLÉ, d'*Alençon* ; il faut donc rejeter l'assertion du biographe qui lui donne

(1) *Bibliogr. du Maine.*
(2) MSS. de la Bibliothèque du Mans.

Beaumont-le-Vicomte pour lieu natal (1). Cependant on concilie ces différents témoignages, en le faisant naître à Montsor (2), faubourg d'Alençon, qui, séparé de la ville par la Sarthe, dépendait autrefois de la province du Maine et du duché de Beaumont. La date de sa naissance est plus certaine. Il termine par ces mots son Commentaire sur la Coûtume du Maine : « Et sic, ad laudem Dei, finis est impositus huic labori, die 15 mensis Augusti, anno 1532, ætatis meæ 38 anno. » Il était donc né en 1494, comme le prétend, d'ailleurs, La Croix du Maine. Guillaume le Rouillé nous apprend qu'il était parent de Michel Bureau, abbé de la Coûture (3); nous ne savons par quelle alliance. Ayant obtenu le titre de licencié ès lois, il fut lieutenant-général de Beaumont et de Fresnay, et conseiller à l'échiquier d'Alençon. Nous ignorons la date de sa mort, mais, au rapport de La Croix du Maine, il vivait encore en 1550.

Il a laissé plusieurs ouvrages, dont quelques uns ont joui, pendant longtemps, d'un grand renom. Nous désignerons d'abord : *Le grand Coustumier du pays et conté du Maine, avec la glose, addition, allégations et concordances, tant du droit canon que civil;* Paris, 1509, in-4°, et Regnault, 1535, in-fol. C'est le plus considérable et le plus important des divers ouvrages de Le Rouillé. On lui doit encore : *Le grand Coustumier du pays et duché de Normandie, avec plusieurs additions, allégations*, etc.; Paris, 1534, in-fol.; Rouen, Leroux, 1539, in-fol. Viennent ensuite deux traités de

(1) *Almanach Manceau* de 1763.

(2) M. Desportes, *Biographie du Maine*.

(3) *Le Grand Coustumier du Maine*, art. 1, glossa XXXVI.

moindre importance : *Justitiæ atque injusticiæ descriptionum compendium*; Lugduni, 1530, in-4°, et 1531, in-8°; cette dissertation a été réimprimée dans le *Tractatus universi juris*, publié à Venise en 1584, in-fol. : *Le Recueil de l'antique préexcellence de Gaule et des Gauloys*; Poitiers, 1546, in-8°, et, augmenté d'une troisième partie, Paris, 1531, in-8°; c'est une compilation de toutes les fables qui ont été tant de fois racontées sur l'origine des peuplades gauloises : elle commence à l'arrivée de Noë dans l'Ombrie, ou *Gaule Togée*, et finit à la victoire gagnée par *Charlemaigne* sur *Désir*, dernier roi des Lombards. A ce *Recueil* est joint un poëme qui a pour titre : *Epistre des rossignols du parc d'Alençon à la très illustre royne de Navarre, duchesse d'Alençon et de Berry* : ce sont des rimes sans esprit et sans goût.

TRIGUEL (Jean).

On lit dans la *Bibliothèque Françoise* de La Croix du Maine : « Jean TRIGUEL, cordelier au couvent de Laval, au Maine. Il a composé plusieurs *Noëls*, ou cantiques, sur l'advénement de Notre-Seigneur, imprimez au Mans l'an 1565, par Hiérosme Olivier ; auquel tems florissait ledit autheur. » C'est tout ce que nous apprenons sur ce poète.

LE VRAY (Jean-Baptiste.)

Jean-Baptiste LEVRAY, né à Saint-Jean-d'Assé, fit d'abord profession de suivre la règle de saint François,

et exerça, dit-on, la charge de gardien chez les Minimes du Mans. Il passa dans la suite chez les chanoines réguliers de Prémontré, de l'ordre de Saint-Augustin, et fut curé de Saint-Ambroise de Melun. On a de lui : *Homélies, ou Explication littérale et morale sur les évangiles de tous les dimanches de l'année*, etc., etc., par M. J. B. Le Vray, chanoine-régulier, docteur en théologie de la faculté de Paris, etc., etc.; Paris, E. Couterot, 1685, in-8°. Il suffit de faire connaître le titre de cet ouvrage, qui ne paraît pas avoir été fort goûté.

FRANÇOIS (LE P.)

Le P. FRANÇOIS de Domfront, capucin, né dans la ville dont il porte le nom, est compté parmi les érudits de son ordre. L'auteur de la *Bibliothèque des Capucins* lui attribue : *La Science du Prince*, in-4°. Nous ne savons rien de plus à cet égard.

BOUILLÉ (.... de).

Ansart n'a connu ni le nom, ni les œuvres de ce poète manceau. Nous avons vainement, pour notre part, recherché l'ouvrage qui nous était signalé sous ce titre : *Les principes de la poésie*, du sieur de Bouillé; Le Mans, 1647, in-12, et nous désespérons désormais de le découvrir sur les rayons de quelque bibliothèque.

CHEMINANT (FRANÇOIS.)

FRANÇOIS CHEMINANT, auquel le catalogue de dom de Gennes (1) donne la qualité de Manceau, *Cenomanensis*, est auteur d'une édition des livres saints enrichie de notes chronologiques : *Biblia sacra, inserta passim chronologia;* Paris, Coustelier, 1664. Cet ouvrage ne paraît pas avoir obtenu l'accueil le plus favorable. On le rencontre difficilement aujourd'hui.

FROGER (FRANÇOIS.)

Nous ne savons sur quoi l'on se fonde pour placer FRANÇOIS FROGER au nombre des écrivains nés dans le Maine. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il a publié: *Relation d'un voyage fait en* 1695-1697 *aux côtes d'Afrique, détroit de Magellan*, etc., etc.; Paris, Legras, 1698 et 1699, in-8°; Amsterdam, 1699 et 1715, in-12. Le nombre des éditions atteste le succès de l'ouvrage. C'est un récit fait simplement, et dans lequel on ne trouvera pas de ces longues descriptions qui inspirent toujours une juste défiance. Froger n'avait que dix-neuf ans lorsqu'il s'embarqua pour faire ce voyage; mais il prenait déjà le titre d'ingénieur, et de sérieuses études lui avaient enseigné tout le profit qu'on peut retirer de ces courses lointaines.

(1) Catalog. manuscrit de l'abbaye de Saint-Vincent, à la Bibliothèque du Mans.

BAUDOUIN (NICOLAS).

L'abbé NICOLAS BAUDOUIN, né à Laval, chanoine de Saint-Michel en cette ville, prit une part très active à quelques controverses liturgiques du siècle dernier. Il publia d'abord : *Apologie des cérémonies de l'Eglise, expliquées dans leur sens naturel et littéral*: Bruxelles, 1712, in-12. Vers le même temps parurent les derniers volumes de l'*Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Eglise*, par Claude de Vert. Comme les précédents, ces volumes furent vivement censurés. Baudouin, qui était du parti de dom de Vert, prit sa défense dans l'écrit suivant : *Remarques critiques sur un livre de M. l'abbé de Vallemont, intitulé :* Dissertation du secret des mystères; Bruxelles, 1717, in-8°. Il s'agissait de savoir si le canon de la messe doit être lu par l'officiant à voix haute, ou à voix basse, et c'était la matière d'un grand débat. D. de Vert et Baudouin défendaient la lecture à voix haute, et celui-ci, s'emportant contre les partisans de la lecture à voix basse, les appelait des « dévots méditatifs qui aperçoivent de grands mystères jusques dans les vitres des fenêtres des églises, et dans les tuiles qui en couvrent le toît. » Nous connaissons beaucoup de ces gens trop subtils : mais ce ne sont plus des dévots; ce sont, tout simplement, des archéologues. On doit encore à Nicolas Baudouin : *De l'éducation d'un jeune seigneur*; Paris, 1728, in-8°.

HAYNEUFVE (Julien).

Né à Laval, en 1588, Julien HAYNEUFVE mourut à Paris le 31 janvier 1663. A l'âge de vingt ans, le 13 mai 1608, il était entré chez les Jésuites, et avait été tour à tour recteur du collége de Quimper, du noviciat de Rouen et du noviciat de Paris. Fuyant le monde, et n'ayant de goût que pour l'étude et les devoirs de sa profession, il s'était acquis une de ces réputations solides qui défient les censures de l'esprit de parti. Il se levait tous les jours à deux heures du matin, pour préparer un sermon, rédiger quelques pages d'un livre, ou veiller sur les jeunes gens confiés à sa tutelle, et, vêtu en toute saison d'une robe de toile, jamais il ne s'approchait du feu. C'était la plus parfaite image de l'homme austère. Ajoutons que, dur envers lui-même, il était doux, affable à l'égard des autres. Après sa mort, un de ses confrères en religion a écrit son éloge funèbre (1): c'est un morceau plein d'emphase, qui contient peu de faits; nous y trouvons, du moins, le témoignage de l'estime que Julien Hayneufve s'était conciliée par sa vertu constante et par ses travaux littéraires.

Nous ne possédons qu'une partie de ses œuvres. Ses sermons, et il paraît en avoir composé un très grand nombre, sont tous perdus; mais il nous a laissé plusieurs ouvrages qui, les uns et les autres, ont eu beaucoup de succès. Il publia d'abord : *De la conduite de la vie et des mœurs qui mènent au salut*: Paris, Seb. Cramoisy, 1639-

(1) Préface de la seconde partie des *Réponses aux demandes de la vie spirituelle*.

1640, 3 vol. in-4°. C'est le premier ouvrage d'Hayneufve et il contient ceux qui doivent le suivre. Laissant à d'autres théologiens l'étude et l'interprétation du dogme, notre docteur ne s'occupe que de morale. On ne l'a jamais accusé d'avoir pris à son compte quelques unes de ces propositions équivoques, téméraires ou relâchées, qui ont tant compromis les livres des Jésuites. Ce n'est pas un casuiste; c'est un moraliste solennel, abondant, qui développe sur le ton le plus élevé les préceptes de l'éthique chrétienne, et fuit plutôt les distinctions qu'il ne les recherche. Nous ne lui reprochons, pour notre part, qu'une tendance trop prononcée vers le mysticisme. Son style est, d'ailleurs, noble et correct, mais nous reconnaissons qu'il lui manque deux qualités bien importantes; il n'est ni sobre, ni simple, et, quand il s'agit de morale, on ne supporte pas longtemps la lecture d'une amplification diffuse et emphatique.

On vit ensuite paraître : *Méditations sur la vie de J.-C., pour tous les jours de l'année;* Paris, S. Cramoisy, 1640, 4 vol. in-4°; le même, 1644-1646 et 1654 (quatrième édition), même format. C'est le principal ouvrage d'Hayneufve. Boileau, dans sa dixième épître, s'est adressé dans ces termes à quelques méchants livres :

Vous irez à la fin, honteusement exclus,
Trouver au magasin *Priame* et *Regulus*,
Et couvrir, chez Thierri, d'une feuille encor neuve,
Les *Méditations* de Busée et d'Hayneufve.

Pourquoi le succès de ces *Méditations* ne s'est-il pas soutenu ? Parce qu'elles manquent de mesure. L'auteur semble avoir compris lui-même qu'il devait y faire des retranchements, et il les a données de nouveau, sous cette forme : *Abrégé des Méditations sur la vie de J.-C.;*

Paris, S. Cramoisy, 1658, 2 vol. in-12. C'est la seconde édition : nous ignorons la date de la première. Troisième édition, chez le même libraire et dans le même format, 1660. Nous en connaissons encore les éditions suivantes : la cinquième, S. Mabre-Cramoisy, 1666, 4 vol. in-12 ; la sixième, chez le même, 1670 ; la septième, 1675 ; la huitième, 1685, en 4 vol. in-12.

Il faut distinguer les *Méditations sur la vie de Jésus-Christ*, d'un autre ouvrage d'Hayneufve, qui a pour titre : *Méditations pour le temps des exercices qui se font dans la retraite de huit jours* ; Paris, S Cramoisy, 1643, in-4° ; deuxième edition, Paris, 1645, même libraire et même format ; nouvelle édition, corrigée et augmentée, Paris, S. Cramoisy, 1661, in-4°. Cet ouvrage a toutes les qualités et tous les défauts des précédents. Hayneufve l'a réduit à de plus modestes proportions : *Abrégé des Méditations pour le temps des exercices* ; Paris, Séb. Mabre-Cramoisy, 1663, in-12. Ce n'est pas la première édition ; mais cette première édition échappe à toutes nos recherches.

Nous ne connaissons pas *La voie spacieuse*, etc., etc. ; Paris, 1645, in-4°. Cet ouvrage d'Hayneufve nous est signalé par M. Desportes (1). Mais nous avons sous les yeux : *Veritates praticæ in vita domini Jesu sanctorumque gestis, in singulos anni dies* ; Rothomagi, 1652-1654, 4 vol. in-4°. C'est le même ouvrage qui a paru sous le titre suivant : *Ephemerides ecclesiasticæ concionatorum* ; Coloniæ, 1665, in-4°. Ce n'est pas assurément un mauvais livre, et cependant on ne le lit plus : l'attention est bientôt fatiguée par l'abondance des détails et par la prolixité du discours.

(1) *Bibliogr du Maine.*

Nous aurions à faire les mêmes réflexions sur : *Le grand chemin qui perd le monde*, ouvrage composé et divisé en trois parties, par le P. Julien Hayneufve ; Paris, Séb. Cramoisy, 1663, in-12. Ce n'est pas la première édition. Le privilége étant du mois de décembre de l'année 1657, il est vraisemblable que l'ouvrage fut publié dans le cours de l'année suivante : il avait obtenu l'approbation des docteurs dès l'année 1646. On l'a souvent réimprimé : nous désignerons la cinquième édition; Paris, Séb. Mabre-Cramoisy, 1670, in-12.

Il nous reste encore de Julien Hayneufve : *Recueil des Méditations des supérieurs*; Rouen, 1655, 4 vol. in-12 ; *Exercices spirituels;* Paris 1655, in-4°; *Le monde opposé à J.-C. et convaincu d'erreur par cette opposition;* Paris, Sébastien Mabre Cramoisy, 1667, in-12 ; ce doit être la première édition, le privilége étant du 20 juillet 1666 ; *Reproches aux demandes de la Vie Spirituelle, par les trois voies qu'on appelle Purgative, Illuminative et Unitive;* Paris, Séb. Cramoisy ; 1663-1665, 2 vol. in-4°. Le second volume, publié après la mort de l'auteur, et par les soins de quelques amis, contient son portrait gravé par Patigny, et son éloge en latin et en français.

SYLVESTRE (LE P.)

Cet écrivain ne nous est pas connu par son nom de famille : né à Laval en 1570, il entra chez les Capucins, et prit en religion le nom de SYLVESTRE DE LAVAL. Il nous a laissé deux ouvrages de controverse. Le premier a pour titre : *Correction chrestienne des erreurs et impiétez*

du ministre Vignier, et de la vraie participation du corps et du sang de J.-C.; Blois, 1608, in-8°. Ce sont des invectives contre la thèse de la présence figurée. On lui doit encore: *Les justes grandeurs de l'Église romaine contre l'impiété de ceux qui nomment le pape Antechrist, et singulièrement contre le ministre Vignier*; Poitiers, 1611, in-4°. Il s'agit ici de Nicolas Vignier, auteur du *Théâtre de l'Antechrist*, ministre à Blois, un des controversistes les plus passionnés de la secte protestante. Il avait trop d'ardeur, et n'eut pas assez de constance. Après s'être signalé par des déclamations dont la véhémence eut pour censeurs tous les protestants modérés, il changea de ton, et se fit catholique. Disons, toutefois, que cette conversion n'est pas attribuée au P. Sylvestre de Laval. Nicolas Vignier avait un fils qui, nourri dans la doctrine de Calvin, l'avait ensuite abjurée. Il suivit son exemple.

NAIL (Claude.)

Ce Claude NAIL était un des contemporains et sans doute un des amis de la Croix du Maine. Il n'est connu que par cette notice de la *Bibliothèque françoise* : « Claude Nail, natif de Piremil, au Maine. Il a écrit quelques cantiques sur la nativité de Jésus-Christ, imprimés au Mans l'an 1580. » Ces anciens recueils de Noëls sont devenus très rares.

PAGEAU (Guy.)

Nous n'avons pas plus de renseignements sur Guy PAGEAU. Né au Mans, suivant La Croix du Maine, il en-

tra dans l'Eglise, gouverna quelque paroisse et composa des *Noëls* qui prirent place dans plusieurs recueils de Jerôme Olivier. Il vivait encore en 1584.

EDMOND.

EDMOND, que dom Liron appelle *frère* Edmond, né à Mamers, est auteur d'un *Traité de la culture des Jardins* publié en 1560. La Croix du Maine ne parle pas de cet ouvrage, et nous ne l'avons pas rencontré.

FERRÉ (Louis.)

Nous ignorons le lieu natal de l'abbé Louis FERRÉ ; nous savons seulement qu'il était principal du collége de Sablé. On lui doit : *Panégyricque de la vie et oraison funèbre sur la mort et trespas de deffunct, d'immortelle mémoire, noble Jacques Du Gastel, prieur d'Avessé et doyen de Brullon*; Le Mans, 1646, in-4°. A la suite du Panégyrique se trouvent des vers latins et des vers français en l'honneur du même prieur, mort le 6 janvier 1646. Les vers de l'abbé Ferré ne sont pas plus estimables que sa prose.

MORAND.

C'est le nom d'un chanoine du Mans, auteur d'un livre assez médiocre qui a pour titre : *Eloge de vénérable*

Joseph-Ignace Le Clerc de Coulaines, où l'on voit par quels degrez une âme dévote peut monter de vertu en vertu jusqu'à un parfait amour de Dieu; Le Mans, (1691) in-8°.

LEFRÈRE (Jean.)

Jean LEFRÈRE, né à Laval dans les premières années du xvie siècle, obtint par son mérite et par la protection de René Levoyer, sieur de Paulmy, bailli de Touraine, la charge de principal au collége de Bayeux. Il mourut de la peste le 12 ou le 13 juillet 1583 (1). C'est tout ce qu'on sait sur sa vie. Parlons maintenant de ses ouvrages.

On nous désigne d'abord: *Recueil des propres noms modernes de la Géographie, confrontez aux anciens, par ordre alphabétique*: c'est un complément du Dictionnaire français latin de Robert Etienne, imprimé dans l'édition de ce Dictionnaire qui parut en 1572, chez Gilles Gourbin, in-folio. La Croix du Maine et du Verdier, si rarement d'accord, le désignent l'un et l'autre comme ayant corrigé la traduction de Josephe de François Bourgoin, et publié l'une des éditions de cet ouvrage qui fut faite par Nicolas Chesneau : nous ne la connaissons pas. La Croix du Maine ajoute que Lefrère traduisit lui-même la Chronique d'Eusèbe; mais nous n'avons aucun autre renseignement à cet égard. On lui doit encore: *Oraison funèbre faite à Romme aux obsèques du très chrestien roy de France*, Charles IX; Paris, Nic. Chesneau, et Lyon.

(1) La Croix du Maine, *Bibliothèque Françoise*.

B. Rigaud 1574 in-4°. Cette oraison funèbre est de Marc-Antoine de Muret : Lefrère l'a traduite de latin en français. Enfin, il a traduit, en société avec J. Tigeou, Pascal Robin et autres, les légendes qui composent le troisième volume de l'*Histoire de la vie, mort, passion et miracles des saints*, ouvrage publié en 1579 par Nic. Chesneau, en trois volumes in-folio (1).

Ses œuvres originales sont *Charidème ou le mépris de la mort, prose; avec plusieurs vers chrestiens ;* Paris, Nic. Chesneau, 1579, in-8°; *Noëls et cantiques sur l'avènement de Jésus-Christ*, imprimés, suivant La Croix du Maine, à Angers et en d'autres villes; *Adagia*, quelques adages, insérés, dit-on, parmi ceux d'Erasme dans l'édition qui en a été faite, en 1579, in folio; enfin, une Histoire des discordes civiles du XVIe siècle, sur laquelle nous devons donner des renseignements plus étendus. Elle a pour titre : *La vraye et entière histoire des troubles et guerres civiles advenues de nostre temps pour le faict de la religion, tant en France, Allemagne, que Païs-Bas*, par Jean Lefrère, de Laval ; Paris, Marc Locqueneux, 1573, in-8°. On se demande encore quel est le véritable auteur de ce livre, bien qu'il porte le nom de Jean Lefrère. Nous devons dire ce que nous avons appris à cet égard. Deux années auparavant, en 1571, Arnould Birckman, de Cologne, avait mis en vente : *La vraie et entière histoire de ces derniers troubles, advenus tant en France qu'en Flandre et pays circonvoisins ;* en un volume, in-8°. Ce livre était anonyme, mais on n'ignora pas longtemps qu'il était de Lancelot Voisin de la Popelinière. Quand plus tard, en 1581, celui-ci publia l'*His-*

(1) *Hist. Litt. du Maine*, tom. I, pag. 299.

toire de France, enrichie des plus notables occurrences, etc., etc., il se plaignit avec amertume des larcins commis par Jean Lefrère dans son premier ouvrage. Hâtons-nous de dire que cette plainte était bien légitime. Mais Lefrère n'avait trompé personne. L'ouvrage qui porte son nom est, en effet, le travail d'un compilateur, qui, loin de dissimuler ses emprunts, les a déclarés en ces termes : « Pour parler rondement à la françoise, sans se vouloir bragarder du plumage d'autruy, il proteste haut et cler ne se vendiquer ou attribuer, sinon la peine et le jugement d'ajancer et ramasser proprement en un corps le discours paravant entremeslé de plusieurs autres matières. Que si, à l'avanture, les benins lecteurs luy donnent quelque chose davantage, cela sera couché par luy en ligne de profit, et recogneu mouvoir directement du fief de leur souveraine largesse. » Le plagiat est une coupable fraude, quand on s'attribue l'ouvrage d'autrui; quand on avoue ses emprunts, ce n'est que péché véniel. Jean Lefrère se croyait, d'ailleurs, tout à fait justifié par l'excellence de ses intentions. Le livre de La Popelinière, écrit avec assez de correction et d'élégance et plein de documents curieux, avait eu du succès ; mais, pour avoir voulu se comporter en historien impartial, La Popelinière avait également offensé les protestants et les catholiques. Notre docteur, qui était un catholique ardent, avait pris l'outrage anonyme et en avait retranché tout ce qui n'avait pas été dit pour recommander son parti; et, comme il avait reçu, d'autre part, quelques renseignements nouveaux, quelques notes rédigées sous les drapeaux de la Ligue, il avait bien ou mal substitué ces récits à ceux du narrateur trop indépendant et trop véridique. La Popelinière eut beau réclamer contre ces mutilations et

interpolations, le livre de J. Lefrère fut encore mieux accueilli que le sien. Il fut réimprimé à Paris, chez Lanouc, en 1574, puis en 1575, avec des additions qui conduisaient l'histoire de la guerre civile jusqu'à l'année 1574. Nous en connaissons encore d'autres éditions, avec des suites nouvelles : Paris, 1576, 1578, 1582, 1584, in-8°.

Chacune de ces éditions est, pour ainsi parler, un travail nouveau. Ce qui nous oblige de donner encore quelques explications sur ce qu'elles contiennent. L'ouvrage de La Popelinière, publié en 1571, s'étendait de l'année 1568, à l'année 1570 ; celui de Lefrère, publié en 1573, commence l'histoire des troubles à l'année 1370 et ne s'arrête que vers la fin de l'année 1571. Sur dix-neuf livres qui composent cet assemblage de fragments d'origine diverse, il y en a neuf dont La Popelinière peut revendiquer la meilleure part. Mais la dernière édition de l'ouvrage imprimé sous le nom de Jean Lefrère est bien différente de la première : celle-ci n'avait qu'un volume ; l'autre en a deux, qui sont l'un et l'autre de la plus ample dimension. Aussi, que l'on compare ces deux volumes à celui de La Popelinière, on ne trouve plus entre les deux ouvrages que de lointaines ressemblances, et l'on suppose que J. Lefrère, honteux d'avoir vu signaler ses larcins, a voulu composer un ouvrage tout nouveau. Cependant il n'en est rien, et c'est ici que nous ne savons plus comment excuser la conduite de J. Lefrère. En l'année 1581, La Popelinière publiait, à la Rochelle, son *Histoire de France enrichie des plus notables occurences, survenues ès provinces de l'Europe et pays voisins*, etc., etc., et c'est dans la préface de cet ouvrage qu'il tançait notre compilateur avec tant de véhémence. Or, la même année, mais quelques mois après, J. Le-

frère assisté d'un sieur Emile de Piguerre, conseiller au siége présidial du Mans, donnait chez Lanoue et chez Jean Poupy, à Paris : *l'Histoire de France, contenant les plus notables occurrences et choses mémorables advenues en ce royaume de France et Pays-Bas de Flandres jusques à présent*, etc., etc., en un fort volume in-folio, sans nom d'auteur. Mais que contient cet immense in-folio? il contient, sous un titre différent : *La Vraie et entière Histoire des troubles*, celle de l'année 1573, avec les additions de 1578, et quelques changements, tandis que l'*Histoire de France* de la Popelinière est un ouvrage tout-à-fait distinct de la *Vraie et entière Histoire*, éditée par Birckman, en l'année 1571. Cependant il s'agit toujours des mêmes faits diversement racontés. Or, La Popelinière avait omis les détails dans sa *Vraie et entière Histoire*, et les avait prodigués dans son *Histoire de France*. Et que trouve-t-on dans la dernière édition de la *Vraie et entière Histoire* publiée sous le nom de Lefrère, en 1584? On y trouve le plus grand nombre des récits faits par La Popelinière dans son *Histoire de France*, et ils y sont reproduits presque sans aucune variante, sans aucune altération du texte original. Ici la dissimulation est évidente; la justification est donc difficile. Nous voudrions pouvoir dire que Jean Lefrère, mort presque subitement au mois de juillet de l'année 1583, n'a pris aucune part à l'édition de 1584; mais une note de l'imprimeur, Julien Noyau, nous apprend qu'il achevait le dernier volume de cette édition le 22 octobre 1583. En résumé, *la Vraie et entière Histoire des troubles*, publiée, en 1573, sous le nom de Jean Lefrère, devint plus tard, avec quelques variantes, l'*Histoire de France* in-folio éditée par Lanoue, chez Jean Poupy, en 1581, sans nom

d'auteur; et cette composition de diverses pièces est extraite en partie de la *Vraie et entière Histoire*, mise au jour à Cologne en 1571 par un écrivain anonyme que l'on croit être Lancelot Voisin de La Popelinière. Quant à *la Vraie et entière Histoire*, publiée par Lanoue en 1584, avec le nom de Jean Lefrère, c'est un ouvrage distinct et très différent de tous ceux qui portent le même titre, et l'on y trouve la reproduction textuelle des principaux chapitres de l'*Histoire de France* publiée à la Rochelle en 1581, et attribuée par les bibliographes à La Popelinière.

Ces explications ne seront pas sans doute jugées superflues. Elles ont peut-être été déjà données par l'auteur d'un mémoire que le P. Lelong nous désigne sous ce titre : *Conférence de l'Histoire de la Popelinière avec celle de J. Lefrère de Laval.* Mais ce mémoire est demeuré manuscrit, et il a passé de la bibliothèque de Le Peletier en des mains qui nous sont inconnues.

PARÉ (AMBROISE).

On ne nous a laissé rien à dire sur Ambroise Paré : cet homme extraordinaire a rencontré tant de panégyristes, qu'il ne reste plus rien d'obscur, ni dans sa vie, ni dans ses œuvres. Qu'on ne cherche donc pas ici des détails nouveaux, des faits inconnus : après le dernier des biographes de Paré, M. Malgaigne, nous ne pouvons plus que reproduire des témoignages vérifiés par la critique la plus scrupuleuse et la plus éclairée.

Né dans la ville de Laval, au Bourg-Hersent, vers l'an-

née 1517, Ambroise Paré employa les premières années de sa vie à des travaux qui n'avaient assurément rien de littéraire. La profession de son père était de fabriquer des coffres, et le jeune Ambroise commença par manier la scie et le marteau, ne soupçonnant pas encore à quelle fortune l'appelait son heureux génie. Mais il avait un frère aîné à qui revenait l'héritage de la boutique paternelle : dès qu'il connut ce privilége de la naissance, il prit une résolution par laquelle il témoigna qu'il avait déjà formé d'ambitieuses espérances; il entra chez un barbier. Les barbiers n'étaient pas au XVIe siècle de médiocres personnages. Ils rasaient, mais, en outre, ils saignaient, et, pour être reçu maître dans leur corporation, il fallait avoir subi des examens et s'être fait autoriser par un diplôme à pratiquer les œuvres subalternes de la chirurgie; c'est-à-dire la saignée et la cure des clous, bosses, antrax et charbons. Si l'on refusait de les compter parmi les savants, ils arrivaient quelquefois à la réputation et à la fortune, au titre d'habiles opérateurs. Paré eut pour premier maître un barbier de Laval ou d'Angers : il vint ensuite à Paris

Il était bien jeune encore, et il avait le goût de sa profession. Avec du travail et du temps, il pouvait devenir (c'était là son rêve de gloire!) maître-chirurgien dans la célèbre confrérie de Saint-Côme : mais, d'abord, il devait entrer dans quelque boutique et faire l'office d'apprenti, c'est-à dire promener le rasoir sur le menton des plus vulgaires chalands, et, par aventure, assister le patron du lieu dans ses opérations chirurgicales. Tels furent les commencements de Paré Cependant il ne fit pas un long séjour à cette première étape de l'apprentissage : protégé sans doute par quelque grand sei-

gneur, il fut bientôt affranchi des plus pénibles et des plus humiliantes épreuves de ce noviciat, et admis à l'Hô tel-Dieu comme élève résidant. Il y passa trois années, pendant lesquelles il apprit beaucoup de pratiques et de secrets, ne négligeant rien pour être admis dans la confiance des chirurgiens, surveillant sur les malades les effets divers des affections et remèdes, poursuivant ses recherches sur les cadavres, et, dans ses loisirs, allant aux écoles de médecine entendre les docteurs-régents de la faculté. On n'avait pas encore acquis une grande expérience dans l'art de guérir : la médecine commençait à peine à se dégager des systèmes abstraits du moyen-âge, et la chirurgie en était à chercher une méthode. Quand devaient-elles l'une et l'autre conquérir un plus noble rang parmi les sciences? Quand devaient-elles enfin répudier le syllogisme pour l'observation ? Le jeune Paré ne le soupçonnait guères : mais qu'importe. Il était novateur sans le savoir, puisqu'il observait : et il ne faut pas chercher ailleurs la cause de ces progrès rapides, l'origine de ces connaissances étendues et profondes qui doivent être bientôt un objet d'étonnement pour les docteurs émérites des Académies de France et d'Italie : il avait beaucoup observé !

Paré quitta l'Hôtel-Dieu pour être reçu maître-barbier-chirurgien, et, comme il était très jeune encore, il y a lieu de croire que son expérience précoce écarta bien des difficultés, car les arbitres ne se montraient pas ordinairement trop faciles. A peine eût-il obtenu son diplôme, qu'on vint lui proposer un emploi des plus honorables. Le sieur de Montjan, qui allait marcher contre les Impériaux déjà campés dans les plaines de Provence, avait besoin d'attacher un chirurgien au service de sa

personne : ce fut Paré qu'on lui présenta. Ils partirent ensemble et rencontrèrent les Impériaux près de Brignole. Ce fut pour eux une fâcheuse rencontre. Le parti commandé par Montjan fut dispersé, et il tomba lui-même entre les mains des ennemis. Ce que devint Paré dans cette déroute, nous l'ignorons : mais quand Montjan, mis en liberté, reçut l'ordre d'aller commander en Piémont, Paré l'y suivit, et ne revint en France qu'en 1539, à la mort de son protecteur. Quelques années après, en 1542, il fit la campagne des Pyrénées à la suite du duc de Rohan, et prit ensuite part à l'expédition de Landrecies. C'est ainsi qu'il continuait dans les ambulances militaires son éducation commencée dans les salles de l'Hôtel-Dieu. Mais il n'y avait rien de semblable entre les blessures faites par les armes, et les tumeurs, les affections cancéreuses auxquelles les règlements limitaient la compétence de l'apprenti barbier. Aussi grand avait été son embarras quand pour la première fois il s'était trouvé devant une plaie déchirée par une balle ou par le fer d'une lance : « J'étois en ce temps-là, dit-il, bien doux de sel, parce que je n'avois encore veu traiter les playes faites par harquebuses (1) : » cependant, après avoir quelque temps hésité, non seulement il pratiquait avec assurance les opérations recommandées par les maîtres, mais il tentait des remèdes nouveaux, et voyait ses entreprises couronnées par les résultats les plus heureux. De ces expériences naquit une théorie, et, de retour en France, il crut devoir, avec l'approbation de l'illustre Fernel, enseigner dans un livre cette théorie nouvelle. C'est le premier ouvrage d'Ambroise Paré ; il a pour

(1) *Discours sur le livre des playes par harquebuses.*

titre : *La Méthode de traiter les p*[illegible] *quebutes et autres bastons à feu* [illegible] *tes par flèches, dards et sem*[illegible] V. Gaulterot, 1545, in-8. Il n'y avait [illegible] ni démonstrations syllogistiques [illegible] un praticien, se contentait de [illegible] faites, de condamner de [illegible] commander de meilleurs : mais [illegible] d'assurance qu'il disposait [illegible] ses avis. Son petit livre [illegible]

Il en avait à peine [illegible] qu'il quittait Paris pour [illegible] les murs de Boulogne. C[illegible] cette affreuse blessure [illegible] tous les chirurgiens et [illegible] surnommer *le Bal*[illegible]. La [illegible] buent à Paré l'honneur [illegible] on remarque que Paré [illegible] l'opérateur. Av[illegible] mée, toute la France [illegible] Quand il revint à Paris [illegible] renommée de ce grand [illegible] tels résultats ne sont pas [illegible] laborieux de l'exp[illegible] plaies, et l'au[illegible] édition. Vers [illegible] *tion de l'a*[illegible] *conjoindre les* [illegible] *tivans du ventre* [illegible] vie de Paré se p[illegible] Dès qu'il reven[illegible] dans les hôpitaux [illegible]

observations incomplètes, et rédigeait un mémoire sur les faits nouveaux qu'il avait rencontrés, sur les expériences nouvelles dont il avait obtenu de bons effets; et chacun de ses mémoires reculait d'un pas les limites de la science. Mais aussitôt que la rupture de la paix était proclamée, ce qui ne tardait guères, il partait de Paris et se rendait au lieu désigné pour les meurtrières rencontres. Dans les premiers mois de l'année 1552, il accompagnait le duc de Rohan sur les frontières d'Allemagne; puis il se trouvait au siége de Damvilliers, et se signalait en tous lieux par quelque cure merveilleuse. Il était ensuite appelé par le duc de Vendôme, inscrit sur l'état de sa maison, et faisait à la suite de ce prince une course dans la Flandre. On le voit, c'était une existence bien remplie.

Vers la fin de l'année 1552, le roi témoignait le désir de voir un homme signalé par tant de succès, et Ambroise Paré lui était présenté. Après cette entrevue, une condition brillante était désormais assurée au fils de l'artisan de Laval : le roi lui avait dit, « *qu'il lui ferait* « *du bien* », et commençait à remplir cet engagement, en le faisant porter sur la liste de ses chirurgiens ordinaires. Il le chargea bientôt d'une entreprise pleine de périls, mais dont l'issue devait être glorieuse : il s'agissait de traverser les lignes ennemies qui assiégeaient la ville de Metz, et d'introduire dans cette ville les médicaments qui manquaient aux soldats blessés ou malades. Les ordres du roi furent exécutés. Paré pénétra dans la place sous la conduite d'un capitaine italien, qui reçut pour cette expédition quinze cents écus, et la garnison, ranimée par la présence d'un homme dont le nom était déjà plus populaire que celui des principaux

officiers, se comporta si bravement devant l'ennemi, que Charles-Quint se vit contraint de lever le siége. Quand Paré fut de retour auprès du roi, celui-ci lui donna pour récompense deux cents écus. Quelque temps après, il était dans la ville de Hesdin, qui soutenait avec moins d'avantage les efforts de l'armée impériale. Il fallut se rendre. Paré fut au nombre des prisonniers; mais, pour n'avoir pas à payer cher sa liberté, il se dépouilla de ses vêtements officiels et courut se confondre au sein de la multitude, dans la tenue du dernier des goujats. Il a fait lui-même le récit de tous les périls auxquels il fut exposé durant cette captivité. Plusieurs fois il eut en perspective le gibet ou les galères, mais, toujours favorisé par d'heureuses circonstances, il parvint à sauver sa tête et son honneur. C'est une histoire pleine d'incidents bizarres, dans lesquels on voit l'habile chirurgien trahissant à tout propos par ses indiscrétions le pauvre prisonnier, qui voudrait bien dissimuler son nom et ne peut se défendre de montrer son adresse. Enfin il eut sa liberté pour prix d'une guérison inespérée, et courut en toute hâte retrouver Henri II près d'Aufimon, après avoir, comme son maître Hippocrate, repoussé les présents et, bien mieux, bravé les menaces d'Artaxerce, c'est-à-dire du duc de Savoie, qui prétendait le retenir dans ses quartiers.

A la suite de toutes ces aventures, Ambroise Paré jouit de quelque repos. La France et l'Empire étaient restés sous les armes, et se livraient encore quelques combats; mais, de part et d'autre, on ne cherchait qu'une occasion de conclure la paix. Charles-Quint abdiqua. Cet évènement eut, du moins, pour résultat d'interrompre la guerre. Paré revint à ses études ana-

tomiques. Il ne put, toutefois, s'y arrêter longtemps. En 1557, Philippe II envahit la Picardie avec une armée de 50,000 hommes et se porta sur la ville de Saint-Quentin. Le connétable de Montmorency courut défendre cette place, mais, entouré par les Impériaux, il perdit la bataille, et fut fait prisonnier. Comme il avait été blessé dans le combat, Henri II envoya vers lui le plus renommé de ses chirurgiens, Ambroise Paré ; mais l'entrée du camp lui fut refusée, et il dut rester à La Fère où s'était retiré le corps d'armée du connétable, après la désastreuse journée de Saint-Quentin L'année suivante, il se rendait avec une escorte de cinquante hommes dans sa ville de Dourlan menacée par les Espagnols. C'étaient toujours des entreprises périlleuses. Sous les murs de Dourlan, il fut accueilli par les feux de la place, avant d'avoir pu se faire reconnaître. Ce n'était rien encore, lorsque la ville assiégée n'était pas forcée de se rendre. La défense de Dourlan fut, du moins, plus heureuse que celle de Hesdin ; après de vaines tentatives les ennemis décampèrent : aussitôt que Paré reçut la nouvelle de leur retraite, il se hâta de rentrer à Paris. Il y revint pour assister à la mort de son maître Henri II, et, bien peu de temps après, à celle de François II. Mais il ne se trouva pas moins en faveur auprès de Catherine de Médicis et de Charles IX. Pour le protéger contre les disgrâces de la fortune, il avait ses livres, ses cures réputées prodigieuses, et l'estime que déjà lui témoignaient les savants étrangers A la venue des nouveaux règnes, on voit changer le personnel des courtisans : ceux qui disparaissent devaient leur position éminente soit à des complaisances honteuses, soit à la conformité de leurs goûts de leur humeur, de leurs habitudes, avec les habitudes,

l'humeur, les goûts du prince qui n'est plus; or, ce ne sont pas là des titres qui fondent les positions durables : quant aux hommes vraiment utiles, les changements qui surviennent ne sauraient les atteindre; comme on a toujours besoin d'eux, le prince nouveau, loin de les congédier, travaille à les retenir par d'autres faveurs.

Dès les premiers jours du règne de Charles IX, ainsi que vers la fin du règne d'Henri II, Paré fut le plus occupé des chirurgiens ordinaires. Il trouva néanmoins le temps de composer quelques traités et de les donner au public. C'est à cette date que parut : *La Méthode curative des playes et fractures de la teste humaine, avec les portraits des instruments nécessaires pour la curation d'icelles*; Paris, J. Le Royer, 1561, in-8°. Ce livre venait à propos : l'Europe entière s'entretenait encore du trépas tragique d'Henri II, atteint à l'œil d'un tronçon de lance, dans le tournoi fait pour célébrer la paix de Cateau-Cambrécis. Peu de temps après, il donna : *Anatomie Universelle du corps humain;* Paris; Le Royer, 1561, in-8°. Il s'était asssocié, pour composer ce dernier ouvrage, un des meilleurs chirurgiens de Paris, Me Rostaing du Bignosc, et il avait fait, en les avouant, de notables emprunts à un livre récent d'André Vesale. Mais Paré dut bientôt s'arracher à son cabinet. Aux guerres étrangères avaient succédé les guerres civiles, qui n'étaient ni moins acharnées, ni moins meurtrières. Il assistait au siége de Rouen, où il eut la douleur de voir mourir un de ses anciens patrons, le roi de Navarre, atteint d'une balle qui s'était introduite dans la cavité de l'os du bras. Comme il avait seul prévu la mort de ce prince et l'avait seul annoncée, contre l'avis des ces confrères, toute la cour admira la sûreté de son diagnostic et le roi le nomma son

premier chirurgien. Pour se montrer plus digne encore de cette haute situation, Paré se mit à préparer une troisième édition de sa Chirurgie. Nous avons dit qu'en l'année 1552 il avait repris sa *Méthode de traiter les playes*, et l'avait augmentée de plusieurs chapitres : il ne s'agissait plus seulement, dans cette édition, des plaies faites par les armes à feu, mais d'un grand nombre d'autres cas sur lesquels doit s'exercer le traitement chirurgical : il y ajouta des traités nouveaux, et en fit un gros ouvrage qui parut en 1564, sous le titre de : *Dix Livres de la Chirurgie, avec le magasin des instruments nécessaires à icelle*; Paris, J. Le Royer, 1564, in-8°.

L'impression de cet ouvrage achevée, Paré fut contraint de quitter Paris pour satisfaire aux obligations de sa charge. Le roi se rendait à Nancy et le premier chirurgien du roi l'accompagnait dans tous ses voyages. De Nancy, Charles IX se dirigea sur Dijon, sur Lyon, sur Montpellier et séjourna tout l'hiver en Provence. Il en fut chassé par la peste. Ayant eu l'occasion d'observer et de traiter, durant ce voyage, un grand nombre de pestiférés, Paré voulut que ses observations ne fussent pas perdues. Dans ce dessein, il publia : *Traité de la peste, de la petite-verolle et rougeolle, avec une briefve description de la lèpre*; Paris, Wechel, 1568, in-8°. Il avait composé ce volume par les ordres de la reine. C'est, du moins, ce qu'il déclara dans une lettre dédicatoire, pour calmer les ressentiments de la faculté de médecine, qui n'aimait pas voir les chirurgiens pénétrer sur son domaine. Après la peste, la guerre civile : il semblait que tous les fléaux se fussent donné rendez-vous pour décimer la jeunesse française. Paré laissa les hôpitaux pour courir sur les champs de bataille. Bientôt, la renommée

portant en tous les lieux la nouvelle de ses cures extraordinaires, quelques princes étrangers supplièrent Charles IX de vouloir bien autoriser son premier chirurgien à faire un voyage dans leurs états. C'est avec cette autorisation qu'il traversa les Flandres, se rendant à Mons, près du marquis d'Avret. Dans toutes les villes où il passait, à Mons, à Malines, à Bruxelles, à Anvers, les principaux citoyens allaient le recevoir aux portes et lui offrir des repas somptueux. Quand il revint en France, il fut accompagné jusque dans sa maison par le maître d'hôtel et deux pages du marquis d'Avret : « Jamais, dit M. Malgaigne, jamais dans l'âge moderne, jamais même dans les plus beaux temps de l'antiquité, aucun médecin ou chirurgien n'avait été l'objet d'un pareil triomphe (1). »

Nous ne pouvons raconter tous les détails d'une vie si bien employée. Assuré de vivre dans la mémoire des hommes, Paré s'est occupé de leur transmettre ces détails ; ce qu'il a fait, il faut le reconnaître, en des termes où l'on voit un peu trop la bonne opinion qu'il avait de lui-même. Mais nous ne saurions rapporter après lui toutes ces circonstances : l'artiste ne reproduit que les grandes lignes d'un beau visage, et néglige les accidents qu'il rencontre. Ayant achevé son voyage dans les Flandres, Paré revint auprès du roi. Les affaires de l'état étaient fort dérangées ; tous les vents apportaient à la cour du Louvre des bruits sinistres, précurseurs d'une horrible tempête : cependant, on ne voyait paraître sur aucun point du territoire des rassemblements assez nombreux pour engager quelque lutte sérieuse. Paré eut donc de grands loisirs : il en profita, suivant son ha-

(1) Introduction aux *Œuvres complètes* d'Ambroise Paré.

bitude, pour corriger ses livres et leur donner de nouveaux développements. C'est ainsi qu'en 1572 il publia *Cinq livres de chirurgie*, ouvrage mentionné par Haller, mais dont on ne retrouve plus l'édition séparée. Tout à coup il fut interrompu dans ses travaux par les massacres de la Saint-Barthélemy. On raconte qu'il était fort engagé dans le parti des religionnaires, et qu'il avait été désigné comme une des victimes promises au poignard des catholiques, mais que le roi le protégea. C'est le récit de Sully et de Brantôme. M. Malgaigne le rejette comme invraisemblable. Nous croyons, pour notre part, qu'il s'éloigne un peu de la vérité. Rien n'autorise à prétendre qu'Ambroise Paré s'était séparé de la communion catholique pour adopter la réforme de Calvin; mais il y a lieu de croire qu'il avait plus d'une fois regretté le sang versé par les sectes belligérantes et qu'il avait, en matière de religion, l'indifférence d'un savant occupé de tout autres affaires. Or, cette indifférence devait être plus que suspecte aux gens qui avaient organisé le massacre, et le nom de Paré pouvait assurément se trouver sur leurs tables de proscription à côté de celui de Jean Goujon. Ainsi serait expliquée la narration de Brantôme, confirmée par le grave témoignage de Sully. Quoi qu'il en soit, Paré conserva sa charge à la cour, et quand l'émotion causée par ces tragiques événements fut apaisée, il publia : *Deux livres de chirurgie :* Paris, Wechel, 1573, in-8°. Ces deux livres, écrits pour compléter certaines parties des précédents traités, ont pour objet principal la théorie de la génération et de l'accouchement

Charles IX mourant en 1574, Paré se trouva premier chirurgien d'Henri III. Dès cette époque, il ne quitta

guère Paris, et put travailler avec plus de liberté. Il s'occupa d'abord de rassembler tous les traités qu'il avait déjà donnés au public sur diverses parties de la chirurgie, et ces fragments réunis formèrent un beau volume qui parut sous ce titre : *Les œuvres de M. Ambroise Paré, conseiller et premier chirurgien du roy, avec les figures et portraits, tant de l'anatomie que des instruments de chirurgie et de plusieurs monstres ;* Paris, G. Buon, 1575, in-fol. C'était une grande nouveauté qu'un ouvrage de cette étendue, publié dans une langue vulgaire. Défenseurs des coutumes traditionnelles, les régents de l'académie de médecine avaient à peine supporté les petits livres de M[e] Paré; quand leurs regards rencontrèrent un traité complet de chirurgie, écrit en bon français sans trop de pédantisme, et livrant à la multitude les arcanes de la science, ils murmurèrent contre l'inconvenance d'un tel procédé. Paré, qui leur avait toujours témoigné beaucoup d'égards, ne put en cette occasion qu'attendre et braver leurs critiques, car il ne savait guère de latin. Cependant, malgré le dépit des latinisants, son livre fut avidement recherché, non seulement en France et dans les pays où l'on parlait la langue française, mais encore en Italie et en Allemagne. Quelques années après, en 1579, il en donnait une édition nouvelle, sous le même titre et chez le même libraire. Cette édition contient, outre les traités de chirurgie déjà publiés, une dissertation spéciale ayant pour objet et pour titre : *La façon d'embaumer les corps.* L'épuisement rapide de la première édition et de la seconde était la preuve d'un grand succès. Le public se rangeait au parti du novateur. Il faut, toutefois, reconnaître que l'autre parti formait encore un assez gros

Ambroise Paré avait joui, durant sa vie, d'une grande renommée : après sa mort, cette gloire ne rencontra plus que de rares détracteurs, et la grande voix de la reconnaissance publique eut bientôt étouffé les dernières protestations de l'envie. Ses *OEuvres* complètes furent imprimées de nouveau : à Paris, par la veuve Buon, en 1598 ; par B. Macé, en 1607 ; par N. Buon, en 1614 et en 1628, in-folio ; à Lyon, par la veuve de Cl. Rigaud, en 1633 ; par Cl. Prost, en 1641 ; par P. Rigaud, en 1652 ; par J. Grégoire, en 1664 ; par P. Valtray, en 1685, in-folio. La dernière édition des *OEuvres* de Paré est toute récente ; elle a été publiée par les soins de M. J. F. Malgaigne, en 1840, chez J.-B. Baillière, en trois volumes, grand in-8°. Nous en avons déjà fait connaître une traduction latine publiée, en 1582, sous le nom de J. Guillemeau ; cette traduction fut réimprimée à Francfort, chez J. Feyrabend, en 1594, in-folio ; par Uffenbach, dans son *Thesaurus*, à Francfort, en 1610, et, dans la même ville, chez J. Fischer, en 1612, puis en 1641 et en 1652, in-folio. Nous désignerons enfin la traduction anglaise de Walter Hammond, publiée à Londres, en 1617, in-4° ; celle de Th. Johnson, publiée dans la même ville en 1634, in-folio, sous le titre de : *The workes of theat famons chirurgion Ambros Parey* ; et en 1665 et 1678. Une troisième traduction anglaise mise au jour à Londres, en 1634, in-4°, a pour titre : *An explanation of the fashion and use of three and fifty instruments of chirurgery*. Nous mentionnerons quatre éditions d'une traduction hollandaise : Amsterdam 1615 ; Harlem, 1627 ; Amsterdam, 1636, et 1649 ; et cinq éditions d'une traduction allemande ; Francfort, 1610,

1611, 1614, 1631, 1635 (1). Jusque vers la fin du XVII[e] siècle, l'Anatomie de Paré fut considérée comme le répertoire classique de toute la science chirurgicale. Un hommage solennel vient d'être rendu à sa mémoire: la ville de Laval vient de lui élever une statue, reconnaissant que sa principale gloire est le fils de cet artisan qui fabriquait des coffres dans une sombre échoppe du vieux faubourg.

GESLIN (BERNARD).

BERNARD GESLIN, religieux Bénédictin, né à Château-Gontier en 1674, mort le 22 décembre 1732, ne mérite guères d'être compté parmi les écrivains du Maine. Nous ne saurions, en effet, inscrire au catalogue de ses œuvres que l'Epitaphe gravée sur le tombeau de l'abbé Ravechet, syndic de la Sorbonne, dans l'église abbatiale de Saint-Melaine de Rennes. Cette épitaphe a été souvent reproduite par les Jansénistes. On peut la lire dans le *Dictionnaire* de Moréri.

ARCHANGE (NICOLAS).

NICOLAS ARCHANGE, religieux capucin de Laval, n'a pas trouvé place dans la Bibliothèque des écrivains de son ordre, bien qu'il soit auteur de l'opuscule suivant :

(1) Nous empruntons tous ces renseignements bibliographiques à l'*Introduction* publiée par M. Malgaigne en tête de l'édition de 1840.

Ambroise Paré avait joui, durant sa vie, d'une grande renommée : après sa mort, cette gloire ne rencontra plus que de rares détracteurs, et la grande voix de la reconnaissance publique eut bientôt étouffé les dernières protestations de l'envie. Ses *Œuvres* complètes furent imprimées de nouveau : à Paris, par la veuve Buon, en 1598 ; par B. Macé, en 1607 ; par N. Buon, en 1614 et en 1628, in-folio ; à Lyon, par la veuve de Cl. Rigaud, en 1633 ; par Cl. Prost, en 1641 ; par P. Rigaud, en 1652 ; par J. Grégoire, en 1664 ; par P. Valtray, en 1685, in-folio. La dernière édition des *Œuvres* de Paré est toute récente ; elle a été publiée par les soins de M. J. F. Malgaigne, en 1840, chez J.-B. Baillière, en trois volumes, grand in-8°. Nous en avons déjà fait connaître une traduction latine publiée, en 1582, sous le nom de J. Guillemeau ; cette traduction fut réimprimée à Francfort, chez J. Feyrabend, en 1594, in-folio ; par Uffenbach, dans son *Thesaurus*, à Francfort, en 1610, et, dans la même ville, chez J. Fischer, en 1612, puis en 1641 et en 1652, in folio. Nous désignerons enfin la traduction anglaise de Walter Hammond, publiée à Londres, en 1617, in-4° ; celle de Th. Johnson, publiée dans la même ville en 1634, in-folio, sous le titre de : *The workes of theat famous chirurgion Ambros Parey* ; et en 1665 et 1678. Une troisième traduction anglaise mise au jour à Londres, en 1634, in-4°, a pour titre : *An explanation of the fashion and use of three and fifty instruments of chirurgery*. Nous mentionnerons quatre éditions d'une traduction hollandaise : Amsterdam 1615 ; Harlem, 1627 ; Amsterdam, 1636, et 1649 ; et cinq éditions d'une traduction allemande ; Francfort, 1610,

1611, 1614, 1631, 1635 (1). Jusque vers la fin du xvii[e] siècle, l'Anatomie de Paré fut considérée comme le répertoire classique de toute la science chirurgicale. Un hommage solennel vient d'être rendu à sa mémoire: la ville de Laval vient de lui élever une statue, reconnaissant que sa principale gloire est le fils de cet artisan qui fabriquait des coffres dans une sombre échoppe du vieux faubourg.

GESLIN (Bernard).

Bernard GESLIN, religieux Bénédictin, né à Château-Gontier en 1674, mort le 22 décembre 1732, ne mérite guères d'être compté parmi les écrivains du Maine. Nous ne saurions, en effet, inscrire au catalogue de ses œuvres que l'Epitaphe gravée sur le tombeau de l'abbé Ravechet, syndic de la Sorbonne, dans l'église abbatiale de Saint-Melaine de Rennes. Cette épitaphe a été souvent reproduite par les Jansénistes. On peut la lire dans le *Dictionnaire* de Moréri.

ARCHANGE (Nicolas).

Nicolas ARCHANGE, religieux capucin de Laval, n'a pas trouvé place dans la Bibliothèque des écrivains de son ordre, bien qu'il soit auteur de l'opuscule suivant :

(1) Nous empruntons tous ces renseignements bibliographiques à l'*Introduction* publiée par M Malgaigne en tête de l'édition de 1840.

Oraison funèbre de la marquise de Thianges, prononcée dans l'église de Vieillevigne, le 4 septembre 1686; Tours, 1686, in-4°. C'est un ouvrage qu'on ne retrouve plus.

GUYOT (HENRI).

HENRI GUYOT, médecin, né à La Flèche, dans les premières années du XVIII° siècle, nous est connu par quelques fragments de sa thèse pour le doctorat. Cette thèse, qui a pour objet la Nature de l'Ame, fit, il paraît, quelque bruit, puisqu'on en retrouve des passages transcrits à la main dans les recueils du temps. Nous en lisons le préambule dans le n° 2,723 du Supplément français de la Bibliothèque Nationale. Cette thèse fut soutenue le 8 janvier 1733, sous la présidence d'Alexandre-Pierre Massot.

BRÉARD (ETIENNE).

Au temps où les administrateurs suprêmes de nos affaires s'occupaient un peu moins qu'ils ne le font aujourd'hui des besoins bien nommés les besoins matériels, et beaucoup plus des besoins intellectuels du pays, un chancelier de France, l'illustre d'Aguesseau, apprit qu'un ouvrier du Mans venait de traduire en beaux vers latins le poème de la *Religion*, de Louis Racine. N'était-ce pas un faux rapport? Curieux de vérifier cette étrange nouvelle, d'Aguesseau s'empressa d'écrire au lieutenant-

général du Mans, Samson de Lorchère. Quel était cet humble érudit? comment cet habile homme se rencontrait-il parmi des gens dépourvus de toute éducation littéraire? Le lieutenant-général fut lui-même fort embarrassé de répondre à ces questions. On lui mandait le nom de l'ouvrier poète : il fit rechercher partout cet ETIENNE BRÉARD dont il n'avait pas encore ouï parler, et l'on découvrit enfin, sur un grabat humide et obscur de la cité, un vieillard paralytique qui, réputé dans le voisinage pour un pauvre égaré, employait à lire les grands poètes et à les imiter tous les instants de relâche que lui laissait la douleur. C'était bien l'homme qu'avait désigné le chancelier, et voici dans quels termes il répondit à l'interrogatoire qu'on lui fit subir sur son origine, sa famille et sa vie passée.

Il était né, en 1680, dans la paroisse de Gourdaine. Son père, fabricant d'étamines, avait été curieux d'élever au-dessus de sa condition un enfant auquel tout le monde reconnaissait une imagination ardente, une intelligence prompte à tout saisir. Il l'avait envoyé, dans ce dessein, chez les PP. de l'Oratoire. Là, Bréard avait fait de fortes études ; mais, à l'âge où il s'agit de commencer une carrière, il avait tout-à-coup perdu contenance et n'avait su quelle voie suivre, quel engagement contracter avec la vie réelle. C'est alors que, pour se soustraire aux embarras d'un tel choix, il avait été chercher un refuge chez les moines de la Trappe. Ce n'était là qu'un parti désespéré, et, comme il n'était pas fait pour le repos, mais pour l'action, il n'avait pas même achevé son noviciat chez les frères trappistes. Les ayant quittés, il était revenu sous le toit paternel et avait formé le projet d'entrer dans le clergé séculier. Mais, pour ob-

tenir la plus misérable cure, il fallait montrer un titre de cinquante livres de rente, ou, du moins, être investi d'un modeste bénéfice : or, il était dépourvu de tout patrimoine et de tout protecteur. Dans cette situation, il avait cru devoir demeurer chez son père, et apprendre de lui sa profession. La nature l'avait fait poète : la société le condamnait à tisser de l'étamine. Mais, comme il n'avait pu complètement se résigner à subir cet arrêt, il avait fait pour l'étude quelque réserve de son temps, consacrant à lire les auteurs anciens ou modernes les heures qu'il ne devait pas au travail de l'atelier. C'est ainsi qu'il avait vécu jusqu'à l'âge de 64 ans. Atteint alors d'une affreuse maladie qui ne lui permettait pas l'usage de ses bras, il avait repris ses livres avec plus d'ardeur, et traduit en vers latins un assez grand nombre de poésies modernes. Voilà ce qu'apprit au chancelier d'Aguesseau l'enquête faite par le lieutenant-général du Mans : voilà ce que nous lisons aujourd'hui dans une intéressante notice publiée par l'abbé Renouard, dans l'*Almanach du département de la Sarthe* (1).

Presque toutes les traductions de Bréard sont perdues. Il avait traduit : *Ode sur le retour de Louis XV à Paris*, par Charles Roy; *Ode sur la convalescence de Louis XV* : l'abbé Renouard nous en a conservé les deux premiers vers ; *Le Dieu de la Seine* ; *Idysse à la louange du Dauphin de France* ; *La bataille de Fontenoy*; *Ode à la louange de Louis XIV*; *La Grâce*, par l'abbé Asselin; *Ode sur la simplicite de la foi*; *La Religion*, de Louis Racine ; quelques fragments de cette traduction se lisent dans le *Mercure* de décembre 1743, et dans l'*Almanach*

(1) Année 1810.

de la Sarthe de 1810; l'*Epître* de Jean-Baptiste Rousseau à L. Racine; la moitié de l'*Epître* de L. Racine à J.-B. Rousseau. On ne désigne d'Etienne Bréard qu'un seul poëme original : c'est une *Epître* latine au chancelier d'Aguesseau.

Il mourut au Mans, le 24 avril 1749 et fut enterré dans le cimetière de Saint-Ouen-des-Fossés Autant qu'il nous est permis d'en juger par les fragments que nous avons sous les yeux, Etienne Bréard était fort habile dans les vers latins.

DALIBARD (THOMAS-FRANÇOIS.)

THOMAS-FRANÇOIS DALIBARD, né à Crannes en 1703, mort à Paris en 1779, s'est fait connaître par des traductions et par des travaux sur l'histoire naturelle. Ami de Buffon, il forma par ses conseils plusieurs entreprises. Il publia d'abord : *Histoire des Incas, rois du Pérou, nouvellement traduite de l'espagnol de Garcilasso de la Vega*. Paris, Prault, 1744, 2 vol. in-8°. Ansart n'avait pas ces volumes entre les mains lorsqu'il en faisait la critique; s'il les avait recherchés, il aurait appris qu'ils contiennent une traduction et non pas un ouvrage original. Cette traduction diffère beaucoup de celle de Baudoin : elle est moins littérale, mais plus littéraire. Quelques années après, Dalibard publia : *Floræ Parisiensis Prodromus, ou Catalogue des plantes qui naissent dans les environs de Paris, arrangées suivant la méthode sexuelle de M. Linnæus;* Paris, Durand, 1749, in-12. Assurément, ce titre ne manque pas de clarté : eh bien !

voici dans quels termes le chanoine Ansart interprète les mots : *Floræ Parisiensis Prodromus* : « C'est un essai sur l'état des sciences, et sur les diverses compagnies sçavantes de la capitale (1) » Il est difficile de tomber en de plus étranges erreurs. Quelques renseignements sur cet ouvrage nous sont fournis par M. Dupetit-Thouars : « Cet ouvrage n'est autre chose que le *Botanicon Parisiense* de Vaillant, rangé suivant le système de Linné, avec le nom et la phrase caractéristique de chaque plante prise dans le même auteur, où formée suivant ses principes. Dalibard fut le premier auteur de botanique, en France, qui adopta les principes et la manière de décrire de Linné : aussi le botaniste Suédois, par reconnaissance, a donné le nom de *Dalibarda* à une plante du Canada dont il avait fait d'abord un genre, mais que, d'après un plus mûr examen, il réunit à la ronce sous le nom de *rubus Dalibarda* (2). » Dalibard a traduit en français : *Expériences et observations sur l'électricité faites à Philadelphie par Benjamin Franklin*; Paris, Durand, 1752, in-8°. Dalibard ne s'est pas contenté de traduire l'ouvrage anglais ; il y a joint un *Avertissement* et une *Histoire abrégée de l'electricité*, qui occupent la moitié du volume : cette traduction, avec ses appendices, fut réimprimée en 1756. Dalibard avait pris soin de renouveler les expériences de Franklin, en élevant une barre de fer sur une cabane qu'il avait fait construire près de Marly-la-Ville. C'est ce qui nous est rapporté par M. Dupetit-Thouars. On doit encore à Dalibard des *Observations sur le réseda à fleur*

(1) *Bibl. Litt. du Maine*, pag. 27.
(2) *Biographie univers.* de Michaud.

odorante, et des *Expériences physiques sur la variation de la pesanteur des corps plongés dans différents liquides*: ces deux opuscules ont été imprimés dans les *Mémoires de mathématique et de physique des savants étrangers*, 1750, tom. 1 pag. 95 et pag. 212.

GUYARD DE LA FOSSE (JEAN-BAPTISTE.)

Les renseignements nous manquent sur la vie de GUYARD DE LA FOSSE. Nous apprenons seulement que, né dans la ville de Mayenne, au XVII[e] siècle (1), il entra dans le clergé séculier, et consacra tous ses loisirs à des recherches sur le lieu de sa naissance. On a de lui: *Abrégé historique de la vie des seigneurs de Mayenne, et de ce qui s'est passé de plus considérable en cette ville.* Cet ouvrage n'a pas été imprimé. La Bibliothèque du Mans en possède un manuscrit sur papier, in-4°, inscrit à son catalogue sous le n° 348; c'est un don de l'abbé Pichon. Cette histoire finit à Paul Jules de Mazarin, trente-huitième duc de Mayenne, qui mourut en 1731. C'est sans doute au même écrivain qu'il faut attribuer: *Remarques sur les observations de M. Lebeuf sur les peuples Diablintes et leur pays, particulièrement par rapport à l'histoire de la ville de Mayenne dans le Bas-Maine*; Paris, 1741 in-12, de 24 pages. Dans son catalogue des manuscrits de la Bibliothèque du Mans, l'abbé

(1) C'est par inadvertance que M. Desportes le fait naître en 1591 et mourir en 1651. Nous n'avons pas même besoin de discuter ces dates.

Renouard inscrit parmi les œuvres de Guyard de la Fosse, une histoire inédite des évêques du Mans. Cette inscription est erronée; l'ouvrage désigné par l'abbé Renouard n'existe pas. En rectifiant les chiffres de M. Desportes, ne pourrait-on pas supposer que Guyard de la Fosse, né en 1691, mourut en 1751?

ARCHAMBAULT (......)

Nous trouvons dans la *Bibliothèque* d'Ansart une courte notice sur la demoiselle ARCHAMBAULT de Laval, auteur d'un écrit qui porte ce titre : *Dissertation : lequel de l'homme ou de la femme est le plus capable de constance, ou la cause des dames soutenue contre MM. L. L. R.*; Paris, Pissot, 1750, in-12. Suivant M. Desportes, cette Dissertation avait été publiée d'abord dans le *Mercure de France*. Nous ne la rechercherons pas : il suffit de signaler l'existence de ces déclamations fades, où l'on ne peut rien remarquer que les écarts du mauvais goût.

CHAPELAIN (Pierre).

On lit dans la *Bibliothèque Françoise* de La Croix du Maine : « Pierre CHAPELAIN, maître chirurgien en la ville du Mans, de laquelle il est natif, homme très expert en son art, etc., etc Il a écrit et composé un Discours touchant le Préservatif de la Peste, imprimé au Mans, en 1551, par Denis Gaignot. Il a bien augmenté le livre

de plusieurs récepies contre ladite maladie, mais il n'est encore réimprimé. Je ne sais si ledit Chapelain est encore vivant. Il florissoit au Mans l'an 1582. » On n'a pas d'autres renseignements sur cet écrivain : son *Discours* imprimé et son livre inédit ont eu la même fortune : on ne les retrouve pas plus l'un que l'autre.

LEJEUNE (Charles).

Charles LEJEUNE fut un des élèves de Flacé au collége de la Coûture. On n'a de lui qu'une épigramme latine, qui a été imprimée avant la seconde partie du *Catéchisme* latin de Flacé.

LE CLERC (Nicolas).

Voici sur cet écrivain la notice de La Croix du Maine : « Nicolas LE CLERC, dit de Juigné, gentilhomme du Maine, issu de la noble maison de Juigné, au Maine, et parent de MM. de Coulaines, surnommez Le Clerc. Il a traduit du grec en françois la Description des Misères et Calamitez des derniers temps, de la Consommation du Monde, du Royaume de l'Antechrist et du second Advénement de N. S. Jésus-Christ ; le tout escrit premièrement en grec par St. Hippolyte, évesque et martyr : imprimé à Paris chez Nicolas Chesneau l'an 1566, et depuis chez Colombel, l'an 1579. Il florissoit soubs Charles IX, l'an 1566. » Nous ajouterons quelques mots à cette notice. Les deux éditions désignées par La Croix du Maine

sont l'une et l'autre du même format, in-8°, et elles ne portent que les initiales du traducteur, N. L. C. Il ne paraît pas, d'ailleurs, que l'auteur de l'ouvrage grec soit l'illustre martyr, disciple de saint Clément d'Alexandrie : on pense que cet ouvrage est d'une moins haute antiquité.

GIRARD (Robert).

Robert GIRARD, confesseur des Ursulines du Mans, inscrit par La Crochardière et par D. de Gennes au nombre des écrivains nés dans le Maine, est auteur d'un volume ascétique qui a pour titre : *Le livre des prédestinez, ou les signes infaillibles pour connoistre ceux qui sont veritablement éleus*, etc., etc ; Le Mans, 1657, in-8°. C'est un livre qui est devenu très rare, mais qui ne mérite pas d'être recherché par les curieux.

LA ROCHE (Denis de).

Denis de la ROCHE, hermite de la Flotte, commune de Lavenay, est auteur d'un livre du même genre et de la même valeur, qui a pour titre : *Les pieux et saints entretiens d'Arétés avec sa chère Séraphique*, Le Mans, 1631 et 1635, in-4°. Nous voudrions avoir quelques renseignements sur cet hermite, que l'on compte parmi les écrivains du Maine, et nous n'en rencontrons nulle part. Le château de la Flotte ayant été donné, en 1648, aux Camaldules, on perdit bientôt le souvenir des solitaires qui l'avaient autrefois habité.

BINET (François).

On ne sait rien sur François BINET, si ce n'est qu'étant prêtre habitué de l'église du Mans, il composa les Hymnes en l'honneur de sainte Scolastique qui se trouvent dans le Bréviaire du diocèse. Ces Hymnes, au dire d'Ansart, ont été traduites en vers français par un sieur Fournier, avocat. François Binet vivait au xvii[e] siècle. On ignore même le lieu de sa naissance.

BODRÉAU (René),

Nous ne connaissons cet écrivain que par la notice suivante de la *Bibliothèque littéraire du Maine* : « René BODRÉAU, fils de Jacques Bodréau et de Catherine Billy n'étoit que parent éloigné du jurisconsulte (1). Ses ouvrages, qui sont en assez grand nombre, n'ont pas été imprimés, et étoient à la fin du xvii[e] siècle entre les mains de M. Rivault, son beau-frère. Voici la note des principaux : *Theoremata medica singulis morbis dicata, suo ordine disposita, cum selectis quibusdam remediis;* ce sont des extraits de divers traités de médecine : *Remedia selecta et paratu facilia;* ce recueil est particulièrement destiné aux personnes de la campagne : *De mulierum et puerorum morbis ;* l'auteur pense que les maladies qui affligent l'un et l'autre individu ont leur source dans la même cause, c'est-à-dire dans la disposition des hu-

(1) Julien Bodréau. Voir *Hist. Litt. du Maine*, tom. II, pag. 229.

meurs qui circulent dans le corps de la mère : *Observationes medicæ*; ces remarques ont été faites sur les maladies qui désolèrent la France en 1661 et 1662 : *Opuscula medica*; la brièveté ajoute au mérite de ces petits traités qui contiennent une infinité de recettes, avec des réflexions sur les divers tempéraments : *Remarques sur la chirurgie en général*; ces observations sont précédées d'un discours sur la connaissance du corps humain. La province du Maine perdit cet excellent médecin le 4 octobre 1673 (1). » Ansart, qui paraît n'avoir pas eu sous les yeux les ouvrages de René Bodréau, nous laisse ignorer qui lui avait fourni ces renseignements.

PÉAN (MICHEL).

MICHEL PÉAN, né à Saint-Pierre-la-Cour, près Sillé-le-Guillaume, en l'année 1650, entra dans la congrégation de l'Oratoire. Il professa la philosophie et la théologie au collége du Mans, puis au collége de Nantes. Il revint ensuite au Mans vers l'année 1713, et mourut le 24 septembre 1731 d'une attaque d'apoplexie. Le P. Péan avait travaillé pendant longtemps à une Théologie, et il mourait n'ayant achevé qu'un Traité de l'Eglise qui devait faire partie de ce grand ouvrage. Tous ses papiers furent envoyés au P. de La Tour, général de l'Oratoire. On croit qu'ils sont perdus aujourd'hui.

(1) Ansart, *Bibl. Litt.*, pag. 223.

LEGAUFFRE (Thomas).

Thomas LEGAUFFRE, neveu d'Ambroise et frère de Hubert-François Legauffre (1), est mis par M. Desportes au nombre des écrivains du Maine. Né en 1604, il était auditeur à la chambre des comptes en 1628, et conseiller-maître en cette chambre en 1636. On ignore de quelle manière il remplit cette charge : il ne s'est fait connaître que comme disciple et successeur du *Pauvre Prêtre*. Un jeune dissipateur, signalé dans le monde par ses mœurs dissolues, s'était jeté tout-à-coup dans la dévotion la plus ardente et s'était imposé comme pénitence de passer le reste de ses jours dans les hôpitaux et les prisons. Thomas Legauffre l'ayant rencontré par hasard, au mois de septembre de l'année 1638, fut séduit par les discours de cet original, et ne voulut plus le quitter. Il le prit d'abord pour un saint homme, puis pour un prophète, et quand celui-ci le désigna comme devant continuer son œuvre, il accepta sans aucune résistance cette mission pleine d'angoisses et de dégoûts, croyant entendre la voix de Dieu qui lui commandait. Le Pauvre Prêtre mourut en 1641, Thomas Legauffre en 1646. Il a écrit la vie de son patron : *La vie de C. Bernard, dit le Pauvre-Prestre*, Paris, 1642, et Paris, R. de La Caille, 1680, in-8°. C'est un livre inspiré par les meilleurs sentiments; mais il suffit d'en lire quelques pages, pour comprendre que Thomas Legauffre avait l'intelligence peu saine. Comme toutes les autres vertus, la cha-

(1) *Hist Litt. du Maine*, tom. III, pag. 345-347.

rité doit reconnaître des règles : quand elle ne se contente pas de soulager l'infortune et la souffrance, mais se complaît à dévorer la sanie des ulcères, c'est une folie qui révolte par ses excès.

MARÉCHAL (François).

On n'est pas certain que François MARÉCHAL soit né dans le Maine, et l'on ignore la date de sa naissance. Ce qu'on sait de lui, c'est qu'il était curé de Domfront-en-Champagne, et qu'il mourut en 1697. Il est auteur d'une lettre au *Journal des Savants*, insérée dans ce journal, à la date du 9 avril 1696. Elle a pour objet de faire connaître un Sacramentaire manuscrit de saint Grégoire, récemment découvert dans le trésor de l'église de Saint-Julien, du Mans. L'abbé Maréchal fait remarquer en quoi ce manuscrit diffère des textes imprimés par Pamelius et par Ménard. D. Maur Audren de Kerdrel, abbé de Saint-Vincent, fut chargé par l'évêque du Mans de rectifier quelques passages de cette lettre : cette rectification se trouve dans le *Journal des Savants*, du 14 mai 1696. Il paraît que l'abbé Maréchal (1) ne lisait pas facilement les anciens manuscrits, et qu'il avait commis plus d'une erreur. M. Desportes compte encore, parmi ses œuvres, un *Abrégé du Catéchisme historique* de Fleury, et un *Abregé de l'Histoire-Sainte* du P. Gautruche. Ces compilations ont-elles été imprimées? On ne le dit pas. Il ne manque pas, assurément, d'abrégés

(1) Voir la *Biblioth.* d'Ansart, pag. 60.

du *Catéchisme historique ;* mais nous n'en connaissons pas un seul qui porte le nom de l'abbé Maréchal. Les abrégés de l'*Histoire-Sainte* sont plus rares : nous n'en rencontrons pas d'autre que l'édition originale de cette Histoire, publiée en 1668, en un volume in-12; elle fut ensuite considérablement augmentée par le P. Gautruche, pour former quatre volumes dans les éditions de 1679 et de 1704. On regarde l'abbé Maréchal comme un des auteurs de la Carte de l'évêché du Mans, publiée par Jaillot (1).

CUREAU DE LA CHAMBRE (FRANÇOIS).

Nous avons parlé de Marin Cureau de la Chambre. Son fils aîné, FRANÇOIS CUREAU, médecin comme lui, n'obtint pas un moindre renom et n'eut pas une moins brillante clientèle. Médecin de la reine, du chancelier Seguier, de sa nombreuse famille et de plusieurs autres grands personnages, François Cureau fut un praticien renommé, mais il ne fit pas d'ouvrages. Il n'a laissé que trois thèses. La première, soutenue le 26 novembre 1655, a pour titre : *Est-ne cerebrum corde nobilius?* Réponse affirmative. La date de la seconde est l'année 1655, et elle a pour argument : *An carnes piscibus salubriores?* La conclusion n'est pas en faveur des poissons. Enfin la troisième, soutenue le 17 janvier 1656, est purement médicale ; en voici le titre : *An asthmati thermarum potus?* et la conclusion est : « Ergo asthmati thermarum potus. » Ces thèses ont été publiées in-folio. François

(1) M Desportes, *Bibliographie du Maine*.

Cureau de la Chambre était du Mans : toutes ses thèses désignent son pays natal. Nous ignorons la date de sa mort. On a conservé quelques-unes de ses lettres, adressées au chancelier Seguier et à madame de Sablé : elles se trouvent à la Bibliothèque Nationale, dans divers recueils, mais elles n'ont pas d'intérêt.

HAMON DE LA TOUCHE (Jean).

Jean HAMON, sieur de la Touche, né à Brûlon dans le xviie siècle, n'est connu que par une thèse latine dont voici l'argument : *An, mensibus suppressis, saphenæ sectio?* in-8°, sans indication d'année ou de lieu. Avons-nous besoin de dire qu'il ne faut pas le confondre avec un autre médecin du même siècle, qui, par une singulière coïncidence, réunit au même nom le même prénom? Notre Jean Hamon vécut et mourut obscur, tandis que l'autre, né à Cherbourg, est compté parmi les plus illustres solitaires de Port-Royal.

PELETIER (Jacques).

Pierre Le Peletier, ou plutôt Peletier, syndic de la ville du Mans, puis bailli de Touvoie, eut, de son mariage avec Jeanne Le Royer, sept enfants qu'il sut tous bien pourvoir : ses filles furent recherchées par les plus riches, et, si l'on peut ainsi parler, les mieux nés des bourgeois de la ville ; trois de ses fils, sur six, exer-

cèrent des emplois importants et devinrent des personnages. Nous ne parlerons pas de l'aîné, Victeur Peletier, puisqu'il se contenta, comme il paraît, de dépenser convenablement les revenus paternels et de perpétuer sa race par une abondante reproduction ; c'est le devoir d'un chef de famille, mais, pour avoir bien rempli ce devoir, on n'a pas acquis un titre suffisant à la célébrité (1). Jean, qui n'avait pas les mêmes obligations, se fit homme d'Eglise. C'était un parti que prenaient, dans le Maine, non seulement les cadets, mais quelquefois encore les aînés des meilleures familles. Pierre Trouillart, parlant de la ville du Mans, l'appelle « La véritable Terre-Sainte, et la tribu des Lévites ; tant, dit-il, il y a d'ecclésiastiques, de religieux et de religieuses, et tant ils possèdent de grands biens et de grandes seigneuries (2). » Cette perspective d'honneurs et de richesses décidait bien des vocations. Jean Peletier n'eut pas à se repentir d'avoir préféré l'Eglise au monde : après avoir obtenu de grands succès comme théologien et comme philosophe, il fut doyen de la faculté de théologie de Paris, grand-maître du collége de Navarre, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, et l'Eglise de Paris le char-

(1) Il y eut, parmi les membres du conseil des *Seize*, un curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, nommé tantôt *Julien* et tantôt *Jacques* Peletier. De Launoy, et, après lui, M. Peignot (*Dict. Hist.*), confondent ce célèbre ligueur avec un des frères puinés de Victeur Peletier. G. Menage (*Hist. de Sablé*, tom II, pag. 154) est tout près de compter ce Jacques Peletier, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, au nombre des enfants de Victeur Peletier. Quoi qu'il en soit, nous devons retrancher ce Jacques Peletier de la liste des écrivains du Maine dressée par M. Desportes. L'ouvrage qu'il lui attribue : *Dissertation sur l'arche de Noé*, est d'un Jean Le Peletier, né à Rouen en 1633, mort en 1711. Celui-ci n'était pas un ligueur, mais un des rédacteurs du *Journal de Trévoux*.

(2) *Mémoires des comtes du Maine*, pag. 12.

ges d'être un de ses représentants au colloque de Poissy, au concile de Trente, aux Etats de Blois. Le troisième des fils de Pierre Peletier, Julien, fut avocat au parlement de Paris. Nous nous arrêterons au quatrième, JACQUES PELETIER, le plus renommé des grammairiens, des médecins, des mathématiciens de son temps, et l'un des poëtes les plus exercés et les plus diserts de l'Académie fondée par la reine de Navarre.

Né au Mans, le 25 juillet 1517, Jacques Peletier ne séjourna pas longtemps dans la maison paternelle. Comme il ne pouvait faire ses études sous un meilleur maître que son frère Jean, il fut envoyé près de lui lorsqu'il avait à peine atteint sa cinquième année. Ce fut bientôt un des plus brillants écoliers du collége de Navarre: on remarquait à la fois la vivacité de son esprit et la gravité de son jugement. Ses études achevées, il entra chez un procureur. Cela ne voulait pas dire qu'il eût un goût prononcé pour la chicane; mais tel était l'usage: quand on avait fait de fortes études, on devait aspirer après l'une ou l'autre robe, et fréquenter la Sorbonne ou le parlement. Jacques Peletier témoigna d'abord qu'il était peu jaloux d'employer les dernières années de sa jeunesse à interpréter les *Sentences* du Lombard; après une assez longue pratique de la chicane, il reconnut qu'il avait encore moins d'inclination pour les *Institutes* de Justinien (1). Ayant quitté son procureur, il revint près de

(1) Il écrivait à son frère, en 1559, en lui envoyant ses *Démonstrations des Eléments d'Euclide* : « Scis me, Victorio impulsore, totum penè quinquennium in legum studio consumpsisse. Quod institutum mihi novitatis studio aliquandiu non displicuit; certe cum ætas ad maturitatem spectare cœpisset, meique juris ac mancipii essem, vaga illa rerum forensium tractatione deterritus, ad philosophiam redii... »

son frère, au collége de Navarre, étudier avec une nouvelle ardeur les philosophes, les érudits, les mathématiciens et les poètes. Il avait un insatiable désir d'apprendre, et d'apprendre toutes choses : « Esprit divers et changeant, comme nous le représente Scévole de Sainte-Marthe, qui ne voulait se laisser enfermer dans aucun espace, afin de se promener librement d'une science à l'autre (1). » Bientôt la variété des objets d'étude n'offrit plus des distractions suffisantes à cette imagination capricieuse. On menait au collége de Navarre une existence bien tranquille, mais bien triste. Incapable de rester longtemps en repos, avide d'émotions et de jouissances toujours nouvelles, Jacques Peletier se sentait naturellement attiré vers les lieux qui différaient le plus de cet asile silencieux et sombre, où la main fraternelle avait tenu son enfance asservie à une rigoureuse discipline. Or, il comptait parmi ses amis Nicolas Denisot, le plus élégant et le plus recherché des poètes de la cour, et l'un des plus intimes familiers de Marguerite de Valois. Il était facile à Denisot d'introduire au Louvre un des siens, en le recommandant comme un lauréat du collége de Navarre, qui connaissait à fond toutes les sciences, qui faisait des vers, et qui avait l'humeur vive et enjouée : admis auprès de Marguerite, Peletier reçut d'elle le plus grâcieux accueil, et devint en peu de temps un des oracles intimes de sa compagnie. Il y représentait l'érudition et lettres savantes, et *le Docte* était son nom.

C'était une assemblée de beaux esprits, qui avaient tous le même penchant pour l'indépendance, et qui, près des hommes au grave sourcil, près des tuteurs

(1) *Elogia Scævolæ Sammarthani*, pag. 133.

officiels de toutes les traditions, passaient pour des libertins. Ils se firent longtemps une gloire de cette mauvaise renommée, et travaillèrent si bien à la justifier qu'ils appelèrent l'orage sur leurs têtes. On les dispersa. Marguerite ayant été contrainte d'interdire le seuil du Louvre à ces professeurs de liberté, qui osaient tourner en dérision les choses réputées les plus saintes, à ces agitateurs, devenus redoutables, qui prétendaient tout réformer, et la langue, et les mœurs, et la religion, et l'Etat, Peletier courba sa tête sous le vent de la persécution et s'exila de Paris, pour retourner dans le Maine. C'est alors que René du Bellay l'appela près de lui dans sa résidence de Touvoie et s'attacha comme secrétaire cet aimable étourdi. Emploi facile, et qui laissait beaucoup de loisir.

Peletier employa ce loisir à revoir ses essais poétiques. Ils avaient été bien accueillis par les plus délicats des arbitres; mais comment devaient-ils être reçus par le juge suprême, le public? Avant de leur faire subir cette redoutable épreuve, Peletier les remit sur l'enclume et livra bientôt à la presse une traduction de *l'Art poétique* d'Horace. M. Patin suppose que cette traduction vit le jour dès l'année 1540 (1). Il est vrai que l'édition publiée par Vascosan en l'année 1545 porte ce titre : *L'Art poétique d'Horace, traduit en vers françois, par* Jacques Peletier, *du Maine, recognu par l'auteur depuis la première impression* : mais cela signifie simplement que l'édition de 1545 vint après une autre ; or, La Croix du Maine nous fait connaître la date de cette première édition, devenue si rare qu'on ne la retrouve

(1) *Journal des Savants*, janvier 1843, pag. 45.

plus, et il l'inscrit à l'année 1544. La traduction de *l'Art poétique* eut un grand succès. Aujourd'hui même on reconnaît qu'elle est facile et naïve, ferme sans raideur, concise sans obscurité (1). Pour se rendre compte du grand mérite de cette traduction, il faut savoir quelles étaient, du temps de Peletier, les licences prises par les traducteurs : ils imitaient en paraphrasant, et, ne sachant se maintenir dans aucun ton, ils s'élevaient tour à tour jusqu'aux limites de l'emphase et descendaient jusqu'à celles de la trivialité, sans avoir d'autre règle que leur fantaisie, sans rechercher d'autre mérite que celui d'une libre interprétation. Peletier a connu les devoirs qui sont imposés à un traducteur, et il les aurait toujours observés, s'il s'était exprimé dans une langue moins imparfaite. Il y a deux autres éditions de *l'Art poétique*, traduit par J. Peletier ; l'une de Lyon, 1555, l'autre de Paris, 1583, dans un recueil des *OEuvres* d'Horace traduites en français, recueil publié par Luc de la Porte.

En 1544, Peletier avait quitté le Mans pour revenir à Paris : en 1547, nous le voyons au collége de Bayeux, occupant dans cette maison la charge de principal. Il n'avait que trente ans ; on avait donc mis un lourd fardeau sur de jeunes épaules : ajoutons que le naturel fantasque de Peletier et ses habitudes frivoles ne le désignaient peut-être pas pour une fonction aussi grave que celle de principal : mais, à cette époque, il y avait beaucoup de légèreté dans les mœurs, et, dans les esprits, beaucoup de dédain pour les choses traditionnelles, et quand le don d'une abbaye ou d'un siége aux conseils du

(1) *Journal des Savants*, janvier 1843, pag. 45.

prince était la récompense ordinaire d'un sonnet galamment tourné, il n'y avait pas d'emploi qui parût mieux convenir au traducteur d'Horace que le gouvernement d'un collége. C'est sans doute pour justifier cet heureux choix que Peletier fit paraître, en 1547, chez Vascosan, in-8°, le recueil de ses *OEuvres poétiques*. On y rencontre, il est vrai, quelques vers lestes; mais puisqu'ils n'offensèrent pas sans doute les oreilles austères des prélats qui avaient à leur charge la haute tutelle du collége de Bayeux, nous ne pousserons pas la pruderie jusqu'à méconnaître la facilité pleine de charmes de ces rimes :

En contemplant ceste jeune femelle,
Sa grâce, sa ronde mammelle,
Elle me semble estre marrie
Si bientost on ne la marie
A un ami aussi gentil comme elle.

Et en cela, si mon esprit ne faut,
Je say bien quel il le luy faut;
Et puis elle est si bien apprise
Qu'impossible est qu'elle ne prise
Un tel présent, y eust-il du défaut.

Je veux qu'au plus de dix ans il la passe;
Stature ni haute, ni basse, etc., etc.

Ces vers et ceux qui les suivent sont incontestablement d'une bonne facture, et, on le voit, ils appartiennent plutôt à l'école de Marot qu'à celle de Ronsard. Le recueil de 1547 renferme d'autres morceaux remarquables. Nous ne pouvons louer sans réserve ses traductions d'Homère (1) et de Virgile; le vers de dix syllabes dont

(1) Il y a trois éditions séparées des deux chants de l'Odyssée traduits par Peletier; Paris, 1570, 1574 et 1578, in-8°.

Peletier fait usage est loin d'avoir la majesté de l'alexandrin, et, s'il offre quelques facilités, il fait perdre le caractère, la tenue du poëme épique. Les traductions lyriques de Peletier sont d'une qualité bien supérieure. C'est une question de savoir s'il fit, le premier, des odes françaises. Joachim du Bellay lui attribue ce mérite, qui lui est contesté par Guillaume des Autels (1) ; quoiqu'il en soit, le recueil de 1547 contient des odes, et les presses de Vascosan n'avaient encore fait connaître au public aucun essai dans ce genre. Ajoutons que les odes de Peletier supportent quelquefois la comparaison avec celles de Ronsard. Ce n'est pas l'opinion de l'abbé Goujet; mais il nous semble que l'auteur de la *Bibliothèque françoise* est beaucoup trop sévère à l'égard de Peletier. Un grave critique du XVII[e] siècle, A. Arnauld, a dit dans une de ses lettres : « Ç'a été un déshonneur pour la France d'avoir fait tant d'estime des pitoyables poésies de Ronsard (2). » C'est une censure exprimée avec toute l'aigreur que peut inspirer l'esprit de réaction, et, dans cet esprit, Arnauld ne devait pas avoir moins de mépris pour Peletier que pour Ronsard : mais nous ne comprenons pas qu'après avoir *fait tant d'estime* des plus méchants poètes du XVI[e] siècle, l'abbé Goujet se soit montré si dur envers un de leurs maîtres.

Si grand qu'ait été le succès obtenu par les *OEuvres* de Peletier, on parla plus encore d'une oraison funèbre qu'il prononça dans le cours de la même année. Henri VIII venait de mourir et François I[er] oubliait un

(1) M. Max de Clinchamp, notice sur Peletier, dans le *Bulletin du Bibliophile* de juillet 1847.

(2) Lettre à M. Perrault, au sujet de la dixième satire de Boileau.

instant les griefs de l'Eglise et ceux de la France contre ce forcené, pour faire célébrer à Notre-Dame un service solennel en l'honneur du premier gentilhomme d'Angleterre. Par déférence pour la volonté du roi, le clergé de Paris récita des prières; mais on n'osa pas le condamner à faire l'éloge d'Henri VIII. Un laïc, Jacques Peletier, fut employé dans cette affaire délicate et occupa la chaire métropolitaine. Dans l'excellente notice que M. Max de Clinchamp a publiée sur Peletier, nous lisons que ce discours « n'est point parvenu jusqu'à nous. » C'est une erreur. Nous possédons ce curieux document; nous en possédons le texte original chargé de ratures et de corrections : il occupe cinq pages in-folio dans un recueil de la Bibliothèque Nationale, inscrit sous le n° 4,813 parmi les manuscrits du Roi. On y peut voir comment avec des mots on travestit les choses; comment un affreux bourreau peut devenir un homme de *vertueuse* mémoire, dès qu'un habile écrivain s'est chargé de son panégyrique.

J. Peletier avait l'humeur vagabonde. Il trouva bientôt que l'emploi de principal en l'Université de Paris exigeait un maintien trop sévère, que le collége de Bayeux était une triste résidence, et que la méthode de bien vivre est de ne dépendre de personne, de n'être responsable que de soi-même, de parler, d'agir et surtout de courir librement à travers le monde. Il abdiqua donc son grave ministère et se retira du collége de Bayeux, annonçant à ses amis qu'il partait pour l'Italie. Mais il n'alla pas si loin, car il ne franchit pas les portes de la ville. Ayant fait la rencontre d'un certain Jean Martin, autrefois secrétaire dans plusieurs ambassades, homme de goût et homme d'intrigue, qui aimait les vers et re-

cherchait les poètes, il ne tarda pas à se laisser gagner par ses manières faciles et ne le quitta plus. Jean Martin habitait la maison de l'imprimeur Michel Vascosan : Peletier y alla demeurer avec lui. Comme c'étaient d'aimables compagnons, leur logis fut bientôt fréquenté par toute la jeunesse lettrée. On y voyait souvent accourir le sieur d'Auron, un des familiers de l'évêque de Montpellier, et Théodore de Beze, qui venait à l'heure du dîner, pour s'entretenir jusqu'à la nuit de réformes littéraires, après avoir passé la première partie du jour à méditer sur les réformes politiques et religieuses. Le plus assidu de tous ces visiteurs était Denis Sauvage, sieur du Parc, traducteur estimable de Paul Jove et de Rabbi Juda, qui devait se faire connaître plus longtemps par ses éditions de Froissard et de Monstrelet. Ils dissertaient ensemble sur les sciences et sur les arts, et, comme c'est l'ordinaire, ils se trouvaient rarement d'accord (1). Très jaloux de signaler son nom par une éclatante nouveauté, Peletier voulait réformer l'orthographe française : ses amis s'efforçaient de lui faire entendre que lutter contre l'usage c'est mettre tout le monde contre soi, et qu'une telle entreprise est le comble de l'audace ; mais celui-ci, loin de céder à ses contradicteurs, devenait chaque jour plus obstiné dans son opinion. Enfin, il mit le public dans la confidence de son projet.

C'est la matière de l'ouvrage qu'il publia sous ce titre : *Dialogue de l'ortografe et prononciation francoese, departi an deus livres*, par Jacques Peletier, du Mans ; Poitiers, Marnef, 1550, in-8°. Quand Peletier acheva cet ouvrage, il n'était déjà plus à Paris : si vive que fût son amitié

(1) *Dialogue de l'Ortografe*, pag. 46 et suiv.

pour Jean Martin, il l'avait quitté pour aller faire un voyage à Bordeaux, dans la compagnie d'un seigneur espagnol nommé Jean Gelida (1), et, de Bordeaux, il était venu s'établir à Poitiers. Son plan de réforme n'eut pas un grand succès. Il prétendait supprimer, dans l'orthographe, toutes les voyelles muettes, substituer dans quelques cas des consonnes rudes à des consonnes douces et réciproquement, enfin régler en tout point la manière d'écrire sur la manière de prononcer. C'est ce qu'avaient déjà proposé Jacques Dubois, Geoffroy Tory et Louis Maigret (2), et leur exemple a trouvé, même de nos jours, plus d'un imitateur. L'orthographe subit des transformations presque quotidiennes; mais c'est l'usage qui les opère, et l'usage est en cela l'unique arbitre de ce qu'il convient de conserver ou de modifier : les efforts individuels n'y peuvent rien. Le *Dialogue* de Peletier est, toutefois, un livre très curieux, puisqu'on y voit quelle était la prononciation vulgaire au XVIe siècle : à ce titre, il mérite d'être consulté.

L'année suivante, Peletier publia : *L'Arithmétique départie en quatre livres*; Poitiers, Marnef, 1551, in-8°. Ce livre eut un grand succès. Il est attesté, suivant M. Max de Clinchamp, par trois éditions postérieures. Nous en connaissons quatre : Poitiers, Marnef, 1552, in-4°; Lyon, de Tournes, 1554, in-8°; Paris, N. du Chemin, 1570, in-8°, et 1581, in-12. Nous ne saurions rien dire de plus sur ce livre. Vers la fin de l'année 1552, Peletier fit ses adieux à la ville de Poitiers, et se rendit,

(1) *Dialogue de l'Ortografe*, pag. 45.

(2) Voir la *Biblioth. françoise* de l'abbé Goujet, tom. I, pag. 76 et suiv.

pour la seconde fois, à Bordeaux, où il exerça la profession de médecin. Il y fut recherché par toutes les personnes considérables de cette grande cité, et s'y concilia pour amis Pierre de Brach, Florimond de Rémond, Martial Monnier, le poète de Limoges, Salluste du Bartas et Michel de Montaigne (1). L'auteur des *Essais* nous fait connaître qu'il eut pour hôte, pendant quelque temps, cet aimable voyageur (2). Cependant, Peletier eut à Bordeaux plus d'une fâcheuse aventure : s'il y rencontra des amis, il s'attira, d'autre part, de puissantes inimitiés. Ayant été chargé de gouverner le collége de Bordeaux, il fut bientôt dépossédé de cette fonction par les consuls de la ville. On l'avait choisi sur la garantie de ses amis et sur la renommée de ses livres ; mais bientôt on reconnut qu'un homme de son caractère n'était pas fait pour conduire la jeunesse, et on lui suscita divers embarras pour l'obliger à quitter la place. Il s'obstina, forma des cabales, et prétendit braver la mauvaise volonté des consuls. Ceux-ci prirent alors le parti de le congédier, après sept mois d'expérience, et ce congé lui fut donné d'une manière assez brutale. L'affaire alla jusqu'au parlement de Bordeaux. Peletier produisit contre ses adversaire un mémoire latin que la Bibliothèque Nationale conserve dans le n° 84 du fonds Bouhier. En voici le titre : *Jacobi Peletarii contrà sex-viros Burdegalenses defensio in Senatu*. C'est un morceau d'éloquence dont les périodes sonores durent être goûtées par les érudits de Bordeaux ; mais il paraît que les conseillers au parlement se montrèrent insensibles aux

(1) Notice sur J. Peletier, par M. Max de Clinchamp.

(2) *Essais*, liv. I, ch. 20.

charmes de ce beau langage, car Peletier perdit son procès. De Bordeaux, Peletier se rendit à Beziers, puis à Lyon. Lyon était le terme qu'il avait assigné depuis longtemps à son voyage. C'était l'autre capitale de France, la digne rivale de toutes les gloires parisiennes : il voulait y faire un long séjour. Le maréchal de Brissac fut un des premiers personnages qu'il rencontra dans cette ville. Celui-ci, qui le connaissait pour l'avoir vu chez René du Bellay, le pria de diriger l'éducation de son fils, le jeune Charles Timoléon de Cossé. Peletier y consentit, et c'est à cette occasion qu'il publia : *Enseignements de vertu au petit seigneur Timoléon de Cossé;* Lyon, de Tournes, 1554, in-16. Mais Peletier n'était pas venu chercher à Lyon un emploi qu'avait dédaigné sa jeunesse. Le maréchal de Brissac étant bientôt parti pour Paris, il s'applaudit d'avoir recouvré sa liberté, et ne fréquenta plus que les compagnies galantes. La plus recherchée par les beaux esprits était celle que présidait l'illustre fille du cordier Pierre Charly, Louise Labé. Cette assemblée se tenait rue Confort, dans un hôtel plein de magnificence. Là se rendait chaque jour une société choisie de savants, de poètes, de musiciens renommés, de femmes brillantes et de vaillants capitaines : on y lisait des vers, on y chantait, on y causait, on y faisait, suivant Du Verdier, des collations d'exquises confitures; mais l'occupation principale du plus grand nombre des conviés était d'admirer la reine de cette cour, *la belle cordière*. Peletier eut le malheur de trop se complaire dans cette admiration, et cette faiblesse lui fit verser bien des larmes. Mariée à l'un des plus riches marchands de la ville, Ennemond Perrin, Louise Labé n'avait pas fort à cœur le respect

des obligations conjugales; mais, pour céder à l'amour de Peletier, elle aimait trop le plus galant et le plus beau des poètes, Olivier de Magny (1). Peletier ne songea bientôt plus qu'à se consoler de ses mépris. C'est une consolation qu'il ne trouva pas ailleurs que dans l'étude de l'algèbre. En 1554, il donna : *L'Algèbre, départi en deus livres;* Lyon, de Tournes, in-8° (2), et, l'année suivante : *L'Art poëtique*, également en deux livres, chez Jean de Tournes et Guill. Gazeau, in-8°. Dans la préface de ce dernier ouvrage, il dit à Zaccharie Gaudart, receveur-général à Lyon : « En ma retrète, je ne trouve jamès consolation plus grande, ni qui mieus me face oublier mes pansemens fluctueus, que mes matématiques. » Il ajoute : « Mais après i avouèr travailhé d'une ardeur extraordinere,... j'é pensé de me devoèr recréer sus quelque autre ganre d'étude plus facile et de moindre spéculacion...; quele recréacion n'è su mieus choesir que sus la poësie. » Peletier n'a pas sans doute cru devoir confesser au public les sérieux motifs de sa tristesse et de sa retraite, mais il a, du moins, déclaré dans quelle situation d'esprit il composait ses traités de l'*Algèbre* et de l'*Art poëtique*. Il paraît donc qu'il trouvait en cet état d'heureuses inspirations, puisque le public ne goûta pas moins l'*Art poëtique* que l'*Algèbre* · ces deux traités eurent, l'un et l'autre, un grand succès. Leur principal mérite fut de venir à propos, car ils ne contiennent rien d'original et n'attestent, chez l'auteur, que de fortes études et un bon jugement. A la fin de l'*Art poëtique*, on voit quelques opuscules en vers. Jus-

(1) Notice sur J. Peletier, par M. Max de Clinchamp.

(2) Autre édition, chez le même libraire, 1609, in-8°. Quelques exemplaires portent : Cologne, J. de Tournes, 1609.

qu'alors Peletier n'avait pas reconnu qu'il convient, en français, d'alterner les rimes longues et les rimes brèves: cette règle se trouve presque toujours observée dans les poèmes qui suivent l'*Art poëtique*. M. Max de Clinchamp a reproduit un de ces poèmes, l'ode à Louise Labé; nous citerons ici quelques vers plus légers, et qui nous paraissent d'une plus heureuse facture :

Alors que la vermeille aurore (1)
Le bord de notre ciel colore,
L'alouette en ce même point
De sa gentille voix honore
La faible lumière qui point.

Tant plus ce blanc matin éclaire,
Plus d'elle la voix se fait claire;
Et semble bien qu'en s'efforçant
D'un bruit vif elle veuille plaire
Au soleil qui se vient haussant.

Elle, guindée de Zéphyre,
Sublime en l'air vire et revire,
Et y décligne un joli cri,
Qui rit, guérit et tire l'ire
Des esprits, mieux que je n'écri.

Soit que Junon son air essuie,
Ou bien qu'el' le charge de pluie,
En haut pourtant elle se tient,
Et de grignoter ne s'ennuie
Fors quand le neigeux hiver vient.

Même n'a point la gorge close
Pour avoir sa nichée éclose,
Et en ses chants si fort se plait,

(1) Nous ne croyons pas devoir reproduire ici l'orthographe bizarre de Peletier. Elle ne fatigue pas seulement l'œil, mais encore l'esprit.

Que vous diriez que d'autre chose
Ses allouettaux elle ne pait.

En plein midi, parmi le vide,
Fait defaillir l'œil qui la guide;
Puis tantôt, comme un peloton,
Subit en terre se dévide;
Et pour un temps plus ne l'oit-on.

Nous ne voulons pas dire que ces vers soient irréprochables. Nous reconnaissons très volontiers qu'il ne faut pas pousser la recherche de l'harmonie imitative aussi loin que Peletier l'a fait dans la troisième strophe de cette ode, et nous n'excusons pas certaines aspérités de langage qui ne devraient pas se rencontrer ici; mais on nous accordera que tout ce morceau se distingue par un tour facile et une grande richesse de rimes.

Ces qualités, et de plus louables, recommandent un autre recueil de vers qui fut publié par Peletier vers la même époque : *L'Amour des Amours, vers liriques*; Lyon, de Tournes, 1555, in-8°. M. Sainte-Beuve refuse de compter Peletier parmi les poètes (1). C'est un jugement bien sévère Pour trouver la matière de quatre-vingt douze sonnets sur l'amour, il ne faut pas assurément être dépourvu d'imagination, et, parmi les vers du XVI[e] siècle que M. Sainte-Beuve a cités comme les plus dignes d'estime, nous en trouvons qui ne valent pas quelques uns de ces sonnets. Le vers Peletier manque le plus souvent d'harmonie; il a rarement cette souple cadence qui recommande les *Bergeries* de Belleau : mais il a d'autres mérites; il est vif, alerte et facile.

(1) *Tableau historique et critique de la poésie française*, pag. 89 de l'édit. de 1843.

Il était dans les habitudes de Peletier de conduire à la fois plusieurs entreprises, et les plus diverses. Poète et géomètre, il traduisait un sonnet de Pétrarque aussitôt après avoir démontré quelque problème d'Euclide : C'est ainsi que, par principe et par goût, il partageait son temps.

Quelquefois, pour se défâcher
Des choses trop spéculatives,
C'est le meilleur que de lâcher
L'esprit aux plus récréatives.
Rien, fors les changements divers
Ne maintient beau cet univers.

En mon laborieux repos,
Ores d'un vol bas je sautelle
De fleur en fleur ; or, plus dispos,
Je fends l'air d'une plus haute aile :
Ores j'écris joyeusement,
Et ores sérieusement (1)...

Après les *Amours des Amours*, il publiait chez Jean de Tournes : *In Euclidis Elementa geometrica demonstrationum libri sex;* Lugduni, 1557, in-folio : autres éditions; Lyon, de Tournes, 1610, in-folio, et Genève, 1611, in-4° (2) Ces *Démonstrations* ne forment pas seulement un livre d'une noble apparence et d'une respectable gravité : on assure que Peletier ne s'est pas contenté d'interpréter Euclide, mais l'a corrigé très heureusement, et que son travail est, pour le temps, digne des plus grands

(1) *Opuscules* à la suite de l'*Art poétique*, pag. 107.

(2) Il existe une traduction française de ces Démonstrations : Les six premiers livres des Elements Geometriques d'Euclide, avec les Démonstrations de J. Peletier du Mans ; Lyon, de Tournes, 1611, in-4°. Ce volume est porté sur le catalogue de la bibliothèque de M. M... (Techener, 1850.)

éloges. Il y comptait bien : s'il espérait simplement arriver à une longue célébrité par ses œuvres poétiques, il était certain que ses découvertes en géométrie seraient éternelles comme la vérité (1).

Vers la fin de l'année 1557, Peletier revint à Paris. Il ne tarda pas à faire connaître son retour, en publiant : *Exhortatio pacificatoria ad christianos principes Carolum V et Henricum II, Galliæ regem;* Parisiis, 1558, in-8°. Ce n'était pas une œuvre tout-à-fait nouvelle, puisqu'il en parle dans une lettre à son frère Jean, imprimée en 1557 à la suite des *Démonstrations* (2). Elle parut bientôt en français, sous le titre de : *Exhortation de la Paix* etc., etc. ; Paris, A. Wechel, 1558, in-8°. Dans le même temps, il s'occupa de mettre en ordre et de publier les *Nouvelles Recréations* de son illustre et malheureux ami, Bonaventure des Periers. Nous avons déjà donné quelques explications à cet égard (3). Nous allons encore une fois résoudre en peu de mots toutes les difficultés qu'on semble avoir pris soin d'accumuler autour de cette question. Quel est l'auteur véritable du livre élégant, ingénieux, plein de finesse et de bon sens, qui porte le nom de Bonaventure des Periers ? Tabourot, dans ses *Bigarrures*, l'attribue comme de plein droit à Jacques Peletier (4) : Le Duchat l'inscrit parmi les œu-

(1) Cette présomptueuse confidence se trouve dans une lettre latine, imprimée à la fin des *Démonstrations* : « Quæ in poetico genere scripsimus ad temporum memoriam transitura speramus... Quæ vero in mathematicis scribuntur, ex rata et firma veritatis professione, suum habent genium immortalitatis ? »

(2) « Oratio nostro Pacificatoria nos rerum non ignaros esse testatur. »

(3) *Hist. Litt. du Maine*, tom. III, pag. 200.

(4) *Bigarrures du sieur des Accords*, pag. 18, verso, et pag. 74, verso.

vres de Denisot. Il n'est ni de l'un ni de l'autre; mais, comme l'a fait remarquer M. Charles Nodier, il y a, dans ce recueil, des passages que des Periers ne peut avoir écrits, puisqu'on y parle d'événements accomplis après sa mort, et rien ne s'oppose à ce qu'on regarde Denisot et Peletier comme les auteurs de ces additions.

Quand Peletier avait quitté Paris pour la première fois, c'était avec le dessein d'aller jusqu'à Rome, et, comme tous les chemins y conduisent, il avait été d'abord rendre visite à ses amis de Bordeaux. Etant à Lyon, il avait irrévocablement formé la résolution de quitter la France, qu'il appelait une ingrate patrie, et d'aller chercher une condition plus heureuse et plus honorable dans la capitale des Etats-Romains. Il écrivit alors à Pontus de Thyard : « Nunc ad Romanos transeo! (1) » Or, quand il fit ses adieux aux murs de Lyon, ce fut pour tourner le dos à la route des Alpes et venir à Paris. Cependant il devait enfin réaliser le plus ardent de ses vœux. Il était à Paris depuis quelques mois, lorsqu'un emploi considérable lui fut promis à Rome. Sur cette promesse, il ne tarda pas à partir. Mais que de déceptions lui étaient réservées! D'une part, il ne fut pas jugé digne de l'emploi qu'il était venu chercher; d'autre part, Rome lui parut la plus triste, la plus inhospitalière de toutes les villes où le démon de la fantaisie avait jusqu'alors dirigé ses pas. Il s'empressa de revenir à Paris.

Qu'avait-il gagné dans ce voyage? Une expérience qui le mit pour quelque temps en garde contre les entraînements de son naturel folâtre. De retour à Paris, il

(1) Cette Lettre est à la suite des *Démonstrations*.

se confina dans la retraite et se consacra tout entier au travail. C'est alors qu'il publia : *In Christophorum Clavium de Contactu linearum Apologia; De conciliatore locorum Galeni sectiones duæ; de Peste*, etc.; Parisiis, Guil. Cavellat, 1559, in-4°. C'est un recueil de petits traités, dont les uns se rapportent à la géométrie, les autres à l'arithmétique, à l'astronomie, à la médecine. Dans le même temps, il faisait imprimer chez Jérôme Marnef: *Demonstrationes tres, prima de Anguli rectilinei et curvilinei Æqualitate*, etc. etc.; Parisiis, 1559, in-4°. Ce sont encore des *Démonstrations* mathémathiques. Ces opuscules eurent assez de succès pour être bientôt réimprimés isolément ou dans d'autres recueils. Ainsi le traité sur la Peste fut publié de nouveau, à Bâle, chez Oporinus, in-8°, sans date. Le traité *De Conciliatore locorum Galeni* fut publié de nouveau par Wechel, en 1560, in-4°; la Censure du P. Clavier reparut à Bâle, chez Jean Oporinus, en 1563, in-folio, avec d'autres opuscules, sous le titre suivant : *Commentarii tres, primus de Dimensione circuli, secundus de Contactu Linearum*, etc. etc.; on retrouve encore la même censure dans un recueil qui contient, en outre, les trois *Démonstrations* sur les angles; cette édition est de Paris, Marnef, 1579, in-4° : enfin, elle a eu l'honneur d'être imprimée par les Aldes, sous ce titre : Jacobi Peletarii, Medici et Mathematici, *de Contactu Linearum Commentarius*, Lutetiæ, J. Mettayer, 1581, in-8°, et d'offrir elle-même à son tour la matière d'une dissertation au docte et célèbre Henri Monantheuil, professeur royal de mathématiques : H. Monantolii *De Angulo Contactus ad Jac. Peletarium Admonitio*; Lutetiæ, Mettayer, 1581, in-4°. Montucla nous fait connaître, dans son *Histoire des Ma-*

thématiques (1), quelle était la matière de ce grand débat entre Clavier et Monantheuil, d'une part, et, d'autre part, notre Jacques Peletier. Il s'agissait de déterminer la nature de l'angle de contingence. L'opinion de Peletier, qui fut plus tard soutenue par Grégoire de Saint-Vincent et Wallis, était qu'une ligne droite rencontrant une courbe ne forme pas un angle véritable, et que, par conséquent, il n'y a pas d'angle de contingence. Que d'autres tranchent cette question ! C'est déjà beaucoup pour nous d'en comprendre les termes.

A la même série de travaux appartiennent encore plusieurs volumes, que nous ne trouvons mentionnés dans aucune des notices publiées jusqu'à ce jour sur Jacques Peletier. Ses premiers ouvrages sur les mathématiques étant en français, on affectait de les considérer comme indignes d'occuper l'attention des hommes graves, on l'accusait de rechercher des succès faciles en écrivant pour le vulgaire, et d'ignorer les langues classiques. Il voulut, pour répondre à ses détracteurs, donner en latin une Algèbre et une Arithmétique. L'Algèbre parut sous ce titre : Jacobi Peletarii, Cenomani, *de Occulta parte numerorum, quam Algebram vocant, libri duo*; Parisiis, Cavellat, 1560, in-4°. Qu'on ne prenne pas ce livre pour une simple traduction de l'*Algèbre départie en deux livres*. Dans l'un et dans l'autre ouvrage, Peletier a suivi le même plan ; cependant ils diffèrent souvent l'un de l'autre, et ces différences en font deux traités parfaitement distincts. L'Arithmétique en latin fut publiée quelques années après : *Arithmeticæ Practicæ Methodus*; Parisiis, Cavellat, 1563, in-8°. Ce

(1) Tom. I, pag. 575.

n'est pas non plus l'*Arithmétique en quatre livres* de l'année 1551. Si donc Du Verdier, Niceron et M. Max de Clinchamp n'ont pas désigné ces ouvrages, c'est qu'ils en ont ignoré l'existence. Ils n'ont pas connu davantage : Jac. Peletarii *Disquisitiones geometricæ*; Lugduni, Tornesius, 1567, in-8°. C'est cependant un traité de quelque étendue. Les *Démonstrations* de Peletier sur Euclide avaient été vivement attaquées par un docte chanoine de l'ordre de Saint-Antoine, Jean Borrel, de Romans, qui se faisait appeler en latin *Joannes Butero*. Peletier lui avait fait une réponse peu civile, dans une lettre à Séraphin *Bazallius*, qu'on lit à la suite du traité : *De Occulta parte numerorum*. Aussitôt Borrel avait répliqué par : *Adversus Epistolam Jac. Peletarii depravatoris Elementorum Euclidis*. Ainsi, la querelle s'était échauffée, et les assertions contradictoires de l'un et de l'autre interlocuteur partageaient les savants. Peletier voulut avoir le dernier mot. C'est dans ce dessein qu'il publia les *Disquisitiones Geometricæ*. Terminons enfin cette nomenclature des œuvres mathémathiques de Peletier, en parlant de son traité sur l'Usage de la Géométrie. Rédigé d'abord en français, il parut pour la première fois en latin, vers le mois de novembre de l'année 1572 : Jac. Peletarii *de Usu Geometriæ liber unus*; Parisiis, Gourbin, 1572, in-4°. Une autre édition, du même format, porte la date de l'année 1573. Le même éditeur, Gilles Gourbin, publia l'ouvrage français : *De l'Usage de Géométrie*; Paris, 1573, in-4°, avec une dédicace au comte de Retz.

Peletier aimait peu le bruit des armes, et, pour n'être pas contraint d'adopter un des partis qui, durant ces tristes années, ensanglantaient tous les coins de la

France, il avait traversé les Alpes et s'était retiré dans la petite ville d'Annecy, en Savoie. Depuis long-temps, il n'avait pas été visité par le démon des vers; mais qu'a-t-on mieux à faire aux champs que de rêver? et quelle est la langue des rêves, si ce n'est la poésie? Peletier employa ses loisirs à composer un poëme en trois chants sur la Savoie. Nous l'avons sous ce titre : *La Savoye*; Annecy, J. Bertrand, 1572, in-8°. Il n'y a pas, dans ce poëme, la moindre invention. Dans le premier chant, Peletier compte les fleuves qui traversent la France, et cela le conduit à parler des lacs savoisiens. la description des lacs achevée, il commence celle des montagnes, qui, suivie de la description des villes, des salines, etc., etc., se prolonge jusqu'à la fin du second chant : dans le troisième, il dresse le catalogue des plantes, et spécialement des plantes médicales, qui naissent sur le sol de la Savoie. Ces vers n'ont qu'un mérite : s'ils sont communs, ils sont faciles. Il paraît qu'ils furent très goûtés par le grand duc de Savoie et par ses courtisans. Peletier aurait voulu jouir de ce succès, et finir ses jours dans la fraîche vallée qu'arrose le lac d'Annecy : mais à peine eut-il passé deux ans dans cette retraite, qu'il fut rappelé par ses frères, et qu'il revint à Paris, pour être nommé principal du collége du Mans.

On a peu de renseignements sur cette époque de sa vie. Il n'était plus jeune, et préférait déjà le repos aux agitations du monde : il se renferma dans son collége, et y donna rendez-vous aux amis de sa jeunesse. Ronsard, Belleau, Baïf, Desportes, Jamyn, Scaliger et d'autres encore répondirent à cette invitation, et vinrent former, sous la présidence de Peletier, une nouvelle

Académie (1). Pour la plupart, ils s'étaient connus autrefois dans les assemblées du Louvre ; mais, hélas ! qu'étaient devenus ces galants compagnons, dont les glorieuses amours excitaient l'envie des plus brillants seigneurs ? Courbés et blanchis par le temps, ils étaient condamnés désormais à n'avoir plus d'autre souci, d'autre sujet d'entretien, que la science et les lettres. Chaque nouvelle année en voyait disparaître quelques-uns de la scène, et les amis survivants menaient en grande pompe le deuil de l'ami qui s'en allait. Ainsi devaient successivement s'éteindre tous les flambeaux de l'éclatante pléiade.

Malgré toutes les précautions qu'il avait prises pour vivre tranquille, Peletier ne put, toutefois, se garantir contre les attaques d'un de ses anciens adversaires, Maurice Brès, ou Bressius, professeur de mathématiques dans la chaire de Ramus. Quelque ami de Peletier prit d'abord sa défense dans l'écrit suivant : *Admonitio Philomusi in gratiam Nic. Bergeronii ad M. Bressium;* mais l'assaut avait été si vif, que Peletier se crut obligé de rompre le silence et de justifier sa vie entière, calomniée par l'agresseur. C'est l'objet de cet opuscule : Jac. Peletarii *in Mauricium Bressium Apologia ;* Parisiis, J. Richerius, 1580, in-8°. Il contient plus de mots que de faits. L'année suivante, Peletier publia le dernier de ses ouvrages qui aient vu le jour, un recueil de poésies, composées, pour la plupart, au collége du Mans : *Euvres poëtiques intitulez Louanges ;* Paris, Coulombel, 1581, in-4°. Guillaume Colletet préfère les *Louanges* au recueil de l'année 1547. M. Max de Clinchamp s'inscrit contre

(1) Notice sur Peletier, par M. Max de Clinchamp.

cette préférence. Il faut reconnaître, avec M. Max de Clinchamp, que les vers des *Louanges* sont encore plus raides, plus âpres, plus dépourvus de mollesse et d'abandon que ceux des précédents recueils ; mais nous accorderons, d'autre part, à Colletet, qu'en exagérant les vices de sa manière, Peletier les a, si l'on peut ainsi parler, perfectionnés : ainsi les vers des sonnets et des odes étaient moins sententieux, moins solennels, moins corrects que ceux des poëmes didactiques qui composent le dernier recueil de Peletier. Les *Louanges* n'appartiennent pas à l'école du XVIe siècle, mais à celle du XVIIe : elles sont classiques, dans la bonne et dans la mauvaise acception de ce mot, comme les poëmes de Chapelain.

Ajoutons enfin au catalogue des œuvres de Peletier une lettre à Jacobus Billæus, publiée par De Launoy dans le tome 1er de son *Collège de Navarre*, page 363, et une Dissertation sur les ouvrages de Cicéron : *De Ciceroniana Lectione*, qui nous a été conservée dans les manuscrits du président Bouhier (1) Ce sont des notes, quelquefois très étendues, sur les textes de Cicéron publiés par Lambin et par Robert Estienne : on peut placer cet ouvrage à un rang honorable parmi les monuments d'érudition littéraire que nous a laissés le XVIe siècle. Du Verdier donne encore à Peletier un poëme en trois chants, intitulé : *Le Genie*, mais ce poëme paraît perdu.

Jacques Peletier mourut au mois de juillet de l'année 1582, dans les bras de Guillaume Plançon son compatriote et son élève (2).

(1) MSS. de la Biblioth. Nat., fonds Bouhier, n° 84.

(2) *Hist. Litt. du Maine*, tom. II, pag. 86.

SILATAN (FRANÇOIS).

En l'année 1655, Jean Ambroise, imprimeur à Laval, publiait : L'*Interprète de la Nature* ou la *Science Physique tirée d'Aristote, de Saint-Thomas et de l'expérience, par François Silatan;* in-4°. « On croit, dit M. Desportes, que cet ouvrage est d'un auteur de Laval : il porte l'approbation de deux docteurs en théologie de cette ville, et l'épître dédicatoire est adressée à un seigneur des environs. Le nom de SILATAN est probablement supposé, car on peut remarquer que c'est le nom de *Natalis* retourné (1). » Nous admettons volontiers cette supposition de M. Desportes : elle est ingénieuse et doit être bien fondée. Mais quel est ce François Noël? C'est ce que nous ne découvrons pas. L'ouvrage qui porte son nom déguisé n'est même, il l'avoue, que la traduction d'un traité latin qui a pour titre : *Interpres Naturæ*. Ce traité de physique, redigé suivant les principes d'Aristote et de Saint-Thomas contient, on le soupçonne, beaucoup d'erreurs; il est, du moins, purgé des subtilités de la physique scotiste, toutes les conclusions de l'auteur protestant contre la réalité des universaux, pour les réduire à de purs intelligibles. La traduction de Silatan se rencontre encore sous cet autre titre : *La Physique Morale d'Aristote et de Saint-Thomas, ou la Science de la Nature et connaissance des plus belles choses du monde;* Paris; Loyson, 1657, in-4°. C'est la même édition que celle de l'année 1655, mais avec un frontispice différent.

(1) *Bibliographie du Maine.*

LAVARDIN (JACQUES DE).

Ce JACQUES DE LAVARDIN, sieur du Plessis-Aurouer et du Plessis-Bourrot, en Touraine, était frère de Jean de Lavardin, abbé de l'Etoile (1). En parlant du plus illustre de leurs ancêtres, Hildebert de Lavardin, nous avons parlé de leur maison (2).

Comme son frère, Jacques de Lavardin fit des traductions; mais il choisit, pour les traduire, d'autres auteurs que les Pères de l'Eglise : tandis que l'abbé de l'Etoile n'avait entre les mains que des livres pieux, le sieur du Plessis-Bourrot étudiait, admirait, et tournait en français quelques licencieux opuscules de la muse espagnole. Le nouveau traducteur de *La Célestine*, M. Germond Delavigne, a signalé les mérites et les défauts de *La Célestine fidèlement répurgée* par J. de Lavardin; Paris, G. Robinot, 1578, in-8°. J. de Lavardin considérait ce livre obscène comme un *mirouer de vertueuse doctrine*. On ne l'avait pas encore soupçonné Fort goûtée par les Espagnols, *La Célestine* avait été tant de fois reproduite par la presse, qu'elle devait avoir rencontré, dans ce pays très catholique, au moins autant de lecteurs que les livres saints : mais à quel titre? comme habile mélange de facéties et de gaillardises. Le premier, J. de Lavardin y a découvert des stimulants pour la vertu. Aussi n'a-t-il pas souvent tempéré la vigueur du texte original. Ses corrections les plus impor-

(1) *Hist. Litt. du Maine*, tom. II, pag. 261.
(2) *Ibid.*, tom. I, pag. 195.

tantes, comme l'a fait observer M. Magnin (1), sont des substitutions de personnages. A des moines, à des chanoines dont les paroles ou les mœurs lui semblent trop libres, il substitue des officiers ou des commandeurs, et la moralité de l'œuvre n'est pas compromise par cette déférence aux scrupules de l'Eglise. La traduction de J. de Lavardin eut quelque succès, et fut réimprimée : à Paris, chez Bonfons, sans date, in-16 ; à Rouen, chez Cl. Levillain, en 1698, in-12, avec la *Courtisanne* de Joachim du Bellay.

Le plus considérable des ouvrages de Jacques de Lavardin est l'*Histoire de Georges Castriot, surnommé Scanderberg, roy d'Albanie ;* Paris, Chaudière, 1576, in-4°. Il a été réimprimé plusieurs fois : Paris, Chaudière, 1597, in-8°; Genève, Arnaud, 1604, in-8°; Paris, Toussaint du Bray, 1621, in-4°, avec une Chronologie de l'histoire des Turcs, par un auteur inconnu. Le titre de cet ouvrage l'attribué de plein droit à Jacques de Lavardin, et, sur la foi de ce titre, Florent Chrestien et Amadis Jamyn ont placé le sieur du Plessis-Bourrot au nombre des plus patients, des plus laborieux annalistes; mais, suivant Du Verdier, l'*Histoire de Scanderberg* n'est qu'une traduction de l'ouvrage latin de Marino Barlezio, de Scutari, publié en 1506 et en 1537, à Rome et à Strasbourg, sous le titre de : *De vita et laudibus Scanderbergii.* Ce qui a été confirmé par le P. Du Poncet, jésuite, dans la préface de son *Histoire de Scanderberg*, publiée en 1709.

Parmi les ouvrages de Jacques de Lavardin, qui n'avaient pas encore vu le jour en 1584, La Croix du

(1) *Journal des Savants,* avril 1843.

Maine compte une Histoire des Turcs qui nous est inconnue, et un Traité de l'honnête Amour, que nous croyons reconnaître dans l'ouvrage suivant : *Traitté de l'amour humain, traduit par J. de Lavardin, escuyer, de l'italien du seigneur Flaminio de Nobili*; Paris, Breyel, 1588, in-8°.

Jacques de Lavardin vivait encore en novembre 1587, comme l'atteste le privilége qu'il obtint pour la publication de ce *Traitté*.

GUILLARD (CHARLES DE).

Jean Guillard, notaire et secrétaire du roi, nommé, en 1463, conseiller du comte du Maine et trésorier-général de ses finances, fut anobli l'année suivante. Originaire du Poitou, il était venu s'établir dans le Maine, et, ayant acheté le domaine des Epichelières, à Souligné-sous-Vallon, il y avait fait bâtir un château qui subsiste encore. C'est là, suivant Blondeau, que prit naissance CHARLES DE GUILLARD, son fils, qui a trouvé place dans la *Bibliothèque Françoise* de La Croix du Maine, comme auteur d'une Oraison, ou Remontrance, prononcée devant François Ier à son retour d'Espagne. Cette pièce n'a pas été imprimée. La Croix du Maine en avait, dit-il, une copie manuscrite.

Charles de Guillard avait été reçu conseiller au parlement de Paris le 30 décembre 1482, et maître des requêtes ordinaires le 27 août 1496. On le compte parmi les personnages de haute condition qui se rendirent, avec le cardinal d'Amboise, dans les murs de Milan, lorsque les habitants de cette ville firent leur soumis-

sion au roi de France. En 1508, il était nommé quatrième président du parlement de Paris, et partait pour l'Allemagne en 1515, avec M. de Genlis, afin de négocier une paix durable entre la France et l'Empire. Enfin, en 1534, chargé d'années, il se retirait dans sa terre des Epichelières, pour y mourir le 13 novembre 1537. Il fut enterré dans la chapelle de Notre-Dame-des-Anges, à Souligné-sous-Vallon (1). Son nom fut longtemps en honneur au parlement de Paris. Les vétérans de cette illustre compagnie se rappelaient qu'il avait fait de grands et vains efforts pour empêcher la vente des charges, et qu'il avait résigné la sienne en protestant contre l'outrage fait à l'antique majesté du sénat : les dernier-venus, qui ne lui devaient aucune gratitude, ne pouvaient se défendre de reconnaître en lui l'*homme de bien* défini par les moralistes (2).

Les armes des Guillard étaient de gueules à deux bourdons d'or posés en chevron, accompagnés de trois montagnes ou montjoies d'argent; ils faisaient remonter jusqu'à saint Hubert l'origine de leur maison, et bien des gens étaient persuadés qu'à ce titre ils guérissaient de la rage.

SAINT-FRANÇOIS (BERNARDIN DE).

La Croix du Maine nous donne sur cet écrivain les renseignements qui suivent : « BERNARDIN DE SAINT-

(1) Blanchard, *Généalogie des Maîtres des Requêtes*, pag. 233-234.

(2) Dans l'acte de réception du président de Monthelon. (Voir Blanchard.)

FRANÇOIS, gentil-homme du Maine, premièrement conseiller d'Eglise à Paris, depuis maître des requestes de l'hostel du roy, abbé de Fontaine-Daniel au Maine, prieur de Grandmont et enfin évesque de Baïeux en Normandie. Il estoit fort docte en grec, en latin et en françois. Il a escrit plusieurs poësies françoises, non encores imprimées. Il fut député par les Estats de Normandie pour Estats tenus à Blois sous Henri III. Il peut avoir escrit plusieurs autres choses non encores imprimées. Il mourut au Maine l'an 1582, en juillet, âgé de 53 ans, ou environ. Il se voit quelques sonnets de luy avec les Amours de Francine, escrits par J. Antoine de Baïf. »

Nous ne savons rien de plus sur les œuvres poétiques de Bernardin de Saint-François (1), mais nous pouvons ajouter quelques détails à sa biographie. Les sieurs de Saint-François possédaient et habitaient la terre du Ronceray, dans la paroisse de Marigné. Ils portaient d'azur au sautoir d'argent, à la bordure de gueules (2). Bernardin était à Rome lorsqu'il fut appelé par Charles IX à venir occuper le siége de Bayeux, laissé vacant par Charles d'Humières, et, après avoir été confirmé par Grégoire XIII, il prit possession par procureur, le 25 septembre 1573 (3). Le *Gallia Christiana* présente un résumé des actes de son épiscopat. Il offre peu d'intérêt. Bernardin de Saint-François mourut en

(1) Tahureau le nomme dans son Epitre aux Muses :

Voyez le comte d'Alsinois
Tronchay, Clément, de Saint-François,
Au bord de ce prochain rivage
Vous bienvienner d'un humble hommage.

(2) Le Corvaisier, *Histoire des Ev. du Mans*, pag. 850.

(3) *Gallia Christiana*, tom., XI, pag. 389.

son prieuré de Grandmont, près la forêt de Bersay, le 14 juillet 1582. Il revenait d'une assemblée qu'avait présidée dans la ville de Rouen le cardinal Charles de Bourbon, lorsqu'il fut atteint par la maladie qui l'emporta. « Quelques-uns, suivant Le Corvaisier, tiennent qu'il fut empoisonné (1). » L'allégation est fort grave, mais elle n'est justifiée par aucune preuve. Bernardin de Saint-François fut enseveli dans l'église de Marigné.

AUBERT (Noel).

Esprit original, mais léger, plein d'emportement et incapable de repos, Noel AUBERT, sieur de Versé, prit une part très active aux controverses religieuses du XVII[e] siècle, et ses brusques changements d'opinion ne causèrent pas moins de scandale que la violence de ses discours. Il était du Mans, et fit ses premières études, dans cette ville, chez les pères de l'Oratoire. Ayant ensuite fréquenté l'université de Paris, il y fut reçu docteur en la faculté de médecine. Mais il ne devait pas exercer longtemps l'art d'Esculape. Né dans la religion catholique, Noël Aubert en observa les pratiques jusqu'à l'âge où il crut entendre cette voix intérieure qui propose des doutes à la conscience et l'invite à délibérer. Conduit alors à l'examen du principal mystère de la théologie chrétienne, la consubstantialité des trois personnes divines, il ne tarda pas, dit-il, à conclure que trois personnes sont nécessairement trois

(1) *Hist. des Ev.*, pag. 850.

substances : conclusion déjà formulée par Sabellius et reproduite par Socin. Ce fut là, comme il nous l'apprend lui-même (1), ce qui le détourna de la voie fréquentée par les docteurs orthodoxes : logicien exercé, et, d'autre part, libre penseur, il trouva trop d'arguments contre la thèse traditionnelle et n'hésita pas à la rejeter.

En ce temps-là, c'était une affaire très grave que de se trouver en désaccord avec l'Eglise sur quelque point du dogme, et l'on se croyait obligé de déclarer tout haut ces sentiments particuliers que, de nos jours, on garde pour soi-même, sans éprouver le besoin de les soumettre à l'épreuve du jugement public. Il fallait être d'une religion quelconque, et contracter un engagement solennel avec telle ou telle des sectes belligérantes. Or, il n'était plus possible à Noël Aubert de demeurer parmi les catholiques, dès qu'il se sentait complice des opinions de Socin sur le mystère de la trinité : il abjura donc le catholicisme, et comme un acte de cette nature pouvait avoir pour lui de fâcheuses conséquences (2), il passa la frontière et choisit pour retraite la ville d'Amsterdam. Il y demeura longtemps chez les Elzevirs, avec Christophe Sand, le fils, alors correcteur d'imprimerie, qui l'engagea plus avant dans le parti de Socin.

Aubert publia d'abord une traduction latine de *l'Histoire critique de l'Ancien-Testament*; elle parut à Amsterdam, en 1681, in-4°. Il voulut ensuite tirer quelque chose de son propre fonds et se faire compter au nombre des docteurs. Dans ce dessein, il lança le manifeste

(1) *L'Anti-Socinien*, pag. 11

(2) On voulut, dit-il, attenter à sa liberté et même à sa vie. Avertissement en tête de *L'Avocat des Protestants*.

suivant : *Réponse au traité de M. Bossuet touchant la communion sous les deux espèces ;* Cologne, P. Marteau, 1683, in-12. C'est un livre écrit avec peu de mesure, mais qui se recommande par certaines qualités littéraires : la phrase d'Aubert n'est pas moins correcte qu'animée ; elle exprime facilement, avec énergie et précision, tout ce qu'elle doit exprimer. La *Réponse au traité de M. Bossuet* fut bien accueillie dans quelques églises réformées, et l'auteur dut sans doute au succès de son ouvrage l'honneur d'être admis au nombre des ministres de la nouvelle religion. Cependant les gens de goût, modérés et politiques, étaient loin d'approuver le ton de cette controverse. Dans sa réponse à Jurieu sur la question des espèces, Bossuet s'était montré « fort délicat, fort adroit, et, en même temps, fort honnête (1) » : pourquoi donc un homme sans titres et sans autorité, un prosélyte de la veille, venait-il, sans y être convié, prendre part à de si graves débats, et les troubler par l'inconvenance de ses discours ? Le conseil suprême de la secte avait chargé Daniel de Larroque de répliquer à l'évêque de Meaux, et cette réplique venait de paraître : la présomptueuse ardeur du Socinien d'Amsterdam allait tout compromettre. Telle était l'opinion de Jurieu et celle de Bayle, alors ami de Jurieu, et ils s'exprimèrent librement sur le compte d'Aubert. Bayle alla jusqu'à le dénoncer à ses correspondants de Genève comme un auteur famélique, n'ayant « aucune religion, » écrivant « aussi bien le pour que le contre (2). » C'est une accusation qui plus tard sera justifiée ;

(1) Bayle, *Lettres à sa famille*; Lettre 89.

(2) Bayle, *Lettres à sa famille*; Lettre 96.

mais nous n'apprenons pas qu'à la date du 9 janvier 1684 Aubert eût encore offert aucun prétexte à des imputations de cette nature. C'était un homme indocile, turbulent, mais de bonne foi.

Nous venons de le voir : aussitôt qu'Aubert ne s'était plus trouvé d'accord avec des théologiens catholiques, il n'avait pu se défendre de manifester son hétérodoxie : il ne tarda pas à témoigner, au sein même de l'Eglise calviniste, que son esprit naturellement rebelle ne pouvait accepter aucune règle, aucune contrainte. A la fin du xvii siècle, il y avait, chez les protestants, une grande tolérance; ils répudiaient, d'un commun accord, les maximes et les pratiques terroristes de leurs premiers docteurs, et laissaient un libre cours aux opinions individuelles Cependant quelques hommes supérieurs par leur savoir et leur talent, n'aimaient pas la contradiction, parce qu'elle portait toujours quelque atteinte à leur autorité. De ce nombre était le dictateur de l'Eglise de Rotterdam, le fier et véhément Jurieu. Il avait écrit contre les écarts de la liberté quelques pages, où les hérétiques n'étaient guères mieux traités que dans les libelles des inquisiteurs romains. C'était Gracchus déclamant contre la sédition! Aubert ne fut pas tellement effrayé par les menaces de Jurieu qu'il n'entreprit de le réfuter. Cette réfutation a pour titre : *Le protestant pacifique, ou traité de la paix de l'Eglise, contre M Jurieu*, par Léon de la Guitonière; Amsterdam, G. Taxor, 1684, in-12 Quelle est, suivant Aubert de Versé, la première condition de la paix? C'est la tolérance absolue. Entre toutes les opinions nées et à naître, le choix appartient aux consciences, et aucun pouvoir, ecclésiastique ou civil, n'a le droit d'imposer aux consciences ce qu'elles ne veulent

pas accepter. Voici comment l'adversaire de Jurieu montre que le gouvernement civil doit être indifférent en matière de religion :

« Je ne ferai pas de longs discours pour prouver qu'on doit tolérer dans la société civile toutes sortes d'hérétiques. Cela est trop clair par la raison et par la foy. Par la raison, car chacun est libre et maître de ses propres sentiments. Il n'y a que Dieu seul qui puisse régner sur les esprits. Comme je n'ay aucun droit de forcer les autres à avoir mes sentiments, personne n'a aussi le droit de me forcer à prendre les siens. La religion est une obéissance volontaire et un sacrifice du cœur : les hommes n'y peuvent rien prétendre; autrement la société ne deviendra qu'une multitude d'ennemis armez, toujours aux mains et aux coûteaux les uns contre les autres. A la vérité, les princes et les magistrats sont les protecteurs des sociétez; Dieu leur a donné l'épée pour les défendre : mais toute leur autorité ne va que jusques à faire observer les loix qui les soutiennent et punir les crimes qui les violent. »

Ce sont là de bonnes sentences. Elles ont pour commentaire un volume écrit avec beaucoup de verve, qui dut causer à Jurieu d'assez grands déplaisirs. Or, un homme de son tempérament (le plus emporté de tous les hommes!) (1), qui n'avait pu supporter les objections graves et mesurées de Nicole, n'était pas fait pour endurer patiemment les réprimandes acerbes et parfois arrogantes d'un libelliste de son parti. Avant, toutefois, de descendre jusqu'à lui, Jurieu se contenta d'exercer une plus facile vengeance. Comme il avait la haute influence dans tous les consistoires calvinistes de la Hollande, et tenait asservis à sa ferme volonté les Nouveaux, les Anciens et les Diacres de toutes les compagnies,

Du tyran soupçonneux pâles adulateurs (2)

(1) Bayle, *Lettres à sa famille*, Lettre 127.
(2) Bayle, *Lettres à sa famille*, Lettre 114.

il fit déposer une plainte au consistoire d'Amsterdam contre le ministre Socinien, et celui-ci fut suspendu de ses fonctions.

Jusqu'alors Aubert vivait assez misérablement du produit de son ministère : dès qu'il en fut dépouillé, il se fit recevoir bourgeois d'Amsterdam et obtint un diplôme d'agrégation au collége de médecine de cette ville. En même temps, il fut employé par l'éditeur des *Nouvelles solides et choisies*, et concourut à la rédaction de cette feuille. Mais ces occupations paisibles et modestes ne pouvaient satisfaire un esprit ardent et tumultueux comme le sien. Après avoir eu la gloire d'offenser Bossuet et Jurieu, il entreprit de renverser une autre idole, René Descartes. On avait dit avant lui, mais sans justifier ce propos, que Spinosa ne pouvait être distingué des autres cartésiens, et qu'ils devaient tous être considérés comme solidaires des mêmes erreurs. Aubert y trouva la matière de deux réquisitoires, et les publia dans un même volume, à Amsterdam, chez Jean Crelle, en 1684 (1), in-8°, sous ces titres : *L'impie convaincu, ou dissertation contre Spinosa*, et *Authoris Epistola ad amicum N. de Spinosianæ impietatis origine*. C'est un recueil d'apostrophes injurieuses à l'adresse des nouveaux philosophes. La thèse de Spinosa est, on le sait, que la définition de la substance équivaut à celle de l'étendue, et que, l'étendue sans limites étant la substance infinie, cette substance est l'universel par excellence qui seul doit recevoir le nom de Dieu. On peut lui répondre, avec les théologiens, qu'il n'est pas permis de confondre en nature l'éternel créateur avec les êtres créés dans le

(1) Quelques exemplaires portent la date de 1685.

temps, produits de rien, et nés pour mourir : avec les philosophes, que la substance est le nom commun, sans être l'essence commune de toutes les choses subsistantes, et que, pour être régies par une même loi, ces choses n'en sont pas moins des existences individuellement déterminées. Eh bien! ni l'une ni l'autre de ces réponses n'est celle d'Aubert. Il admet, d'une part, une matière éternelle, de l'autre, un Dieu matériel, et suppose ensuite que ces deux substances se partagent l'étendue. Telle est sa doctrine, et il la développe, sans épargner les gros mots à ses adversaires, avec une assurance que rien ne semble pouvoir troubler. Bayle, qui a critiqué ce livre d'Aubert, l'a fort maltraité. Assurément, il en avait le droit : mais il n'a pas fait remarquer que la doctrine de ce livre est un manichéisme grossier.

Aubert ne dut pas en recueillir d'abondants profits. C'est pour cela sans doute qu'il prit le parti de faire des traductions. Il traduisit en français les *Acta Eruditorum*, publiés à Leipsick en 1682. Cette version française parut à la Haye, en 1685, en 2 vol. in-12. Dans le même temps, il traduisit en latin, avec un collaborateur dont le nom nous est inconnu, l'*Histoire du Papisme* de J. Heiddeger, professeur à Zurich : *Histoire du Papisme, ou abrégé de l'histoire de l'Église romaine depuis sa naissance jusqu'à Innocent XI ;* Amsterdam, Westein, 1685, 2 vol. in-12. Mais Noël Aubert ne pouvait se consacrer tout entier à ces travaux modestes, et il eut bientôt repris son essor. L'humeur despotique de Jurieu et ses doctrines peu libérales avaient offensé beaucoup de ses co-religionnaires ; Bayle lui-même, qui dès l'abord s'était déclaré de ses amis, avait enfin secoué le joug de cet homme superbe et était devenu l'objet de ses persécutions. Les

circonstances étaient donc favorables pour une nouvelle agression. Aubert eut hâte d'en profiter et il publia : *le Nouveau Visionnaire de Roterdam, ou examen des parallèles mystiques de M. Jurieu*, sous le pseudonyme de Theognoste de Bérée ; Cologne, 1686, in-12. On sait qu'Aubert était incapable d'observer ce qu'on appelle les convenances littéraires : on suppose donc qu'il ne traita pas Jurieu, dans ce nouvel écrit, avec beaucoup de ménagements. Cela fait, il se retourna vers les catholiques et publia contre Nicole : L'*Avocat des Protestants, ou traité du schisme* par le sieur A. D. V. ; Amsterdam, P. Mortier, 1686, in-12 ; pamphlet un peu moins véhément, dans lequel Aubert rendait un hommage tardif au savoir et au talent de Jurieu. Les choses en étaient là, quand parut un *Factum* anonyme où Noël Aubert, sieur de Versé, était dénoncé à tous les rois, à tous les peuples de l'Europe, comme un abominable fauteur de discordes civiles, un professeur de scandaleuses impiétés, un homme qui, par ses livres et ses mœurs, avait mérité d'être mis aux mains du bourreau, ou, pour le moins, chassé de toutes les terres habitées. Quel était l'auteur de cette déclamation ? On l'apprit bientôt : c'était Jurieu lui-même. Aubert ne pouvait manquer de lui répondre. Cette réponse ne se fit pas attendre. Elle a pour titre : *Manifeste contre l'auteur anonyme d'un libelle intitulé :* Factum pour demander justice aux Puissances contre Noël Aubert, dit de Versé ; 1687, in-4°. Il faut bien le dire, Jurieu ne retira pas grand honneur de cette affaire : signalé comme un monstre de perversion, Aubert se justifia devant le public, ou à peu près, et, d'autre part, il traita son dénonciateur de manière à le faire repentir de son entreprise. Bayle, qui avait si mal accueilli les pre-

miers éclats de sa verve, n'hésita pas à proclamer que, dans cette controverse, il avait remporté l'avantage (1). A la même date, il publia : *Le Tombeau du Socinianisme, ou nouvelle méthode d'expliquer le mystère de la trinité*; Francfort, 1687, in-12; une réimpression du *Nouveau visionnaire* est jointe à cet ouvrage. La même année vit encore paraître : *Traité de la liberté de conscience, où de l'autorité des souverains sur la religion des peuples, par L. D. L. G.* (Léon de la Guitonnière, c'est-à-dire Noël Aubert de Versé); Cologne, P. Marteau, 1687, in-12. Aubert triomphait, et abusait même de son triomphe. Tandis que Jurieu rassemblait les gens de sa cabale et cherchait à se consoler dans leur compagnie de l'échec que venait de subir son orgueil, Aubert quittait Amsterdam, arrivait, la tête haute, dans les quartiers de son adversaire, se faisait admettre dans les meilleures compagnies de la ville et défiait insolemment la persécution.

(1) Voici le passage de Bayle : « On le fera souvenir aussi du factum qu'il (Jurieu) a publié contre Aubert de Versé, si plein de saletez qu'à peine y a-t-il de prostituée qui put les lire sans rougir. Tout le monde a été scandalisé qu'un ministre, en cela moins scrupuleux qu'un orateur payen, ait voulu fouiller dans de telles ordures, les faire venir de France à grands frais, les copier, les mettre en ordre, les corriger sur l'épreuve de l'imprimeur et les distribuer partout. On en étoit d'autant plus scandalisé qu'on savoit bien qu'il n'étoit poussé à cela que par un ressentiment personnel, à cause que cet homme médisoit de lui, mais principalement à cause qu'il avoit été le premier qui avoit relevé dans un écrit public l'absurdité et pitoyable contradiction où M. J. étoit tombé, en se mêlant d'écrire sur les persécutions de religion, et que tout fraîchement il avoit publié un livre sous le titre de *Nouveau Visionnaire de Roterdam*, où il l'avoit désolé Cette connoissance du vrai motif et l'horreur publique contre ce factum furent cause qu'on n'eut point de pitié de le voir échouer misérablement dans cette entreprise. De Versé le foudroya par un autre factum où il mit son nom, se montrant plus assuré que son délateur, qui avoit caché le sien. Il est ensuite venu le braver jusques sur son fumier à Roterdam, y passant et repassant, y séjournant et se produisant partout. » — Bayle, *La Cabale chimérique*, ch. IV.

Il en était là, quand tout-à-coup on le vit changer de langage et de tenue. Quel évènement était venu l'atteindre au milieu de son triomphe et porter le trouble dans ses résolutions ? on l'ignore. Nous soupçonnons qu'après s'être engagé fort loin, il redouta les ressentiments qu'il avait provoqués et crut devoir prendre la retraite, tandis que les voies étaient encore libres. Il n'y avait pas, en effet, beaucoup de sûreté dans les villes de la Hollande pour un ennemi déclaré de Jurieu. Celui ci ne manquait pas de partisans fanatiques et l'un d'eux pouvait le venger. Cependant la malveillance ne manqua pas d'attribuer à d'autres causes le changement qu'elle remarqua bientôt dans la conduite d'Aubert. M. Weiss (1) et après lui M. Desportes (2), attribuent à Noël Aubert *Les Trophées de Port-Royal renversés*; Amsterdam, 1688, in-12. Cette attribution est erronée. L'auteur des *Trophées* s'exprime ainsi dans la préface de ce livre: « Il y a quatre ou cinq ans, que l'auteur anonime qui répondit en Hollande au traité de M. Bossuet... touchant la Communion sous une seule espèce, promit dans sa préface de nous faire part bientôt d'un ouvrage de sa façon, contenant la réfutation des preuves que MM. Arnauld et Nicole ont apportées, pour justifier que l'Eglise des six premiers siècles a cru la présence réelle et la transubstantiation .. Cependant le public ne voit pas encore l'exécution d'une si belle promesse, quelque impatience qu'il ait de la voir. C'est là ce qui me fait croire qu'il y a quelques raisons fortes qui arrêtent cet auteur au milieu de sa course, et c'est ce qui m'oblige aussi à hazar-

(1) *Biographie universelle.*
(2) *Bibliographie du Maine.*

der l'édition des remarques que j'ai faites il y a près de douze ans.... » C'est bien Noël Aubert qui répondait en 1683 au *Traité* de Bossuet ; c'est bien lui qui, dans la préface de cette réponse, prenait l'engagement de renverser bientôt les *trophées imaginaires* de Port-Royal ; mais, en l'année 1688, il avait d'autres soins : il négociait son retour en France, et préparait sa conversion. L'occasion était favorable. Le ministre Chateauneuf et le P. de La Chaise lui-même firent bon accueil aux ouvertures d'Aubert, et il obtint bientôt une lettre de cachet qui lui permit de rentrer dans sa patrie. Il n'en profita pas sur-le-champ. Il fit d'abord un voyage en Angleterre, au mois de juillet de l'année 1688, pour aller terminer quelques démêlés avec une réfugiée protestante, Mademoiselle Cabaret, mère de sa femme. Cette affaire, qu'il ne termina pas heureusement, le retint un an encore sur la terre infidèle (1). C'est là qu'il composa en 1689, étant à Kinsington, chez le chevalier Bridger, *La clef de l'Apocalypse, ou Histoire de l'état de l'église chrétienne sous la quatrième monarchie ;* ouvrage dédié au pape, qui fut publié à Paris, en 1703, chez Daniel Hofthemels, en 2 vol. in-8°. On veut que cet ouvrage, plein de violences contre Jurieu, plein de témoignages de déférence envers l'Eglise romaine, ne soit que le développement d'un opuscule publié par Aubert en 1690, sous le titre de la *Véritable clef de l'Apocalypse* (2). Nous ne connaissons pas cet abrégé. Quoi qu'il en soit, vers le milieu de l'année 1689, Aubert vint à Paris, et n'eut rien de plus pressé que de solliciter son admission au sein de l'Eglise catholique.

(1) *L'Anti-Socinien*, pag. 322 et suiv.
(2) M. Weiss, *Biographie universelle.*

Comme il s'était signalé chez les protestants par l'intempérance de ses déclamations, et qu'il avait été, dans ce parti, l'un des chefs de la plus turbulente milice, on mit quelques difficultés à recevoir sa rétractation pour lui donner plus d'éclat. L'abbé d'Aquin, agent-général du clergé de France, l'archevêque de Paris, et l'évêque d'Agen, Mascaron, qui avait autrefois compté Noël Aubert parmi ses élèves, lorsqu'il professait la rhétorique au collége du Mans, s'employèrent en sa faveur et firent d'actives démarches pour obtenir sa réintégration. Elle lui fut accordée avant la fin de l'année 1689 (1), avec une pension modeste ; mais il lui fut imposé, comme pénitence, d'écrire et de publier un ouvrage qui devait contenir le désaveu de ses anciennes erreurs. C'est pour obéir à cet ordre qu'il mit au jour : *L'Anti-Socinien, ou Nouvelle apologie de la foi catholique contre les Sociniens et les Calvinistes*, Paris, Mazuel, 1692, in-12. Ce livre est, en effet, un acte de pénitence fait à deux genoux : de l'ancien homme il ne reste qu'une chose, cette violence de langage que n'avaient pas toujours approuvée les calvinistes les plus résolus.

Noël Aubert, sieur de Versé, mourut à Paris en 1714, sur la paroisse de Saint-Benoît. Il menait encore la vie la plus agitée, et, comme il s'exprimait sur toutes choses avec beaucoup trop de liberté, bien des gens refusaient de croire à la sincérité de son retour parmi les catholiques.

M. Weiss a mentionné, dans la *Biographie universelle*, les titres de quelques ouvrages qui sont impro-

(1) E. Dupin, *Table des Auteurs ecclésiastiques du* 17 S. tom. II, pag. 2771.

prement attribués à Noël Aubert de Versé : à cette liste nous ajouterons : *Histoire abrégée de la naissance et des progrès du Kouakerisme.* ; Cologne, 1692, in-12.

SARRAZIN (JEAN).

JEAN SARRAZIN, né dans le Maine, mais on ne sait en quel lieu, est auteur d'une horographie dont il suffit de faire connaître le titre : *Horographum catholicum, seu universale, quò omnia cujuscumque generis horologia sciotherica... describuntur, magno Condæo dicat inventor* Joannes Sarrazinus, Cœnomanus; Parisiis, Cramoisy, 1630, in-4°. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur cet auteur : au commencement du siècle dernier, son livre occupait encore une place honorable dans les bibliothèques spéciales. On ne l'ouvre plus aujourd'hui.

GUYARD (JEAN).

On ne connaît ce JEAN GUYARD que par la notice de La Croix du Maine : « Jean Guyard, sieur de la Brunelière. Il a escrit plusieurs poëmes françois, non encores imprimez ; ensemble plusieurs oraisons, épistres et harangues assez bien dictées. Il mourut au Mans (lieu de sa nativité) le 3e jour de may 1568. »

GUITTON (MICHEL).

MICHEL GUITTON, GUITON, ou GUILLON, né à Saint-Martin-de-Dangeul, prit l'habit monastique dans l'abbaye de Cîteaux. Il fut ensuite prieur de l'abbaye de Perseigne, et le célèbre Armand de Rancé fit son noviciat sous sa discipline. Quelques années après, il gouverna le monastère de Saint-Benoît, au diocèse de Metz, et vint mourir à l'abbaye de l'Etoile. On a de lui : *Jésus conversant avec les hommes*; Paris, 1680, 5 vol. in-12. Cet ouvrage est devenu rare : nous n'en connaissons que le titre (1).

ESNAUD (FÉLIX.)

FÉLIX ESNAUD, né au Mans vers l'année 1657, fut reçu docteur en théologie en 1690. En 1708, il accompagna le maréchal de Tessé dans son voyage d'Italie. Au retour, en 1712, il fut nommé curé de Saint-Jean-en-Grève, et occupa cette cure jusqu'au 1er janvier 1742, date de sa mort. On lui doit : *Offices pour l'église de Saint-Jean-en-Grève, selon le bréviaire de Mgr de Vintimille, arch. de Paris*; Paris 1742.

(1) *Bibliographie du Maine* par M. Desportes. — Notes manuscrites de dom Liron.

LAIR, LECHARTIER, DESLANDES-GIRARD, FAISSOT, GOUAULT, R. TROTTÉ, ANT. DESAULNAIS, J. LEBALLEUR.

Lair, official du Mans, Lechartier, sieur de la Mahottière, conseiller au présidial du Mans, Deslandes-Girard, Faissot le jeune, Gouault, R. Trotté, Anth. Desaulnais, J. Leballeur, avocats, ont fait les uns et les autres quelques petits vers latins ou français en l'honneur de Mathurin Louis, sieur des Malicottes. Ces vers se trouvent, avec d'autres, en tête des *Remarques et notes sommaires sur la coutume du Maine* Nous avons lieu de supposer que le Maine avait vu naître ces divers personnages, mais nous ne les connaissons pas autrement.

LEBALLEUR.

JOSEPH LEBALLEUR, religieux cordelier, professeur de théologie, provincial de la province de Touraine Pictavienne, est né, dit-on, dans la ville de Sablé (1). On a de ce docteur : *La religion révélée défendue contre les ennemis qui l'ont attaquée;* Paris, Lambert, 1757, 4 vol. in-12. C'est, comme on le voit, un ouvrage considérable : ajoutons que c'est un ouvrage grave, de haute polémique, bien distribué, pas trop subtil, et bien écrit.

(1) M. Desportes, *Bibliographie du Maine*.

L'école franciscaine a produit, dans le XVIIIe siècle, peu des livres aussi recommandables.

GODEFROID (G.)

G. GODEFROID, chanoine de l'église du Mans, nous est connu comme auteur de quelques vers français, composés en l'honneur de Pierre Trouillart, et qui se trouvent en tête des *Mémoires des comtes du Maine*. C'était un ami de Costar. Dans le recueil des *Lettres* de Costar, il y en a plusieurs à son adresse.

MONTÉAN (CHARLES.)

CHARLES MONTÉAN, inscrit au catalogue alphabétique de dom de Gennes comme ayant eu le Maine pour lieu natal, est auteur d'un mémoire qui a pour titre: *Droits des chapitres généraux des congrégations, discutés en deux lettres*, Naucy, Nicolaï, 1739. Charles Montéan portait l'habit de saint Benoît.

PLUMARD (LOUIS-JOSEPH).

LOUIS-JOSEPH PLUMARD, sieur de Dangeul, né au Mans en 1722, fut à la fois maître en la chambre des comptes et maître d'hôtel de la maison du roi. Ces ti-

tres ont pu lui faire honneur pendant sa vie : pour illustrer son nom, après sa mort, il a laissé de bons livres.

Le premier en date n'est qu'une traduction. Don Bernardo de Ulloa ayant publié, en 1740, un long mémoire sur la décadence des manufactures espagnoles, Plumard de Dangeul jugea que la France pouvait profiter des sages conseils donnés à l'Espagne par le gentilhomme de Séville, et traduisit son mémoire en français. Cette traduction fut remise au roi le 27 mars 1752, comme nous l'apprend une note écrite sur la garde de l'exemplaire original (1) : elle fut publiée l'année suivante sous ce titre : *Rétablissement des Manufactures et du Commerce d'Espagne*; Amsterdam, 1753, in-12. On remarque quelques différences entre le manuscrit et l'imprimé : en tête du manuscrit, se trouve une nomenclature assez étendue de tous les termes employés par les Espagnols pour désigner les choses qui appartiennent à l'administration des finances; la traduction imprimée n'est pas non plus tout à fait conforme à la traduction manuscrite.

Quelques années après, Plumard de Dangeul publia : *Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande-Bretagne, par rapport au commerce et aux autres sources de la puissance des états*; traduction de l'anglais du chevalier John Nickolls; Leyde, 1754, in-8°. Est-ce-bien une seconde édition, comme le titre le déclare? Nous croyons que cette déclaration est fausse et que l'auteur a voulu, par cet innocent mensonge, détourner l'attention des surveillants de la presse, après avoir, au moyen d'un impression

(1) Bibliothèque Nationale, fonds de Versailles, n° 7660 (4).

clandestine, déjà soustrait son livre aux regards des censeurs officiels : le chevalier John Nickolls n'est lui-même qu'un personnage imaginaire et l'original anglais une fiction, comme l'a reconnu M. Barbier, dans son excellent *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*. — Mais pourquoi ces fraudes ? Toutes les *Remarques* de Plumard sur le gouvernement de la France, se résument dans cette phrase énergique : « En France, l'état religieux, la constitution militaire, les préjugés de la nation sur la noblesse, l'excessive inégalité de la distribution des richesses, le luxe, la pauvreté, se réunissent pour arrêter la propagation de l'espèce des hommes (1). » L'état religieux, parce qu'il condamne au célibat cinq cent mille individus des deux sexes; l'état militaire, parce qu'il réduit temporairement cent cinquante mille hommes à la même condition ; la noblesse, qui appauvrit l'Etat de deux manières, en vivant à sa charge et en ne travaillant pas, parce qu'elle ne produit que des citoyens oisifs, c'est-à-dire inutiles ; le luxe, parce qu'en créant la gêne au sein de l'abondance, il diminue le nombre des mariages, ou les condamne à la stérilité ; la pauvreté, parce qu'une famille nombreuse ne peut habiter l'étroite demeure du malheureux artisan. En l'année 1754, ces *Remarques* devaient passer pour séditieuses : un maître d'hôtel de la maison du roi ne pouvait les rendre publiques, sous sa propre responsabilité. On doit encore à Plumard de Dangeul : *Examen de la conduite de la Grande-Bretagne à l'egard de la Hollande, depuis la naissance de la République* ; Paris, 1756, in-8°. Cet ouvrage est men-

(1) Pag. 19.

tionné dans les tables de M. Quérard : nous n'avons pu le rencontrer.

GLAPION (Jean).

Sander (1) et, après lui, Noël Paquot, dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire Littéraire des Pays-Bas* (2), font naître Jean GLAPION dans la ville de Bruges. Nous connaissons trop l'origine de cette erreur : Glapion a passé presque toute sa vie hors de France, et, dans les affaires les plus importantes, il s'est montré si zélé serviteur des ennemis de son pays, qu'ils ont pu, sans hésitation, le compter au nombre de leurs concitoyens. Il était né à la Ferté-Bernard, au Maine, comme l'attestent tous les témoignages authentiques et avait fait profession de suivre la règle de Saint François dans la maison des Cordeliers du Mans : ayant ensuite quitté cette maison, il avait été terminer ses études en Sorbonne et conquérir les insignes du doctorat ; c'est alors qu'il s'était fait remarquer, comme prédicateur, par l'élégance et la facilité de son langage, et qu'il avait obtenu, dans son ordre, la charge de commissaire-général et de procureur en la cour de Rome, puis celle de provincial de la Gaule Belgique, province qui comprenait les Pays-Bas et le Duché de Bourgogne. Ces divers emplois l'ayant éloigné de Paris, il n'y rentra plus. Voilà l'histoire des premières années de sa vie.

(1) *Flandria Illustrata.*
(2) Tom. IV, pag. 403.

On le vit bientôt paraître sur un plus grand théâtre. Maximilien, roi des Romains, avait exaspéré les Flamands en les chargeant d'impôts. Ils se révoltèrent. Cet héritier présomptif de l'Empire, qui plaçait une trop grande confiance dans l'autorité de son nom et dans la force de ses armées, voulut aller en personne châtier les rebelles, et, dans ce dessein, il se rendit à Bruges : mais il ne put aller plus loin ; les habitants de la ville coururent aux armes, enveloppèrent Maximilien et le firent prisonnier. A la nouvelle de cet évènement, l'empereur Frédéric écrivit aux gens de Bruges une lettre pleine de colère, et le pape Innocent VIII fulmina l'anathème contre la cité rebelle : mais les foudres pontificales ne furent pas moins impuissantes que les menaces impériales ; les Flamands firent entendre qu'ils obtiendraient justice ou périraient sous les ruines de leurs toits embrâsés. Il fallut avoir recours aux négociations, c'est-à-dire aux intrigues. Ce fut le provincial des Franciscains qui, par les ordres du cardinal Ximenès, dirigea les envoyés de l'Empire, et ses avis, qui furent écoutés, triomphèrent de tous les obstacles : après trois mois de conférences, Maximilien consentit à retirer ses troupes et fut mis en liberté (1).

Il devait à son libérateur un témoignage de sa reconnaissance. Glapion fut nommé sans délai confesseur ordinaire et premier aumônier du roi des Romains, et le suivit à Vienne : à ces titres il sut bientôt en joindre un autre, qui, pour n'être pas officiel, ne valait pas moins ; il devint le confident, le conseiller intime de l'héritier de l'Empire et de l'Empereur. C'est lui qui, suivant

(1) Claude Blondeau, *Portraits*, Glapion, pag. 2-3.

Blondeau, conduisit, en 1492, cette importante négociation qui amena la restitution de la Cerdagne et du Roussillon à la couronne d'Espagne et l'invasion du royaume de Naples par Charles VIII : perte et accroissement de territoire qui furent pour la France des évènements non moins désastreux. Le même historien reconnaît que Glapion ne demeura pas étranger aux intrigues qui eurent pour objet la confédération de 1496 et pour résultat la ruine de la domination française dans le sud de l'Italie. C'était donc un habile diplomate. Maximilien, qui n'était pas moins imprévoyant que téméraire, avait besoin d'un tel directeur. Si Glapion n'augmenta pas la puissance de l'empire d'Autriche, il ne la laissa pas, du moins, amoindrir : sous un prince tel que Maximilien, il ne pouvait faire plus.

Charles V ne le traita pas avec moins d'égards : mais n'écoutant guère les conseils d'autrui, et voulant, d'ailleurs, pratiquer une politique nouvelle, il se soucia moins d'employer Glapion que de récompenser dignement ses services. A la mort du cardinal de Ximenès, il lui donna l'évêché de Tolède. Glapion occupait ce glorieux emploi lorsqu'il fut atteint à Valladolid, dans une de ses visites épiscopales, d'un flux de sang qui l'emporta. Il mourut le 15 septembre 1522, suivant Paquot, ou le 22 septembre, suivant Blondeau.

Mais c'en est assez sur l'homme d'état ; il faut maintenant parler de l'écrivain. Glapion a-t-il laissé quelques lettres d'affaires ? Cela est vraisemblable ; cependant nous n'en trouvons dans aucun recueil. Son principal ouvrage a pour titre : *Le passe-temps du pélerin de la vie humaine* : il est inédit, mais le catalogue de M. Haënel nous fait connaître qu'il en existe deux ma-

nuscrits en France : l'un à la bibliothèque de Besançon, l'autre à la bibliothèque d'Arras. Il paraît qu'il avait été traduit en flamand, car un ouvrage flamand attribué, sous le même titre, à frère Jean Glapion, se trouve au nombre des *livres réprouvés* par la faculté de Louvain (1). Nicolas Volkir a recueilli quelques opuscules de Jean Glapion, pour les publier dans un volume qui a pour titre : *Le petit recueil du polygraphe instructif et moral;* 1523. C'était un des grands amis d'Erasme (2). Souvent accusé près de l'empereur, Erasme chargeait Glapion de le justifier, et c'est un service que celui-ci lui rendit plus d'une fois (3). Il le faisait sans beaucoup de peine, car, ainsi que le dit Erasme, il exerçait un souverain empire sur la conscience de l'héritier des Césars : « Nihil apud Cœsarem non poterat, dum viveret (4). »

BIGOT (.....)

Nous ne connaissons cet écrivain que par le titre du seul ouvrage qu'il nous ait laissé. Il était curé de Montfort vers l'année 1715, et il a écrit un *Mémoire histori-*

(1) 1550, in-4°. Voici le titre flamand du livre de Glapion : *Een suver Tractaetken gemaemt Tyt-cortinghe der Pelgrimagien des Menschen levens, dat men broeder Jan Glapion toe scryft.*

(2) Epistolæ Erasmi, in editione *Operum* ; Lugduni-Batavorum, tom. III, col. 740. On n'a conservé qu'une lettre d'Erasme à Glapion. *Ibid.* col. 742.

(3) *Ibid.* Tom. III, col. 740, 741, 752.

(4) *Ibid.* Col. 739. On trouvera quelques épigrammes sur la mort de Glapion dans le tome second des *Deliciæ poetarum Germanorum*. Elles sont d'un franc luthérien, Euricius Cordus.

que sur Montfort-le-Rotrou, les seigneurs, les curés et l'hôpital. Ce Mémoire, encore inédit, occupe un volume in-4° de 400 pages. Il est conservé dans les archives de la mairie de Montfort (1).

TAMOT (GABRIEL.)

Voici la notice de La Croix du Maine sur cet écrivain : « GABRIEL TAMOT, advocat au Mans, l'an 1540, ou environ. Il a escrit quelques Poësies françoises, desquelles il s'en voit quelques unes imprimées avecques celles de Charles Fonteine, Parisien. Il a escrit quelques Recherches des Antiquitez de la ville et cité du Mans; mais ses œuvres ne sont imprimées (2). » Les manuscrits laissés par Gabriel Tamot sont perdus ; ce qu'on a conservé de ses poésies se trouve dans *Les Ruisseaux de Fontaine*, recueil publié en 1555. L'abbé Goujet en a reproduit quelques vers dans la *Bibliothèque Française* (3); on y voit que Tamot n'était pas riche, et que, d'ailleurs, il ne se plaçait pas au nombre des grands esprits. Le cardinal de Luxembourg léguait en mourant à la fille de Gabriel Tamot « pour ayder à la marier, » la somme de dix livres tournois (4).

(1) M. Desportes, *Bibliogr. du Maine*.
(2) Bibliothèque Françoise.
(3) Tom. XI, pag. 184.
(4) Le Corvaisier, *Hist. des Evêq. du Mans*, pag. 810.

ORRY (JEAN.)

Il faut rapprocher de la notice qui précède ce que La Croix du Maine dit au sujet de JEAN ORRY : « Jean Ory, advocat au Mans, natif de la paroisse de Courcité, au pays du Maine. Il estoit poëte françois, comme il se voit par aucunes de ses poësies imprimées avecques celles de Charles Fonteine, Parisien. Il a escrit quelques Mémoires et Recherches des Antiquitez du Maine, selon que j'ay entendu d'aucuns siens parents et amis, mais je ne les ai point veuz et n'ont esté mis en lumière. Il a escrit quelques vers françois sur la mort de M. de Langey, messire Guillaume du Bellay, non encores imprimez. Il a escrit un Art Poëtiq François non encores imprimé. Il florissait au Mans, exerceant son estat d'advocat, l'an 1544, soubs le règne du roy François Ier. » Il n'est pas douteux que Jean Orry ait écrit des vers, puisqu'on en voit de sa façon dans *Les Ruisseaux de Fontaine*; mais on ne retrouve pas plus les Recherches historiques de Jean Orry, que celles de son contemporain et ami Gabriel Tamot.

SEIGNEUR (ROLAND.)

Nous ne connaissons cet écrivain que par la notice suivante de La Croix du Maine : « ROLAND SEIGNEUR, natif de la ville du Mans, sieur de Buissay et de la Fourrerie, au Maine, jeune homme autant parfait et excellent

pour plusieurs rares vertuz et honestes exercices (auxquels il prent plaisir) qu'autre en sa qualité; car pour le jeu de l'espinette et pour la cognoissance de la musique, il y est tellement versé que quand je le voudrois mettre par escrit, on jugeroit que ce seroit chose impossible d'en scavoir tant comme il sait, en si bas âge, et veu le rang ou qualité qu'il tient, estant homme faisant profession des lettres et surtout de la jurisprudence. Or, pour parler de ses compositions, voicy ce qu'il a délibéré de faire bien tost mettre en lumière : un Discours touchant les Vices des hommes, ensemble leur nature et qualité, avec les remèdes pour les scavoir fuir et éviter. Ce subject n'a encores esté traicté d'aucun de la façon qu'il le veult poursuyvre, et tant pour l'amour de son honneur et gloire, que pour le désir que j'ay que cela fust communiqué à tous, je désire bien for qu'il le face imprimer. Il a escrit plusieurs Poëmes francois, et entre-autres quelques-uns à la louange du sieur du Bartaz, imprimez avec sa Sepmaine. Il florist cette année 1584. »

Ici finit la notice de La Croix du Maine, et nous ne savons rien y ajouter.

VEAU (PATRICE.)

PATRICE VEAU, né au Mans, prêtre séculier, composa un recueil de Noëls : *Cantiques ou Noëlz nouveaux pour chanter à la louange de Dieu;* Le Mans, 1611, in-8°. Nous ne connaissons que le titre de ce recueil.

LEVAYER DE MARCILLY.

M. Desportes compte au nombre des écrivains nés dans le Maine un LEVAYER, sieur de Marcilly, sur lequel nous avons peu des renseignements. On lui attribue *Le Roman Espagnol, ou Nouvelle traduction de la Diane de Montemayor*; Paris, Briasson, 1735, in-12. Cette traduction est beaucoup trop libre. Estimant que la littérature espagnole n'a pas la gravité prescrite par les règles du bon goût, qu'elle recherche des images pour dire les choses les plus simples, et se montre trop prodigue de descriptions, Levayer de Marcilly a retranché de la *Diane* tout ce qu'il ne trouvait pas à sa convenance, et en a fait, en propres termes, un abrégé. On soupçonne ce que peut être l'abrégé d'une pastorale : rien de plus disgrâcieux et de plus maussade. Ce Levayer de Marcilly était un des amis de dom Rivet. Il lui a écrit plusieurs lettres qui ont été conservées. On les trouve à la Bibliothèque Nationale (1).

DESJARDINS (MARIE-CATHERINE-HORTENSE).

MARIE-CATHERINE-HORTENSE DESJARDINS, plus connue sous le nom de Mme DE VILLEDIEU, est née en 1631, à Saint-Remi-du-Plain, de Catherine Ferrand,

(1) Résidu de Saint-Germain, carton 129.

ancienne femme de chambre de la duchesse de Rohan (1), et de Guillaume Desjardins, prévôt de la maréchaussée d'Alençon. Elle manifesta de bonne heure de l'inclination pour les lettres; mais comme elle avait l'humeur vive, enjouée, et l'imagination assez mal réglée, elle rechercha de préférence les romans, les poésies galantes. Son éducation achevée, elle connaissait mieux que personne la géographie de Cythère, et l'on ne pouvait craindre qu'elle s'égarât jamais sur les rives du Tendre, si ce n'est avec préméditation : ce qui ne tarda pas trop. Elle habitait avec son père la ville d'Alençon, ville triste, mais environnée de vertes prairies et de frais ombrages qui charment les sens et invitent à rêver. Catherine Desjardins, qui venait souvent chercher des distractions en ces lieux solitaires, y vit bientôt apparaître l'image d'un jeune homme, qui ne lui parut pas indigne d'être son interlocuteur dans un dialogue amoureux. C'était un de ses cousins et des plus proches, car il portait son nom, et le degré de leur parenté semblait apporter quelque obstacle à une union légitime. Mais cela ne pouvait arrêter Catherine. Avait-elle donc besoin de convier son père et son confesseur à venir l'entendre prononcer les doux serments de l'hymen ? C'est un usage que n'avaient pas plus observé la Diane de Montemaior que la Galathée de Virgile. Les deux amants, d'un commun accord, s'affranchirent de cette obligation. Cependant,

Il n'est pas de secret que le temps ne révèle :

Catherine reconnut bientôt qu'elle ne pouvait prolonger

(1) Et de madame de Montbazon. *Historiettes* de Tallemant-des-Réaux, tom. x, pag. 221 de l'édition de 1848.

son séjour dans la maison paternelle, sans trahir elle-même le mystère de ses galanteries ; elle prit donc la fuite, et courut chercher un refuge chez la duchesse de Rohan. Celle-ci lui fit bon accueil, la plaignit, l'excusa peut-être, et lui procura les moyens de vivre dans la retraite, jusqu'au jour où la nature devait achever le roman commencé par elle sur les rives de la Sarthe. Catherine fut alors mère d'un fils qui ne vécut que six semaines. Elle reparut ensuite chez la duchesse de Rohan et s'y fit remarquer par les charmes de son visage et de son esprit. Voici le portrait qu'elle a tracé d'elle-même : « J'ai la physionomie heureuse et spirituelle, les yeux noirs et petits, mais pleins de feu ; la bouche grande, mais d'assez belles dents ; le teint aussi beau que peut l'être un reste de petite-vérole maligne ; le tour du visage ovale ; mais j'ose dire que j'aurais bien plus d'avantage à montrer mon âme que mon corps (1). » C'est le portrait d'une femme plus gracieuse que belle (2) : mais on se prosterne avec respect devant la beauté, tandis que la grâce séduit, éveille l'ardeur des sens et trouble le jugement. Un jeune capitaine d'infanterie, fils d'un maître de musique de la chapelle du roi, se sentit bientôt entraîné vers Catherine par un irrésistible penchant. Il s'appelait Boisset

(1) *Galerie des Peintures*, Paris, 1663, in-12. Quelques bibliographes placent cette *Galerie des Peintures* au catalogue des Œuvres de Catherine Desjardins. Ils se trompent. C'est un recueil de portraits parmi lesquels elle n'a fait que le sien. Il existe une édition de 1659 dans laquelle ce portrait ne se trouve pas encore.

(2, Encore a-t-elle fait de ses charmes équivoques une description plus avantageuse que vraie, s'il faut s'en rapporter à Tallemant-des-Reaux. « La petite vérole, dit-il, n'a pas contribué à la faire belle : hors la taille, elle n'a rien d'agréable, et, à tout prendre, elle est laide : d'ailleurs, à sa mine, vous ne jugeriez jamais qu'elle fût bien sage. »

de Villedieu, ce qui lui donnait l'air d'un homme de condition ; il portait galamment ses épaulettes, et, bien fait de sa personne, il se faisait encore remarquer par l'élégance de son esprit. On ne pouvait dédaigner de tels hommages pour observer la foi jurée au cousin d'Alençon. Catherine ne résista pas longtemps aux tendres sollicitations de M. de Villedieu ; mais quand elle le pria de vouloir bien donner le sceau du mariage aux engagements de son cœur, celui-ci se trouva dans un grand embarras : cependant, pour n'éprouver aucun refus, il ne refusa rien, promit le mariage et en laissa publier les bans (1). C'est alors que la fille d'un notaire de la rue Montmartre, M[lle] de Fez, se déclarant l'épouse légitime du sieur de Villedieu, vient lui rappeler quelles peines la loi civile réserve à la bigamie. Aussitôt, Villedieu prend la fuite et se rend à Cambrai où son régiment tenait garnison (2). Catherine, impatiente de venger cette injure, prend l'habit d'un cavalier, court sur les traces du fugitif, et va lui demander raison, les armes à la main, de ses abominables procédés. Mais cette affaire eut d'autres suites. Réconciliés à la première entrevue, Catherine et son capitaine prirent le parti d'aller braver en Hollande les oppositions de la fille du notaire, et les menaces de la reine-mère qui protégeait l'épouse outragée. On croit qu'ils furent unis par un pasteur hollandais : il est certain qu'ils reparurent bientôt à Paris et qu'ils y vécurent comme gens mariés, ayant fait taire toutes les plaintes et calmé tous les ressentiments. Mais

(1) Tallemant-des-Réaux raconte d'une manière assez plaisante les commencements de cette aventure. Que ce récit soit ou ne soit pas exact, nous ne pouvons le reproduire.

(2) *Histoire du théâtre français*, tom. IX, pag. 130.

ce Villedieu n'était qu'un fat et qu'un libertin. Il avait épousé M[lle] de Fez pour ses écus, et l'avait quittée après les avoir dévorés au tripot : il se lassa bientôt d'admirer les yeux noirs et les belles dents de Catherine, et rechercha d'autres maîtresses. Catherine porta plainte devant le tribunal de l'Amour contre l'ingrat Clidamis : l'Amour lui conseilla de sécher ses larmes et d'offrir à de plus dignes un cœur sur lequel Clidamis n'avait plus aucun droit. Elle suivit ce conseil, et, pour justifier la liberté de ses mœurs, elle se fit une morale particulière, dont le premier article fut celui-ci :

Si l'amour est un vice,
C'est un vice plus beau que toutes les vertus (1).

A quelque temps de là, Villedieu fut obligé de rejoindre son régiment, qui allait guerroyer dans les Flandres, et, à la première rencontre, il reçut une blessure mortelle (2). D'autres racontent qu'il fut tué dans un duel, par un des nombreux adorateurs de Catherine (3). Quoi qu'il en soit, il eut une fin tragique, et sa mort fit répandre peu de larmes. Sans avoir désormais l'excuse d'une légitime vengeance, Catherine obéit par habitude aux penchants, c'est-à-dire aux caprices de son cœur.

A la cour et même à la ville, il n'était bruit que de cette galante héroïne, et chacun, en racontant ses aventures, ajoutait qu'elle était douée d'un esprit supérieur. Dès sa première jeunesse, sous le toit paternel, elle avait

(1) *Œuvres meslées*, pag. 214 de l'édit. de 1725.
(2) *Histoire littéraire des femmes françoises*, tom. II, pag. 8.
(3) *Biographie universelle*, au mot *Villedieu*.

fait des vers; elle en avait lu chez la duchesse de Rohan, et ils avaient obtenu l'approbation des experts. Le public était donc curieux de recevoir ses confidences. Elle les avait fait longtemps attendre; enfin elle avait donné, en 1660, quelques mois avant le commencement de ses intrigues avec Villedieu : *Le récit en prose et en vers des Précieuses*. Cet opuscule est assez rare pour qu'on l'ait pu croire perdu : la Bibliothèque Nationale en a récemment acquis un exemplaire. C'est un livre qui se distingue par des qualités fort estimables : les vers de Catherine sont gais, faciles, naturels ; sa prose a quelquefois beaucoup d'élégance et de délicatesse : mais, il faut bien le dire, ni ses vers ni sa prose ne respectent assez la pudeur. A quelque temps de là, elle mit au jour, chez Barbin : *Alcidamie*, 1661, en deux volumes in-8°. Ce n'est pas un chef-d'œuvre. Le roman d'*Alcidamie* appartient au genre ennuyeux. Ecrit avec correction, sans trop d'emphase, sans trop de recherche, il n'est pas tout-à-fait dépourvu d'invention ; mais on voit que Catherine, encore peu sûre d'elle-même, s'est trop préoccupée de façonner ses personnages à la ressemblance des héros de *la Clélie*. L'année suivante, elle publia deux volumes de vers, et fit représenter une tragédie. Les gazettes enregistrèrent trois succès. Aussitôt elle vit accourir auprès d'elle non moins de gens d'esprit que de galants.

Le 20 février 1662, Claude Barbin fit consigner sur les registres de la communauté des libraires qu'il venait d'être autorisé pour un *Recueil de poësies de mademoiselle Desjardins*, en un volume in-12. L'ouvrage parut peu de temps après. Il se compose d'élégies, de madrigaux et de lettres La *Muse* de Loret nous assure que les élégies fu-

rent très goûtées. Nous le croyons volontiers. Ce ne sont pas de languissantes complaintes, mais de vigoureuses imprécations contre les amants perfides; et elles paraissent inspirées par un si vif sentiment des devoirs et des droits de l'amour, qu'elles doivent avoir quelque rapport aux premières trahisons de Villedieu : cette véhémente susceptibilité n'appartient pas aux veuves souvent consolées ; elles ont plus d'indulgence pour les faiblesses du cœur. La même année vit paraître : *Le Carousel de Monseigneur le Dauphin*, par mademoiselle Desjardins; Paris, G. Quinet, in-12. C'est un recueil de vers plus légers. Cette légèreté va même jusqu'au mépris des bienséances. Une femme peut composer de tels vers, et les réciter à des amis rassemblés dans sa ruelle ; mais elle ne doit pas les transmettre au public. Parlons de la tragédie.

Représentée sur l'hôtel de Bourgogne, le 4 mai 1662, la tragédie de *Manlius Torquatus* eut un grand succès (1). Torquatus, consul romain, aime une captive nommée Omphale. Celle-ci, que n'ont pu séduire ses tendres soins, que ses menaces n'ont pu soumettre, aime le fils du consul, le jeune Manlius. Manlius, commandant quelques légions, a, malgré les instructions du sénat, engagé contre les Latins une bataille qu'il a gagnée; mais comme une victoire n'excuse pas seule un délit aussi grave que le mépris des ordres du sénat, il vient à Rome expliquer, justifier sa conduite. Torquatus apprend alors que son fils est aimé d'Omphale : dans la fureur que lui cause cette nouvelle, il se promet de le perdre, et en effet, il réclame

(1) C'est ce que nous lisons dans une histoire manuscrite du Théâtre Français. Suivant Tallemant-des-Reaux, *Manlius* n'eut qu'un succès médiocre.

lui-même la sentence qui doit livrer le coupable aux licteurs. Vainement Junius, son ami, et Camille, veuve de son collègue Decius, adressent à ce père jaloux les plus vives remontrances; vainement Omphale le supplie et prend même en versant des larmes l'engagement de se donner à lui s'il épargne les jours de Manlius; sa colère est inflexible. Par les ordres de Torquatus, les gardes entraînent Manlius et le conduisent au lieu du supplice. Mais l'armée se soulève et délivre le vainqueur des Latins. Celui-ci paraît devant son père, vient lui offrir sa tête qu'il ne veut pas sauver à la faveur d'une révolte; et c'est alors que Torquatus, ramené par cet héroïque exemple aux sentiments de la nature et du devoir, pardonne à son fils, et lui promet la main d'Omphale.

Il y a dans cette tragi-comédie, une très grave invraisemblance; personne ne peut accepter que le farouche Torquatus ait eu la faiblesse d'aimer une femme, une captive. Le dénouement n'est pas d'ailleurs conforme au témoignage des historiens, suivant lesquels la tête du jeune Manlius tomba sous la hache des licteurs. Mais, la fable de cette pièce étant admise, il faut la placer au premier rang parmi celles qui appartiennent au théâtre du second ordre. Le caractère de Manlius est fort beau, celui d'Omphale ne l'est pas moins; nous ne remarquons, dans la mise en scène, rien qui ne soit conforme aux règles, et l'intérêt, excité par les deux moyens classiques, la terreur et la pitié, se soutient et va toujours croissant. Ajoutons, que si l'on rencontre plus d'une tirade précieuse dans les longs discours que tiennent les personnages de cette tragédie, ils récitent aussi fort souvent des vers de la bonne fabrique. En voici quelquesuns. Manlius se présentepour la première fois de-

vant le consul son père, et vient s'excuser d'avoir battu l'armée latine, sans avoir tenu compte des terreurs du sénat :

TORQUATUS.

Venez-vous demander un ordre pour combattre ?
Ou si vous avez cru que parmi les Romains,
Un père et le sénat sont des fantômes vains ?
Quand vous avez risqué toute la république,
Avez-vous cru monstrer un courage héroïque ?
Faire voir qu'un vainqueur est au-dessus des loix,
Et qu'on peut tout braver quand on soumet des rois ?
Ces sentiments sont beaux, et cette noble audace
Vous fera prendre icy pour le dieu de la Thrace ;
Après un tel exploict il vous faut un autel ;
Quand on méprise Rome, on doit être immortel.

MANLIUS.

J'ai trop de confiance en la valeur romaine
Pour avoir cru, Seigneur, la victoire incertaine ;
Mon cœur auroit tremblé pour le peuple latin,
Mais l'ardeur des Romains m'assuroit du destin :
Les mener au combat, c'est courir à la gloire ;
On diroit qu'ils ont l'art d'enchainer la victoire ;
Ils la traînent partout, elle suit tous leurs pas
Et doit une conqueste à leurs moindres combats.
Pouvois-je donc, Seigneur, avoir l'âme alarmée ?

TORQUATUS.

On sçavoit mieux que vous la valeur de l'armée,
Quand on vous deffendit de donner le combat.
Avez-vous meilleur sens que n'a tout le sénat ?
Depuis quand avez-vous assez d'expérience
Pour être dispensé de son obéissance ?
Dites-nous vostre rang, vos vertus, vos exploits,
Enfin ce qui vous met au-dessus de nos loix.

MANLIUS.

Le nom de Manlius, mon sang et ma naissance
Sont, Seigneur, mes exploits et mon expérience ;
C'est pour m'autoriser un droict assez puissant.
Les Romains de mon nom triomphent en naissant.

TORQUATUS.

Les Romains de ce nom craignent sur toute chose
De ne pas observer la loy qu'on leur impose ;
A ce premier devoir ils feroient tout céder,
Et sçavent obéir, s'ils sçavent commander.
Cette règle est pour vous difficile à comprendre,
Mais, avant qu'il soit peu, je sçauray vous l'apprendre ;
Ne quittez pas le camp sous peine du trépas.

MANLIUS.

Ordonnez donc, Seigneur, qu'on ne l'attaque pas :
Si l'on vous obéit, j'observerai sans peine
Le respect nécessaire à la vertu romaine ;
Faites qu'on soit en paix, et je serai soumis,
Mais je crains tout de moi s'il vient des ennemis.

TORQUATUS.

Ne me répliquez plus ; sortez.

Ce sont là de beaux vers. De Visé, dans le *Mercure galant*, censura quelques endroits de *Manlius*. Il fit remarquer, et à bon droit, que le principal personnage de cette tragédie est souvent bavard et toujours irrésolu ; en outre, il accusa l'auteur d'avoir trop peu respecté les témoignages de l'histoire : mais on lui répondit qu'un juge des plus compétents, l'abbé d'Aubignac, avait lui-

même ordonné la mise en scène de *Manlius*, et que, d'ailleurs, dans un ouvrage tragique, l'intérêt doit toujours avoir le pas sur la vérité. Loret s'inscrivit sans hésiter parmi les apologistes de *Manlius* (1). Enfin les nombreux amis de Catherine formèrent une telle cabale, que *Manlius* parut un instant disputer les suffrages du public au *Sertorius* de Pierre Corneille. Il y eut, dans l'année 1662, deux éditions de cette tragédie, chez Claude Barbin (2). Chacun voulait la voir, ou, du moins, la lire. Quand cette fureur fut apaisée, elle jouit encore de quelque estime, puisqu'elle fut réimprimée à Amsterdam, par Schelte, en 1718, à Paris, par de G. de Luyne, en 1718, et, de nouveau, à Amsterdam, par Witwert, en 1741.

(1) ..... Bien des gens sont d'accord
Qu'on y voit du tendre et du fort,
Une judicieuse suite,
Du génie et de la conduite;
Et le tout si beau, si touchant,
Qu'à moins d'avoir l'esprit méchant,
Envieux, jaloux et sauvage,
Il faut admirer cet ouvrage
Que plusieurs nomment merveilleux,
D'autres disent miraculeux.....

Il s'exprime ensuite en ces termes sur Catherine Desjardins :

Déjà plusieurs beaux écrits d'elle
Couraient de ruelle en ruelle ;
On trouvoit fort doux et fort nets
Ses quatrains, sixains et sonnets .
Elle avoit fait mainte elégie
Pleine d'esprit et d'énergie,
Ses impromptus et madrigaux
Aux plus rares etoient égaux.
On idolatroit ses eglogues,
Quoique pourtant sans dialogues ;
Mais des gens d'assez bon *gustus*,
Disent que dans son *Torquatus*
Cette âme belle et bien sensée
S'est infiniment surpassée.

(*La Muse Historique.*)

(2) Quelques exemplaires portent le nom de Gabriel Quinet.

Le 17 avril 1665, les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne annoncèrent, sous le nom de *Nitetis*, une autre tragédie de Mme de Villedieu. Loret n'avait pas attendu la représentation, pour célébrer le mérite de la pièce et la gloire de l'auteur (1). Il ne fut pas bon prophète: *Nitetis* eut peu de succès. C'est une pièce où l'on rencontre quelques vers énergiques, quelques mouvements heureux ; mais elle est bien inférieure à *Manlius*. Tous les personnages qui se présentent sur la scène parlent un langage si peu vrai, ils font un grand étalage de sentiments si précieux, si raffinés, que, loin d'émouvoir, ils provoquent le rire. La fable de *Nitetis*, qui a pour dénouement la mort de Cambyse, n'est en rien conforme, d'ailleurs, aux vraisemblances historiques; ce sont des figures de fantaisie auxquelles l'auteur a prêté des noms connus: agissant avec cette liberté, Catherine Desjardins pouvait donc créer des situations tragi-

(1) Nitetis, tragédie exquise,
Depuis plus de six mois promise
(Ce m'a dit un certain mortel),
Aujourd'hui se joue à l'Hôtel.
On dit qu'en elle sont encloses
Quantité de fort bonnes choses.
On y voit de l'esprit galant,
Du doux, du fort et du brillant :
Et quoique cette pièce brille,
C'est pourtant l'œuvre d'une fille.
Ce n'est pas un cas fort nouveau
Quand, dans le sexe appelé beau,
Il se trouve de belles âmes,
Et que des filles et des femmes
Fassent en des jargons fort nets
Chansons, madrigaux et sonnets;
Mais pour des pièces de théâtre
Dont le peuple soit idolâtre,
Mademoiselle Desjardins,
Dont les vers ne sont pas gredins,
Mais excellens à triple étage,
A seule ce rare avantage.

(*Muse Historique*.)

ques, et mettre à profit les ressources de son esprit inventif, pour exciter l'intérêt du spectateur par le charme de l'imprévu ; c'est ce qu'elle n'a pas fait. *Nitetis* ne resta pas longtemps sur la scène (1) : mais cette pièce fut aussitôt remplacée par un autre, *Le Favory*.

Le sujet du *Favory* est fort simple. Moncade, favori du roi de Barcelone, aime Lindamire ; mais il ignore s'il est aimé par elle et cette incertitude l'afflige. Voilà que le roi feint de rompre avec lui. Aussitôt tous les courtisans l'abandonnent, et les premiers qui viennent l'accuser devant le prince sont ceux qui se disaient, la veille de sa disgrâce, ses amis les plus ardents. Seule, Lindamire témoigne par sa constance qu'elle aimait, dans Moncade, l'homme vraiment digne de l'estime, de l'amour d'une femme forte, et non pas le favori comblé de biens et tout-puissant. Cette épreuve faite, le roi lui rend toute sa confiance, toute son affection, et, quand la toile se baisse, on va préparer le mariage de Moncade et de Lindamire. Cette comédie est de la bonne école : on n'y trouve pas de ces facéties plus ou moins grossières, qui égayent sans doute le spectateur, mais ne l'intéressent pas et ne l'instruisent pas : ce sont des caractères que l'auteur a développés. Il y a, dans le *Favory*, quelques scènes dignes de Molière. Voici le portrait d'une femme légère, fait par elle-même :

LEONOR.

Vous vous moquez de moy, donc Elvire, ou je meure,
De me faire sortir de ma chambre à cette heure ;
Tout le monde repose, on se rira de nous.

(1) Cette tragédie fut publiée à Paris, chez Barbin et chez Quinet, en 1664, et chez Barbin, 1741, in-12.

D. ELVIRE

Hé! venez, Léonor.

LÉONOR.

Mais où donc allez-vous?
Apprenez-moy, du moins, la belle matineuse,
Si c'est pour ménager une intrigue amoureuse,
Ou bien pour consulter le mouvement des cieux,
Que vous me conduisez à cette heure en ces lieux :
Qu'est-ce donc?

D. ELVIRE.

Son chagrin me fait pâmer de rire;
C'est pour m'accompagner jusques chez Lindamire.
Elle me doit donner pour prix un brasselet,
Si je la trouve au lit en portant ce bouquet.

LÉONOR.

Sans mentir sur ce point nulle ne vous égale :
A quoy bon tous ces soins envers une rivale?
Avec empressement vous suivez tous ses pas.

D. ELVIRE.

Ce sont ruses d'amour que vous n'entendez pas.

LÉONOR.

Non, j'en tombe d'accord; mais veuillez me les dire...

D. ELVIRE.

C'est aussi pour servir la haine qui m'inspire
Que l'on me voit sans cesse auprès de Lindamire;
Par là je luy ravis le doux contentement
D'oser entretenir Moncade librement.

Sous le prétexte adroit de ma fausse tendresse
Je trouble ses plaisirs avec tant de finesse,
Que, sans qu'on s'en deffie, à peine en tout un jour
Trouve-t-il un instant pour lui parler d'amour.
Est-il pour une amante une peine plus rude?
Je la contemple alors dans son inquiétude;
Elle devient chagrine et presque en un moment
Son visage et ses yeux changent visiblement;
Son humeur devient sombre, et sa mélancholie
Fait que Moncade mesme auprès d'elle s'ennuie :
Il croit l'importuner, il en devient jaloux,
Et moy dans ces momens je luy darde mes coups,
Je fais tous mes efforts pour en estre louée,
J'anime mon esprit, je deviens enjouée,
Et, dans ma belle humeur, j'estalle des appas
Que, sans trop me flatter, Lindamire n'a pas.
Est-ce l'entendre?

LÉONOR.

Ouy, mais aussi, nostre chère,
Si c'est l'entendre bien, c'est estre peu sincère;
Et si Moncade vient à s'en apercevoir,
Croyez-moy, bannissez pour jamais vostre espoir,
Si l'amour est fondé sur une haute estime.

D. ELVIRE.

Hé! la ruse en amour ne passe point pour crime :
Ce sont vieilles erreurs et soucis superflus :
Tant d'estime ne sert que quand on ne plaist plus.
Quand on n'a plus d'appas pour paroistre agréable,
Il est bon de tâcher à se rendre estimable;
Il faut charmer l'esprit, ne pouvant faire mieux;
Mais quand un jeune amant se rend à de beaux yeux,
Il borne à ce qu'il voit son estime et sa flâme,
Et ne s'avise pas d'aller jusques à l'âme.
Le secret est de plaire, et l'on voit, en effet,
Que chacun croit toujours ce qu'il ayme parfait;

Plaisons donc dans le temps d'une belle jeunesse,
Et laissons sans regret l'estime à la vieillesse...

Au moment où a lieu cet entretien entre Elvire et Léonor, Moncade jouit encore de son crédit. Nous allons voir reparaître en scène les mêmes personnages, après la disgrâce de Moncade :

LÉONOR.

Deussay-je estre pour vous une amie incommode,
Non, je ne puis souffrir cette étrange méthode.
Dans une heure Moncade est par vous oublié;
Cet homme si parfait!

D. ELVIRE.

Il est disgrâcié!

LÉONOR.

Et pour cette disgrâce en est-il moins le mesme?
Quoy vostre cœur ressent une tendresse extrême;
Et puis, sans autre peine, il n'a qu'à le vouloir,
Vous changez d'un amant comme on fait d'un mouchoir.

D. ELVIRE.

Et vous ne trouvez pas ma méthode admirable!
Mon cœur ayma Moncade autant qu'il fut aymable,
Quand sa faveur rendoit son amour précieux,
Que les jeux et les ris le suivoient en tous lieux.
Moy qui cherche partout la joye et l'allégresse,
A pouvoir l'acquérir je m'efforçois sans cesse :
Mais dans ce grand revers où l'on ne voit en luy
Qu'un esprit accablé de chagrins et d'ennuy,
Qu'il est moins un objet de plaisir que de larmes,
Pourrois-je sans erreur lui voir les mesmes charmes?
Où seroit mon esprit et mon discernement?
Là, soutenez un peu vostre raisonnement.

LEONOR.

Il seroit à monstrer un courage intrépide,
Une grande constance...

D. ELVIRE.

Hé! cherchons du solide!
Fy de vostre constance! on en est revenu;
Ce n'est qu'une chimère habillée en vertu.
Si nos pères ont eu cette folle manie,
Le siècle est bien guéry de cette maladie.
Croyez-moy, Léonor, à présent, à la cour,
On ne sçait plus donner de chaines à l'amour;
Et comme il est enfant, on croit qu'il ayme à rire,
Et l'on traite de jeu ce qui fut un martyre...
Je hay tout ce qu'on ayme et n'ayme jamais rien;
Tout ce qui peut m'oster le nom de la plus belle
M'inspire aveuglément une hayne mortelle...
J'ay fait penser à tous avec un soin extrême
Que j'aimois Lindamire à l'égal de moy-mesme:
Elle adore Moncade et peut, dans son ennuy,
Former quelque murmure et se perdre avec luy.
Si son amour la porte à cette extravagance,
On me soupçonnera d'estre d'intelligence,
Et le moindre envieux que j'auray près du roy
Peut d'un mot attirer tout son courroux sur moy:
Il me faut donc parer de cette calomnie,
En monstrant que je suys leur plus grande ennemie,
Et me tirer ainsi finement du danger
Par mon empressement à les désobliger...
Penètre qui voudra ces sublimes mystères
Je ne me repais pas de ces vaines chimères;
Je sçay ce qu'est la gloire et le parfait amour,
Mais je crains la disgrâce et j'ayme fort la cour.
Les yeux les plus brillants sont ternis par les larmes
Et trois jours de chagrin moissonnent bien des charmes;
Moy, j'ayme un peu les miens, et, pour les voir durer,
Dès longtemps j'ai fait vœu de ne jamais pleurer...

Le succès du *Favory* compensa l'échec de *Nitetis*. Représentée au théâtre du Palais-Royal le 3 juin 1663, par la troupe de Molière, et, le 13, sur la scène de Versailles, devant le roi, cette comédie ne fut pas moins applaudie par la cour que par la ville (1). Elle fut publiée par Billaine en 1663 et en 1665, in-12, et, par Quinet, en 1741.

Catherine Desjardins était désormais comptée parmi les auteurs aimés du public. Ce qu'on savait de ses aventures et de ses mœurs ajoutait encore à la célébrité de son nom, et l'on ne parlait que de cette femme singulière. Elle était au sommet de la faveur, et l'on s'attendait à la voir profiter de la bonne fortune pour former enfin un établissement solide. Elle n'y songeait pas encore et réservait au public d'autres surprises. Une dame Thevart, veuve d'un procureur, qui était de ses amies, avait des vapeurs. Catherine lui conseilla le mariage comme moyen thérapeutique. La veuve allait suivre ce conseil, quand elle mourut d'une attaque d'apoplexie. Cette fin subite remplit d'un tel effroi l'esprit de Catherine, qu'elle prit la résolution de renoncer au monde, à la gloire et même à l'amour.

Dans ce dessein, elle se rendit à Conflans auprès de l'archevêque de Paris, M. de Harlay, le suppliant d'ouvrir les portes d'un couvent à la plus coupable et la plus contrite des Madeleines. L'inconstance était, elle en a fait l'aveu, un des traits principaux de son caractère; elle avait l'humeur inégale et bizarre (2). Elle le témoignait bien par sa démarche auprès de l'archevêque.

(1) *Nouveau recueil de pièces galantes*, pag. 409 du tom. 1 des *Œuvres* de Catherine, édit. de 1721.

(2) *Galerie des Peintures*.

Celui-ci ne manqua pas d'approuver sa pieuse entreprise et la plaça dans une maison religieuse, où elle se comporta de la manière la plus édifiante (1). La galanterie n'est souvent séparée de la dévotion que « par un intervalle fort léger : » c'est la remarque d'un biographe (2). La vérité de cette maxime fut démontrée par la conduite de Catherine : après avoir été la reine des courtisannes, elle devint l'exemple d'un troupeau de novices. Peut-être eût-elle un jour étonné l'Eglise par l'éclat de son zèle et de son mérite ; peut-être, ainsi que plusieurs femmes qui avaient commencé comme elle, eût-elle fini par se signaler comme fondatrice de quelque ordre nouveau : mais il ne lui fut pas permis de suivre sa vocation. Une des religieuses avait un frère qui avait connu dans le siècle Madame de Villedieu : cet indiscret lui raconta des anecdotes qu'elle s'empressa d'aller transmettre à la supérieure du couvent, et aussitôt l'éloignement de Catherine fut une affaire résolue. Elle se retira chez une sœur de son mari, Madame de Saint-Romain.

Madame de Saint-Romain était une femme d'esprit, qui avait un grand train et recevait une société mêlée de savants et de coquettes. Catherine ne tarda pas à reprendre les anciennes habitudes : puisqu'elle n'avait pu se donner à Dieu, elle se rendit au monde. Elle revit Madame de Chevreuse, Madame de Montbazon, et, avec ces dames, « toute sorte de gens (3) ; » elle courut les bals, les fêtes, les mascarades. Les galants étant reve-

(1) *Histoire littéraire des Femmes françoises*, tom. II, pag. 4.

(2) M. Dubois, *Biographie universelle*, au mot *Villedieu*.

(3) Tallemant-des-Réaux, *Historiettes*.

nus auprès d'elle, Catherine ne dédaigna pas leurs hommages. Le plus empressé de tous, était un certain marquis de Chatte, possesseur d'un titre suspect, pauvre de biens, mais riche d'années, car il avait atteint la soixantaine. Ce n'est pas tout : le marquis de Chatte était encore libertin et marié : marié à la fille d'un cordonnier de la rue Saint-Louis, qui l'avait séduit par l'appât d'une dot brillante établie sur des titres supposés. Cependant ayant offert sa main à Catherine, il la vit acceptée. Etrange union qui fut, comme la précédente, troublée par les clameurs d'une épouse abandonnée! La marquise de Chatte avait mis au jour un enfant, que le Dauphin et Mademoiselle de Montpensier avaient tenu sur les fonts de baptême, quand son mariage fut déclaré nul. Mais l'enfant mourut avant d'avoir accompli sa première année, et le marquis de Chatte ne lui survécut pas longtemps. Ainsi deux fois mariée et deux fois mère, Catherine n'avait pu conserver ni ses enfants ni ses maris, et elle ne pouvait, sans braver les lois, prendre le titre de veuve.

Elle recommença ses galantes équipées et fit des romans. Quelque temps avant la mort du marquis elle avait publié, chez Barbin : *Les Désordres de l'Amour* (1).

(1) Nous ne trouvons pas la première édition des *Désordres de l'Amour*; mais l'auteur de l'*Histoire littéraire des Femmes françoises* nous apprend que ce fut un des premiers ouvrages de Catherine. Il parut toutefois, après *Manlius* et *Nitetis*, car, en parlant de *Manlius*, Loret dresse un catalogue de ses publications antérieures, et n'y mentionne aucun roman. Les *Désordres de l'Amour* furent réimprimés dans les éditions des *Œuvres* de Madame de Villedieu, et, séparément, à Toulouse, chez Desclassan, en 1702, in-12. Mme de Rohan prétendit mettre obstacle à la publication des *Désordres de l'Amour*, parce qu'on y racontait ses aventures avec Ruvigny et Chabot. Le chancelier Seguier voulut connaître l'affaire, et après avoir lu l'ouvrage incriminé, il l'autorisa. *Historiettes* de Tallemant-des-Réaux.

C'est un recueil de romans dans lesquels on voit des personnages historiques jouer des rôles qui ne leur conviennent guère : mais il faut reconnaître qu'il y a là des intrigues bien conduites, et une remarquable mise en scène de caractères et de passions. C'était un genre nouveau. Les romans de mademoiselle de Scuderi ne trouvaient déjà plus un aussi grand nombre de lecteurs; on commencait à prendre en dégoût ces longs et fades entretiens entre des Clitandres transis et de pédantes Climènes : aussi fit-on le meilleur accueil aux romans vifs, passionnés et même un peu libres de madame de Villedieu (1). Vers le même temps, elle donna : le *Portrait des Faiblesses Humaines*, autre recueil de nouvelles. Quand les historiens recherchent les causes des grands évènements, ils les trouvent dans les combinaisons de la politique ou dans l'irrésistible manifestation des sentiments, des instincts populaires : le roman fait dépendre des plus petites causes les révolutions qui changent la face du monde. Lycurgue comme Alcibiade, Paul-Emile comme Séjan, n'ont que l'amour en tête, et quand il forment les plus belles entreprises ou les plus folles, c'est toujours pour satisfaire quelque doux penchant, pour mériter les faveurs de quelque veuve galante, ou pour servir les ressentiments de quelque courtisanne impérieuse. Il n'est pas permis de prendre de telles licences à l'égard de la vérité : mais que l'on ait moins de scrupules, et l'on trouvera dans le *Portrait*

(1) « C'est elle, dit l'abbé de Voisenon, qui a fait perdre le goût des grands romans. Elle s'entendait trop en conclusion pour ne pas composer des histoires dont le dénouement touche presque toujours à l'exposition. » Voisenon, *Anecdotes littéraires*, tom. IV des *Œuvres*.

des Faiblesses Humaines des récits animés et intéressants (1).

Les deux mariages de Catherine ne l'avaient pas enrichie, mais elle recevait de Barbin cinq livres pour chaque page de ses romans. Elle avait, en outre, obtenu du roi quelques secours : sur une ordonnance signée par M. de Lionne, elle avait reçu 1,500 livres (2), et il est vraisemblable qu'on trouverait son nom porté pour quelque autre somme sur la liste des bienfaits du roi. Si donc elle avait su régler sa maison, elle aurait vécu plutôt dans l'aisance que dans la gêne. Mais ses désordres et ses libéralités ne lui permettaient pas d'avoir une épargne, et la forçaient trop souvent de travailler malgré Minerve. Aussi, tous ses ouvrages n'ont-ils pas un égal mérite. Nous placerons au nombre des plus curieux : *Recueil de quelques Lettres et relations galantes ;* Paris, Barbin, 1668, in-12 ; au nombre des plus médiocres : *Cléonice* ou le *Roman Galant*, nouvelle publiée par Barbin en 1669, in-12 (3). L'année suivante, elle donna les *Annales Galantes ;* Barbin, deux volumes in-12 (4). C'est un ouvrage bien supérieur : on lit dans ce recueil une histoire des Frérots, ou Fratricelles, où les mœurs du

(1) Nous ne connaissons pas non plus la première édition du *Portrait des faiblesses humaines;* mais dans une édition de Barbin, Paris et Amsterdam, 1685, in-12, se trouve reproduit un Avis du libraire au lecteur, où l'on apprend que cet ouvrage fut mis entre les mains du public avant la mort du marquis de Chatte. Quelques fragments du même ouvrage ont été imprimés à part. *Les Amours d'Alcibiade,* publiés à Paris, en 1680, in-12, se trouvent dans le *Portrait des faiblesses humaines.*

(2) *Œuvres* de Catherine Desjardins, édition de 1721, tom. I, pag. 454.

(3) Il y en a une réimpression; à Paris, 1688, in-12.

(4) Autre édition : Lyon, Baritel, 1698, 2 vol. in-12.

clergé régulier sont attaquées, sous le voile du roman, avec une grande énergie. Catherine publia la même année: *Fables ou Histoires allégoriques dédiées au roi;* Paris, Barbin, 1670, in-12. Ces fables paraissent à l'abbé Goujet assez bien racontées; mais « c'est dommage, dit-il, qu'elles ayent toutes pour objet l'amour et le pouvoir qu'on lui attribue, ce qui ne vient que de la corruption de la nature (1). » On ne s'en tiendra pas à ce jugement. Dans ses romans, Catherine dit les choses avec une liberté qui ne respecte pas toujours les bienséances; nous avons, d'ailleurs, signalé, dans les recueils de ses poésies, quelques vers où la galanterie descend jusqu'aux pointes les plus triviales; mais ses fables sont purgées de toute inconvenance, et on ne les condamnera pas assurément, sur le réquisitoire de l'abbé Goujet, parce qu'elles racontent les naïves amours d'une tourterelle et d'un ramier. Les *Fables* de Catherine Desjardins ont été réimprimées à Paris, en 1685, in-8°.

Nous ne saurions analyser ici les nombreux romans de Catherine. Nous devons, du moins, en dresser la liste. Après les *Annales Galantes* il faut nommer le *Journal Amoureux;* Paris, 1671 et 1680, in-12. Bayle lisait cet ouvrage, et ne pouvait se défendre d'en trouver le style trop libre, ou, en d'autres termes, « sentant fort la nature (2); » mais, malgré ce défaut, il l'estimait. Ensuite vinrent les *Aventures ou Mémoires de Henriette Sylvie de Molière;* Paris, 1672, in-12 (3). et les *Galante-*

(1) *Bibliothèque françoise*, tom. XVIII, pag. 132.

(2) Bayle, *Nouvelles Lettres critiques sur l'Histoire du Calvinisme*, lett. 22.

(3) Il y a d'autres éditions de ce roman : Amsterdam, 1673; Paris, 1700-1702; Rouen, 1733. L'abbé d'Allainval (*Lettre sur Baron*

ries Grenadines ; Paris et Bruxelles, 1673, en deux volumes in-12. Ce dernier recueil n'est pas très estimé. *Les Exilés* parurent à Paris, chez Barbin, en 1675 et en 1684, in-12; Utrecht, 1684; Leyde, 1703. C'est un des meilleurs ouvrages de Catherine. Sur ce point tous les critiques sont d'accord, et leur sentiment a été celui du public (1). On accorde encore une estime particulière aux *Amours des Grands Hommes* ; Paris, 1679, in-12 ; Amsterdam, Hoogenhuysen, 1692, et, même ville, 1695, 1703, 1710. *Carmente* est un ouvrage dont Catherine a trouvé l'argument dans quelques vers de Virgile. C'est assez dire que tous les détails de cette nouvelle appartiennent à son imagination vive et fertile en inventions. Publié pour la première fois à Paris, en 1680, in-8°, le roman de *Carmente* ne paraît pas avoir obtenu toute l'estime qu'il méritait. Nous ne connaissons pas les premières éditions des *Mémoires du Sérail*, de l'*Illustre Parisienne* et de *Lysandre*. Ces romans ne sont parvenus jusqu'à nous que dans le recueil des *OEuvres* de Catherine. *Les Nouvelles Africaines* furent publiées en 1680, et réussirent. Nous ne saurions indiquer la première édition des *Annales Galantes de Grèce ;* mais le succès de cet ouvrage nous est attesté par le nombre des éditions postérieures : Paris, Barbin, 1687; La Haye, Moetjens, 1688 ; Paris, 1700, in-12. Cette

et Mlle Lecouvreur) attribue à d'Alègre les *Aventures de Henriette Sylvie de Molière;* mais il se trompe. Si ce roman n'avait pas été de Catherine, Barbin ne lui aurait pas donné place dans le recueil de ses *Œuvres*. Aucun des ouvrages faussement attribués à cette dame ne se trouve dans le recueil de Barbin. Le dernier éditeur de la *Lettre sur Baron* a corrigé l'erreur de l'abbé d'Allainval.

(1) C'est le même ouvrage qui parut en 1802, sous ce titre : *Les Amours des principaux personnages du règne d'Auguste*, 2 vol. in-12.

liste est longue ; il suffit de la parcourir pour apprécier la fécondité de Catherine. Nous ne croyons pas que, sous ce rapport, on puisse lui comparer aucun des romanciers de son temps. Elle se distingue encore des uns et des autres par le goût et la recherche de la vérité. Bayle fait remarquer que les héroïnes de ses romans ne sont pas meilleures que les femmes ordinaires. Elle les représentait d'après nature, d'après elle-même. C'est ce qu'on lui dit un jour :

Plus je relis ce que vous faites
Plus je connois ce que vous êtes :
Il ne faut que vous mettre en main.
Tout le monde, Iris, vous admire;
Si les Dieux se mesloient d'escrire
Ils emprunteroient votre main (1).

Catherine Desjardins passa les dernières années de sa vie au lieu de sa naissance, à Saint-Remy-du Plain, dans la terre de Clinchemore. Elle y avait retrouvé sa mère, devenue veuve, et son cousin, le complice de ses premiers égarements. Ce qu'ils avaient de mieux à faire, les uns et les autres, c'était d'oublier tout ce qui s'était passé durant leur séparation. Cet oubli fut promis et scellé par un contrat de mariage entre Desjardins et sa cousine. Catherine mourut à Clinchemore au mois de novembre de l'année 1683 (2). On montre encore au sommet d'une tourelle la chambre où elle se

(1) *Le Parnasse françois*, de Titon du Tillet, pag. 366.

(2) C'est la date que nous lisons partout, excepté dans la *Bibliographie* de M. Desportes. Suivant M. Desportes, Catherine Desjardins ne serait morte que le 10 novembre 1692. Mais cette date nouvelle n'est-elle pas tout simplement une faute typographique?

retirait pour travailler à ses romans. Sa vie fut, dit-on, abrégée par des veilles trop fréquentes et par l'abus des liqueurs fortes.

Plusieurs éditions de ses *OEuvres* furent publiées après sa mort. Barbin les donna d'abord en 1702, en 10 volumes in-12. Elles furent réimprimées, à Paris, par la compagnie des libraires, en 1721, en 12 volumes in-12, et en 1741, par Prault et Gaudouin, même nombre de volumes et même format. Une édition incomplète, en 6 volumes in-12, parut à Toulouse en 1703. Il ne faut se fier qu'à celle de Barbin les autres contiennent divers romans qu'on doit restituer à d'autres auteurs. Parmi les ouvrages attribués à tort à Catherine Desjardins, nous désignerons : *Asterie* et le *Journal Amoureux d'Espagne*, que le *Journal des Savants* (1) compte parmi les œuvres de M[lle] de la Roche-Guilhem; *Don Carlos*, que Bayle (2) et M. Barbier revendiquent pour l'abbé de Saint-Réal; *Le Prince de Condé*, qu'on retrouve parmi les œuvres de Boursault; *Mademoiselle de Tournon* et *Mademoiselle d'Alençon*, qui, suivant le P. Niceron (3), sont de Pierre Vaumorière, le continuateur du *Faramond* de La Calprenède (4). Ajoutons au nombre des ouvrages attribués à tort à Catherine Desjardins : *La Chambre de Justice de l'Amour* ; Paris, Bontemps, 1668, in-12 ; ouvrage de Louis Le Laboureur ; les *Nouvelles et Galanteries chinoises* dont nous ne connaissons que la seconde édition, publiée à Lyon, par

(1) Du 17 décembre 1703.

(2) Lettre à M. Minutoli, du 7 mars 1675.

(3) *Hommes illustres*, tom. XXXV, pag. 236.

(4) On attribue quelquefois *Mad. de Tournon* au marquis de la Chetardie et à Mad. de Murat

Baritel, en 1712, en 2 volumes in-12; *le Cercle ou les Conversations Galantes* publiées par Barbin en 1675, en 3 volumes in-12.

BELIN (Louis).

Louis BELIN, sieur de la Fuye, né à la Suze en 1683, fit ses études au collège du Mans. Quand elles furent achevées, les directeurs de ce collège travaillèrent à retenir près d'eux un jeune homme qui montrait de si belles dispositions pour l'éloquence et la philosophie. Louis Belin, cédant à leurs instances, entra dans la Congrégation de l'Oratoire. Il y demeura huit ans, et, pendant ces huit années, il se repentit d'avoir pris un engagement téméraire. Quelle était donc sa vocation? Il aimait les lettres, mais les lettres frivoles; et, ne possédant pas le grave sourcil d'un régent de rhétorique, il prétendait à la renommée de bel-esprit. Ayant rompu ses liens religieux, il publia : *Nouvelles Romanesques et Galantes*; en 2 vol. in-12. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ce recueil anonyme; il n'est désigné ni par M. Barbier, ni par M. Quérard, et la Bibliothèque Nationale ne le possède pas. Pour apprécier le mérite de ses fables romanesques, nous avons dû lire : *Adelaïde de Messine, nouvelle historique, galante et tragique;* Paris, d'Hôtelfort, 1722, in-12 : c'est un ouvrage qui ne manque pas d'invention, mais de style. Il a laissé quelques vers : *Epître au prince Eugène de Savoie, sur sa victoire de Belgrade;* Le Mans, Peguineau, 1717 : *Ode sur la Beauté*; Ansart a publié, dans sa *Bibliothè-*

que Littéraire, les six premières strophes de cette ode, et a supprimé les cinq dernières comme trop licencieuses : *Epître à Madame d'Orléans, religieuse de Chelles;* Paris, d'Hôtelfort, 1719 ; Ansart a reproduit cette pièce : *Epître à M. le duc d'Orléans, régent* : *Ode sur l'existence de Dieu.* Les vers de Louis Belin sont faciles, mais négligés : il avait plus de talent que de goût. On lui doit encore une traduction du traité de Cicéron sur la *Nature des Dieux*, et il s'occupait de réfuter la *Démonomanie des Sorciers*, de Jean Bodin, quand la mort vint le surprendre, à Paris, en 1723.

BELIN (Louis-François).

Louis-François BELIN de BERU, né au Mans le 16 décembre 1700, fut tour-à-tour curé de Parcé, chanoine-prébendé et archidiacre de l'église du Mans. Il avait de l'instruction et un goût très vif pour la recherche des antiquités. L'Académie des Sciences d'Angers fut curieuse de le compter au nombre de ses membres, et la Société royale d'Agriculture, au bureau du Mans, voulut l'avoir pour son directeur. Sa bibliothèque nombreuse, dont il existe un catalogue, était chaque jour visitée par les gens studieux, et l'on en comptait alors un assez grand nombre dans la ville du Mans : il était, en outre, le correspondant officieux de tous les savants étrangers. Il mourut en 1782, laissant à ses héritiers quelques *manuscrits intéressants*. C'est, du moins, ce que rapporte l'auteur de la *Bibliothèque Littéraire*. Nous ne connaissons, pour notre part, d'autres manuscrits de

l'abbé Belin que deux lettres à dom Housseau qui se trouvent dans un des cartons laissés par ce bénédictin (1). Il n'a fait imprimer qu'un *Abrégé Chronologique de l'Histoire des Evêques du Mans* : cet opuscule est dans le *Rituel* de l'année 1775.

LANCELIN.

On assigne la ville de Laval pour lieu de naissance au sieur Lancelin, poète obscur du XVIIIe siècle, dont nous n'avons pas retrouvé toutes les œuvres. On lui attribue d'abord : *Histoires Secrètes du prophète des Turcs*; Paris, 1754 et 1775, 2 volumes in-12. Nous soupçonnons que ce livre n'est qu'une traduction, mais les recherches que nous avons faites pour le rencontrer ont été vaines. Il publia plus tard : *Le Triomphe de Jésus-Christ dans le désert, poëme sacré*; Paris, Desaint, 1755, in-12. C'est une traduction libre du *Paradis reconquis* de Milton. On voit donc que M. Desportes a commis une erreur en désignant sous deux titres différents : *Le Triomphe de Jésus-Christ* et la traduction du *Paradis reconquis*. Les vers de Lancelin sont faciles, mais communs. On lui doit encore : *La Callipédie*, ou *Manière d'avoir de beaux enfants*; traduction libre du poëme latin de Claude Quillet ; Amsterdam et Paris, Bastien, 1774, in-8°. Le *Callipædia* de Quillet est un poëme très remarquable, écrit avec une rare distinction, et qui doit être placé au premier rang parmi les compositions lati-

(1) Bibliothèque Nationale, carton 30.



nes du XVII[e] siècle : nous sommes loin d'estimer autant la traduction de Lancelin ; elle n'a pas même le mérite de la difficulté vaincue, puisque c'est une traduction libre. On inscrit encore parmi les œuvres de Lancelin une *Ode* sur les exploits du prince de Conti. Nous ne la connaissons pas.

JANNART.

Oratorien et bibliothécaire de la maison de l'Oratoire à Paris, Jannart était, suivant M. Desportes, originaire du Mans (1). On lui attribue : *Vie abrégée de la bienheureuse mère de Chantal, extraite de celle de M. l'abbé Marsolier* ; Paris, Babuty, 1752, in-12. Ce n'est qu'une compilation. En gardant l'anonyme, l'abréviateur n'a pas fait acte de modestie ; il ne pouvait guères se nommer sans manquer aux convenances littéraires.

GUILLOCHON.

L'abbé GUILLOCHON, curé de la Ferté-Bornard, ne nous est connu que par une notice assez étendue sur la ville de la Ferté, insérée dans le *Dictionnaire Universel de la France*, qui fut publié, en 1726, par le libraire Saugrain. Voici quelques phrases de cette notice, qui contiennent le jugement de l'abbé Guillochon sur l'esprit et les mœurs des gens de La Ferté : « La fertilité

(1) *Bibliographie du Maine.*

est cause que les peuples y sont sujets au vin. Au reste les habitans de la ville sont pleins de politesse et d'honneur ; mais cependant avares, grands faiseurs de contrats de constitution. Il y a dans la ville un grand nombre d'officiers de cour ; ce qui contribue beaucoup à la politesse des habitants, qui sont naturellement guerriers. Il y a actuellement dans la ville six officiers de guerre, qui, par leurs bons et longs services, sont parvenus à être chevaliers de Saint-Louis et pensionnaires du roy. »

CHAUCHON.

Le catalogue de dom Gennes inscrit au nombre des écrivains Manceaux l'abbé CHAUCHON, aumônier du duc d'Orléans, auteur peu connu et peu digne d'une plus grande célébrité. Il publia d'abord : *La Journée Sainte*, dédiée à madame d'Orléans, abbesse de Chelles; Paris, Lottin, 1742, in-12 ; c'est un petit livre de prières, avec quelques méditations. On lui doit encore : *Reflexions sur la nécessité, les effets et les avantages de la discrétion* ; au Mans, Monnoyer, 1762, in-12. Une analyse de cet ouvrage se trouve dans les *Mémoires de Trévoux* du mois d'octobre 1763 : on y discute la thèse de l'abbé Chauchon, et l'on fait voir que, pour défendre cette thèse, il a recours à plus d'un sophisme.

COUANIER-DESLANDES (Claude-Henri).

Claude-Henri COUANIER-DESLANDES, né à Laval vers l'année 1725, entra dans le clergé séculier et fut professeur d'éloquence au collége de la Marche. Le premier de ses essais littéraires est un *Eloge funèbre de Monseigneur le duc de Bourgogne*, publié chez Didot, en 1762, in-4°. C'est une déclamation pleine d'emphase. Elle n'annonçait pas un écrivain original, mais un rhéteur verbeux. Cette rhétorique était à la mode, et les règles du bon goût en discrédit : Couanier-Deslandes éleva ses prétentions jusqu'au laurier académique. L'Académie française ayant mis au concours l'éloge de Sully, il concourut, mais le prix fut remporté par Thomas. Après avoir juré de ne plus entrer en lice avec un adversaire toujours sûr de vaincre, Couanier-Deslandes publia son morceau d'éloquence : *Eloge de Maximilien de Bethune, marquis de Rosny, duc de Sully*; Paris, Simon, 1763, in-8°. Des notes étendues accompagnent ce discours: elles ne sont pas dépourvues d'intérêt, mais le discours est médiocre. Malgré l'insuccès de cette première entreprise, Couanier-Deslandes ne perdit pas courage et reparut au concours de l'année 1765. Mais il avait compté sur la retraite de Thomas, et il fut trompé dans cette espérance : Thomas concourut et partagea le prix avec Gaillard. Couanier-Deslandes obtint, du moins, l'accessit, et s'empressa de publier son discours: *Eloge de René Descartes*, Paris, Regnard, 1765, in-8°. Nous ne pouvons que rendre hommage à l'équité des juges: le discours de Thomas est tellement supérieur à

celui de son rival, qu'il est même difficile d'établir entre eux quelque comparaison.

L'abbé Claude-Henri Couanier-Deslandes mourut au Mans en 1766.

Quelques catalogues lui attribuent encore : l'*Eloge de la Chirurgie;* Amsterdam et Paris, Dufour, 1768, in-12. Cette attribution est erronée. L'*Eloge de la Chirurgie* est l'ouvrage d'un autre Couanier-Deslandes, parent de l'abbé, peut-être son frère, correspondant de l'Académie royale de Chirurgie, qui, après avoir été chirurgien-major des hôpitaux militaires, dans les possessions espagnoles de la Floride et de la Havane, obtint le même titre et remplit les mêmes fonctions dans les possessions françaises de Saint-Domingue.

DAMOURS (Louis).

Louis DAMOURS, né au Lude, fut avocat au conseil du roi ; mais il ne se laissa pas accabler par les affaires, et consacra ses loisirs à composer des traités de jurisprudence, des mémoires économiques et politiques, et quelques autres ouvrages, moins graves peut-être, mais plus estimés et plus intéressants. C'est à lui qu'on doit : *Lettres de Ninon de Lenclos au marquis de Sevigne ;* Amsterdam, 1751, 2 vol. in-12 ; ouvrage imprimé dans la même ville, chez Fr. Joly, en 1757, en 1767 et en 1775. Cette dernière édition, qui a trois volumes, diffère souvent des précédentes. Nous en désignerons encore une édition ; Paris, Capelle, 1800, en 3 vol. in-18. Damours, qui avait fait une étude particulière de la vie

et de l'esprit original de Ninon de Lenclos, s'était si bien mis à sa place dans ses lettres supposées, que beaucoup de gens les attribuèrent encore à Ninon après qu'il eût fait l'aveu public de cette supercherie. Les *Lettres de Ninon de Lenclos* sont une constante apologie de ces amours nées du caprice, où le cœur s'engage peu, et qui égaient l'esprit et les sens, sans jamais leur causer des émotions trop vives. Cette sorte d'amour ne ressemble pas plus à celui des héros de l'ancien roman qu'à celui des héros du roman moderne : à une égale distance de la fadeur et de la furie, il serait bien nommé le libertinage ; mais c'est un libertinage sans obscénité. Après les *Lettres de Ninon*, notre avocat au conseil publia quelques ouvrages d'un autre genre : *Exposition abrégée des loix, avec des observations sur les usages des Provinces de Bresse et autres, régies par le droit civil* ; Paris, 1751, in-8° : *Conférence de l'ordonnance concernant les donations avec le droit romain, les anciennes ordonnances*, etc., etc. ; Paris, Bauche, 1753, in-8° : *Mémoire et consultation pour les Etats de Provence contre les Etats du Languedoc* ; Paris, 1764, in-4° : *Mémoire pour l'entière abolitilion de la servitude en France;* Paris, 1765, in-4°. Ces livres, d'une incontestable gravité, n'avaient pas fait, il paraît, oublier les *Lettres de Ninon* : pour se réconcilier avec les mères de famille, Damours composa d'autres lettres dans un tout autre esprit. Ce sont les *Lettres de Miladi *** sur l'influence que les femmes pourraient avoir dans l'éducation des hommes* ; Paris, veuve Duchesne, 1784 et 1788 (1), 2 vol. in-12. Un jeune et brillant seigneur, Français de

(1) L'édition de 1788 est celle de 1784, avec un titre différent.

naissance et de caractère, c'est-à-dire vif, ignorant et quelque peu dissipateur, consent à se placer sous la conduite d'une veuve anglaise, sa parente, qu'il accable de galanteries et qui lui répond sur un ton bien différent. Le résultat de ces entretiens épistolaires est un changement complet dans les mœurs du jeune seigneur; il devient aussi grave qu'il était léger, aussi sage qu'il était fou : il ne lui reste enfin de l'ancien homme qu'un sentiment; c'est une affection tendre pour son aimable institutrice : mais celle-ci refuse de donner à leur « aventure philosophique » un dénouement aussi banal que le mariage. Les *Lettres de Miladi* font honneur à celui qui les a dictées : elles sont délicates et naturelles, mais elles n'offrent pas assez de variété pour attacher le lecteur : un sermon qui occupe deux volumes est un sermon trop long.

Damours mourut à Paris, le 16 novembre 1788.

GESLAND (Jean).

Jean GESLAND, avocat fiscal à Laval, a continué la Chronique de Vitré de Pierre Lebaud. On trouve cette continuation dans le recueil publié par d'Hozier, d'après les manuscrits de M. de Molac, sous le titre de : *Histoire de Bretagne, avec les Chroniques des maisons de Vitré*, etc., etc ; Paris, 1638, in-folio (1). Nous avons lieu de croire que ce Jean Gesland était de Laval

(1) *Hist. Littér. du Maine*, tom. II, pag 163 et suiv.

DUBOUCHET (MICHEL).

MICHEL DUBOUCHET, sieur de la Forterie, né au Mans, mort à Paris vers l'année 1650, nous est signalé par Ansart, qui parle de lui dans ces termes : « Sa vie offre un contraste assez frappant. Il passa du sein des plaisirs et de la dissipation à la retraite et au régime le plus austère. L'ouvrage qui l'occupa dans sa solitude annonce qu'il étoit pleinement convaincu de la vanité des choses de ce monde, et qu'il n'aspiroit qu'après le moment où il commenceroit à jouir des biens réels et permanens. » C'est tout ce que nous apprenons sur la vie de Michel Dubouchet : Ansart, qui paraît en avoir su davantage, n'a pas cru devoir nous transmettre en quelles circonstances et pour quel motif ce gentilhomme quitta le monde et se fit ermite. Voici le titre de l'ouvrage mentionné par Ansart : *Le Parc Royal, sa fondation et fermeté; où sont représentées au vif les fortes colonnes et bases de son édifice, par de très belles sentences tirées de divers sujets*, etc., etc.; Paris, in 8°, sans autre indication : autre édition, augmentée des Remarques historiques de Jean-Philippe Varin, de Berne; Paris, Fleury Bouriquaut, 1612, in-8°.

CHOUET DE LA GANDIE (RENÉ).

RENÉ CHOUET DE LA GANDIE, vicomte de Maulny, conseiller honoraire au grand-conseil, est né dans la

ville du Mans en l'année 1620 : il mourut au même lieu, en 1694. On a de lui : *Explication des figures de Jupiter, d'Osiris, d'Isis et autres fausses divinitez, qui sont dans la première face d'une précieuse antique...., avec les véritez tirées des fables par rapport à l'ancien et au nouveau Testament*; le Mans, H. Olivier, 1688, in-8°. C'est la première partie d'un ouvrage qui a pour second tome : *Explication en abrégé des figures de Jupiter armé de ses tonnerres, d'Apollon, d'Hercule et autres fausses divinitez..., représentez dans la seconde face d'une pierre précieuse, avec les véritez tirées des fables*, etc., etc., le Mans, H. Olivier, 1691, in 8°. De cet ouvrage M. Desportes en a fait deux, composés chacun de deux volumes et publiés à des dates différentes. Nous devions corriger cette erreur. Quelle que soit l'étendue des explications données par Chouet de la Gandie, il se proposait de faire sur les images des anciens dieux un ouvrage beaucoup plus considérable : c'est un dessein qu'il n'a pas exécuté. On soupçonne que la science moderne n'a pas à tirer grand profit de ses hypothèses archéologiques.

FROGER (Eléonord).

Eléonord FROGER, curé de Mayet, a laissé plusieurs dissertations agronomiques. En voici les titres : *Le vrai principe de la fécondité de la terre*; in-8°, sans date : le manuscrit de cet ouvrage avait été couronné par l'Académie de Metz, le 25 août 1761; — *Instruction de Morale, d'agriculture et d'économie, ou Avis d'un homme de campagne à son fils*; Paris, 1769, in-12; — Extrait

d'une *Lettre au sujet des poudres contre la rage;* in-8°; *Lettre* insérée dans l'*Almanach Manceau* de 1764. Ces opuscules ont très peu d'intérêt.

BORDIER.

L'abbé BORDIER, ancien curé de Champagné, chanoine de l'église du Mans, est auteur de l'ouvrage suivant : *Matinées de l'ex-curé de Champagné, ou Instructions à un jeune clerc tonsuré* ; (Genève), 1778, in-12. C'est un opuscule de deux feuilles d'impression qui nous est signalé par M. Desportes (1), mais que nous avons vainement recherché.

POLIN (FRANÇOIS.)

FRANÇOIS POLIN, né à Beaumont-le-Vicomte, ne nous est connu que par une Thèse philosophique conservée dans un recueil de la Bibliothèque du Mans (2). Il est vraisemblable qu'il ne fit rien de plus.

MORIN (JULIEN-NICOLAS.)

L'abbé JULIEN-NICOLAS MORIN, curé de La Bazoche-Montpinson, près de Mayenne, est auteur de quelques

(1) *Bibliographie du Maine.*
(2) N° 2417 * a.

odes latines : *Odæ in honorem SS. Juliani et Scholasticæ* ; in-8° de sept pages. Nous trouvons ce renseignement dans la *Bibliographie* de M. Desportes, et nous ne pouvons que le reproduire. Ces odes nous sont tout-à-fait inconnues. En tête de l'*Enchiridion* de Gervais Alton, on lit une épître en vers latins, signée par un prêtre de l'Oratoire nommé Nicolas Morin. Ce pourrait être l'auteur des *Odes* signalées par M. Desportes.

ROUSSEAU.

L'abbé de La Crochardière inscrit au nombre des écrivains nés dans le Maine, un certain Rousseau, auteur d'un volume qui a pour titre : *Ebats d'innocents loisirs* ; 1637, in-4°, sans indication de lieu. C'est un ouvrage fort médiocre. Rousseau remplissait, au Mans, les fonctions d'élu.

BOUVET (JOACHIM).

On sait combien Colbert forma d'entreprises dans l'intérêt de notre commerce et de notre influence extérieure. Il voulut un jour introduire en France les arts de la Chine et en Chine les sciences de la France, et communiqua ce dessein à quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus. La mort empêcha Colbert de l'exécuter. Il fut repris par Louvois, et celui-ci, vivement encouragé par l'Académie des sciences, invita le supérieur des Jésuites à choisir un certain nombre de leurs

plus doctes régents, qui devaient être envoyés à la cour de l'empereur. Ils désignèrent les PP. Fontaney, Tachar, Gerbillon, Lecomte, Visdelou et BOUVET.

Né au Mans le 17 juillet 1665, Joachim Bouvet était entré chez les Jésuites avec l'intention de se consacrer à l'étude des sciences, et, négligeant les belles-lettres, il avait suivi de préférence les cours de mathématiques, de dessin et d'astronomie. Cependant, quand il eut achevé ses études, ses supérieurs le chargèrent d'enseigner les humanités. Il fallait obéir ; il obéit. Quelque temps après, on lui permit de quitter sa régence et d'entrer en théologie. Il aspirait au doctorat, quand il apprit que le chevalier de Chaumont allait partir pour la Chine avec quelques missionnaires de la congrégation. Le plus ardent de ses vœux avait toujours été de courir vers les terres lointaines et de visiter des peuples nouveaux; et, comme il ne pouvait demander une mission en des circonstances plus favorables, il s'empressa de faire valoir sa candidature. La protection d'un provincial de l'ordre, le P. Collet, le fit préférer à d'autres concurrents. Cependant, comme il n'était pas encore prêtre, il fallut l'ordonner à la hâte : il dit sa première messe le 14 janvier 1685.

Les missionnaires désignés furent reçus par l'Académie des sciences qui leur donna ses instructions. Ils se rendirent ensuite à Brest, où les attendait le vaisseau qui devait les transporter sur les terres du roi de Siam. Bouvet passa par le Mans, où il fut reçu par sa famille avec les témoignages du plus cordial empressement. Il avait une sœur aussi distinguée par son esprit que par sa piété, qui avait pris le voile dans le monastère de Notre-Dame d'Alençon ; un de ses frères, le sieur du

Parc, exerçait la charge de président au siége présidial du Mans; un autre, le sieur de Bozé ou de Bossé, conseiller au même siége, était un des antiquaires de la province (1). Joachim Bouvet fut accompagné par ses frères jusqu'à La Flèche, et il était à Brest au mois de février 1585. Le départ des missionnaires eut lieu le 3 mars, et, après une heureuse traversée, ils furent rendus vers la fin de septembre dans la ville de Siam. Ils y séjournèrent l'espace d'une année, puis ils quittèrent cette ville, et firent voile vers la côte orientale de la Chine.

Ils débarquèrent à Ning-Po le 23 juillet 1687, et le bruit de leur arrivée se répandit bientôt à la cour de l'empereur Kang-Hi. Celui-ci, jaloux d'avoir au plus vîte un entretien avec ces doctes étrangers, les pria de venir à Pékin et leur fit les offres les plus brillantes. Les PP. Bouvet et Gerbillon consentirent à demeurer auprès de lui, tandis que leurs compagnons se répandirent dans les provinces : le P. Bouvet se chargea de lu enseigner les mathématiques suivant la méthode des savants français, et le P. Gerbillon la physique. Il se plut dans leur commerce, et prit en telle affection les missionnaires français, que bientôt il donna l'ordre au P. Bouvet de retourner à Paris avec le titre d'envoyé, de promettre sa protection impériale à tous les docteurs de son ordre, et de ramener avec lui ceux qui voudraient entreprendre le voyage. Le P. Bouvet arrivait en France en l'année 1697, et tout le monde accourait autour de lui pour entendre de sa bouche les récits

(1) Ansart, *Biblioth. Littér.* — *Hist. Littér. du Maine*, tom. III, pag. 402.

merveilleux qu'il faisait de l'empire chinois. L'empereur avait permis aux missionnaires de bâtir une église dans l'enceinte même de son palais, et les avait comblés d'honneurs et de richesses Le P. Bouvet montrait un habit splendide que l'empereur l'avait prié de revêtir après lui, marque insigne de son estime ; il apportait, en outre, des présents pour le roi de France, et, parmi ces présents, quarante-neuf volumes chinois. On admirait ces richesses; Versailles et Paris ne parlaient plus que de la Chine ; partout où devait se rendre le P. Bouvet, il était précédé par une foule de curieux qui ne tardaient pas à l'accabler de questions graves ou frivoles. C'est pour répondre à tout le monde à la fois qu'il publia le *Portrait Historique de l'empereur de la Chine, présenté au roi* ; Paris, Michallet, 1697, in-8° (1). Il annonçait dans cet ouvrage que l'empereur de la Chine était sur le point d'embrasser le christianisme, et laissait soupçonner qu'il pourrait bien se faire Jésuite. Illusion qui dura peu !

Le P. Bouvet repartit pour la Chine en l'année 1698, accompagné de dix Jésuites, de cinq missionnaires appartenant à d'autres ordres et d'un peintre italien. Il s'éloigna de la Rochelle le 7 mars et reparut à Pékin dans le cours de l'année 1699. L'empereur fut joyeux de le revoir, fit le meilleur accueil à ses compagnons, et, ayant reçu de ses mains un don envoyé par Louis XIV, la collection des estampes du cabinet du roi, il ne se lassa pas d'admirer les prodiges de la gravure et de la reliure françaises; mais il ne parut pas au P. Bouvet

(1) Cet ouvrage a été traduit en latin par Leibnitz : *Icon regia monarchæ Sinarum nunc regnantis*; 1699, in-8.

qu'il fût sur le point d'abjurer le culte de Confucius : ou l'on avait négligé sa conversion, ou son intelligence se montrait décidément rebelle. Pour lui complaire, le P. Bouvet apprit le tartare, que ce prince préférait au chinois, et bientôt il put s'entretenir avec lui dans cette langue : il devint alors non seulement son professeur, mais encore le confident de ses entreprises, le conseiller de son règne. Cet illustre missionnaire mourut à Pékin le 28 juin 1732. On n'a pu le comparer sans emphase à saint François Xavier (1); mais il est incontestable qu'il rendit d'éclatants services à son ordre et à son pays. C'est la mission de 1685 qui commença les rapports de la France et de la Chine.

Il a laissé quelques écrits. Après le *Portrait Historique de l'empereur*, nous mentionnerons d'abord quatre *Relations* de voyages, qui sont demeurées manuscrites. Le chanoine Ansart et M. Abel Rémusat ont rédigé d'après ces Relations les notices qu'ils ont données sur Joachim Bouvet dans la *Bibliothèque Littéraire du Maine* et dans la *Biographie Universelle*. La plupart de ses *Lettres* paraissent perdues. Ansart en connaissait quelques unes, et il en désigne trois : trois autres ont été imprimées dans le second volume des *Lettres édifiantes* et dans le *Recueil de diverses pièces par M. Leibnitz*. On trouve encore quelques fragments du P. Bouvet dans les *Mémoires* de Trévoux (janvier 1704) et dans la *Description de la Chine* du P. Duhalde (2). Il contribua pour quelque part à l'ouvrage suivant : *Etat présent de la Chine, en figures, gravées par le P. Giffart, sur les des-*

(1) Ansart, *Biblioth. Littér. du Maine*.
(2) 1735, in-fol., dans les tom. I et II.

sins présentés au roi par le P. Bouvet; Paris, 1697, in-fol. Il composa, pour l'usage de l'empereur ou des Chinois convertis, quelques traités sur les maladies qui affligent l'humanité, sur la philosophie, sur la géométrie, sur diverses matières théologiques, et traduisit en tartare les éléments d'Euclide. On lui doit encore plusieurs Dissertations sur la Chine et la langue chinoise, qui sont désignées par M. Abel Rémusat comme renfermées dans un carton à la bibliothèque du Mans : elles ont été envoyées à l'Institut depuis quelques années.

LOUAIL (JEAN-BAPTISTE).

La plupart des bibliographes font naître JEAN-BAPTISTE LOUAIL à Mayenne ; dom Liron lui donne pour lieu natal la ville d'Evron (1). Ayant été dès son enfance, élevé près de l'abbé de Louvois, il fit ses premières études avec lui, et ils prirent place en Sorbonne sur les mêmes bancs. Mais cette égalité ne pouvait toujours durer entre le fils de quelque pauvre artisan et l'héritier du grand nom de Letellier. Louail, qui avait l'indépendance d'un plébéien, ne voulut pas obtenir les insignes du doctorat au prix d'une lâcheté. On n'était reçu docteur qu'après avoir signé le formulaire : plutôt que d'accepter un accommodement avec les Jésuites, Louail refusa de signer et demeura bachelier (2). Un

(1) Notes manuscrites. (Biblioth. Nat.)

(2) C'est ce qu'on lit dans le *Nécrologe* janséniste : le *Dictionnaire* de Moreri lui donne, toutefois, le titre de *docteur*; article *Camille Le Tellier*.

grand seigneur qui, dès l'âge de neuf ans, avait été pourvu de trois bénéfices, ne pouvait pour de tels scrupules tourner le dos à la fortune qui lui tendait les bras.

En quittant la Sorbonne, Louail se rendit au prieuré de Villers, près du célèbre auteur de l'*Année Chrétienne*, l'abbé Nicolas Letourneur. Celui-ci, qui avait de grandes relations avec les solitaires de Port-Royal, leur fit connaître ce jeune défenseur de la vérité. Leur exemple l'encouragea dans sa résistance aux prescriptions épiscopales.

Il rencontra, vers le même temps, dans quelques cercles jansénistes, Marguerite de Joncoux, fille d'un gentilhomme d'Auvergne, qui avait engagé son esprit, son courage et sa fortune au service de la cause proscrite. Unis de sentiments, ils ne tardèrent pas à s'associer pour une action commune. Le premier livre qu'ils publièrent a pour titre l'*Histoire abrégée du Jansénisme et Remarques sur l'ordonnance de M. l'archevêque de Paris*; Cologne, Druckerus, 1698, in-8°. On leur conteste, il est vrai, cet ouvrage, pour l'attribuer à un de leurs amis, l'abbé Fouillou, et c'est une attribution que l'abbé Goujet justifie par une preuve assez forte (1). Mais tous les témoignages contemporains s'accordent ici pour démentir l'abbé Goujet. Nous croyons volontiers que Louail, Fouillou, Mlle de Joncoux et d'autres encore travaillèrent à cet ouvrage : presque tous les libelles jansénistes étaient ainsi rédigés par plusieurs mains, pour être ensuite livrés au public sous le voile discret de l'anonyme.

(1) Barbier, *Dict. des Anonym.*

Louail passait pour un théologien habile. L'abbé de Louvois, ayant quitté les bancs de la Sorbonne et voulant se produire dans le monde, ne put choisir un meilleur secrétaire que le compagnon de ses premières études. C'est un choix qui fut, d'ailleurs, approuvé par son oncle, l'archevêque de Reims. Il ne convenait pas beaucoup à Louail d'entrer au service d'un grand seigneur : cependant il sacrifia ses goûts à une sincère affection et se rendit auprès de l'abbé de Louvois, qui se préparait à faire un voyage en Italie. Ils partirent au mois d'octobre de l'année 1700. L'abbé de Louvois avait été nommé malgré sa jeunesse, bibliothécaire du roi, garde et intendant du cabinet des médailles, et il allait, avec l'abbé de Targny, chercher en Italie des livres, des manuscrits, des médailles, des monuments variés d'érudition et d'archéologie. Il allait encore y chercher des distractions, et, ayant bientôt reconnu que les mœurs étaient plus faciles en Italie qu'en France, il ne se plaignit pas de cette liberté, mais en profita. Ce qui contraria plus d'une fois son rigide secrétaire. Dès le début du voyage, le 18 novembre 1700, Louail écrivait de Florence à son ami Marc-Antoine Hersan : « Depuis Léricé, M. l'abbé ne marcha plus qu'à petites journées, ayant séjourné un jour ou deux dans chacune des villes considérables qu'il trouva sur sa route, c'est-à-dire à Pise, à Livourne et à Lucques. Il alla, à Livourne, à l'opéra. Et, sur cet article, je suis extrêmement embarrassé quel parti je dois prendre, M. de Targny même ne me paroissant pas désapprouver absolument ces sortes de spectacles, qui cependant devroient être aussi étroitement défendus icy qu'en France. Ce que je pus faire cette première fois, fut d'aller me promener d'un autre

côté (1). » Il faut croire que, dans la suite du voyage, Louail agit plus d'une fois avec cette réserve, ou que ses avertissements furent mal écoutés, car, nous trouvons dans ses dernières lettres à Hersan, les mêmes doléances sur les habitudes relâchées de l'abbé de Louvois. Ils rentraient à Paris au mois de septembre 1701.

L'abbé de Louvois vint habiter la Bibliothèque du roi, rue Vivienne : Louail demeura près de lui. Quand l'archevêque de Reims eut nommé l'abbé de Louvois vicaire-général de son diocèse, celui-ci chargea Louail de régler en son nom les affaires de ce gouvernement. Le diocèse de Reims comptait un grand nombre de curés qui n'avaient pas signé le formulaire : Louail fut leur confident, leur conseiller et leur zélé protecteur. On en a la preuve dans un recueil de lettres que possède aujourd'hui la Bibliothèque Nationale (2). Il s'offrit bientôt à Louail une nouvelle occasion d'écrire sur les matières controversées. Quarante docteurs de la Sorbonne s'étaient prononcés sur un cas de conscience en des termes que les Jésuites et leurs partisans avaient refusé d'accepter. Soumise d'abord aux évêques, l'affaire avait ensuite été portée devant le pape, et le pape avait condamné les quarante docteurs. A ce sujet Louail fit répandre un libelle qui a pour titre : *Réflexions sur le décret du pape du 12 février 1703*. Ce libelle ne fut pas imprimé, mais la Bibliothèque nationale en possède une copie corrigée par l'auteur (3). La contestation provo-

(1) Manuscrits de la Biblioth. Nation., résidu de Saint-Germain, paquet 16, n° 4.

(2) Résidu de Saint-Germain, paquet 187, n° 8.

(3) Départ. des Imprimés, D, 1129, in-4°.

quée par le cas de conscience s'envenima de jour en jour. Elle n'était pas terminée, quand, en l'année 1705, Louail et Mlle de Joncoux mettaient au jour les premiers volumes de l'*Histoire du cas de conscience signé par quarante docteurs de Sorbonne*. Cet ouvrage, publié à Nancy, chez Nicolay, n'a pas moins de huit volumes : le dernier parut en 1711. C'est un recueil de pièces, avec des préambules et des conclusions critiques.

Lorsque Mlle de Joncoux traduisit en français les notes latines jointes par Nicole, sous le nom de Wendrock, aux *Provinciales* de B. Pascal, Louail corrigea cette traduction. C'est un renseignement que nous trouvons dans le *Dictionnaire* de Moreri, et nous avons lieu de le croire exact. Mais on lit encore dans le même *Dictionnaire* : « Lorsque le livre intitulé : *Du témoignage de la vérité dans l'Eglise*, parut en 1714, M. Louail, qui ne put goûter le système de l'auteur, au moins en partie, le réfuta par des *Réflexions* étendues, qu'il communiqua à ses amis et qui ont été imprimées. » C'est vraisemblablement sur la foi de cet article que M. Quérard a inscrit au catalogue des œuvres de Louail : *Réflexions sur le livre du témoignage de la vérité dans l'Eglise, par H. P. Laborde*; 1714. Or, ce titre et l'ouvrage auquel il se rapporte sont également supposés. Nous n'en voulons pas d'autre preuve qu'un passage de l'*Histoire du livre des Réflexions Morales*. Après avoir fait le plus grand éloge du traité du P. Laborde, Louail rappelle les dissertations critiques qui furent publiées, en 1714, pour et contre ce traité, et aucun ne porte le titre donné par M. Quérard. Il ajoute : « Le livre eut contre ces adversaires de zélés défenseurs, et, *quoique nous n'aions pas suivi cette dispute*, ce que nous savons très certaine-

ment, c'est que ces apologistes et l'auteur même, à ce que l'on assure, ne l'ont défendu qu'en désavouant tous les mauvais sens que nous venons d'exposer (1). » Cette déclaration n'est pas équivoque. Louail *n'avait pas suivi* la controverse provoquée par le livre du P. Laborde : il n'avait donc pas publié des *Réflexions* étendues contre ce livre.

Il faut lui attribuer : *Lettres d'un théologien à un évêque sur cette question importante : S'il est permis d'approuver les Jésuites, pour prêcher et pour confesser ;* Amsterdam, Schelte, 1717, in-12. C'est une seconde édition : nous ne connaissons pas la date de la première. Les *Lettres* sont au nombre de trois, et forment un volume de quelque étendue. Avec le *Dictionnaire* de Moreri, nous avons placé parmi les œuvres d'Ambroise Paccori (2) l'*Idée de la Religion Chrétienne*, opuscule anonyme, publié à Paris, chez Jouenne, en 1723, in-12, puis en 1735 et en 1740. C'est une erreur que nous redresserons ici, sur les indications qui nous sont fournies par l'abbé Goujet. L'ouvrage est de Blondel et de Louail. C'est Blondel qui l'a déclaré lui-même à l'abbé Goujet (3). Nous remarquons que l'*Idée de la Religion* est donnée à l'abbé Hersan, par le catalogue de la Bibliothèque Nationale. Nos collègues ont donc à justifier ou à corriger cette attribution. Il n'y a pas de discussion sur l'auteur, ou les auteurs de l'*Histoire du livre des Reflexions Morales*. La première

(1) *Hist. du livre des Réflexions morales*, tom. I, chap. XLI, pag. 412 de l'édition in-4°.

(2) *Hist. Littér. du Maine*, tom. I, pag. 397.

(3) *Biblioth. des Ecrivains du XVIIIe siècle :* Préface du tom. III.

partie de cet ouvrage est de Louail ; les trois autres sont de l'abbé Cadry. Cette première partie fut imprimée séparément à Amsterdam, chez Potgieter, en 1723, in-4° et in-12 ; puis, chez le même libraire, en 1726, in-4°. Enfin, on croit que Louail, prit quelque part aux Mémoires qui furent publiés sur les affaires de la Chine (1).

L'abbé de Louvois était mort en 1718, laissant en mourant quelques gages de sa reconnaissance à son fidèle secrétaire. Louail avait, en outre, le titre de prieur d'Auzay et jouissait des revenus de ce bénéfice. C'était assez pour subvenir à ses besoins modestes. Le cardinal de Noailles voulut se l'attacher et lui confier le soin de sa bibliothèque : il refusa cet emploi. L'évêque de Montpellier, Joachim Colbert, fit auprès de lui les mêmes démarches, mais sans plus de succès. Il lui écrivait, à la date du 18 novembre 1718 : « On m'a mandé que vous étiez retiré dans la montagne Sainte-Geneviève. Est-ce pour toujours, ou en attendant quelque autre demeure ? J'estimerai heureux celui avec qui vous voudrez la choisir. Malheureusement, ce ne sera pas dans un coin de province. Il ne serait pas juste que vous y fussiez rélégué. Mais comme on ne se fait pas toujours justice à soi-même, je sais un homme, dans un lieu fort éloigné de Paris, qui étoit assez extravagant pour vouloir vous offrir sa maison, sa personne et tout ce qui auroit pu dépendre de lui pour vous rendre le séjour de province agréable. Il n'étoit pas fou de souhaiter que vous acceptassiez ses offres ; mais je crois qu'il auroit été assez fou de l'espérer. Enfin, Monsieur,

(1) *Dict.* de Moreri, au mot *Louail*.

quelque lieu que vous habitiez, si je ne suis pas assez heureux que d'y habiter avec vous, je vous prie que notre commerce ne soit pas interrompu et de vouloir bien me donner de vos nouvelles (1) ». C'était une invitation pressante. Il lui écrivait encore le 16 janvier 1719 : « Vous voulez savoir quel usage je ferois de vous? Hé! quel usage n'en ferois-je pas? je vous prierois d'accepter la qualité de mon grand-vicaire, d'être le maître absolu dans ma maison, et d'ajouter à cela toutes les conditions que vous voudriez me prescrire..... Je ne doute pas que bien des gens n'aient le même désir que moi. Je n'ose me flatter d'une préférence que je ne puis mériter que par le désir très sincère que j'ai, et sur lequel vous pouvez compter, de contribuer autant qu'il sera en moi à vous rendre la vie aussi douce qu'un ecclésiastique la puisse souhaiter, et de ne vous donner d'autres peines que celles de partager les miennes avec moi. Vous ne m'aviez pas mandé que M. de Chaalons eût envie de vous attirer auprès de lui, mais je l'avois appris par ailleurs (2). » Il y avait assurément, dans ces propositions, de quoi flatter l'orgueil d'un simple prieur. Louail préféra la retraite qu'il avait choisie sur la montagne Sainte-Geneviève, et y mourut le 3 mars 1724.

(1) *Œuvres* de J. Colbert, tom. III, pag. 51.
(2) *Ibid.*, pag. 52.

BONNEVAL (RENÉ de).

RENÉ DE BONNEVAL, né dans la ville du Mans en l'année 1700, mort en 1760, est compté par l'auteur des *Trois siècles littéraires* au nombre de ces écrivains infatigables et malheureux, qui courent toujours après le succès et qu'on ne voit jamais l'atteindre. Nous ne trouvons pas ce jugement trop sévère : il nous suffira donc de dresser une liste exacte des nombreux opuscules de René de Bonneval, sans insister sur aucun d'eux. Ces opuscules furent publiés dans l'ordre suivant :

Momus au cercle des Dieux, dans lequel il leur fait récit de ce qui se passe dans la République des lettres, dans la galanterie et dans la politique ; Paris. Sevestre, 1717, in-12. La République des lettres est, de nouveau, divisée par la querelle des Anciens et des Modernes ; les relations mondaines ne sont que des relations galantes, et les simples bourgeoises ont elles-mêmes pris les mœurs des femmes de qualité ; quant aux affaires politiques, elles sont conduites avec autant d'énergie que de prudence par les plus parfaits des ministres et les plus adorés des princes. Voilà le résumé du récit de Momus. Beaucoup de mortels eussent raconté les mêmes choses avec plus d'esprit. — *Réponse à l'auteur* des Paradoxes littéraires (l'abbé Desfontaines), *au sujet de la tragédie d'Inès de Castro* (*de La Motte*) ; Paris, Prault, 1723, in-8°. Cette pièce a été réimprimée dans le tome second des *Amusements du cœur et de l'esprit*, de Bruys ; Paris, 1736, in-12. Elle ne méritait pas cet honneur. Malgré l'intervention officieuse de Bonneval, les critiques de

l'abbé Desfontaines ont prévalu. — *Réflexions critiques sur un poëme intitulé* La Ligue, *imprimé à Genève et attribué à M. de Voltaire*; 1724, in-8°, sans autre indication : il y en eut deux éditions la même année. Cette critique anonyme de la *Henriade* est attribuée à René de Bonneval par le plus grand nombre des bibliographes : l'opinion de M. Barbier et la nôtre est qu'il faut retrancher ce méchant libelle du catalogue de ses œuvres. René de Bonneval n'a jamais été qu'un écrivain médiocre, mais les *Réflexions critiques* sont bien-au-dessous de la médiocrité. — *Epître à M. Gresset*, 1737, in-12. — *Mémoires de M*me *de Rapilly* ; Paris, 1737, in-12. — *Ode sur la dernière paix*, à M. Bontemps, publiée dans les journaux de 1739. — *Critique des lettres philosophiques de Voltaire;* 1734 in-12. Cet ouvrage attribué par l'éditeur et par M. Quérard à René de Bonneval serait, suivant M. Barbier, de l'abbé Molinier, oratorien. —*Réflexions sur l'anonyme* (Voltaire) *et sur ses conseils à M. Racine au sujet du poëme de* la Religion ; Paris, 1742. in-8°.—*Vers à son excellence Saïd-Pacha*; plusieurs fois imprimés, malgré leur peu de mérite. Nous ne savons où ils furent d'abord accueillis ; mais nous les trouvons à la suite d'une *Lettre au sujet du portrait de S. E. Saïd-Pacha*, imprimée chez Prault, en 1742, in-12. — *Les éléments de l'Education ;* Paris, Prault, 1743, in-8°. C'est tout simplement un manuel de civilité : l'auteur enseigne comment un jeune homme doit se comporter dans les visites, à la table, au spectacle, dans les promenades; il lui recommande particulièrement de fuir les esprits-forts qui disscrtent avec trop d'indépendance sur les mystères de la religion, sur la forme du gouvernement et sur les actes de l'administration publique. On sait

comment la jeunesse du XVIIIe siècle a profité de ces conseils. — *Progrès de l'Education, suite des éléments*; Paris, Prault, 1743, in-8°; avec une dédicace à Turpin de Crissé, évêque de Nantes, signée par René de Bonneval. C'est une critique de la philosophie et des philosophes, plus considérable et un peu moins banale que la première, mais qui ne vaut guère mieux. — *Epître à Mme De... sur les superstitions*; 1746, in-8°, sans autre indication. Cette épître est en vers, et les vers de Bonneval sont faciles; c'est leur seul mérite. — *Réflexions sur le premier âge de l'homme, servant de supplément aux éléments et progrès de l'Education*; Paris, Prault, 1751, in-8°. Un avertissement qui précède cet opuscule nous dit qu'une nouvelle édition des *Eléments* et des *Progrès* vit le jour en l'année 1751; mais nous croyons devoir tenir cette indication pour suspecte, et considérer les *Réflexions* comme un supplément joint à l'ancienne édition des *Eléments*, pour la rajeunir et la représenter au public. L'auteur demande, dans ces *Réflexions*, qu'on ne soumette pas le premier âge à une trop rude contrainte, et qu'on n'impose pas les mêmes règles, les mêmes études, à des tempéraments, à des aptitudes qui diffèrent. C'est une protestation contre le régime universitaire, qui, de nos jours, a été trop fréquemment renouvelée. On saura bientôt ce que vaut le système opposé. — *Lettre d'un hermite à J. J. Rousseau de Genève*; Paris, 1753, in-8°. Courte et pauvre censure du discours couronné par l'Académie de Dijon. — *Apologie de la musique et des musiciens français, contre les assertions peu mélodieuses, peu mesurées et mal fondées du sieur J. J. Rousseau, ci-devant citoyen de Genève*; Paris, 1754, in-8°. C'est un opuscule anonyme inscrit par

M. Barbier parmi les œuvres de René de Bonneval. Il a peu d'intérêt. Rousseau, qui n'aimait pas la musique de l'ancienne école, avait placé Lulli bien au-dessous des Italiens. C'est contre cette opinion que proteste l'auteur de l'*Apologie*. — *Vers sur le cardinal de Fleury*, imprimés dans la *Bienfaisance française* de Dagues (ann. 1756.) — *Vers à l'occasion du mariage de M*[lle] *de Richelieu avec le comte d'Egmont* : imprimés dans le *Journal Historique* (de Verdun), au mois de mai 1759, sous le nom de René de Bonneval. Ansart les a reproduits dans sa *Bibliothèque littéraire*. — Enfin la Bibliothèque de la ville du Mans possède une *Analyse* satirique de l'Esprit des Lois, par René de Bonneval : c'est une pièce de quarante-et-un vers.

La *France littéraire* de 1769 lui attribue, en outre : *La Tontine de l'Amour*, *La Tontine*, *Plaintes à l'Académie française*, *Dissertation entre le P. Buffier et le sieur de Bonneval*, *Recueil de chansons mises en musique par M. Bertin*. M. Quérard n'a pu donner d'autres renseignements sur ces opuscules, et nous ne les connaissons pas davantage.

On doit encore à René de Bonneval une édition des Œuvres de Campistron ; Paris, 1750, trois volumes in-12.

BONNEVAL (Michel de).

Louis-Charles-Michel de BONNEVAL, né au Mans suivant M. Desportes et, comme il est vraisemblable, frère du précédent, était intendant et contrôleur géné-

ral de l'argenterie ainsi que des menus du roi. Il réglait, à ce titre, la dépense des habits et des meubles, ordonnait les bals, les fêtes, les mascarades, les carrousels, etc., etc. Ajoutons qu'il composait le plus grand nombre des opéras qu'on jouait devant la cour sur le théâtre de Versailles. Nous ne pouvons désigner que : *Les Caractères de l'Amour*, ballet ; Paris, Ballard, 1736, in-4° (1) ; *Les Romans*, ballet héroïque ; Paris, Ballard, 1736, in-4° ; *Les Amours du printemps*, ballet héroïque ; Paris, Ballard, 1737 et 1739, in-4° ; *Jupiter vainqueur des Titans*, tragédie (opéra) ; Paris, Ballard, 1745, in-4° ; *Lisidor et Ismène*, ballet (c'est la quatrième entrée du ballet des *Romans*) ; Paris, Delormel, 1766, in-4°. Cette liste ne doit pas être complète ; mais Michel de Bonneval n'a mis son nom à aucun de ses poëmes. On lui doit encore : *Le Langage de la nature*, épître ; Paris, 1760, in-4°. Nous avons été assez curieux pour rechercher et pour lire, parmi ces ouvrages, les *Romans* et *Jupiter*.

MORABIN (Jacques).

Jacques MORABIN, né à La Flèche, le 5 mars 1687, fut secrétaire du lieutenant de police de Paris et mourut dans cette ville, le 9 septembre 1762. A un goût très vif pour la litérature des anciens Morabin, joignait une

(1) Attribué par quelques bibliographes à Mlle Barbier, Tanevot et autres. (Quérard.)

(2) Attribué aussi à Monsemy. (Quérard.)

érudition solide. Il publia d'abord une traduction du *Traité des Loix de Cicéron, avec des remarques*; Paris, Mariette, 1719, in-12; traduction qui fut réimprimée à Paris, chez Morin, en 1777. Quelques années après, il donna: *Des orateurs: Sçavoir si les modernes sont inférieurs aux anciens et pourquoi*, etc., etc.; dialogue attribué à Tacite; Paris, Fournier, 1722, in-12. Ces traductions eurent du succès, et le secrétaire du lieutenant de police, introduit par elles dans le cabinet des savants, devint un des amis de Falconnet et du président Bouhier (1). En 1725, on vit paraître: *Histoire de l'Exil de Cicéron*, par Morabin; Paris, Coffin, in-12: autre édition, Paris, veuve Duchesne, 1782, in-12. C'est un bon livre, qui resta longtemps entre les mains de la jeu-

(1) On conserve une de ses lettres, dans la collection des Lettres écrites au président Bouhier. (Biblioth. Nat. MSS.) La voici:

Monsieur,

J'ai reçu le présent que vous avez bien voulu me faire de votre dernier ouvrage avec toute la reconnaissance que mérite un témoignage aussi distingué de l'honneur de votre souvenir. Sans vous, Monsieur, je n'aurois jamais lu l'édit de Saint-Maur; sans vos judicieuses et savantes observations, je ne l'aurois pas entendu, ou j'aurois seulement cru l'entendre; et, ce qui me seroit encore moins pardonnable, j'ignorerois en ce genre plusieurs choses qui sont plus à ma portée et que je ne pouvois apprendre que de vous. C'est, Monsieur, un des mauvais côtés par où je ressemble à la plus-part des gens-de-lettres de ce temps: l'austérité des matières de jurisprudence me rebute; j'ai beau sentir le profit qu'il y auroit à faire dans la lecture des livres qui en traitent; à moins que je ne sois sûr d'y trouver ce qu'on trouve toujours infailliblement dans les vôtres, je le dis à ma honte, je n'aurois presque jamais de commerce avec eux. Au reste, Monsieur, les occupations auxquelles je me vois réduit me laissent si peu maître de mon temps, que, dans ce qui m'en reste, je ne puis même faire d'acception en aucune espèce de littérature. J'ai été obligé d'interrompre mon histoire de Cicéron, et je ne sais pas même quand je pourrai la reprendre.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Morabin.

Paris, 11 avril.

nesse. Il traduisit ensuite le *Traité de la Consolation*, de Cicéron, et non pas, comme l'ont supposé la plupart des bibliographes, la *Consolation de la Philosophie* de Boëce. Morabin avait le goût trop sévère pour estimer, chez les Latins, d'autres écrivains que ceux du siècle d'Auguste. A sa traduction du *Traité de la Consolation* il joignit deux dissertations, l'une sur Sigonius, l'autre sur Alcyonius. Il y en a deux éditions : l'une de L. Guérin, 1753, in-12 ; l'autre, publiée par Barbou, an III, même format. On lui doit encore : *Nomenclator Ciceronianus;* Paris, Thiboust, 1757, in-12 : c'est un index de tous les noms propres qui se rencontrent dans les OEuvres de Cicéron. Le travail de toute sa vie est une *Histoire de Cicéron, avec des Remarques historiques et Critiques*; Paris, Lottin, 1745, en trois volumes in-4°, ouvrage considérable que l'on confond bien à tort avec l'opuscule qui a pour titre : l'*Histoire de l'exil de Cicéron*. Quand parut cet ouvrage, l'abbé Prévost venait de publier la traduction d'une autre Histoire de Cicéron, écrite en anglais par Middleton. Pour compléter ce catalogue des OEuvres de Morabin, il faut encore citer une satire intitulée : *La boîte du Jésuite*, et l'Avertissement qui précède le *Dialogue de la musique des anciens*, par l'abbé de Châteauneuf.

HOUSSEAU (ETIENNE).

ETIENNE HOUSSEAU, né au Mans dans les premières années du XVIIIe siècle, se fit admettre chez les Bénédictins de Saint-Maur, et fut bientôt compté parmi les

plus laborieux et les plus doctes collaborateurs de dom Bouquet. Après avoir travaillé au onzième volume des Historiens de France, il fit des recherches sur la Touraine, le Maine et l'Anjou. La mort vint les interrompre, le 5 octobre 1763. Les notes laissées par dom Housseau ont été réunies dans trente boites ou cartons, que possède aujourd'hui la Bibliothèque Nationale : on y trouve des documents du plus haut intérêt.

BERNIÈRE (DE).

DE BERNIÈRE, curé de Thorigné, puis doyen de Montfort, a trouvé place dans la *Bibliographie du Maine* de M. Desportes. Connaît-on la date et le lieu de sa naissance? Sait-on quelle était sa famille? Nous n'avons rencontré le nom de cet abbé Bernière qu'au frontispice de l'ouvrage suivant : l'*Elève de la Raison et de la Foi*; au Mans, Ch. Monnoyer, 1771, 2 vol. in-12. C'est un ouvrage assez médiocre, animé par une foi très ardente, que l'auteur ne sait pas faire partager.

ASSELINE (NICOLAS).

L'abbé NICOLAS ASSELINE, curé d'Evron, est auteur d'une *Table géographique et topographique des noms latins et françois des provinces, villes, bourgs, mentionnés dans le Bréviaire du Mans*; Le Mans, 1773, in-12.

Cet ouvrage n'a pas été inutile à Lepaige. Ansart devait nous faire connaître l'abbé Asseline, qui était un de ses contemporains; mais il a négligé de lui consacrer une notice.

COTELLE DE LA BLANDINIÈRE (JACQUES-PIERRE).

COTELLE DE LA BLANDINIÈRE, né à Laval, vers l'année 1709, fut d'abord curé de Soulaines en Anjou, puis vicaire-général de Blois et second supérieur des prêtres du Mont-Valérien, près Paris. Il mourut en 1795. Babin ayant entrepris les *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers*, avait publié dix-huit volumes de cet important ouvrage. Augmenté de quatre volumes par Vautier, chanoine d'Angers, et par Audebois de la Chalinière, grand-pénitencier de la même église, cet ouvrage était encore inachevé, quand l'assemblée du clergé fit une pension de cent pistoles à Cotelle de la Blandinière en le chargeant de le continuer. Il y ajouta dix nouveaux volumes. On lui reproche d'avoir donné dans les écarts des casuistes relâchés. Il fut, en outre, accusé par Maultrot, dans sa *Défense du second ordre*, comme ayant sacrifié toutes les libertés ecclésiastiques à l'arbitraire épiscopal.

Son successeur à la cure de Soulaines, Pierre-Joseph Chatizel de la Neronnière, né à Laval en 1733, mort à Angers en 1817, joignit aux *Conférences d'Angers* : *Traité du Pouvoir des évêques sur les empêchements de mariage;* Avignon, 1782, in-12. On attribue encore à l'abbé Chatizel les deux lettres suivantes : *Lettre de M.... curé*

du diocèse d'Angers, au père Villar, évêque intrus du département de la Mayenne, (1791) ; et *Lettre adressée au T. S. P. Pie VI, par le clergé catholique des diocèses du Mans et d'Angers* ; dans le *Journal Ecclésiastique*, de Barruel, juin 1792.

VERON (François-Louis).

François-Louis VERON, né au Mans vers 1694, fut secrétaire perpétuel du bureau d'Agriculture du Mans et mourut dans cette ville le 16 octobre 1780. On lui doit : *Plantation et culture du Mûrier au Mans* ; Le Mans, 1760, in-12. Il était d'une famille qui compte plusieurs noms célèbres dans les annales de la province. Nous désignerons Guillaume Veron, chanoine du Mans, archidiacre de Château du-Loir, un des exécuteurs testamentaires du cardinal Philippe de Luxembourg (1). L'illustre économiste, Veron de Forbonnais, appartenait sans doute à la même famille.

MÉNARD (Pierre.)

L'abbé Pierre MÉNARD, né à Laval en 1743, concourut en 1767 pour le prix d'éloquence décerné par l'Académie française, et obtint, du moins, l'accessit ; le

(1) Voir ce qui regarde Guill. Veron dans le Martyrologe de l'Eglise du Mans. Manuscrit de la Bibl. du Mans, n° 244, après la pag. 315.

prix fut remporté par La Harpe. Le discours de Pierre Ménard a été imprimé : *Eloge de Charles V, roi de France*; Paris, veuve Regnard, 1767, in-8°. Ce n'est qu'une déclamation : mais elle a quelque mérite littéraire, et, comme elle n'est pas trop longue, on en supporte la lecture. Pierre Ménard était, en 1789, principal du collége d'Aix. Nous ignorons la date de sa mort.

PÉAN DE LA THUILERIE.

L'abbé PÉAN DE LA THUILERIE, né à Château-Gontier dans la première moitié du XVIII[e] siècle, ne nous est connu que comme auteur de l'opuscule suivant : *Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de remarquable*; Angers, 1778, in-12.

DUBUISSON (PAUL-ULRICH.)

PAUL ULRICH DUBUISSON, né à Laval en 1746, est moins connu par ses écrits que par sa fin tragique. Il publia d'abord : *Le Tableau de la Volupté, ou les Quatre parties du jour*; poëme en vers libres; Cythère (Paris) 1771, in-8°. Ce poëme ne fut pas remarqué. Dubuisson annonça bientôt qu'il voulait être compté pour autre chose que pour un fade imitateur du cardinal de Bernis : dans ce dessein, il publia : *Abrégé de la révolution de l'Amérique anglaise;* Paris, Jombert, 1778,

in-12 (1). Bientôt après on vit paraître, *Lettre à M. L....*; Paris, 1780, in-8°, et *Nouvelles considérations sur Saint-Domingue*; Paris, Jombert, 1780, in-8°. La même année: *Nadir, ou Thamas-Kouli-Kan*, tragédie; Paris, Jombert, 1780, in-8°. La tragédie de *Nadir* avait été jouée le 31 août 1780, sur le théâtre de la Nation, par Larive, Monvel et mademoiselle Saintval. Elle fut diversement jugée. L'auteur ferma ses oreilles aux sifflets, n'entendit que les applaudissements, et quand les journaux, analysant sa pièce, en rendirent un compte peu flatteur, il proféra contre les auteurs de ces censures les mots les plus véhéments. Ces mutuelles invectives étaient dans les habitudes littéraires de ce temps-là: les poètes et les critiques s'adressaient, dans les gazettes et dans les préfaces, des épithètes fort injurieuses, et le public se rangeait volontiers dans le parti de ceux qui faisaient le plus de bruit en défendant la bonne ou la mauvaise cause. *Nadir* est une de ces pièces dépourvues de toute originalité, qu'on ne lit plus aujourd'hui, et sur lesquelles on est dispensé de porter un jugement: comme au dénouement on voit trois cadavres tomber sur la scène, cet horrible tableau dut émouvoir quelques spectateurs, et l'auteur se persuada que cette émotion avait pour cause le grand mérite de son œuvre. Si sa pièce obtint un assez grand nombre de représentations, elle le dut aux acteurs, surtout à Monvel qui jouait d'une manière très remarquable le méchant rôle de Mirza.

Après cette tragédie, une comédie: *Le vieux Garçon*, comédie en cinq actes, en vers, par l'auteur de Thamas-

(1) Seconde édition; Paris, Cellot, 1779, in-12.

Kouli-Kan; représentée pour la première fois au Théâtre-Français, le 16 décembre 1782; Paris, Jombert, 1783, in-8°. Dubuisson avait été blessé, mais non pas découragé par la critique : il croyait trop sincèrement à son propre génie, pour se résigner à fuir le théâtre devant les clameurs de quelques journalistes plus ou moins bien famés. Molé, Préville, Fleuri, Mademoiselle Contat, qui s'étaient partagé les rôles du *Vieux Garçon*, eurent, pendant quelques mois, bien affaire avec l'auteur qui se plaignait amèrement de leur négligence. Quand les répétitions commencèrent, Dubuisson se vit en présence d'un ennemi de sa gloire, qu'il fut inhabile à combattre. Préville avait arraché aux mains cruelles de quelques vauriens un jeune chien, pour lequel il avait conçu les plus tendres sentiments. A toutes les répétitions, il se faisait accompagner par son intéressant pupille et l'abreuvait de limonade : on ne parlait, on ne s'occupait que de lui; de l'auteur et de sa pièce, peu ou point. Le jour fixé pour la représentation arrivait, et c'est à peine si les rôles avaient été lus. Dubuisson était accablé: vainement il s'épuisait en remontrances; on ne l'écoutait pas, ou, ce qui était plus fâcheux encore, on s'emportait contre ce mal appris qui osait admonester MM. de la comédie française. La veille de la représentation, il se vit traiter fort rudement par le premier amoureux de la troupe, le sieur Molé. Il s'agissait d'un effet de scène, d'un mouvement pathétique, entraînant, irrésistible, que Molé ne comprenait pas, ou comprenait mal. Dubuisson voulut suppléer par un avis opportun à ce défaut d'intelligence : « Monsieur l'auteur, lui dit Molé sur le ton le plus tragique, nous ne sommes pas des acteurs de Quimper-Corentin, et nous savons ce que nous avons à

faire. » Et Monsieur l'auteur dut se taire, humilié, confondu. Enfin, le 16 décembre 1782, le *Vieux Garçon* parut sur la scène : il n'obtint pas le plus éclatant des succès, et cependant cette comédie nous semble un des meilleurs ouvrages de Dubuisson. C'est une critique du célibat, en vers faciles, qu'on lit encore volontiers et dans laquelle on ne trouve pas un trop grand nombre de tirades sentimentales. On signala, dans cette pièce, des détails grossiers qui répugnent à la comédie. En effet, il y en a de tels. Mais aujourd'hui, où l'on a moins de scrupules, nos auteurs et nos critiques chercheraient peut-être en vain, dans le *Vieux Garçon*, les passages blâmés en 1782. Autre temps, autre goût.

L'année 1785 vit paraître : *Lettres critiques et politiques adressées à M. G. T. Reynal* ; Genève et Paris, in-12°. Dubuisson avait composé cet ouvrage avec la collaboration de Dubucq. L'année suivante, il ne fit pas représenter moins de six ouvrages lyriques ou dramatiques : il occupait tous les théâtres de Paris et des environs. Il faut nommer d'abord *Hélène et Francisque* (*Nozze di Dorina*), opéra-comique en quatre actes, joué tour-à-tour sur les théâtres de Versailles et de Bruxelles; Paris, Desenne, 1786, in-8°. La musique de cet opéra est de Sarti, et Dubuisson n'a fait que traduire un livret italien pour transporter l'ouvrage de Sarti sur la scène française. Il a rendu le même service à Paesiello, en traduisant les paroles italiennes de *Le roi Théodore à Venise*, opéra héroï-comique en quatre actes, qui fut représenté, comme le précédent, sur les théâtres de Versailles et de Bruxelles; Bruxelles, Hayez, 1786, in-8°. Dubuisson revint ensuite au Théâtre-Français avec une comédie imitée de l'Allemand, *Albert et Emilie*. Elle fut

reçue par les acteurs, mais sifflée par le public avec une véhémence et un ensemble qui déterminèrent l'auteur à la retirer (1). Cependant il n'était pas convaincu que sa pièce fût mauvaise; loin de là. Aussi voulut-il de nouveau tenter la fortune avec une tragédie sur laquelle il fondait les plus belles espérances Le 9 mai 1786, on représenta pour la première et pour la dernière fois *Scanderberg*, tragédie en cinq actes et en vers, par M. Dubuisson. Dès le début du quatrième acte, les sifflets se firent entendre, et le rideau fut baissé avant la fin du cinquième. L'auteur fit une préface contre les acteurs, et comme les journalistes se trouvèrent du même avis que le public, il prétendit exercer sur l'un d'eux une vengeance digne d'un poète tragique. Espérant encore qu'elle réussirait mieux à la lecture qu'à la scène, Dubuisson fit imprimer sa pièce sous ce titre: *Scanderberg*, tragédie *mutilée* sur le Théâtre-Français, le 9 mai 1786, et ensuite *dévorée* par les journalistes; Paris, Desenne, 1786, in-8°. Non, le public ne s'était pas trompé, et les journalistes n'avaient pas été trop sévères : *Scanderberg* est bien, en effet, un des plus pauvres ouvrages qui aient jamais été représentés; on n'y rencontre que des situations fausses, des déclamations ridicules, des vers incorrects et plats, et l'auteur ne nous cause aucune surprise lorsqu'il nous raconte que Larive lui-même, le superbe, l'altier Larive, ne put réciter les plus pompeuses tirades de ce poëme, sans provoquer le rire du parterre. Cette chûte, accompagnée de lazzis, fut le dernier outrage que Dubuisson voulut subir à

(1) Elle fut publiée à Paris, chez Desenne, et à Bruxelles, 1788; in-8°.

Paris. Après *Scanderberg*, il ne fit plus aucune lecture au Théâtre-Français. Mais avec quel désespoir il quitta ces lieux, où pourtant il avait éprouvé de si cruelles disgrâces! Le voit-on bien prenant des airs d'Ajax, pour interpeller en ces termes les persécuteurs de son génie méconnu : « Sept tragédies, une comédie en cinq actes, un grand opéra, trois opéras-comiques, le tout composé en moins de six années, outre quelques ouvrages en prose, tels ont été mes travaux au milieu de soins et de traverses de toute espèce. Que tous ces journalistes si acharnés contre moi se réunissent ensemble et présentent la masse de leurs ouvrages ; nombre, genre, mérite, tout est de mon côté.. .. Cette fois-ci, c'est le signal de la retraite ; et qu'on ne la regarde pas comme une ridicule boutade : il faut bien abandonner une carrière où je ne me soutiendrois plus, puisque les instruments mêmes que j'employois pour ma victoire sont devenus ceux de ma défaite; je veux parler des comédiens.... Je secoue enfin le joug humiliant de la dépendance où se trouvent les auteurs dramatiques, etc., etc. (1). » Cependant, malgré le ton solennel de cette déclamation, il ne renonça pas encore à chercher des auditeurs favorables. Les acteurs et le public de Paris montrant désormais les mêmes dispositions à son égard, il alla courir après d'autres épreuves. C'est alors qu'il quitta la France et se rendit en Amérique, puis en Belgique.

Ce ne devait pas être un long exil. Les théâtres de Bruxelles et de Gand accueillirent avec indulgence plusieurs de ses ouvrages, entre autres *Le nouveau Sorcier*, comédie en trois actes, mise en musique par

(1) Preface de *Scanderberg*.

A. Paris. Cette pièce fut représentée pour la première fois sur le théâtre de Gand, le 29 janvier 1785 ; elle le fut ensuite à Bruges, à Liège, à Sedan et à Amsterdam, pendant les années 1786 et 1787. C'est une pastorale grivoise. Elle fut imprimée à Amsterdam, chez Guérin, en 1787, in-8°. De retour en France, Dubuisson traduisit des livrets italiens et espagnols pour les théâtres lyriques : *Le marquis de Tulipano*, musique de Paësiello, 1787 ; *Gianina e Bernadone*, en deux actes, musique de Cimarosa, 1787 ; *L'Italiana in Londra*, en trois actes, musique du même, 1787 ; *Le Gelosie villane*, en un acte, musique de Sarti, 1787 ; *Le Maître généreux* (*Gli schiari per amore*), en quatre actes, musique de Paësiello, 1788 ; *La grotta di Trofonio*, en trois actes, musique de Salieri, représentée à Saint-Cloud, 1788 ; *Les Philosophes imaginaires*, en trois actes, musique de Paësiello, 1789 ; *Le Directeur dans l'embarras* (*Impressario in angustie*), en deux actes, musique de Cimarosa, 1789, imprimé à Bruxelles, chez de Roubers, en 1790, in-8° ; *Les Epoux mécontents*, en quatre actes, musique de Storace, 1790 ; *L'Arbre de Diane*, en trois actes, musique de Vincent Martini, 1790, représenté d'abord à Bruxelles, puis à Paris ; *Les Curieux indiscrets*, en quatre actes, au théâtre Beaujolais, 1790 ; *La Revanche*, ou *Les deux Frères*, musique de Cambini, 1790 ; *La Villageoise enlevée*, en trois actes, musique de Bianchi, aux théâtres de la Montansier et de la rue de Bondy, 1789 et 1790 ; *Les trois mariages*, en trois actes, au théâtre de la rue de Bondy, musique de Paësiello ; *Laurette*, en trois actes, musique de Haydn, au théâtre de Monsieur (Feydeau), 1791 ; *Le Mari soupçonneux*, en trois actes, 1791, au théâtre de Louvois ; *Zelia*, drame en trois actes, musique de Des-

hayes, 1791, imité de la *Stella* de Goëthe, et publié à Paris, chez Barba, en 1794, in-8°; *Flora*, en trois actes, musique de Fay, au théâtre de Louvois, 1792. Presque tous ces ouvrages sont, comme on le voit, des traductions.

Il avait, en outre, fait représenter sur le théâtre du Marais, en 1791, *Thrasime et Timagène*, tragédie en cinq actes en vers, qui avait obtenu quelques applaudissements. Trois mois après la première représentation du *Vieux garçon*, Dubuisson avait soumis *Thrasime et Timagène* au tribunal redouté de la Comédie française. Sur treize juges, sept s'étaient déclarés peu sensibles aux infortunes de ces nobles Samiens, et avaient refusé la pièce de Dubuisson. Pour venger son honneur si maltraité, celui-ci n'avait pas manqué de réclamer contre des arbitres iniques, arrogants, vendus à la cabale; il avait fait mieux encore. il avait donné sa pièce à des comédiens de province et l'avait fait imprimer à Paris, chez Desenne, en 1787.

Mais les émotions de la scène n'avaient pu suffire à Dubuisson : la révolution étant venue, il s'était jeté dès l'abord dans le parti des exaltés, et, rien n'ayant pu contenir son ardeur, il avait trop vîte franchi l'intervalle qui sépare l'emportement de la démence. Chargé de divers emplois, il ne les avait pas tous bien remplis. Le 23 mars 1794, Ulrich Dubuisson monta sur l'échafaud révolutionnaire, avec ses amis Hébert, Ronsin, Monmoro, Anacharsis Clootz; il avait été dénoncé par Robespierre comme un des principaux agents de la faction qui prétendait perpétuer le régime exceptionnel de la terreur, et qui, dénonçant comme des politiques vulgaires les défenseurs de la république et de la patrie,

ne se proposait rien de moins que la subite et violente inauguration d'une société nouvelle, qui n'aurait eu ni Dieu, ni morale, ni lois (1).

QUELEINE (Louis).

Nous ne connaissons ce Louis QUELEINE que par la courte notice de M. Desportes. Né en 1496 dans le Maine, il aurait été docteur en théologie, chanoine, puis sous-chancelier de l'église de Paris, et il serait auteur d'un *Discours sur la nomination du cardinal Duprat à la place de chancelier de France*; 1530. Ce qui nous étonne, c'est que La Croix du Maine ne parle pas de ce docteur Manceau.

VAUCELLES (Matthieu de).

Nous lisons dans la *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine : « Matthieu de VAUCELLES, imprimeur et libraire au Mans, en laquelle ville il nasquit, le mardi, 18e jour de janvièr, l'an 1507. Le dit Vaucelles estant for jeune, escrivit quelques poësies françoises contre Clément Marot, sous le nom de Poëte Champestre, lesquelles ont esté imprimées il y a plus de 40 ou 50 ans. L'on voit plusieurs de ses compositions tant en vers

(1) La *Biographie universelle des Contemporains* attribue encore à Dubuisson trois opéras qui n'ont pas été joués : *Cora et Alonzo*, musique de Rigel; *Bellerophon*, de Quinault, réduit en quatre actes; *Alexandre et Themistée*, en trois actes.

qu'en prose sur la fin du catéchisme du P. Emond Auger, de l'ordre des Jésuites : sçavoir est l'Oraison à Dieu et autres poëmes. Il a escrit plusieurs Noëls, ou Cantiques sur l'advènement de Nostre Seigneur Jésus Christ, imprimez par luy-mesmes à diverses années. Epitaphes sur le trespas de M. de Hangest, chanoine en l'église du Mans, et encores sur la mort de M. de Langey et plusieurs autres personnes illustres. Le Panégyric des Sciences, lequel il présenta à Monsieur, frère du roy, lorsqu'il passa par la ville du Mans en l'an 1577. Il a d'advantage escrit plusieurs poësies à l'honneur de Messieurs les évêques du Mans et entre autres aux entrées de Monsieur le révérendissime cardinal de Rambouillet, évesque du Mans, faites en la ditte ville, imprimées par luy. Il est cause que la carte ou description du Maine, escrite par Macé Ogier, prestre, a esté imprimée par luy et Alexandre Chouen, en l'an 1539, et depuis encore en l'an 1565, avecques une for docte épistre de sa façon, discourant des louanges du Maine, etc, etc. Il se trouve plusieurs livres imprimez par le dit Vaucelles, lequel en ses premières éditions se nommoit *Macé* de Vaucelles simplement : et depuis en ses autres œuvres il s'est appelé Matthieu de Vaucelles, qui est un mesme quant au latin *Matthæus* : de quoy j'advertis les lecteurs, afin qu'ils ne pensent pas que ce soyent deux divers auteurs, encores qu'il se soit appelé de ces deux divers noms : et pense que ce qui fust cause qu'il se nomma depuis Matthieu de Vaucelles et non pas Macé Vaucelles, ce fut à l'occasion de l'heureux anagramme qui se trouve en ce nom, qui est tel : *Dieu veult l'ame chaste* Il mourut au Mans l'an 1578, le jeudy premier jour de janvier, âgé de 72 ans. »

Il n'y a pas d'annotations sur cet article dans la dernière édition de La Croix du Maine, et nous regrettons de ne pouvoir suppléer au silence des doctes collaborateurs de Rigoley de Juvigny.

HERVÉ (Charles).

Après avoir longtemps attendu quelques renseignements nouveaux sur ce Charles HERVÉ, un des élèves de Flacé au collége de la Coûture, nous devons dire que son nom se lit à la suite d'une *Épigramme* insérée dans le *Catéchisme* de Flacé, mais que nous ne le rencontrons pas ailleurs. Il y a tout lieu de croire que Charles Hervé était du Maine.

RICHER DE GAIGNÉ (Simon).

Simon RICHER DE GAIGNÉ, ou de Gaignier, sieur de la Valle et de la Chatellerie, conseiller-correcteur en la chambre des comptes, à Paris, était de Domfront-en-Champagne. M. Desportes le fait naître en l'année 1650 (1) ; en 1689, il était porté sur le rôle de l'arrière-ban, comme demeurant à Domfront. On lui doit une *Relation de l'ambassade du marquis de Bourdeville en Suède;* Paris, 1682. Les armes des Richer étaient celles des Clinchamp (2).

(1) *Bibliographie du Maine.*
(2) M. Cauvin, *Armorial du Maine.*

GONBOUST.

L'abbé GONBOUST, né au Mans, était prévot de la collégiale de Mortain en Normandie, dans le diocèse d'Avranches. Il a fait, suivant dom Liron (1), quelques discours dans le *Journal de Verdun*. Ayant changé son nom pour celui d'un de ses bénéfices, il signait l'*abbé de Beaulieu*.

ROBIN.

C'est la *Bibliographie du Maine* qui nous fait connaître le nom de cet écrivain, et elle ne lui attribue qu'un poëme de quelques pages : *Illustrissimo ecclesiæ principi D. D. Petro Rogier du Crevi, Cenomanensi episcopo, Carmen*; in-4°. Nous ne le rencontrons pas.

LEMAISTRE (Pierre).

Pierre LEMAISTRE eut, dans les premières années du XVIIIe siècle, la renommée d'un jurisconsulte habile. On lui doit : *La Coutume de la Prévosté et Vicomté de Paris, rédigée dans l'ordre naturel de la disposition de ses articles;* Paris, G. Cavelier, 1700 et 1741, in-fol.

(1) Notes manuscrites.

Suivant dom Liron (1), ce Pierre Lemaistre était de Laval, et le *Dictionnaire historique* de M. Peignot le fait mourir en 1728. Nous ne savons pas autre chose sur sa vie et sur ses ouvrages.

NÉGRIER DE LA CROCHARDIÈRE (GILLES).

Né au Mans dans les dernières années du XVIIe siècle, l'abbé GILLES NÉGRIER DE LA CROCHARDIÈRE fut curé de René. Il mourut au Mans en 1749. On lui doit un *Catalogue des écrivains nés dans le Maine*, ouvrage manuscrit que conserve la bibliothèque du Mans. C'est un travail fait avec peu de conscience, et aussi dépourvu de critique que d'érudition. Le procédé qu'a suivi l'abbé de La Crochardière est fort simple : il a copié littéralement ou abrégé les Notices des bibliographes monastiques, de dom Liron et de Moreri. Sa liste est, d'ailleurs, bien loin d'être complète. On regrette surtout de ne pas rencontrer dans cet ouvrage des renseignements précis sur les contemporains de l'abbé de La Crochardière.

NOUET (JACQUES).

JACQUES NOUET, né au Mans en l'année 1605, fit ses études au collége de cette ville. Il le quittait au moment

(1) Notes manuscrites.

où les Oratoriens, appelés par l'évêque Charles de Beaumanoir, allaient en prendre possession. Les Oratoriens étaient, comme on le sait, les rivaux, les ennemis des Jésuites, et Nouet avait eu pour professeurs, au collége du Mans, quelques Jésuites bien famés, entre autres le P. Lallemant. Ils travaillèrent à l'attacher à leur parti, et ils y réussirent; dès l'âge de dix-huit ans, Jacques Nouet entra dans la Société de Jésus.

Il enseigna d'abord les humanités. Mais il avait plus de goût pour la prédication que pour l'enseignement, et aussitôt que ses supérieurs l'autorisèrent à monter en chaire, il y eut des succès. Il prêcha en diverses villes. A Dijon, dans la sainte chapelle, il prononça l'oraison funèbre de Henri II, prince de Bourbon-Condé, qui fut imprimée dans cette ville, chez Palliot, en 1647, in-4°. Il vint ensuite à Paris. Des succès obtenus si vîte inspirent toujours un peu d'orgueil. Nouet en vint jusqu'à dénoncer en chaire, comme un ouvrage pernicieux, le livre de la *Fréquente Communion*, d'Antoine Arnauld. Ce livre venait de paraître, et les évêques qui l'avaient approuvé tenaient encore le premier rang parmi les pasteurs de l'Eglise de France : c'est assez dire qu'ils n'étaient pas alors aussi favorables à la liberté qu'ils le devinrent lorsque les Jésuites commencèrent à les opprimer. Nouet eut à se repentir de les avoir provoqués. Arnauld commença par lui répondre, et cette réponse est pleine de dureté (1). On avait attaqué son livre et sa personne dans les termes les plus inconvenants; il traita

(1) *Avertissement sur quelques sermons prêchés à Paris*; Paris, A. Vitré, 1643, et dans le tom. XXVII des *Œuvres* d'Arnauld.—*Fragments de la réfutation des sermons du P. Nouet*, tom. XXVII, pag. 674-739.

l'agresseur de manière à le réduire au silence. Les évêques qui se trouvaient alors à Paris ayant ensuite été convoqués en assemblée solennelle, Nouet fut assigné devant ce tribunal et condamné. Comme il s'était rendu coupable d'un outrage public envers l'autorité de la crosse épiscopale, il lui fut ordonné de demander pardon publiquement et à genoux aux prélats qu'il avait offensés; c'est une pénitence qu'il subit dans une des salles de Ste-Geneviève (1).

Renonçant dès lors à la prédication, Nouet devint successivement recteur des collèges d'Alençon et d'Arras. Il était au collége d'Alençon, lorsque survinrent les agitations provoquées par le célèbre théologal de Séez, l'abbé Lenoir. Il publia contre lui : *Remerciements du consistoire de R. aux théologiens d'Alençon, disciples de St-Augustin.* Nous ne connaissons que le titre de cet ouvrage. On veut qu'il ait ensuite pris quelque part à une réfutation des *Provinciales*, qui parut sous ce titre : *Réponses aux lettres provinciales, publiées par le secrétaire de Port-Royal;* Liége, 1658, 1659, in-12. Ce renseignement se trouve dans l'*Histoire ecclésiastique du* XVII[e] *siècle*, d'Ellies Dupin ; mais on le conteste, et l'ouvrage que nous venons de désigner est le plus souvent attribué au P. Annat. L'auteur de l'*Apologie des Lettres Provinciales*, dom Matthieu Petit-Didier, nous apprend, toutefois, que le P. Nouet ne demeura pas étranger à la controverse qui s'éleva sur la morale des Jésuites. Il

(1) *Relation de M. Bourgeois, docteur de Sorbonne;* dans les *Œuvres* d'Arnauld, tom. XXXII, pag. 673. — Il faut en outre consulter à ce sujet : *Lettre circulaire de Messeigneurs les prélats assemblés à Paris, le 29 nov. 1643..... et la Satisfaction du P. Nouet;* Paris, A. Vitré, 1643, in-4°.

était le confesseur du comte de Bussy-Rabutin, retenu prisonnier dans les cachots de la Bastille. Le comte avait l'esprit vif et enjoué, et il avait fait ses preuves dans la satire. Nouet lui proposa de défendre les Jésuites calomniés, et lui fit comprendre qu'un ordre aussi puissant l'aurait rendu bientôt à la liberté. Cette proposition ne fut pas mal accueillie par le prisonnier, et on lui remit de nombreux mémoires : il ne s'agissait pour lui que de donner un tour fin et délicat à des arguments d'Escobar ou de Lessius. Il s'y engagea ; mais c'est un engagement qu'il ne put remplir, et il se vit contraint de renoncer à l'entreprise.

Après avoir ainsi guerroyé contre les jansénistes, le P. Nouet se tourna contre les protestants. Il publia contre eux : *La présence de Jésus-Christ dans le très Saint-Sacrement, pour servir de réponse au ministre qui a écrit contre la Perpétuité de la foi*; Paris, Muguet, 1667, in-8°. C'est la seconde édition de cet ouvrage ; nous ignorons la date de la première. Il causa de grandes alarmes à Charenton, et il eut beaucoup de succès. On suppose qu'il agit assez sur l'esprit de Turenne pour le décider à se convertir. C'est ce que nous lisons dans une lettre du docteur Menjot à la marquise de Sablé : « Je croi Messieurs de Port-Royal trop sincères pour estre les auteurs d'un bruit qui court par Paris, que leur responce en manuscript à M. Claude est la cause du changement de religion de M. de Turenne. Ne seroit-ce pas plus tost la prompte et savante replique du P. Nouet, que je vous envoie ? Au reste, que les catholiques romains ne se glorifient point tant de cette prétendue conversion. Comme l'ancienne Église a eu d'une part ses Moyse qui ont préféré la bassesse du peuple de

Dieu aux grandeurs d'une cour, et, de l'autre, ses murmurateurs qui ont voulu retourner en Egypte ; aussi l'Eglise de notre siècle a ses Schomberg et ses Turenne. Dieu, qui juge des intentions du cœur, leur rendra un jour selon leurs œuvres (1). » Le ministre Claude crut devoir répondre au *Traité* du P. Nouet. Ce fut, pour celui-ci, l'occasion d'une vive réplique : *Lettre du P. Nouet à M. Claude, ministre de Charenton, sur le projet de sa réponse au livre de la présence réelle ;* libelle de 63 pages in-8°.

Jacques Nouet doit la réputation qu'il a conservée dans son ordre à ses ouvrages ascétiques. On reconnaît qu'il sont écrits avec négligence, mais on fait le plus grand éloge de leur doctrine. Il faut qu'ils aient quelque mérite, puisqu'aujourd'hui même on en fait, sous nos yeux, des éditions multipliées, et qu'il se trouve un public pour les épuiser ; mais nous ne savons, pour notre part, ce qui les distingue de tant d'autres écrits du même genre et du même temps, auxquels on ne songe plus. Il publia d'abord : *Traité de la dévotion à l'Ange gardien ;* Paris, 1661, in-12. Une traduction italienne de ce *Traité* parut à Bologne. L'ouvrage le plus considérable du P. Nouet a pour titre l'*Homme d'oraison*. C'est sous ce titre commun qu'il publia successsivement divers volumes de compositions spirituelles qui paraissent avoir obtenu, les unes et les autres, un égal succès parmi les dévots, sinon parmi les lettrés. Il donna d'abord : L'*Homme d'oraison, sa conduite dans les voies de Dieu, contenant toute l'économie de la médita-*

(1) Biblioth. Nat. Manuscrits. Résidu de St-Germain, paquet 4, n° 6.

tion, de l'oraison affective et de la contemplation; Paris, Muguet, 1674, 2 vol. in-8°; Paris, Hérissant, 1765, Laporte, 1780, in-8°; Lyon, Périsse, 1830, 1845, in-12. On vit ensuite paraître : L'*Homme d'oraison*, *ses méditations et entretiens pour tous les jours de l'année* : première partie; Paris, Muguet, 1675, in-8° (1). Cette première partie des Méditations devait être suivie de cinq autres, et former, avec le temps, un vaste ensemble comprenant la vie cachée, la vie souffrante, la vie glorieuse, la vie mystique de Jésus, la vie de Jésus conversant avec les hommes, la vie de Jésus dans les saints du Nouveau-Testament Quelques uns de ces fragments furent publiés, chez Muguet, en 1677, en 1678 et en 1683, in-8°; nous les voyons réunis en 1765, par Hérissant, en 10 volumes, in-8°, et ils parurent ensuite sous cette forme, à Paris, chez Laporte, en 1780; à Lyon, chez Périsse, en 1830 et en 1845, in-12. A ce recueil appartient encore : L'*Homme d'oraison*, *ses lectures spirituelles pendant tout le cours de l'année*. Nous ne retrouvons qu'une des premières éditions de cet ouvrage. Elle porte ce titre : *Dévotion vers N. S. Jésus-Christ pour servir de lecture spirituelle à l'Homme d'oraison*; Paris, Muguet, 1679, in-4°. Nous désignerons encore les éditions de Lyon, Périsse, 1830 et 1845, in-12, en 7 volumes et celle Clermont Ferrand, Thibaud-Landriot, 1837, in-8°. Enfin, on vit paraître : L'*Homme d'oraison*, *ses retraites*, dont nous désignerons les édi-

(1) C'est à cet ouvrage qu'on a emprunté la matière de deux petits volumes qui ont pour titre : *Méditations pour tous les dimanches de l'année, par le P. Nouet*; Paris, Blaise, 1828, in-32. L'abbé Théodore Perrin a revu et réimprimé ces extraits en 1838, in-32, aux frais de la Société Reproductive.

tions suivantes ; Paris, Hérissant, 1765, Laporte, 1780, in-8° ; Lyon, Périsse, 1830 et 1845, in-12 ; Lyon, Sauvignat, 1834, in-12 : cette dernière partie de l'*Homme d'oraison* se compose encore de 6 volumes.

A l'*Homme d'oraison*, il faut ajouter : *Méditations et entretiens sur le bon usage des indulgences et sur les préparations nécessaires pour gagner le jubilé ;* Paris, Muguet, 1677 et 1701, in-4°. Cet ouvrage n'est mentionné par aucun bibliographe : cependant il porte le nom du P. Nouet, et il ne nous semble pas inférieur à ses autres écrits. Nous connaissons encore : *Retraite pour se préparer à la mort ;* Paris, Muguet, 1679, in-8°, avec le portrait de l'auteur. C'est encore un ouvrage qui paraît avoir également échappé aux investigations de M. Picot (1) et de M. Desportes (2). On doit enfin au P. Nouet : *Méditations spirituelles à l'usage des personnes qui veulent avancer dans la perfection ;* Paris, Vaton, 1839, in-12. C'est pour les religieuses Ursulines de la rue Saint-Jacques que le P. Nouet composa ces Méditations. Elles ont été publiées pour la première fois en 1839.

Nous aurons complété le catalogue des œuvres du P. Nouet, quand nous aurons mentionné une lettre qui se trouve dans le troisième volume des *Lettres* de Bussy-Rabutin, et un opuscule inédit que possède la Bibliothèque Nationale (3). Voici le titre de ce manuscrit : « *Solitude de huit jours,* du R. P. Jacques Nouet, traduite du latin où elle se trouve seulement impri-

(1) *Biographie Univers.*, art. Nouet.
(2) *Bibliogr. du Maine.*
(3) MSS. Supp. fr. 3920.

mée. » Au-dessous, on lit : « Le sudit R. P. a veu une partie de la traduction ; le reste l'a esté par un devost ecclésiastique. On a changé le mot de notre compagnie en celui d'ordre, pour rendre le discours plus propre aux autres. Fait en 1676. » Dans la liste que nous avons donnée des livres du P. Nouet, publiés avant l'année 1676, rien ne répond à l'opuscule latin auquel cette note nous renvoie. Cette nouvelle série de Méditations est, d'ailleurs, composée suivant la méthode du P. Nouet et paraît bien être son ouvrage.

Jacques Nouet mourut à Paris, en 1680, dans la maison professe des Jésuites. Il s'y était retiré dès l'an 1676.

AUBERT DE LA CHENAYE-DESBOIS
(FRANÇOIS-ALEXANDRE.)

Avant d'être un des publicistes les plus féconds du XVIIIe siècle, AUBERT DE LA CHENAYE-DESBOIS était capucin. Né dans la ville d'Ernée le 17 juin 1699, il avait sans doute fait ses études dans quelque maison religieuse, et avait ensuite pris le cordon, moins pour suivre les anciennes pratiques de la règle franciscaine, que pour vivre au sein d'une facile oisiveté. Il se connaissait mal : il n'était pas né pour le repos et le silence, mais pour l'agitation et le bruit. Aussi ne tarda-t-il pas à déposer le froc pour courir plus librement à travers le monde ; ce qu'il fit sans plus de cérémonies, car il n'eut pas même soin de se faire relever de ses vœux. Il avait, d'ailleurs, pris au couvent une très mauvaise opinion des religieux de toute robe : « Il y a, dit-il quel-

que part, des moines véritablement honnêtes gens : j'avoue qu'ils sont fort rares (1) : » On ne reste jamais longtemps dans une compagnie où l'on se trouve si mal entouré.

En désertant son couvent, Aubert de La Chenaye se rendit en Hollande. Les *Lettres Juives*, du marquis d'Argens, paraissaient et avaient un grand succès dans les cercles philosophiques : il entreprit d'y répondre. Cette réponse n'est-elle pas le premier ouvrage de La Chenaye ? C'est le premier que nous désignent les bibliographes. Il parut, par livraisons séparées, durant les années 1737 et 1738, sous le titre de : *Correspondance historique, philosophique et critique entre Ariste Lisandre et quelques autres amis, pour servir de réponse aux* Lettres Juives ; La Haye, A. Van Dole. L'éditeur publiait deux livraisons par semaine, et l'ouvrage complet forme trois volumes in-12. Ce n'est pas une réfutation des critiques acerbes du marquis d'Argens ; on les approuve aussi souvent qu'on les blâme : c'est une conversasion sur les mêmes sujets entre divers interlocuteurs qui ne manquent ni de goût, ni d'esprit. La *Correspondance historique* est assurément un des meilleurs ouvrages de La Chenaye-Desbois.

Il donna l'année suivante : *Lettre à Madame la comtesse D...., pour servir de supplément à l'*Amusement philosophique sur le langage des bêtes, par le P. Bougeant ; in-12. L'abbé d'Olivet, qui est assez mal traité dans cette *Lettre*, la croyait de son impitoyable adversaire, l'abbé Desfontaines (2). Il ne faut pas rejeter abso-

(1) *Correspondance historique*, Lettre 4, pag. 31.

(2) Note sur un exemplaire de la Biblioth. Nat. : Z 2384, *, J., 107.

lument la thèse du P. Bougeant sur le langage des bêtes : mais on doit reconnaître, d'autre part, que la *Lettre à Madame la comtesse D...* n'est pas dépourvue d'enjouement. C'était un mérite assez commun au XVIII[e] siècle qu'un style vif et facile, dégagé de toutes périphrases ; mais il n'y avait pas non plus disette d'écrits lourds, pédants et maussades : il y a donc lieu de signaler cet heureux tour qui distingue certains libelles de La Chenaye-Desbois ; l'abbé Desfontaines, qui l'employait, dit-on, dans sa feuille (1), *Observations sur les écrits modernes*, n'avait pas toujours autant d'esprit que lui.

Nous ne pouvons trouver les mêmes qualités dans l'*Astrologue dans le Puits, à l'auteur de la* Nouvelle Astronomie du Parnasse François ; (Paris) 1740, in-12. C'est un des plus violents et des plus médiocres pamphlets de La Chenaye-Desbois. La *Nouvelle Astronomie* avait été publiée, sans nom d'auteur, par le chevalier de Neufville-Montador, très fécond et très vulgaire écrivain. La Chenaye-Desbois lui fit comprendre qu'il savait de quelle officine étaient sorties ces pages envenimées, et il le traita de la façon la plus incivile. Ces méchants libelles étaient lus dans les cafés et avaient un jour de vogue. On en cite qui ont mérité de survivre. L'*Astrologue dans le Puits* n'est pas de ce nombre.

Il faut placer dans un meilleur ordre les *Lettres amusantes et critiques sur les romans en général, anglois et françois, tant anciens que modernes* ; Paris, Gissey, 1743, in-12. Nous ne trouvons pas que ces *Lettres* soient précisément *amusantes* ; elles ont même, à notre

(1) *Biograph. Univers.*, art. *Chenaye-Desbois (La)*

avis, peu de gaieté : mais elles sont correctement écrites et contiennent de bons jugements. On les a quelquefois attribuées au chevalier de Neufville, et ce qui semblerait motiver cette attribution, c'est qu'on rencontre dans les *Lettres amusantes* un fort pompeux éloge de Marivaux. Or, Marivaux, épargné par l'auteur de la *Nouvelle Astronomie*, ne l'avait pas été par le critique des *Lettres Juives*. Mais le registre des priviléges de la librairie nous donne à cet égard des renseignements devant lesquels s'évanouissent toutes les hypothèses. Le privilége est accordé nominativement au sieur Aubert, et à la suite vient un acte de cession, par lequel ledit sieur *De La Chenaye-Aubert* transporte son privilége aux libraires Gissey, Bordelet et David (1) Il faut donc admettre que, dans l'intervalle de quelques années, La Chenaye-Desbois avait changé d'opinion sur l'auteur de *Marianne*. On lit encore, dans les *Lettres amusantes*, tout un chapitre en l'honneur de la *Pamela* de Richardson. La Chenaye-Desbois passe pour avoir, le premier, traduit ce roman en français : *Pamela, ou la vertu récompensée ;* Londres, Osborne, 1742, 2 vol. M. Barbier ne parle pas de cette traduction anonyme.

C'est encore à lui qu'on attribue : *Lettre à M. le marquis de..... sur la* Mérope *de M. de Voltaire ;* 1743, in-8° (2). Il n'y a rien de remarquable dans cette lettre : elle n'est pas même écrite sur le ton facile et enjoué qui distingue quelques autres œuvres de La Chenaye-Desbois. L'auteur estime que, dans la *Mérope* de

(1) MSS. de la Biblioth. Nat. Le privilége imprimé ne porte aucun nom.

(2) On la trouve quelquefois avec cet autre titre : *Lettre sur la* Mérope *de Voltaire et celle de Maffei.*

Voltaire, il a plus à louer qu'à reprendre. Vers le même temps, La Chenaye-Desbois mit en ordre et publia une seconde édition du *Parfait cocher*, ouvrage du duc de Nevers ; Paris, Mérigot, 1744, in-8°. Puis il reprit sa polémique contre le marquis d'Argens, et donna : *Lettres critiques, avec des songes moraux, sur les songes philosophiques de l'auteur des* Lettres Juives ; Amsterdam ; 1745, in-12. Aucun de ces ouvrages ne mérite qu'on s'y arrête.

La Chenaye-Desbois a plusieurs fois gémi sur la triste condition d'un écrivain pauvre et dépourvu de riches protecteurs. Il éprouva sans doute tous les désagréments de cette situation. Ce qui nous le donne à croire, c'est qu'après avoir fait connaître, dans un certain nombre d'ouvrages critiques, quels étaient ses goûts littéraires, l'humeur de son esprit et le genre de son talent, il se mit aux gages des libraires et rédigea pour eux, sur les matières les plus diverses, des abrégés, des compilations. Nous n'avons qu'à dresser le catalogue de ces ouvrages. Il publia d'abord : *Dictionnaire militaire, ou Recueil alphabétique de tous les termes propres à la guerre;* Paris, David et Gissey, 1745-1746, 2 vol in-12, avec un supplément d'un volume. Le même ouvrage parut à Dresde, chez Walter, en 1751-1752, en 2 vol. in-8°, avec des corrections d'un sieur Egger. Nous pouvons encore en désigner la quatrième édition, considérablement augmentée; Paris, 1758-1759, 3 vol. in-8°. — *Lettres Hollandoises, ou les Mœurs des Hollandois;* Amsterdam, 1747, 2 vol. in-12. — *Dictionnaire universel d'agriculture et de jardinage ;* Paris, David, 1751, 2 vol. in-4°. — *Eléments de l'art militaire par d'Héricourt :* nouvelle édition donnée par La Chenaye-

Desbois ; Paris, Jombert, 1752-1758, 6 vol. in-12. — *Almanach des corps de marchands ;* 1753 et années suivantes. — *Ordre naturel des Oursins de mer et fossiles ;* traduction du latin de Théodore Klein, avec le texte ; Paris, Bauche, 1754, in-8°. — *Doutes ou observations de M. Klein sur la revue des animaux faite par le premier homme ;* traduction de La Chenaye-Desbois ; Paris, Bauche, 1754, in-8°.—*Système naturel du genre animal, par classes, familles et ordres, d'après la méthode de Klein, Artedi et Linné ;* Paris, Bauche, 1754, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage et la traduction de l'*Ordre naturel des Oursins* sont attribués tour à tour par la *Biographie Universelle* à Jacques Brisson (1) et à La Chenaye-Desbois (2) : suivant M. Barbier, cette dernière attribution est la mieux fondée. — *Etrennes militaires,* 1744-1759, in-24. — *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique des premières maisons de France ;* Paris, Duchesne, 1757-1765, 5 vol. in-8°. C'est la première édition d'un ouvrage assez médiocre, mais encore très recherché, qui, seul, a sauvé de l'éternel oubli le nom de La Chenaye-Desbois. Il fut réimprimé par la veuve Duchesne, avec des additions considérables sous le titre de *Dictionnaire de la Noblesse,* 1770-1786, en 15 vol. in-4° : les trois derniers sont de Bodier. La Chenaye laissait en mourant, des notes qui devaient servir à une troisième édition, et l'on assure que ces notes ont été conservées. — *OEuvres militaires dédiées au prince de Bouillon par M. de Sionville, capitaine d'infanterie ;* Charleville, Thesin, et, Paris, veuve David,

(1) Article de M. Dupetit-Thouars.

(2) Article de M. Villenave.

1757, 4 vol. in-12. Suivant Fréron, ce M. de Sionville n'est qu'un pseudonyme imaginé par La Chenaye Desbois pour dissimuler l'incompétence d'un ci-devant capucin en matière de bombardes et de stratégie militaire. — *Dictionnaire raisonné et universel des animaux*; Paris, Bauche, 1759, 4 vol. in-4°. — *Calendrier des princes, ou état actuel de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe*; Paris, 1762-1781. C'est une série de volumes in-16 et in-12 qui parurent successivement à la venue de chaque année nouvelle; les derniers portent le titre de : *Etrennes de la Noblesse*. — *Dictionnaire domestique portatif*; Paris, 1762-1763, 3 vol. in-8°. C'est un ouvrage fait en commun par Roux, Goulin et La Chenaye-Desbois — *Dictionnaire historique des mœurs, usages et coutumes des François*; Paris, Vincent, 1767, 3 vol. in-8°. Ce manuel n'est pas encore tout-à-fait déprécié. — *Dictionnaire historique des antiquités, curiosités et singularités des villes, bourgs et bourgades de France*; Paris, 1769, 3 vol. in-12. Cette nomenclature rapide fait assez connaître des compilations, qui, pour la plupart, ne sont plus dans aucune main.

Aubert La Chenaye-Desbois mourut à Paris, à l'hôpital, le 29 février 1784.

PÉCHARD.

Le P. PÉCHARD, Capucin, plus souvent nommé le P. Timothée, et quelquefois le *Courrier de la Constitution*, se signala dans son ordre par la vivacité de son zèle contre les jansénistes. Né à La Flèche, il entra dès sa

jeunesse chez les religieux franciscains et devint bientôt un des hommes considérables de la Congrégation. Il exerçait à Rome l'emploi de définiteur-général, quand le pape Clément XI, circonvenu par les Jésuites, publia la bulle *Unigenitus*. On doutait qu'elle fût reçue en France, où les Jésuites avaient beaucoup d'ennemis dans l'Eglise et dans les parlements, et ce fut le P. Timothée qu'on envoya négocier cette affaire délicate. Il réussit, et pour le récompenser, on lui donna le titre d'évêque de Beryte avec une bonne pension. Quand son parti devint tout puissant, il en abusa pour persécuter le parti contraire. On peut lire dans les *Nouvelles ecclésiastiques* le récit de ses exploits. L'abbé Bernard de la Tour publia : *Mémoires du P. Timothée, capucin, évêque de Béryte, contenant plusieurs anecdotes historiques du pontificat de Clément XI et de la fin du règne de Louis XIV*; 1774, in-12.

L'abbé de Grécourt lui fait jouer un rôle plaisant dans son *Philotanus*. Le diable ayant obtenu du pape la signature de la bulle *Unigenitus*, accourt à Paris et travaille à la faire accepter par les évêques et par le roi. C'est une entreprise que, suivant le poète, il conduisit à bonne fin, sous le masque de notre P. Timothée :

C'en est donc fait, et la bulle est en forme !
Ne croyez pas qu'ensuite je m'endorme,
Car ayant dit humblement grand merci
Au bon saint Père, à mes parents aussi,
Dispos et gai, l'*Unigenit* en poche,
Devers Paris à grand pas je m'approche.
De nos coureurs je prends le casaquin,
Barbe, pieds nus, en un mot capucin,
Et me guindant en légère calèche,
Je me nommai Timothée de La Flèche... .

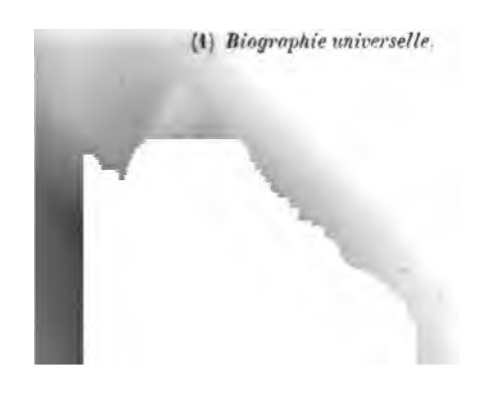
BARBEU-DUBOURG (JACQUES).

JACQUES BARBEU-DUBOURG est né à Mayenne le 12 février 1709. Il fut d'abord incertain sur le choix d'une profession. Très versé dans l'étude des langues anciennes et sachant tirer bon parti de ses connaissances littéraires, il avait le désir et l'espoir de se faire un nom parmi les lettrés; mais, d'autre part, il avait étudié les sciences que l'on appelle exactes, et il ne désespérait pas d'occuper quelque jour une place honorable parmi les docteurs. Il publia d'abord : *Lettre d'un garçon barbier à l'abbé Desfontaines sur la maitrise ès-arts* ; Paris, 1743, in-12. Il s'était alors depuis longtemps décidé pour les sciences, et exerçait à Paris la profession de médecin. Il fit ensuite paraître *Deux lettres à une dame*, au sujet d'une expérience de chirurgie faite à la Charité ; Paris 1744, in-8°. A cette publication succédèrent plusieurs thèses dont nous n'avons qu'à reproduire les titres : *Datur-ne etiam vitalium organorum somnus?* Parisiis, 1746, in-4° ; *An variolarum morbus absque eruptione?* Parisiis, 1747, in-4° ; *Utrum anni climaterici cæteris periculosiores?* Parisiis, 1747, in-4° ; *An præcipua sanguinis officina pulmo?* Parisiis, 1748, in-4° ; *An tracheotomiæ nunc scapellum, nunc trigonus mucro?* Parisiis, 1748, in-4°. Il traduisit ensuite de l'anglais : *Lettres sur l'histoire, par Henri Saint Jean, lord vicomte de Bolingbroke* ; Paris 1752, 2 vol. in-8°. Le premier de ses ouvrages qui mérite quelque attention est la *Chronographie, ou description des tems*, publiée en 1753, in-8°, avec 35 planches in-folio. Nous lisons au frontispice de

cet ouvrage que Barbeu-Dubourg était en 1753, professeur de pharmacie en l'Université de Paris. Il l'a composé, dit-il, pour enseigner l'histoire selon la même méthode que la géographie, et il a exposé son plan dans une préface écrite avec beaucoup d'élégance. Ce plan consiste à rapprocher les faits au moyen de cartes, ou tableaux synchroniques. On a bien souvent, depuis l'année 1758, tracé des tableaux semblables pour l'usage de la jeunesse : s'ils ne sont pas commentés par un professeur habile, ils sont pour l'intelligence plutôt un embarras qu'un secours. On doit encore à Barbeu-Dubourg un *Sommaire de chronologie*, en vers techniques, in-8°, de 3 pages.

Barbeu-Dubourg passe pour le fondateur de la *Gazette d'Epidaure* continuée sous le titre de *Gazette de Médecine* ; Paris, Grangé, 1761-1763, 5 vol. in-12. C'est un recueil estimé. Ensuite il donna : *Recherches sur la durée de la grossesse et le terme de l'accouchement;* Amsterdam, 1765, in-8°. M. du Petit-Thouars place au nombre des meilleurs livres qui aient été faits sur la matière, *Le Botaniste françois*, publié par Barbeu-Dubourg, en 1767, chez Lacombe, en 2 vol. in-12 : « On n'y trouve, dit-il, aucune découverte, mais celles qui ont été faites précédemment y sont mises en œuvre d'une manière exacte et très habile (1). » Nous ne pouvons que souscrire à ce jugement. Ansart a fait, dans sa *Bibliothèque*, l'analyse du *Botaniste françois*. Il faut joindre à cet ouvrage : *Usage des plantes ;* Paris, 1767, 2 vol. in-12, et *Manuel de botanique;* Paris, 1768, in-12.

(1) *Biographie universelle.*



On ajoute à la liste des œuvres de Barbeu : *Second mémoire à consulter pour les docteurs régents de la faculté de Paris* ; Paris, 1768, in-4°. Nous ne connaissons que le titre de ce factum. *Opinion d'un médecin de la faculté de Paris en faveur de l'inoculation de la petite vérole;* Paris, 1769, in-12 : Barbeu-Dubourg avait d'abord combattu le système de l'inoculation dans la *Gazette d'Epidaure* ; il en était ensuite devenu partisan. *Eléments de Médecine en forme d'aphorismes*; Paris, 1770, in-12; ouvrage oublié. *Lettre d'un médecin de la faculté de Paris à un de ses confrères, au sujet de la Société Royale de Médecine* ; in-8° : c'est une brochure de quelques pages, sans date.

Nous avons recherché avec plus de soin les opuscules politiques de Barbeu-Dubourg. Il appartenait au parti des philosophes, des réformateurs : la révolution d'Amérique l'avait rempli d'enthousiasme, et il ne se contentait pas d'admirer de loin le magnifique spectacle que donnait au monde une nation réglant elle-même ses propres destinées ; il prétendait contribuer de tous ses efforts à faire partager cet enthousiasme et à propager en France les idées américaines. C'est dans ce dessein qu'il traduisit de l'anglais de Jean Dickinson : *Lettres d'un fermier de Pensylvanie aux habitants de l'Amérique septentrionale* ; Amsterdam, 1769, in-8°, et les *OEuvres de B. Francklin*; Paris, 1773, 2 vol. in-4°. Le même esprit a inspiré *Le Petit code de la raison humaine;* Londres, 1774, in-8°; Passy, 1782, in-24 ; Paris, 1789, in 12. Presque tous les exemplaires de l'édition de 1782 ont été envoyés en Amérique. Francklin, qui était un des amis de Barbeu-Dubourg, estimait cet ouvrage. Il a de la naïveté, mais il ne se recommande guère par

d'autres mérites. Nous mentionnerons encore : *Le Calendrier de Philadelphie, ou Constitutions de Sancho-Pança et du bonhomme Richard en Pensylvanie* ; Philadelphie et Paris, 1778, in-12.

Barbeu-Dubourg mourut à Paris, le 14 décembre 1779. Il laissait, en mourant, plusieurs manuscrits. En voici les titres : *Lettre à Mademoiselle..... sur les vents; Objections à M. Basselin sur la quadrature du cercle; Projet d'un cours complet de médecine*. L'abbé Renouard a tracé son portrait en ces termes : « Barbeu avait beaucoup d'affabilité, une douceur inaltérable. L'habitude de voir des malades ne lui avait rien ôté de cette sensibilité compatissante qu'il avait reçue de la nature, et qui fait le plaisir et le tourment de ceux qui en sont partagés. Son caractère fit son bonheur, celui de sa famille : pour tout dire en un mot, il fut l'ami de Francklin (1). »

MENON DE TURBILLY (LOUIS-FRANÇOIS-HENRI DE).

Nous ne pouvons manquer ici de rendre un solennel hommage à la mémoire d'un gentilhomme angevin, qui ne prétendit pas, il est vrai, prendre place parmi les lettrés, mais qui rendit néanmoins, par ses écrits, le plus grand service aux habitants du Maine et de l'Anjou. LOUIS-FRANÇOIS-HENRI DE MENON, marquis DE TURBILLY, était d'une famille qui possédait le château de Bresteau, près Beillé, et la seigneurie de Villiers-Char-

(1) *Essais historiques sur le Maine*, tom. II, pag. 201.

lemagne, près Grez-en-Bouère. On assure qu'il était né près de La Flèche, en 1712 (1) : cette désignation peut s'appliquer à la terre de Villiers-Charlemagne, qui est à une égale distance de La Flèche et de Château-Gontier. Il servit d'abord dans un régiment de cavalerie, dont il était lieutenant-colonel à l'âge de 25 ans ; mais, ayant plus de goût pour l'agriculture que pour les armes, il se hâta de revenir en 1737, à la mort de son père, habiter le lieu de sa naissance et préparer l'exécution de vastes projets, qui furent, dans la suite, couronnés par les plus heureux résultats.

A son arrivée, on ne cultivait que la quatrième partie des terres de la commune ; l'insouciance des habitants abandonnait le reste aux ronces et aux bruyères. C'était une population misérable, qui ne récoltait pas la moitié de sa subsistance annuelle, et qui, pendant six mois, errait à travers les contrées plus heureuses du Maine et de la Beauce, sollicitant la charité. Le jeune marquis de Turbilly avait trop de bon sens pour imputer dès l'abord à un vice naturel et incurable la triste condition de ses paysans : en les observant de près, en les interrogeant, en leur adressant de douces paroles, il apprit bientôt que la véritable cause de leur paresse était leur ignorance. Ils ne travaillaient pas, parce qu'ils ne soupçonnaient pas tout ce que la terre pouvait leur rendre, et, parce que, dans leur misère, ils manquaient de toutes les choses nécessaires à la culture, graines, engrais, instruments, etc., etc. Son premier soin fut de faire appel à tous les bras valides, et d'assurer un honnête salaire à quiconque viendrait chercher

(1) M. Desportes, *Bibliogr. du Maine.*

de l'emploi sur ses terres. Comme il possédait une assez vaste étendue de landes, de sables incultes, il pouvait prendre l'engagement d'occuper tous les oisifs, et son appel, fait avec bienveillance, fut entendu. Les terres défrichées, il fit tracer des chemins, acheta des moutons, des bœufs, des graines, acclimata des plantes nouvelles, perfectionna les instruments de culture, et transforma de telle manière le sol et les colons de son domaine, que cette région naguères désolée devint avec le temps une des plus riches de la province. Ce fut le travail de quarante années. Mais, dès l'année 1760, après vingt-deux ans d'expérience, le marquis de Turbilly pouvait déjà dire, en parlant des habitants de sa paroisse : « Devenus laborieux, ils vivent de leur travail et ne demandent plus l'aumône : la paroisse récolte à présent plus de bled qu'il ne faut pour sa consommation ; ce qui la met en état d'en vendre aux marchés du voisinage, où elle en achetoit auparavant. Toutes les fermes sont occupées, et il n'y a à présent aucun logement vacant ; dès que j'en fais bâtir un nouveau, il est rempli aussitôt ; enfin, le nombre d'habitants de cette paroisse est doublé depuis l'année 1737. Telle est l'histoire de mes défrichements (1). »

Non content d'avoir ainsi changé la condition des gens de sa terre, Henri de Turbilly chercha des imitateurs, et, dans ce dessein, il publia : *Mémoire sur les défrichements;* Paris, veuve d'Houry, 1760, in-12. Ce Mémoire eut un grand succès : il fut réimprimé à Paris et à Amsterdam en 1762, et il fut en outre traduit en anglais, sous ce titre : *A discourse on the cultivation of*

(1) *Mémoire sur les défrichements*, pag. 248.

waste and barren lands; London, 1762, in-8°. C'est le simple récit d'un agronome entretenant le public de ses pratiques, en signalant les avantages et conseillant de les suivre. Bien que cet ouvrage fût tout-à-fait élémentaire, Henri de Turbilly le réduisit encore à de plus modestes proportions pour l'introduire dans toutes les fermes. Cet abrégé, qui porte le titre de *Pratique des défrichements*, parut d'abord en 1760, in-12, et fut réimprimé deux fois l'année suivante ; une édition nouvelle, augmentée de la correspondance de l'auteur avec la société économique de Berne, porte la date de 1811. Le contrôleur-général des finances, Bertin, en fit parvenir un exemplaire aux intendants des provinces, les invitant à recommander partout l'excellent exemple et les sages conseils donnés par le marquis de Turbilly. Il mourut en 1776.

DAGUES DE CLAIRFONTAINE
(Simon-Antoine-Charles).

DAGUES DE CLAIRFONTAINE, né au Mans le 31 mars 1726, écrivit beaucoup en vers et en prose, et fut également médiocre comme prosateur et comme poète : ce qui ne l'empêcha pas d'être membre de deux Académies, celle d'Angers et celle du Mans. Il publia d'abord, dans les feuilles politiques et littéraires, divers morceaux qui ne durent pas être très goûtés : ceux que nous avons lus dans le *Journal de Verdun* ne nous ont pas encouragé à rechercher ceux qui se trouvent, dit-on, dans d'autres recueils, comme le *Mercure de France* et le *Censeur hebdomadaire*. Il débuta dans le *Journal*



de Verdun, par des vers *Sur la mort de Madame la princesse de Condé*; avril 1760; il donna le mois suivant: *Vers sur le mariage d'un ami*; au mois de juillet, *Vers sur la naissance de*...; au mois d'octobre, l'*Innocence vengée*; au mois de novembre, *Vers pour la fête de S. A. S. le prince de*... Trois autres pièces de la même importance furent imprimées dans le même Journal en 1761, et une autre en 1762. A cette date, Dagues de Clairfontaine va chercher une autre tribune. Nous le voyons publier dans le *Mercure* de janvier 1763, un *Eloge historique d'Abraham Duquesne*. L'Académie de Marseille avait mis ce sujet au concours pour la distribution des prix du 25 août 1762, et Dagues de Clairfontaine n'avait pas vu couronner son discours. C'est une déclamation pitoyable. Elle fut cependant réimprimée en 1766, in-8°. M. Quérard attribue à Dagues de Clairfontaine *Anecdotes historiques*, *morales et littéraires du règne de Louis XV*; Paris, 1767, in-12, et il ajoute que, d'après la *France Littéraire* de 1769, cet ouvrage reparut en 1778 sous le titre de *Bienfaisance française*. Il est évident que la *France Littéraire* de 1769 n'a pu parler d'un ouvrage qui vit le jour en 1778 : aussi ne désigne-t-elle que les *Anecdotes historiques*. Dagues de Clairfontaine fit, en 1767, une nouvelle édition de la *Vie* de Nicole, par l'abbé Goujet, et y joignit un *Essai* sur cet abbé. On lui doit encore : *Premier cri d'un cœur français sur la mort de la Reine*; 1768, in-12, et *Suite des Anecdotes sur l'Histoire de France*, ou *Bienfaisance française*; Paris, Bastien, 1778, 2 vol, in-8. Ce dernier ouvrage est un recueil d'anecdotes sur les principaux personnages du siècle de Louis XV. Elles sont toutes à leur éloge, et tirées, pour la plupart, des gazettes.



Dagues de Clairfontaine mourut vers l'année 1788, suivant M. Desportes, et en 1797, suivant M. Quérard. Il avait épousé, à Paris, Jeanne Goret, en 1769, comme on peut le voir sur les registres de la paroisse Sainte-Geneviève.

THEBAULT DE CHAMPASSAIS.

THEBAULT DE CHAMPASSAIS, subdélégué et maire de la ville de Domfront, nous est connu par un *Mémoire historique de la ville et domaine de Domfront*, qui a été imprimé dans le tome Ier des *Nouvelles recherches sur la France*, publiées chez Hérissant fils, en 1766, in-12. Ce *Mémoire* est considérable ; il contient le récit des principaux évènements qui ont eu la ville de Domfront pour théâtre : mais il manque à la fois de critique et d'intérêt.

BLANCHARDON DE MOZÉ.

Nous ne saurions rien ajouter à la notice publiée par Ansart sur cet écrivain. Voici les termes d'Ansart : « BLANCHARDON DE MOZÉ, contrôleur des guerres, ancien directeur de la Société royale d'agriculture, au bureau du Mans, est auteur de plusieurs mémoires intéressants sur l'art de cultiver les terres. Ces mémoires n'ont eu d'autre publicité que d'avoir été lus dans les séances publiques de cette Société (1) » Il est possible qu'ils soient encore ensevelis dans les archives de la Société d'Agriculture.

(1) *Biblioth. Litt. du Maine*, pag. 204.

LE CORVAISIER DE COURTEILLES (JACQUES).

Parmi les vers encomiastiques qui précèdent l'*Histoire des Evêques du Mans* d'Antoine Le Corvaisier, nous en lisons qui portent cette signature : « Vostre meilleur et plus affectionné Père, JACQUES LE CORVAISIER, prestre indigne. » Faut-il admettre que ce Jacques Lecorvaisier, engagé dans les ordres en 1648, avait, dans sa jeunesse, vécu de la vie du siècle, et qu'il était à la fois prêtre et père de famille? Cela est d'autant moins vraisemblable qu'Antoine Le Corvaisier, citant quelques vers de son père à la fin de la vie de Charles de Beaumanoir, semble ne plus le compter au nombre des vivants. Nous supposons que ce Jacques Le Corvaisier était un de ses grands parents, qui l'appelait par affection son meilleur père (1).

LE MAÇON DES RABINES (FRANÇOIS).

FRANÇOIS LE MAÇON DES RABINES, né à Château-du-Loir, chanoine du Mans, aumônier du duc d'Orléans, mort à Paris en 1725, est auteur d'une traduction fran-

(1) M. Desportes compte parmi les écrivains du Maine Pierre-Jean Le Corvaisier, secrétaire perpétuel de l'académie d'Angers, auteur de l'*Eloge du roi* (Louis XV), publié à Paris par Lottin, en 1754, in-8°, et d'un *Discours lu dans une séance publique de la Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy*; Paris, Lottin, 1755, in-8°. Nous croyons que ce Le Corvaisier était d'Angers et non du Maine, et qu'il appartenait à la même famille que René Le Corvaisier, né à Angers en 1580, auteur de plusieurs libelles théologiques.

çaise de l'*Imitation de Jésus-Christ*, sur laquelle on ne donne pas de renseignements précis. Deux traductions différentes de l'*Imitation* parurent, sans noms d'auteurs, en 1685 et en 1686. L'une d'elles doit-elle être attribuée à notre François Le Maçon ? ou plutôt, sa traduction est-elle restée manuscrite ? Nous le croyons plus volontiers.

LECLERC DE FLECHERAY.

LECLERC DE FLECHERAY, né à Laval et avocat fiscal en cette ville, nous est bien peu connu. Sa vie, personne n'a eu soin de l'écrire : ses ouvrages, qui les possède et où les rencontrer ? M. Desportes lui attribue : *Description du comté de Laval*, ouvrage composé, ou publié, vers 1688, et *De la récompense des dotes*, ouvrage publié à Angers, in-4°. Les efforts que nous avons faits pour connaître davantage cet obscur écrivain, sont demeurés sans résultats.

FROULLAY (CHARLES-LOUIS DE).

CHARLES-LOUIS DE FROULLAY, sieur de Tessé, est né en 1687, suivant Renouard, au château de Monflaux, paroisse de Saint-Denis-de-Gastines (1), ou, suivant M. Desportes (2), en 1686, au château de Marolles, paroisse de Larchamp, près d'Ernée. Ayant pris ses gra-

(1) *Essais historiques*, tom. II, pag. 231.
(2) *Bibliographie du Maine*.

des en Sorbonne, il fut bientôt nommé vicaire-général de Toulouse. Un clerc de sa condition pouvait compter sur un avancement rapide. Le vicariat-général ne fut pour lui qu'un stage; il l'occupa pendant six ans, pour obtenir ensuite les titres de comte de Lyon et d'aumônier du roi. Dès l'année 1723, la faveur royale l'appelait à l'évêché du Mans.

Quatre ans après, il se signalait par un manifeste contre le P. Le Courayer : *Ordonnance et instruction pastorale portant condamnation des livres du P. F. Le Courayer, intitulés :* Dissertation sur la validité des Ordinations Anglicanes ; Le Mans, 1727, in-4°. C'est la première de ses publications épiscopales, et, il paraît, la plus importante. On nous épargnera de rechercher et de désigner les autres. Au XVIIIe siècle, les prélats de bonne maison confiaient le plus souvent à d'obscurs vicaires le soin de rédiger leurs instructions et leurs mandements, et nous avons lieu de croire que Louis de Froullay suivit cet exemple. C'était un homme doux, facile, qui fuyait les disputes, et recommandait à chacun la paix du cœur. Excellentes mœurs et sages conseils, mais qui dénotent un esprit enclin à la paresse ; or, s'il fallait inscrire parmi ses œuvres tout ce qui parut sous nom : mandements, instructions, catéchismes, missels, statuts, prières, placets, etc., etc., on devrait le compter au nombre des plus laborieux écrivains. Nous lui refuserons ce titre, pour lui donner celui de bon pasteur. Il n'avait pas, dit-on, des « qualités brillantes (1), » mais une grande rectitude de jugement. Il mourut au Mans, le 31 janvier 1767.

(1) Renouard, *Essais*, pag. 337.

LECONTE.

On place au nombre des écrivains nés dans le Maine un certain LECONTE, curé de Savigny-sur-Braye, puis chanoine et vicaire-général de l'Eglise du Mans, auteur de quelques éloges funèbres dont voici les titres : *Panégyrique de la bienheureuse mère de Chantal, fondatrice de l'ordre la Visitation, prononcé au monastère de la Visitation du Mans, le 21 août* 1752 ; Le Mans, Isambart, 1753, in-8° : *Oraison funèbre de M. de Froullay, évêque du Mans, prononcée le* 6 *avril* 1767 ; Le Mans, 1767, in-8°. Il suffit de reproduire les titres de ces morceaux oratoires.

PICARD (Jean).

Jean PICARD, né à la Flèche, le 21 juillet 1620, s'appliqua d'abord à la théologie, reçut les ordres et fut prieur de Rillé. Il exerçait cette charge ecclésiastique, lorsqu'il se sentit une vocation plus prononcée pour l'étude des sciences dites naturelles. Sans résister à cette voix intérieure, il laissa de côté les livres des théologiens et prit ceux des mathématiciens et des astronomes. Il les comprit bientôt, et, ayant continué quelques expériences inachevées, il ne tarda pas davantage à se faire considérer par ses maîtres comme un très habile homme. Il devait un jour être appelé le plus grand astronome de son temps (1), pour avoir imposé de nouvelles

(1) Delambre, *Biogr. Univers.*, au mot *Picard.*

règles à l'observation des phénomènes célestes, et pour avoir fait, avec des instruments perfectionnés par lui-même, des calculs vérifiés, approuvés par Newton, et dont la science moderne proclame encore l'exactitude.

Il avait été le collaborateur de Gassendi. Il le remplaça dans sa chaire d'astronomie au Collége de France. Vers ce temps-là, Colbert se proposait de former une académie composée d'illustres praticiens, qui fût pour les sciences ce que l'Académie française était pour les lettres, le tribunal suprême. Picard, fut agréé par Colbert, avec Roberval, Huygens, Auzout, Carcavi, comme étant désigné par la renommée parmi les savants qui devaient être les premiers membres de cette compagnie. Un local leur fut attribué à la Bibliothèque publique du roi, et ils y tinrent séance au mois de juin de l'année 1666.

Ils furent dès l'abord très occupés : deux éclipses devaient se présenter à quelques jours d'intervalle, et de tels accidents sont très rares. Ils ne négligèrent rien pour les bien observer ; mais, comme ils ne possédaient pas des instruments d'une grande perfection, ils furent obligés de recourir à des expédients. L'abbé Picard inventa, dans cette circonstance, le micromètre à filets mobiles qui a été décrit par Auzout dans un mémoire intitulé : *Manière exacte pour prendre le diamètre des planètes, etc., etc.* (1). On peut apprécier, dans l'*Histoire de l'Académie*, quel était le degré d'ignorance ou de savoir de ces illustres fondateurs de la science moderne, et reconnaître combien grande était l'autorité de l'abbé Picard parmi ses collègues. On le voit, en 1688, obser-

(1) *Mémoires de l'Acad.*, tom. VII, pag. 118.

ver plusieurs éclipses des satellites du soleil, dont Cassini avait publié les éphémérides pour cette année. Ces observations sont consignées dans les notes intitulées : *Immersions et émersions des satellites de Jupiter*, (*Mémoires de l'Académie*, tom. X, pag. 486) et 5 *Observations de Saturne faites à la Bibliothèque du Roi*. (Ibid., pag. 487). Il renouvela plus tard les mêmes expériences à l'île d'Huène, au milieu des eaux de la Baltique. En 1669, il rend compte à l'Académie de ses remarques sur les hauteurs méridiennes du soleil, sur les variations des pendules déterminées par le degré de pesanteur de l'atmosphère (1), et sur l'action du froid (2). En 1770, il s'occupe de déterminer la mesure de la terre et fait de ses observations l'objet du Mémoire suivant : *Mesure de la terre* ; Paris, 1671, in-fol. Cet ouvrage ne se retrouvait plus en 1730, quand l'Académie publiait le *Traité du Nivellement* de l'abbé Picard (3) : aussi prit-elle soin d'en faire une édition nouvelle, qui parut dans le tome VII de ses *Mémoires* (page 131). Condorcet s'exprime en ces termes sur la *Mesure de la terre* : « Un des éléments les plus essentiels de l'astronomie, la valeur exacte de diamètre de la terre, manquait à cette science. Il paraissait que, pour en déterminer la longueur, on n'avait besoin que de mesurer un degré du méridien. Cette mesure avait été tentée par Snellius et par Riccioli ; mais il y avait entre leurs résultats une différence de sept mille toises ; et cette différence énorme aurait suffi pour faire soupçonner l'inexactitude de tous les deux, quand bien même

(1) *Hist. de l'Acad.*, tom I, pag. 109, 110.

(2) *Ibid.*, pag. 116.

(3) *Mém. de l'Acad.*, tom. VI, pag. 654.

on n'aurait pas connu celle de leurs opérations. L'abbé Picard apporta pour les sciences des précautions inouïes jusqu'alors. D'abord il mesura astronomiquement la distance en latitude de Paris à Amiens. Il fallait ensuite mesurer cette distance sur la surface de la terre. En conséquence, après avoir pris sa base sur le grand chemin de Villejuif à Juvisy, et l'avoir exactement mesurée, il calcula une suite de triangles dont chacun des angles avait pour sommet un point remarquable, et qui aboutissaient enfin au clocher de la cathédrale d'Amiens. Les angles furent mesurés avec un quart de cercle de trois pieds de rayon garni de deux lunettes; et on employa la toise du Châtelet de Paris (1). » Ainsi, Picard sut inventer une nouvelle méthode pour mesurer la terre, et bien que ses supputations aient été plusieurs fois attaquées, elles sont restées dans les fastes de la science, où elles occupent une place très honorable. Elles fournirent une nouvelle preuve de son aptitude pour les découvertes, et quand on résolut d'envoyer un astronome en Suède, avec la mission d'étudier en quelles circonstances avait été construit le célèbre observatoire de Tycho-Brahé, ce fut à lui qu'on s'adressa.

Il partit de Paris au mois de juillet de l'année 1671, avec son aide, son ami, Etienne Vieillard, et, après avoir fait dans le cours de son voyage plusieurs observations qui furent communiquées plus tard à l'Académie, il fut rendu le 24 août dans les murs de Copenhague. Sa première visite fut à une tour construite par les soins de Longomontanus. Ayant lié des rapports d'étude avec Erasme Bartholin, professeur de mathématiques et de

(1) Condorcet, *Eloges des Académiciens*, pág. 37.

médecine, il obtint la communication des manuscrits de Tycho-Brahé. Le gouvernement danois avait formé le projet de les publier, mais dès que l'abbé Picard les demandait pour les apporter en France, le roi de Danemarck s'empressait de lui remettre ce précieux dépôt. Ce ne fut pas un des résultats les moins importants de la mission de Picard. Celui-ci se fit ensuite conduire dans l'île de Huène, à l'entrée de la mer Baltique, reconnut les lieux d'où s'élevait dans les airs l'observatoire fameux d'Uranisbourg, et y fit un grand nombre d'expériences. Quand il revint en France, il emmenait avec lui un jeune Danois plein de goût et d'aptitude pour les recherches astronomiques, Olaüs Roëmer, qui devait un jour siéger avec honneur dans notre Académie des sciences. Les expériences faites par Picard sur les ruines de l'observatoire d'Uranisbourg sont relatées dans un Mémoire dont voici le titre : *Voyage d'Uranisbourg, ou observations astronomiques faites en Danemarck, par M. Picard* (*Mémoires de l'Acad.* t. VII, p. 198, et *Recueil d'observations faites par ordre de S. M.*, 1693, in-folio).

A son retour de Danemarck, Picard se rendit à la Flèche où l'appelaient ses affaires domestiques, et de là dans la ville de Loudun. C'était au mois de septembre de l'année 1672. Il fit dans ce voyage un grand nombre d'expériences qu'il se proposait de renouveler en d'autres lieux, lorsque ses travaux astronomiques furent interrompus par ordre du roi. On ne connaissait pas encore la pratique du nivellement, et si l'on formait quelqu'entreprise sur les calculs des ingénieurs, on allait à l'aventure, et chaque jour ils engageaient ainsi l'Etat et les particuliers en de ruineuses erreurs.

Louis XIV ayant chargé l'abbé Picard, en 1674, de rechercher s'il était possible de détourner le cours de quelques rivières et de les conduire à Versailles, celui-ci fit cette recherche avec son docte ami Olaüs Roëmer, et leurs expériences eurent pour résultat principal une théorie du nivellement. Ils démontrèrent, en outre, par de simples calculs, qu'on ne pouvait, ainsi que l'avait proposé le célèbre Riquet, faire venir à Versailles les courants de la Loire, et se contentèrent d'aller chercher à trois mille toises de Versailles l'eau du puits des Essarts. Ces travaux opérés, Picard lut à l'Académie son *Traité du Nivellement*, suivi de : *Relation de plusieurs nivellements faits par ordre de S. M.* Ces mémoires furent imprimés dans le Recueil de l'Académie, t. VI, pp. 629, 693. La Hire en fit une nouvelle édition en 1684, in-12 (1).

Le même Recueil nous apprend que, durant les années suivantes, Picard passa la meilleure partie de son temps à l'Observatoire de Paris, considérant avec Roëmer et Cassini les mouvements des corps célestes. L'Académie reçut la communication de leurs découvertes dans les mémoires suivants : *Observation de l'éclipse de lune du 11 janvier* 1675 (*Mémoires de l'Académie*, t. X, p. 544) ; *Observation de l'éclipse de lune du 7 juillet* 1675 (ibid. p. 555) ; *Expérience faite à l'Observatoire sur le baromètre simple* (ibid. p. 569) ; *Occultation de Saturne par la lune* (ibid. p. 602).

C'est à Picard qu'on doit la *Connaissance des temps*.

(1) Lambert les a traduits en allemand, avec des additions considérables ; Berlin, 1770, in-8°. On trouve quelques opuscules de Picard, de Richer, d'Auzout, de Roëmer, etc, etc., dans un Recueil publié à La Haye; Gosse, 1731, in-4°.

Il publia le premier volume de ces éphémérides en l'année 1679, et le dernier en 1683, date de sa mort. On sait combien cet ouvrage est utile aux savants. L'Académie l'a fait continuer par les plus illustres de ses astronomes.

Picard employa les dernières années de sa vie à parcourir les diverses provinces de France, dans la compagnie de La Hire; jaloux de contrôler par des observations nouvelles, celles qu'il avait déjà faites en divers lieux. En 1679, ils se rendaient à Brest, puis à Nantes : *Observations astronomiques faites à Brest et à Nantes* (*Mém. de l'Acad.* t. VII, p. 378) ; en 1680, ils étaient à Bayonne et visitaient toutes les côtes de la Guyenne et de la Saintonge : *Observations faites à Bayonne, Bordeaux et Royan* (ibid. p. 391); en 1681, Picard parcourait la Bretagne, tandis que La Hire allait jusque dans les Flandres : *Observations astronomiques faites sur les côtes septentrionales de France* (ibid. p. 399). On doit compter encore parmi les résultats de ces voyages : *Observations astronomiques faites en divers endroits du royaume, par M. Picard* (ibid. p. 327).

Il faut ajouter au catalogue des œuvres de l'abbé Picard quelques autres mémoires insérés dans le Recueil de l'Académie : *De la pratique des grands cadrans par le calcul* (ibid. t. VI, p. 481). C'est un ouvrage assez étendu, que Condorcet appelle « une excellente gnomonique : » il a été réimprimé séparément ; Paris, 1730.— *De Mensuris* (ibid. p. 532). — *De Mensura liquidorum et aridorum* (ibid. p. 540). — *Fragments de Dioptrique* (ibid. p. 550). La bibliothèque de l'Observatoire possède encore quelques unes de ses lettres ; elle en regrette d'autres, nous dit-on. Rappelons enfin que Picard avait



fait une série d'observations presque quotidiennes, de l'année 1666 à l'année 1682, sur les choses les plus mystérieuses des régions sidérales, et que ces observations, longtemps restées inédites, ont été recueillies et publiées par Le Monnier dans son *Histoire céleste ;* 1741, in-4.

Il mourut à Paris en 1684, suivant Condorcet, le 12 juillet 1682 suivant M. Desportes, après avoir été plusieurs années malade d'une chûte qu'il avait faite dans une observation difficile. Il habitait l'Observatoire, qu'il avait eu l'honneur de voir construire sur ses plans, et qu'il avait eu la douleur de voir placer sous la direction d'un rival, Cassini.

COLLET (Pierre).

Pierre COLLET, né à Ternay, canton de Montoire, le 6 septembre 1693, est compté parmi les écrivains les plus féconds du XVIIIe siècle, et ses livres recherchés encore par les théologiens, ont joui, pendant quelque temps, d'une très grande renommée. Cependant on connaît peu l'histoire de sa vie. Dès sa jeunesse, il avait pris l'habit des confrères de Saint-Lazare, et avait professé la théologie dans quelques maisons de leur ordre : il fut ensuite chargé de gouverner le collége des Bons-Enfants, à Paris. Il n'est célèbre que par ses écrits.

Il donna d'abord : *Dissertatio scholastica de quinque Jansenii propositionibus ;* Paris, 1730, in-12. C'est un opuscule de polémique, dont le titre seul mérite d'être conservé, pour trouver place dans le catalogue des



écrits publiés sur la constitution *Unigenitus*. On vit ensuite paraître : *Traité des dispenses en général et en particulier* : Paris, 1752, 2 vol. in-12. Autres éditions : Paris, 1756 ; 1752, en trois volumes in-12 ; 1758, in-4° et in-12 ; 1759, in-4° ; 1777, 3 vol. in-12 ; 1788, 1828, 1829, (Avignon), 2 vol in-8°, avec des corrections de Compan. Cet ouvrage, qui a fait la réputation de Pierre Collet, est le plus estimé de ceux qu'on possède sur la matière : tous les canonistes le consultent et le citent (1).

Nous ne pouvons accorder qu'une mention sommaire aux écrits de notre docteur. Ils sont nombreux, et, s'ils se recommandent tous par les mêmes mérites, on signale dans tous les mêmes défauts. « Il avait dans la conversation, dit M. Feller, de l'esprit et du feu ; on remarque ces deux qualités dans quelques uns de ses livres. Il mêle quelquefois la plaisanterie aux sujets les plus sérieux ; mais ses railleries ne sont guères à leur place. » Ce jugement est bien rendu, et nous ne savons qu'y souscrire. Les autres ouvrages de Pierre Collet parurent dans l'ordre que nous allons suivre.

Institutiones theologicæ quas ad usum seminariorum e prælectionibus Tournelyanis contraxit P. Collet ; Paris, veuve Mazières, 1744 ; Paris, Garnier, 1756, in 12. Il faut bien distinguer cet ouvrage du suivant : *Institutiones*



theologiæ moralis quas ad usum seminariorum e propriis suis prælectionibus contraxit P. Collet ; Paris, Garn...
1758, 6 vol. in-12 (cinqui... ; Lyon, Bruy...
1765, 5 vol. in-8°, et 1768... 2 ; Paris, Garn...
1775. — *Institutiones theol... cæ quas ad u...*

(1) Le P. Collin a critiqué ce... *...vations criti... sur le* Traité des dispenses, *tel q... ...oisième édi...* par le P. Nicolas Collin : Nancy, 1... 1770, in-1...

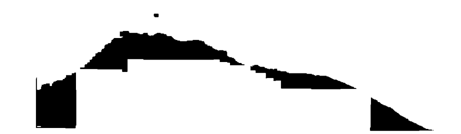
seminariorum e propriis suis prælectionibus contraxit P. Collet; Lyon, Bruysset, 1765, 1767, 1768, 2 vol. in-12; Paris, Garnier, 1775. — *Lettres critiques sur différents points d'histoire et de dogme, par le prieur de Saint-Edme*; Paris, 1744, in-8°; Turin, 1751, in-12. — *Vie de saint Vincent de Paule*; Nancy, 1748, 2 vol. in-4°; Paris, Demonville, 1818, 4 vol. in-8°, avec les discours et les autres écrits de saint Vincent de Paule. — *Examen et résolution des principales difficultés qui se rencontrent dans la célébration des saints mystères*; Paris, Debure, 1752, 1753, 1754, 1756, 1763, 1768 in-12. Cette dernière édition, qui est la septième, contient trois dissertations nouvelles et forme deux volumes. On a réimprimé le même ouvrage sous le titre de : *Traité des saints mystères*; Avignon, Séguin, 1816, 2 vol. in-12; Paris, Mequignon, 1817, 1823, 1828, 1838, 2 vol. in-12; Avignon, Guichard, 1828, 2 vol. in-8°. On y trouve joint un autre opuscule de Collet : *Les cérémonies de la messe basse, exposées selon les rubriques du Missel Romain*. — *Vie de Henri-Marie Boudon, archidiacre d'Evreux*; Paris, 1754, 2 vol. in-12. — *Traités des devoirs d'un pasteur qui veut se sauver en sauvant son peuple*; Paris et Avignon, 1757, in-12; Paris, Hérissant, 1758, in-12 (quatrième édition); Paris, Hérissant, 1759, in-12 (sixième édition); Paris, Hérissant, 1760, in-12. A cette édition est joint un livret de quelques pages, publié quelques années auparavant par Collet, mais nous ne savons à quelle date : *Bibliothèque d'un jeune ecclésiastique*. Parmi les éditions plus récentes du même traité, nous désigner[illegible]elle-ci : Lyon et Paris, Périsse, 1821, in-12. Dan[illegible]ace qu'il a jointe à cet ouvrage, Collet dé[illegible]nts faits avec trop de liberté à sa Théo-

logie par un docteur qu'il ne nomme pas. — *Instructions et prières à l'usage des officiers de maison, des domestiques*, etc , etc.; Paris, Debure, 1758, in-18. Le même, 1763, in-18 (quatrième édition). C'est un livre d'heures, avec des réflexions morales. — *Traité historique dogmatique et pratique des Indulgences et du Jubilé*; Paris, Hérissant, 1759, 2 vol. in-12 ; Paris, Tilliard, 1770, 3 vol. in-12, avec des additions. Cet ouvrage avait été composé pour servir de supplément aux Conférences d'Angers. On en a fait un extrait, qui a été souvent réimprimé, sous ce titre : *Instructions pour le saint temps du Jubilé*, in-32. Quatre éditions de cet opuscule parurent chez Touquet et chez Baudouin en 1826. — *Vie abrégée de M. Boudon*; Paris, 1762, in-12. — *Traité des devoirs des gens du monde et surtout des chefs de famille*; Paris, Debure, 1763, in-12. Il ne paraît pas que les gens du monde aient beaucoup goûté les conseils et les remontrances que leur adressait le P. Collet, car nous croyons que cet ouvrage n'a pas été réimprimé. — *Sermons pour les retraites, avec des discours ecclésiastiques, des panégyriques*, etc., etc.; Lyon, Bruysset, 1763 et 1764, 2 vol. in-12; Paris, même date et même format. — *Lettre d'un théologien au R. P. A. de G.* (Ant. de Gasquet) *où l'on examine si les hérétiques sont excommuniés de droit divin*; Bruxelles, 1763, in-12. — *Vie abrégée de saint Vincent de Paule*; Paris (Avignon), 1764, in-12 ; Paris, Saint-Michel, 1816 ; Mequignon, 1818, 1822 ; Lyon, Boget, 1825, in-12 ; Paris, Dufour, 1826, in-18. « L'abrégé, dit M. Feller, vaut mieux que la grande histoire, qui est fastidieuse par une multitude de détails minutieux qui n'intéressent personne. » — *Traité des devoirs*



de la Vie religieuse; Lyon, Bruysset, 1765; Paris, Humblot, 1773, 2 vol. in-12. — *Récit des principales circonstances de la maladie de feu Monseigneur le Dauphin*; Paris, 1766, in-4°. Le P. Collet était alors confesseur de ce prince. — *Histoires édifiantes pour servir de Lecture aux jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe*, Paris, veuve Duchesne, 1767, in-12. Ce n'est pas un ouvrage original de Pierre Collet, mais une nouvelle édition, corrigée et augmentée, des *Histoires édifiantes* de Duché de Vansy, de l'Académie des Inscriptions. — *Abrégé du* Dictionnaire des Cas de Conscience *de M. de Pontas*; Paris, 1764, 2 vol. in-4°; Liége, de Boubers, 1768, 4 vol. in-8°; Paris, 1771, 2 vol. in-4°. Cet Abrégé du *Dictionnaire de Pontas* avait d'abord été fait par Morenas, qui l'avait mis en jour à Lyon en 1759. On l'attribuait dès lors à Pierre Collet, qui protestait contre cette attribution (1). Il ne consentit à publier le travail de Morenas qu'après y avoir fait de notables changements. — *Vie de Saint Jean de la Croix, premier carme déchaussé*; Turin, 1769, in-12. — *Vie de la vénérable Louise de Marillac, veuve de M. Legras, fondatrice de la Compagnie des Sœurs de la Charité*; Paris, Hansy, 1769, in-12: édition nouvelle de la Vie de Madame Legras, par l'abbé Gobillon, avec des additions du P. Collet. — *Méditations pour servir aux retraites annuelles*; Paris, Durand, 1769, in-12. La plupart de ces Méditations sont du P. Jean Bonnet, supérieur-général de la congrégation de la Mission. — *L'Ecolier Chrétien, ou traité des devoirs d'un jeune homme qui veut sanctifier ses études*; Lyon, Bruysset, 1769, in-12,

(1) *Lettre à M. le curé de B., près L.* A la fin des *Devoirs d'un pasteur*.



(nouvelle édition). Nous ne connaissons pas la première édition de cet ouvrage qui fut, depuis, si souvent imprimé : Lille, Lefort, 1818, 1821, 1822, 1828, in-18 ; Avignon, Guichard, 1827, in-18. — *La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus établie et réduite en pratique* ; Paris, 1770, in-16. — *Traité des Exorcismes de l'Eglise*; Paris, 1770, in-12. — *Instructions sur les devoirs des gens de la campagne* ; Paris, 1770, in-12. — *Vie de la vénérable mère Victoire Fornari, de la mère Magdelaine Lomellini Centurion et d'Et. Centurion* ; Paris, 1771, in-12. — *Vie de Colette Boellet et de Philippe, duchesse de Gueldres* ; Paris, 1771, in-12, — *Vie de M. Queriolet* ; St-Malo et Paris, 1771, in-12, (nouvelle édition) : à la suite : *Histoire Abrégée de M. P. Ragot, curé de la paroisse du Crucifix au Mans. — Les Quatre Fins de l'Homme*, de l'abbé Rouault : cette édition, revue et corrigée par le P. Collet, a été souvent imprimée.

Le P. Collet mourut à Paris le 6 octobre 1770.

MAULNY (LOUIS).

LOUIS MAULNY, né au Mans, vers 1681, appartenait à l'une des familles les plus considérables de la bourgeoisie : il y avait toujours quelque Maulny dans les emplois municipaux. Celui-ci fut conseiller au siége présidial. Nous ne savons pas de quelle manière il exerça cette charge ; il nous est peu connu comme magistrat : mais hâtons nous de dire qu'il mérite comme historien une part d'éloges plus que médiocre. C'était un homme plein de zèle pour l'étude, qui se proposait chaque jour

de nouvelles enquêtes dans les archives confuses et dispersées de la province du Maine, et qui les menait toutes à bonne fin. Ces recherches sont aujourd'hui plus faciles, et nous travaillons, d'ailleurs, avec plus de méthode que nos anciens; il nous arrive, cependant, de commettre encore bien des erreurs. Soyons donc indulgents pour celles des autres, et louons sans réserve la patience obstinée dont ils ont fait preuve dans leurs difficiles entreprises.

Louis Maulny a publié : *Relation de l'administration de la charité publique dans la ville du Mans*; années 1736 et 1739, in-4°. En outre, de l'année 1756 à l'année 1765 (1), date de sa mort, il a donné dans tous les volumes de l'*Almanach Manceau* de curieuses notices sur diverses questions d'histoire locale; et, comme il travaillait plus vite qu'on n'imprimait, il laissait en mourant un grand nombre d'autres articles qui ont été successivement publiés jusqu'en 1776. Le catalogue de ses travaux inédits est encore considérable (2). Mais où les

(1) 1763, suivant Ledru (*Annuaire* de l'an VIII).

(2) On le trouvera dans la *Bibliographie* de M. Desportes. Nous empruntons ici à M. Desportes la liste des articles de Louis Maulny qui ont paru dans l'*Almanach Manceau* :

1757. Observations historiques sur l'antiquité des Manceaux.
1758. Observations sur la paroisse du Crucifix.
1759. Continuation des observations sur la paroisse du Crucifix.
1760. Observations sur les paroisses de Gourdaine et de Saint-Hilaire.
1761. Observations sur les paroisses de Saint-Pavin-en-la-Cité, de la Coûture et de Saint-Nicolas.
1762. Observations sur les paroisses de Saint-Ouen-des-Fossés, de Saint-Vincent, de Notre-Dame-du-Pré, de Saint-Germain, de la Madelaine, de Saint-Jean-de-la-Chevrie et de Saint-Gilles-des-Guérets.
1763. Observations historiques sur la procession du dimanche des Rameaux, au Mans.
1764. Abrégé historique de l'état ecclésiastique de la province du Maine.

trouverait-on aujourd'hui? Louis Maulny n'avait pas seulement le goût des recherches historiques; il savait apprécier la valeur des textes, et n'admettait rien sans critique. Son fils Louis-Jean-Charles Maulny, né le 12 décembre 1758 et mort le 18 mars 1815, continua ses travaux.

TRESSAN (Louis-Elisabeth de la Vergne, de).

Tressan est un bourg du Languedoc, qui a été rendu célèbre par la famille qui prit son nom. Les Tressan ne sont pas originaires du Maine; mais, un des membres de cette famille étant évêque du Mans et donnant asile à l'une de ses nièces dans son palais épiscopal, celle-ci mit au jour, le 4 novembre 1705, un fils de belle apparence

1765–1766. Abrégé de l'état civil de la province et comté du Maine.
1767. Remarques chronographiques sur le chapitre de l'Eglise royale et collégiale de Saint-Pierre-la-Cour, Sainte-Chapelle du Mans.
1767-1769. Catalogue des auteurs nés dans la province du Maine.
1769. Observations sur les ducs ou comtes du Maine.
1770-1771. Catalogue des évêques du Mans, avec un précis de ce qu'il y a de plus mémorable dans l'histoire de leur pontificat.
1772. Extrait d'un manuscrit sur les troubles causés dans la ville du Mans par l'hérésie de Calvin. — Note historique. — Quelques remarques sur la révolution du Maine, qui peuvent servir à l'histoire de la province. — La ville du Mans assiégée. — Liste des auteurs à consulter pour parvenir à la connaissance des faits contenus dans l'histoire de la province du Maine.
1773. Changements arrivés dans l'église cathédrale du Mans depuis sa fondation jusqu'à présent. — Chapelles anciennes détruites dans la cathédrale.
1774. Changements arrivés dans l'hôtel-de-ville du Mans depuis sa fondation jusqu'à présent.
1775. Description de la province du Maine. — Cérémonies qu'on observe au sacre des rois de France à Reims. — Droits que le roi exerce, en conséquence de son avènement à la couronne, sur les communautés et chapitres de son royaume.
1776. Evènements mémorables depuis la mort de Louis XIV.

qui fut présenté sur les fonts de baptême sous les noms de LOUIS-ELISABETH DE LA VERGNE DE BROUSSIN DE TRESSAN. M. Campenon inscrit au 5 octobre la date de sa naissance (1); mais, nous supposons que M. Desportes a consulté les archives de l'église du Mans avant de rectifier cette date, et nous adoptons sa rectification. Louis de Tressan fut élevé chez les Jésuites, comme Voltaire, dont il devait être l'élève et l'ami. Il entra d'abord au collége de La Flèche : ensuite, il fut conduit au collége Louis-le-Grand; mais il n'y fit pas un long séjour. Comme il avait perdu son grand oncle, l'évêque du Mans (2), une de ses tantes, la duchesse de Ventadour, gouvernante du roi, l'appela près d'elle pour l'associer aux études de son jeune élève. Elle aurait pu faire un plus mauvais choix. A peine âgé de treize ans, Louis de Tressan avait acquis déjà beaucoup de connaissances, et montrait les plus grandes dispositions pour les études les plus diverses : il avait, d'ailleurs, le visage aimable, le naturel enjoué, facile, ni soucieux, ni enthousiaste, et témoignait déjà du goût pour la liberté ; mais pour la liberté d'esprit, car il avait trop de délicatesse pour annoncer un libertin. C'était bien le compagnon qu'il fallait donner au jeune prince. Ils furent bons amis, et, si cette amitié ne procura pas dans la suite au comte de Tressan les positions les plus élevées

(1) *Sur M. de Tressan et ses ouvrages*. En tête de l'édition des Œuvres de M. de Tressan, publiée par M. Campenon en 1823.

(2) Voici dans quels termes Saint-Simon fait son oraison funèbre : « Il mourut en même temps (1712), un homme qui avoit fait bien des manèges en sa vie, qui avoit succédé à l'archevêque d'Aix dans sa charge de premier aumônier de Monsieur. C'étoit Tressan, qui ne put aller plus loin que l'évêché du Mans, et qui, enfin, de guerre lasse, s'y confina et vendit sa charge à l'abbé de Grancey.» *Mémoires* de Saint-Simon, tom. IV, pag. 337.

et la plus brillante fortune, c'est qu'il n'eut pas d'ambition.

Leur enfance achevée, on les sépara. Louis apprit à régner sous la discipline peu sévère du duc d'Orléans; de Tressan prit l'épée et se fit admettre dans le régiment du roi. Peu de temps après, il passait dans celui du régent, et recevait le livret de mestre-de-camp, au mois d'octobre de l'année 1723. A la mort du régent, il se rendait à Strasbourg avec l'ambassade de gentilshommes qui allaient, au nom du roi, recevoir les serments de Marie Leczinska. Ce n'était pas un officier de garnison. Vienne l'heure des combats, il n'aura rien de plus pressé que d'aller joindre sa compagnie et de courir à la gloire à travers les périls; mais, durant les loisirs de la paix, il fuira la caserne pour vivre à la cour, et rechercher les cercles fréquentés par les beaux esprits.

Il se rendait souvent à Pantin, auprès du comte de Morville, qui présidait une assemblée choisie de femmes aimables, de philosophes, de poètes et de secrétaires d'état. Amelot s'y rencontrait avec Duclos et Madame de Genlis. Bien que cette assemblée cût pris le nom de son président, elle se tenait dans une maison louée à frais communs. On y venait causer, jouer, souper, lire des vers, ou représenter des comédies de Coypel, du marquis de Surgères, etc, etc.; la société fournissait les auteurs, les acteurs et l'auditoire. De Tressan n'aimait que les vers légers, et affectait une respectueuse indifférence à l'égard de la prose et des vers graves. Lui demandait-on son avis sur *Polyeucte* et *Cinna*? Il les nommait volontiers des ouvrages admirables, mais priait qu'on ne l'obligeât point à les lire : il lisait de

préférence Ovide et Tibulle, Hamilton, Chapelle et Chaulieu, Jean de Meung et Villon. Il est ordinaire que les poëtes nouveaux prennent le ton de ceux qu'ils préfèrent parmi les anciens. Les vers composés par Tressan à cette époque de sa vie appartiennent au genre le plus précieux : ils sont galants, mais les amours qu'ils chantent sont des amours contenues, qui ne manquent jamais aux convenances. Parfois, il est vrai, pour flatter les goûts de quelques amis, anciens familiers du régent, il leur envoie des épîtres gaillardes (1); mais ce sont des débauches d'esprit auxquelles il s'abandonne rarement: il méprise :

> Le vin frais,
> Le plaisir et la bonne chère,

c'est à-dire les petits soupers, l'ivresse obscène, les Saturnales de l'amour : ce qui lui plait davantage et l'inspire bien mieux, c'est l'échange de quelques propos discrets avec une Chloé de bonne compagnie. Quand il célèbre un doux colloque en vers de huit ou de dix syllabes, il est l'égal de son maître Chaulieu.

Mais Tressan n'était pas tout entier à la société de Pantin. On l'avait admis en d'autres compagnies, où l'on ne venait pas seulement chercher de frivoles distractions, et lire des vers musqués. Une société, qui n'était pas plus choisie, mais plus sérieuse, se réunissait chez son oncle, l'abbé de Tressan, archevêque de Rouen. On le voyait aussi chez Madame de Tencin, où il rencontrait Fontenelle, Voltaire et d'autres libres penseurs. La reine l'accueillait avec faveur dans ses

(1) *A M. le comte de Croissy*, tom. x des *Œuvres*, pag. 234 et pag. 279, car l'éditeur a deux fois publié la même pièce dans le même volume.

soirées, et toute la cour louait la grâce de son esprit. Il était sur le chemin de la fortune.

M. de Chauvelin, ministre des affaires étrangères, se chargea d'employer ce gentilhomme inoccupé. M. de Bissy se rendant à Parme, Louis de Tressan reçut l'ordre de l'accompagner dans cette ambassade, et visita successivement les cours de Parme, de Turin, de Modène. Il était à Rome en 1732. Il y venait, dit-il, chercher ce temple fameux où, suivant le récit des poètes, s'était réfugiée la mère de l'Amour chassée de la Grèce par les philosophes ; mais personne ne put lui montrer même les ruines de l'antique édifice : il ne trouva dans Rome que des Vénus mercenaires (1). Afin de se consoler de cette disgrâce, il se rendit chaque matin à la Bibliothèque du Vatican, pour y lire... des romans de chevalerie (2). Cette lecture eut pour lui beaucoup d'attraits, et il conçut alors le dessein de faire partager au public son goût pour les aventures merveilleuses et les grands coups d'épée. Les tristes nouvelles qu'il reçut de France le forcèrent d'ajourner l'exécution de cette entreprise. Il venait de perdre à la fois sa mère et son oncle, l'archevêque de Rouen. Ayant quitté la ville de Rome aussitôt que l'état de sa santé lui permit d'entreprendre le voyage, il revint à Paris.

La guerre venait d'éclater entre la France et l'Empire. Il se rappela qu'avant d'être employé dans les négociations, il avait porté les armes, et, s'étant offert au maréchal de Nouailles, celui-ci le choisit pour aide-de-camp. Dans cette campagne et dans les campagnes sui-

(1) *Œuvres*, tom. x, pag. 216.
(2) *Sur M. de Tressan* par Campenon, pag. 9.

vantes, qu'il fit avec les maréchaux de Berwik et de Belle-Isle, de Tressan trouva l'occasion de se distinguer. A la paix, il fut nommé brigadier, et, quand il parut à la cour avec ce grade, la reine voulut être des premières à le féliciter : après la reine, toutes les dames recherchèrent ce brillant gentilhomme, qui joignait, disait la renommée, tant de courage à tant de grâces. Il repartit bientôt conquérir de nouveaux grades. Il portait les insignes de maréchal-de-camp à la bataille de Fontenoi. Ce fut une des plus glorieuses journées de sa vie militaire. Blessé au bras et à la cuisse, il revint auprès du roi vers la fin du combat : « Vous m'avez bien servi, mon cher Tressan, lui dit le roi, que ferai-je pour vous? — Sire, je demande à Votre Majesté de servir toute ma vie en ligne, selon mon grade. — Je vous reconnais bien là, reprit le roi, et je vous le promets. » Pour remplir cette promesse, le roi voulut tour-à-tour l'envoyer en Italie et en Ecosse ; mais on ne poussa pas plus loin les entreprises auxquelles il devait prendre une part importante. Il se consola de ces mésaventures en publiant quelques vers et quelques notes sur la célèbre bataille où il s'était si vaillamment comporté : *Réponse à M. de Voltaire, ou poëme sur la bataille de Fontenoy* ; Paris, Gandouin, 1745, in-4°. Les vers sont médiocres, mais les notes sont intéressantes.

Quelque temps après, il obtint, comme récompense de ses services, le gouvernement d'une province, le Boulonais, avec le titre de lieutenant-général. Il eut alors des loisirs, et il les employa bien. Ses illustres amis, le roi de France, le roi de Prusse, l'ancien roi de Pologne, Stanislas, Voltaire, Raynal, etc, etc, reçurent souvent de ses nouvelles. En outre, il envoyait des vers à Mme du

Châtelet, et des mémoires sur l'électricité à l'Académie des Sciences, qui l'admit au nombre de ses associés-libres. Presque dans le même temps, les Académies de Londres, de Berlin et d'Edimbourg lui firent le même honneur. Après un séjour de quelques années dans la ville de Boulogne, il obtint le commandement de Toul et de Nancy. Cette province lui convenait mieux que toute autre. Il allait retrouver à la cour de Lunéville ce modèle des rois déchus, Stanislas, qui préférait à tous les trônes l'exil sur une terre française, à toutes les prospérités l'amitié de Voltaire, à toutes les pompes royales le commerce de Saint-Lambert. A peine Tressan fut-il dans son nouveau gouvernement, qu'il se rendit auprès de Stanislas. Celui-ci le nomma grand-maréchal de sa maison.

Ce fut à la sollicitation de Tressan qu'il fonda la célèbre Académie de Nancy. Le jour où elle tint sa première séance, Tressan prononça le discours d'ouverture, et, dans toutes les réunions solennelles, il réclama l'honneur de porter la parole. On pourrait croire qu'il en profita pour lire des vers de société (1) ou pour s'abandonner aux écarts d'une rhétorique intempérante: on se tromperait; rien n'est plus grave et plus doctoral que les discours composés par Tressan pour l'Académie de Nancy (2): ils ne sont ni d'un poète, ni d'un rhéteur, mais d'un physicien, et le P. Menou, jésuite, qui les dénonça, prétendit qu'ils étaient d'un philosophe. Le plus connu de ces discours est celui qu'il fit à l'occasion

(1) C'est le nom qu'il donne lui-même à ses épitres, odes, rondeaux, madrigaux, couplets, etc,, etc. *Œuvres*, tom. x, pag. 207.

(2) Dans les *Œuvres choisies* de Tressan et dans les *Œuvres complètes*, tom. x. Nous désignerons une édition séparée du troisième de ces *Discours*; Nancy, 1751, in-4°.

d'une statue de Louis XV élevée par Stanislas, sur une des places de Nancy. Imprimé en 1755, à Nancy, chez P. Antoine, in-folio, ce *Discours* a été loué par Voltaire (1), et rarement un éloge de Voltaire est une simple politesse. Cela veut-il dire que le favori du roi de Pologne était compté par l'exilé de Lausanne au nombre de ses complices? Lorsque les adversaires du libre examen commençaient à persécuter les auteurs de l'*Encyclopédie*, Voltaire écrivait au comte de Tressan : « Ces marauds-là ont peut-être raison de crier contre la vérité et de sonner l'alarme, quand leur ennemi est aux portes; mais on n'a pas raison de souffrir leurs impertinentes et punissables clameurs. Voilà le temps où les philosophes devraient se réunir. Les fanatiques et les fripons forment de gros bataillons, et les philosophes dispersés se laissent battre en détail. On les égorge un à un; et pendant qu'ils sont sous le couteau, ils se brouillent ensemble et prêtent des armes à l'ennemi commun. D'Alembert a bien fait de quitter, et les autres font lâchement de continuer. Si vous avez du crédit sur Diderot et consors, vous ferez une action de grand général, de les engager à se joindre tous, à marcher serrés, à demander justice et à ne reprendre l'ouvrage que quand ils auront obtenu ce qu'on leur doit, justice et liberté. Il est infâme de travailler à un tel ouvrage, comme on rame aux galères. Il me semble que les exhortations d'un homme comme vous doivent avoir du poids : c'est à vous de donner du cœur aux lâches (2). » On n'adresse de telles confidences, on ne demande de tels services qu'à des amis

(1) *Œuvres*, tom. x, pag. 472.
(2) *Œuvres de Tressan*, tom. x, pag. 480.

éprouvés. Ainsi la dénonciation du P. Menou se trouve justifiée ; non seulement le comte de Tressan avait un goût déclaré pour les philosophes, mais encore il était de leur confrérie (1). Au reste, il ne le dissimula guère dans son *Eloge de Moreau de Maupertuis* ; Nancy, 1760, in-8° (2).

C'est peut-être ce qui le compromit près de la cour de Versailles. Il allait atteindre sa soixantième année, quand on lui retira son traitement de lieutenant-général en activité. Cette disgrâce fut d'autant plus cruelle pour le comte de Tressan, qu'il avait une fortune médiocre. Il demanda la permission de ne pas résider au siége de son commandement, ce qui lui fut accordé. Il s'établit alors à la cour de Lunéville, en formant le dessein de ne la plus quitter. Mais il avait compté sans la Fortune. Elle ne tarda pas à lui ravir son protecteur. Stanislas mourut en 1766. De Tressan fit son oraison funèbre devant l'Académie de Nancy (3), et s'éloigna presqu'aussitôt de Lunéville pour se retirer à Nogent l'Artault, sur les bords de la Marne, allant y vivre avec une pension sollicitée et obtenue par son ami le duc de La Vauguyon. Quelques années après, il changea de retraite, et vint habiter Franconville, dans la vallée de Montmorency. Il voulait enfin se consacrer tout entier aux sciences et aux lettres ; et, pour mener ce genre de vie, le voisinage de Paris lui semblait nécessaire. Le 28 juillet de l'année 1775, il écrivait à Faujas de Saint-Fond : « J'ai loué, il y a un mois, une maison charmante à

(1) Il donnait à l'*Encyclopédie* des articles sur l'art militaire.

(2) *Œuvres*, tom. x, pag. 114.

(3) *Portrait historique de Stanislas-le-Bienfaisant* ; Nancy, veuve Leseure, 1767, in-8°.

Franconville... Je domine sur toute la vallée de Montmorency. J'ai de quoi bien loger toute ma famille : de beaux et utiles jardins, que je cultive comme Candide. Je vois de tous côtés une belle culture, l'abondance, vingt beaux châteaux, huit gros villages. Joignez à cela le bon air, une société aimable, le bon marché des vivres (1). » L'Académie des Sciences reçut ses premières communications. Depuis l'année 1748, il avait toujours entretenu quelques rapports avec cette illustre compagnie : il lui avait fait remettre, en 1760, un *Mémoire* sur un nain ; opuscule qui a été imprimé : dès qu'il eut établi sa résidence à Franconville, il reprit ses études sur l'électricité, et rappela dans un nouveau Mémoire qu'il avait le premier signalé l'action universelle du fluide électrique. On lui conseilla de confier au public ses observations sur cet important problème, et il promit de s'en occuper. Mais il songea d'abord à recueillir ces poëmes élégants et faciles, qui, dans sa jeunesse, avaient obtenu l'approbation des arbitres les plus accrédités, et ce recueil parut à Paris en 1776, in-8°, sous le titre de *OEuvres diverses*. On n'y trouve aucune des malignes épigrammes qui avaient couru sous son nom : mais il n'est pas certain qu'elles lui aient été à bon droit attribuées (2). Le même recueil contient un ouvrage d'un style plus sévère : *Réflexions sommaires sur l'esprit*. Disciple de l'école sensualiste, Tressan interdit au philosophe ces régions vagues où le poète aime tant à se laisser conduire par la fantaisie : elles sont habitées, dit-il, par des chimères, et le sage fuira les chimères,

(1) *Œuvres*, tom. X, pag. 445.

(2) Campenon, *Sur M. Tressan et sur ses ouvrages*, pag. 31.

pour courir après la réalité vraie. L'invention est le propre du génie, inventer n'est pas autre chose que trouver, celui qui ne cherche pas ne trouvera jamais, et chercher n'est pas autre chose qu'observer : voilà ce que Tressan s'efforce d'établir dans les prolégomènes dogmatiques de son livre. Arrivant aux conséquences de ces principes, il montre quelles sont les règles du jugement et du goût, et, transportant ensuite son philosophe sur la place publique, il examine avec lui quels sont, suivant la droite raison, les devoirs du citoyen. C'est un cours complet de philosophie. Il l'avait rédigé pour l'usage de ses enfants. Il pourrait servir aux nôtres, après avoir subi quelques corrections. Tressan prétendait que ses enfants fussent des hommes utiles ; il leur enseignait que le dernier des métiers est encore moins vil que la paresse, et que personne ne tient de sa naissance ou de sa fortune le privilége de rester oisif. Sage maxime, honnête et prudent conseil que nous voulons approuver sans aucune réserve.

Tressan ne se contentait pas d'exhorter ses enfants au travail ; il leur offrait encore, dans sa vieillesse studieuse, un exemple à suivre. Il envoyait des vers à l'*Almanach des Muses* ; il faisait pour la *Bibliothèque des Romans* d'ingénieuses compilations ; il publiait l'*Eloge du Maréchal de Muy*, et préparait une traduction libre d'*Amadis* d'après le texte castillan de Garcias Ordonez de Montalvo. Cette traduction parut pour la première fois en 1779 ; Paris, 2 vol. in-12. Elle eut autant de succès qu'un ouvrage original. On était fatigué des romans obscènes ; on ne trouvait plus aucun intérêt à ces récits d'avantures galantes qui couraient dans toutes les mains du temps de la régence, et qui passaient alors

pour de parfaits modèles de délicatesse, de goût et d'esprit; comme le lendemain d'une honteuse débauche, on s'empresse d'en effacer tous les vestiges, de même, pour oublier les tristes jours de la Régence, on détournait ses regards des tableaux de Watteau, et des romans de Crébillon. Le moment était donc bien choisi pour donner au public des histoires chevaleresques. Le style de Tressan était naïf comme le costume et le port d'une bergère d'opéra. On le trouva d'une exquise ingénuité.

Peu de temps après il donna : *Histoire du chevalier du Soleil, de son frère Rosiclair et de leurs descendants*; Amsterdam et Paris, 1780, 2 vol. in-12. La même année, une traduction du *Roland Amoureux* du Boiardo (1), et du *Roland Furieux* de l'Arioste. Ce dernier travail fut si bien accueilli, que l'Académie Française voulut compter Tressan parmi ses membres (2). Condillac venait de

(1) Réimprimé séparément en 1811; Paris, Duprat, in-18.

(2) Nous lisons dans les *Essais historiques* de Renouard :

« Lorsqu'il fut admis à l'Académie Française, sur le premier avis de cette nomination, les écoliers de rhétorique du collége du Mans s'empressèrent d'adresser à M. de Tressan des vers latins, dans lesquels ils avaient peint leurs sentiments, ceux de la ville et de la province, à cet aimable et intéressant compatriote. Voici sa réponse en vers français :

A mes chers compatriotes, MM. les rhétoriciens du collége du Mans.

Mon cœur ouvert à la reconnaissance,
Jeunes concitoyens, vous appelle en mes bras;
Vous remplissez déjà ma plus ferme espérance :
Minerve guide vos pas,
Ses favoris éclairent votre enfance.
Aimables petits-fils de ces chers compagnons
Qui jouaient avec moi sur les bords de la Sarthe,
Écoutez ces Mentors : que rien ne vous écarte
D'aimer et d'applaudir leurs savantes leçons !
Faites honneur à la patrie
Qui nous a servi de berceau.
Que, dans le cours de votre vie,
Une saine philosophie

mourir; son fauteuil lui fut offert et sa réception eut lieu le 25 janvier 1781. Comme il appartenait, en philosophie, à l'école de Condillac, il ne fut pas embarrassé de faire son éloge : mais, au lieu de s'exprimer dans le langage simple et sévère du *Traité sur les connaissances humaines*, il prit le ton d'un rhéteur et débita d'une voix emphatique une série de périodes d'autant plus sonores qu'elles étaient plus vides (1). Delille, qui lui répondit, observa beaucoup mieux les convenances : il parla de Condillac comme on parle d'un grave personnage et réserva pour l'éloge de Tressan toutes les fleurs de sa rhétorique : « Aux dons de la nature vous avez, lui dit-il, ajouté ce goût exquis, perfectionné par le commerce des sociétés les plus brillantes, dont vous-même avez été l'ornement.... Depuis longtemps vous vivez dans une retraite philosophique où les lettres sont votre bonheur et votre gloire. Il semble qu'elles veulent vous payer aujourd'hui des heures que, dans vos plus belles années, vous avez dérobées pour elles aux plaisirs de la jeunesse et au tumulte des cours.... Digne rival des Chaulieu, des Lafare...., successeur de ces hommes aimables dans la société du Temple, vous avez hérité d'eux non seulement leurs grâces et leur urba-

Vous serve toujours de flambeau.
C'est à sa brillante lumière
Que vous verrez le but où vous devez courir.
C'est au génie à le choisir.
Consultez-vous : volez dans la noble carrière
Qui, pour vous, dans peu va s'ouvrir.
Ciel, écoute mes vœux, que ta céleste flamme
Brûle, éclaire, épure les cœurs !
Rends l'Eternel si présent dans leur âme
Que de l'aveuglement les coupables erreurs
N'égare leur esprit ni n'altère leurs mœurs.

(1) *Œuvres*, tom. I.

nité, mais encore l'art heureux de tromper comme eux les ennuis de l'âge par les prestiges dont vous entoure votre génie aimable et facile. Le talent le plus jeune vous envierait la fécondité de votre plume élégante ; et et ce que vous appelez votre vieillesse, car ce mot semble ne devoir jamais être fait pour vous, ressemble à ces beaux jours d'hiver si brillants, mais si rares, dont la plus belle saison serait jalouse. » On ne pouvait qualifier et louer en de meilleurs termes le talent grâcieux et enjoué du comte de Tressan. Il est bien vrai qu'il avait fait des études sérieuses, qu'il avait été le disciple et l'ami de Fontenelle, qu'il était entré dans la conspiration des philosophes contre les préjugés, et qu'il avait écrit quelques ouvrages inspirés par l'esprit philosophique de son temps : mais il suivait bien mieux le penchant de sa nature, lorsqu'il composait de petits vers ou traduisait l'Arioste.

L'année qui suivit sa réception à l'Académie Française, de Tressan publia : *Corps d'extraits de Romans de chevalerie ;* Paris, Pissot, 1782, 4 vol. in-12. On connaît maintenant l'origine de ces romans. Ecrits d'abord, pour la plupart, en français, ils ont ensuite été traduits en latin, en italien, en espagnol. Le comte de Tressan le soupçonnait bien, et plusieurs fois il a mis en avant cette hypothèse, l'appuyant de toutes les preuves que pouvait lui fournir une érudition insuffisante. Cependant, comme il ne connaissait pas les anciens textes, il était bien empêché d'en faire usage. Et d'ailleurs en avait-il besoin ? En aucune façon. Il ne s'était pas proposé de reproduire des monuments littéraires, mais d'accommoder au goût de son temps les légendes chevaleresques du moyen-âge, et les traductions du XVIe siècle,

déjà très infidèles, offraient à ces arrangements de plus grandes facilités que les poëmes des anciens rapsodes. « Il ne s'est jamais donné, comme le fait observer Campenon, ni pour un interprète très scrupuleux, ni pour un abbréviateur bien méthodique : » il faut lui rendre cette justice; et les critiques qui ont loué de bonne foi la couleur locale de ses prétendus *extraits*, ont été trompés par leur propre ignorance, et non par ses préfaces, car il a souvent déclaré combien il s'inquiétait peu de suivre les vestiges d'autrui.

Son dernier ouvrage est l'*Eloge de feu M. Bernard de Fontenelle ;* Paris, 1783, in-8°. Hommage rendu par la reconnaissance, et, à ce titre, méritoire, parce que la reconnaissance est une vertu ; mais, au point de vue littéraire, très pauvre discours.

Louis-Elisabeth de Tressan mourut à Franconville le 31 novembre 1783. Sa voiture versa, comme il revenait de Saint-Leu, où il était allé lire à Mme de Genlis quelques couplets composés pour sa fête, et il mourut des suites de cette chûte. Quelques années après cette fin tragique, on publia son grand travail sur l'électricité: *Essai sur le fluide électrique considéré comme agent universel ;* Paris, Buisson, 1786, 2 vol. in 8°. Pendant toute sa vie il s'était occupé de cet ouvrage, et il le considérait comme son titre principal à cette gloire posthume que les écrivains immodestes appellent en toutes lettres l'immortalité. Il se trompait ; mais un succès durable est assuré désormais à ses histoires chevaleresques.

Il y a plusieurs recueils des *OEuvres* de Tressan. Le premier, sous le titre d'*OEuvres choisies*, parut de l'année 1787 à l'année 1791 à Paris, en 12 vol. in-8°: le second, intitulé *OEuvres posthumes*, porte la date

de 1815, Evreux, 12 vol. in-8°. MM. Campenon et Aimé Martin nous ont donné les *OEuvres complètes* de Tressan, 1822-1823, en 10 vol. in-8°. Nous désignerons encore quelques éditions séparées de divers contes : *Histoire du Petit Jehan de Saintré et de la dame des Belles Cousines*; Paris, Didot, 1791, in-18, et Paris, Didot, 1830, in-8° : *Histoire de Tristan de Léonois et de la reine Iseult*; Paris, an VII, 2 vol. in-18. On compte enfin parmi les œuvres de Tressan : *Lettre sur quelques sujets d'histoire naturelle*, insérée dans les *Mélanges* d'Aléon du Lac, tome I, pages 266-281, et *Lettre sur les dernières années de Lesage*, publiée à la suite de la vie de Lesage dans une édition du *Diable boiteux*; Dijon, Causse, 1797.

PICHOT DE LA GRAVERIE.

PICHOT DE LA GRAVERIE, juge au siége de Laval, né peut-être dans cette ville, n'est connu que par un *Discours pour l'ouverture des audiences du siége ordinaire du comté-pairie de Laval, de* 1751 ; Tours, 1751, in-4°, de huit pages.

FARIBAULT-DESFORGES.

Né dans le Maine, mais on nous laisse ignorer en quel lieu; FARIBAULT-DESFORGES était notaire au Mans en l'année 1765, lorsqu'il fut élu notable par les députés

des ordres (1). Il faut croire qu'il remplit bien son mandat, car, aux élections de 1769, où il y eut tant de mutations, il fut maintenu. Il fut ensuite conseiller du roi. On lui doit : *Mémoire instructif pour rendre le produit de nos campagnes plus assuré, plus constant et plus considérable, sans aucuns frais extraordinaires*. Publié d'abord dans le *Journal d'agriculture* de décembre 1773, ce Mémoire parut ensuite au Mans, en 1774, in-8°.

Les écrits de ce genre n'étaient pas alors moins goûtés que les ouvrages littéraires. Quoique l'instruction première fût encore peu répandue, il y avait dans tous les esprits une ardente passion pour l'étude, et l'on recherchait avidement les livres utiles qui montraient et ouvraient la voie des révolutions. On sait lire aujourd'hui, mais on ne lit pas.

DELAUNEY (Léon).

Léon DELAUNEY, né à Laval, mort vers 1798, fut successivement consul de France à Oran, à Philadelphie et à Lisbonne. On a de lui : *OEuvres poétiques du citoyen Delauney, ex-consul français*; Paris, an VI, in-8°. Nous ne connaissons que le titre de cet ouvrage : il ne paraît pas avoir eu beaucoup de succès. Nous aimons à supposer que l'administrateur valait mieux que le poëte.

(1) M. Cauvin, *De l'administration municipale*, pag. 63.

VÉTILLART DU RIBERT (MICHEL-NOEL-PATRICE).

Né au Mans le 25 septembre 1729, MICHEL-NOEL-PATRICE VÉTILLART DU RIBERT exerça dans sa ville natale la profession de médecin. Le mérite de ses écrits fut apprécié par l'Académie royale de médecine qui le choisit pour un de ses correspondants: mais on ne parle déjà plus de ses livres; les progrès quotidiens de la science les ont fait oublier, et l'histoire a recueilli, pour le perpétuer, le souvenir de ses bonnes actions. Médecin éclairé, plein de zèle, plein de courage, il rechercha toute sa vie, comme nous l'apprend l'abbé Renouard, les périlleuses entreprises, et elles ne lui manquèrent pas (1). Les maladies épidémiques étaient alors beaucoup plus fréquentes que de nos jours; il y eut des épidémies au Mans en 1755, à Beaumont-le-Vicomte en 1761, à Bonnétable en 1765, à Mamers en 1766, à la Ferté-Bernard en 1774, au Grand-Lucé en 1779, et presque toutes ces affections furent contagieuses (2). Vétillart du Ribert accourut toujours le premier sur les points où la présence du fléau fut signalée, et souvent il le maîtrisa. Ce ne fut pas sans courir de grands dangers. En 1755, le mal l'atteignit et faillit l'emporter. En 1772, il parvint à comprimer une fièvre qui ravageait les prisons du Mans, mais il l'introduisit sous son propre toît, et, s'il eut le bonheur d'échapper à cette nouvelle

(1) *Essais historiques*, tom. II, pag. 204.
(2) *Ibid.*

atteinte de la contagion, il lui disputa sans succès la vie d'un de ses enfants. Une autre fois encore, en 1774, Vétillart et sa femme furent tour à tour affectés par le mal régnant. Un homme aussi prompt à braver les périls devait avoir une fin tragique. Un jour qu'il se rendait en toute hâte auprès d'un malade, il fut renversé de son cheval et mourut des suites de cette chûte. Cette mort, qui fut un deuil public, eut lieu, suivant M. Desportes, le 18 septembre 1782.

Les ouvrages laissés par Vétillart du Ribert sont, pour la plupart, des mémoires. On lui attribue : *Les règles du médiateur recueillies et expliquées pour l'usage du beau sexe;* Paris, Delaguette, 1752, in-12. Le titre de ce livre indique un ouvrage théologique. Nous le mentionnons d'après MM. Quérard et Desportes ; mais nous ne le connaissons pas. Voici maintenant la liste de ses mémoires : *Mémoire sur les dangereux effets de la vapeur du charbon, dont M. Le Vayer vient d'être la victime, le 5 juin 1764* ; Le Mans, 1764, in-8° de 16 pages; *Mémoire raisonné des remèdes et du régime à pratiquer dans la maladie qui afflige la ville de Mamers et les paroisses circonvoisines* ; Le Mans (1767), in-12 de 32 pages ; *Mémoire sur une espèce de Seigle connu sous le nom d'ergot, seigle ergoté*, etc., etc., Paris. Imprimerie Royale, 1770, in-4° de 10 pages ; *Histoire médicale des maladies dyssentériques qui affligent la province du Maine* ; Le Mans, Ch. Monnoyer, 1779, in-12 ; Le *Journal de Médecine* contient, en outre, quelques articles de Vétillart du Ribert (1).

(1) Tom. VIII, pag. 437; tom. XVI, pag. 144 ; tom. XVII, pag. 433 ; tom. XXII, pag. 514.



BRÉDOR (PIERRE).

PIERRE BRÉDOR, né à Avoise le 19 décembre 1721, fut professeur d'anatomie à Paris, et mourut en 1798. Outre trois mémoires publiés dans le *Recueil de l'Académie de chirurgie*, M. Desportes lui attribue un *Traité d'Ostéologie* et un *Cours de Thérapeutique*. Nous ne trouvons pas ces ouvrages, et M. Quérard ne les mentionne pas dans la *France littéraire*. Est-on certain qu'ils aient été publiés ?

TASSIN (RENÉ-PROSPER).

RENÉ PROSPER TASSIN, né le 17 novembre 1697, à Lonlay-l'Abbaye, bourg de la généralité d'Alençon et de l'ancien diocèse du Mans, fit ses humanités au collége de Saint-Germer. Ses études achevées, il se sentit quelque vocation pour la vie religieuse, et les Bénédictins de Jumièges l'admirent au nombre de leurs novices. Il y fit profession le 3 août 1718. C'est là qu'il connut François Toustain. Comme ils étaient du même pays, à peu près du même âge, et avaient le même goût pour l'étude, un vif attachement les unit bientôt l'un à l'autre et ils commencèrent à travailler en commun. La mort seule devait briser un jour cette touchante union : elle fut toujours respectée par les supérieurs de l'ordre ; ils ne les envoyèrent jamais l'un sans l'autre dans les diverses abbayes qui leur furent tour à tour désignées comme lieux de résidence.

Les religieux de la congrégation de Saint-Maur étaient alors, comme on le sait, fort engagés dans les contestations jansénistes. Aussi la plupart d'entre eux partageaient-ils leur temps entre l'étude des anciens textes et la rédaction de ces libelles anonymes sur la constitution, l'appel, le formulaire, les quatre évêques, le fait, le droit, la morale rigide et la morale relâchée, etc, etc , dont l'immense fatras doit faire à jamais le désespoir des bibliographes. Tassin mit d'abord au jour un écrit de ce genre : *Lettre d'un appelant aux religieux bénédictins qui ont donné des marques publiques de leur opposition à la bulle Unigenitus* ; 1733, in-4°. Du temps même de dom Tassin, cette lettre était devenue rare. Ce qui ne prouve pas un succès obtenu, la plupart de ces libelles étant distribués sous le manteau. Quoiqu'il en soit, Tassin renonça bientôt à la polémique. Ses supérieurs le chargèrent de préparer, avec dom Toustain, une édition des œuvres de Théodore Studite, et, pour faire ce grand travail, ils allèrent habiter l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

Ils y étaient depuis quelques années, lorsqu'ils prirent part à des débats qui touchaient aux droits, ou, pour mieux parler, aux priviléges de leur ordre. Un avocat de Rouen nommé Clérot, homme habile dans les matières ecclésiastiques, avait autrefois inséré dans les *Mémoires* de Trévoux (1746), un vif réquisitoire contre Guernon, moine de Saint-Médard de Soissons, placé par d'anciens titres au nombre des plus effrontés faussaires. La même accusation se retrouvait dans un écrit que venait de publier l'abbé commandataire de Saint Victor-en-Caux contre les priviléges de l'abbaye de Saint-Ouen. Ne pas répondre, c'était reconnaître tacitement

qu'on acceptait le profit d'une abominable supercherie. Dom Tassin et dom Toustain prétendirent justifier leur confrère et leur ordre. C'est ce qu'ils firent, autant qu'ils le purent, dans l'écrit suivant : *Défense des titres et des droits de l'abbaye de Saint-Ouen contre le Mémoire de M. Terrisse, abbé commandataire de Saint-Victor-en-Caux;* Rouen, 1743, in-4°. Le texte de la réponse à l'abbé Terrisse est de dom Toustain ; les notes qui l'accompagnent et la critique des pièces produites par Clérot appartiennent à dom Tassin.

Ils publièrent ensuite : *Angelo Mariæ Quirino, Episcopo Brixiensi, Bibliothecario Apostolico, Carolus Franciscus Tostinus et Renatus Prosper Tassinus, S. Audoeno Rothomagensi presbyteri et monachi,* Εὖ πράττειν ; Paris, Osmont, 1744, in-4°. Le cardinal Quirini, en envoyant aux religieux Bénédictins deux de ses ouvrages sur les divins offices des Grecs, y avait joint une lettre latine, dans laquelle il agitait certaines questions relatives à Théodore Studite. Dom Tassin et Dom Toustain lui répondirent.

De Saint-Ouen ils allèrent à Saint-Vandrille, où ils passèrent trois mois. Mabillon leur avait fait demander quelques notes sur cette abbaye pour son histoire de l'ordre de Saint-Benoît. Ils lui envoyèrent : *Histoire de l'abbaye de Saint-Vandrille, depuis l'introduction de la Réforme de Saint-Maur.* On conserva longtemps le manuscrit de ce travail à Saint-Germain-des-Prés. Nous ignorons ce qu'il est devenu.

Cependant l'abbé de Saint-Victor ne se déclara pas convaincu par les raisons alléguées en faveur du moine Guernon et des titres argués de faux, et donna pour réplique aux religieux Bénédictins : *Justification du Mé-*

moire sur l'origine de l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux, contre la défense des titres et droits de l'abbaye de Saint-Ouen. C'était une affaire très délicate, très épineuse, et sur laquelle les arbitres désintéressés n'osaient exprimer un avis. Dom Tassin et Dom Toustain s'y étaient trop engagés pour reculer : mais, comme à propos d'une question particulière on soulevait des questions générales, ils formèrent le projet d'écrire une histoire des bulles papales, des actes ecclésiastiques, de tous les monuments anciens de la jurisprudence contentieuse, pour imposer des règles fixes à la critique de ces actes. C'est un ouvrage auquel ils travaillèrent jusque dans les premiers jours de l'année 1747. Ils furent alors appelés à Paris par le P. Laneau, supérieur-général de la Congrégation, et, après un séjour de quelques mois à Saint-Germain-des-Prés, ils entrèrent aux Blancs-Manteaux. Peu de temps après, on sut qu'ils étaient sur le point de livrer au public le fruit de ces longs et ingrats labeurs sous le titre de : Eclaircissements sur la Diplomatique. Cependant, ils reçurent le conseil de ne rien publier encore. Leur ouvrage était déjà fort étendu, et donnait satisfaction sur beaucoup de points aux critiques les plus exercés ; on regrettait, toutefois, d'y rencontrer des lacunes et on désirait qu'elles fussent comblées. Ils se remirent donc au travail, avec cette patience bénédictine dont ils ont été, qu'on nous permette de le dire, le dernier exemple, et ils donnèrent, en 1750, leur premier volume : *Nouveau traité de Diplomatique, où l'on examine les fondements de cet art, on établit des règles sur le discernement des titres*, etc, etc ; Paris, Guill. Desprez, in-4°. Ils étaient à la moitié du second volume, quand la mort vint frapper Dom Toustain. Ce fut une perte



bien cruelle pour l'ami survivant; mais, ayant surmonté sa douleur, Dom Tassin reprit, avec le concours de Jean-Baptiste Baussonnet, l'œuvre quelque temps interrompue, et le second volume du *Nouveau traité de Diplomatique* parut en 1755. Le sixième et dernier ne fut publié que dix ans après, en 1765. C'est un des ouvrages qui font le plus d'honneur à la Congrégation de Saint-Maur. Depuis que l'on a repris l'étude des monuments originaux, on a trouvé dans cet ouvrage quelques erreurs ou quelques démonstrations insuffisantes; cependant il n'a pas cessé de faire autorité en matière d'enquête diplomatique: un de nos savants les plus versés dans la connaissance des anciens textes, M. Natalis de Wailly a rendu cet éclatant hommage au travail de ses devanciers, dans ses *Eléments de Paléographie*.

On doit encore à dom Tassin: *La Notice des manuscrits de la Bibliothèque de l'église métropolitaine de Rouen, par M. l'abbé Saas, revue et corrigée*; Rouen, Besogne, 1747, in-12: *Lettre à M. Bonnamy touchant le prospectus d'une Histoire synoptique du Royaume et de la Maison de France*; cette lettre est insérée dans le *Journal de Verdun* du mois d'août 1751: Autre *Lettre à M. Bonnamy sur le Nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France*; dans le *Journal de Verdun* du mois de décembre 1753: *Lettre d'un des auteurs du Nouveau Traité de Diplomatique à MM. les auteurs du* Journal des Savants; dans le *Journal des Savants* de mars 1756: *Lettre à un magistrat sur les dîmes, en réponse au mémoire pour les curés à portion congrue, par M. Leclerc*; Paris, Guill. Desprez, 1766, in-4°: *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*; Bruxelles et Paris, 1770, in-4°. C'est dans ce dernier ouvrage que nous avons

trouvé les éléments de notre notice : personne ne pouvait mieux nous renseigner sur les travaux littéraires de dom Tassin, que dom Tassin lui-même. On consulte encore tous les jours l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint Maur*. La censure de l'année 1770 découvrit dans cet ouvrage le *venin* de l'hérésie janséniste, ou, pour exprimer la même chose dans un langage moins fleuri, elle signala quelques articles comme renfermant des phrases peu respectueuses pour la mémoire du P. de La Chaise et de ses complices, et elle en ordonna la suppression. Avec ou sans les cartons exigés par la censure, l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur* est un livre excellent. Il a été traduit en allemand par A. Rudolphe, avec des remarques et des additions de J. G. Meusel ; Francfort et Leipzig, 1773, 2 vol. in-8°.

Dom Tassin mourut à Paris, le 10 septembre 1777. On ignore ce que sont devenus ses travaux manuscrits sur Théodore Studite et sur l'abbaye de Saint-Vandrille. Il avait entrepris encore, suivant M. Weiss (1), la continuation de l'Histoire de l'Ordre de saint Benoît par dom Bulteau.

PLANCHER (URBAIN).

Le bourg de Chenu, près du Lude, vit naître URBAIN PLANCHER, en 1666. Celui-ci fit aussi profession d'observer la règle de saint Benoît. Il avait dix-neuf ans, quand il forma ces vœux, et entra dans l'abbaye de Ven-

(1 *Biogr.* universelle.

dôme. Après avoir enseigné tour-à-tour la philosophie et la théologie avec un égal succès, il parvint au titre de supérieur, et il exerça l'emploi que lui donnait ce titre dans divers monastères de l'ancienne Bourgogne.

Il était depuis quelque temps à Saint-Benigne de Dijon, et s'était fait décharger de tout autre soin pour se livrer entièrement à des recherches historiques, lorsqu'en 1738 il annonça, dans un prospectus, une *Histoire de Bourgogne*. Le premier volume parut l'année suivante à Dijon, chez Ant. Dufay, in-folio; le second en 1741. Mais notre Bénédictin ne put achever cet immense ouvrage. Il mourut en 1750, âgé d'environ quatre-vingt-trois ans, lorsqu'il était sur le point de faire imprimer son troisième volume.

Urbain Plancher eut pour continuateurs dom Salazar et dom Merle. Le quatrième et dernier volume de l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne* parut en 1781. C'est un livre dont nous n'avons pas à faire l'éloge. Il ne manque dans aucune bibliothèque historique.

MARTIN.

C'est un écrivain qui nous est signalé par le catalogue de la bibliothèque de Soleinne, mais nous n'avons pas d'autre renseignement sur sa vie et sur ses ouvrages. Il professait la philosophie au collége de Château-Gontier, lorsqu'il publia : *le philosophe Pyrrhonien*, comédie en trois actes et en prose; Angers, Barrière,

1765, in-12. Pour avoir été professeur au collége de Château-Gontier, cet écrivain n'est pas peut-être né dans le Maine (1).

YVON (CLAUDE).

M. Weiss (2) et, après lui, M. Quérard (3), font naître en Normandie l'abbé CLAUDE YVON ; il naquit sur les frontières de la Normandie, mais dans le Maine, à Mamers, le 15 avril 1714 (4). On ne connaît rien sur les premières années de sa vie ; tout ce que nous apprenons à cet égard, c'est qu'après avoir reçu les ordres, il quitta sa province pour aller habiter Paris où il vécut assez misérablement. Exerçait-il à quelque titre le ministère pastoral ? On ne le suppose pas : il avait des écoliers qu'il préparait à subir les examens de la Sorbonne, et composait quelques écrits anonymes. C'était, pour associer deux termes qui ne s'accordent guères, un abbé philosophe.

Il y a des obligations d'état, nous le reconnaissons : lorsqu'on s'en écarte, il faut agir avec réserve, en respectant les convenances sociales; nous l'accordons volontiers. Mais parce qu'on a laissé mettre des entraves à

(1) C'est ici l'occasion d'expliquer en deux mots pourquoi nous n'avons pas, après M. Desportes, inscrit au nombre des docteurs manceaux un certain Gabriel Martin, qui fut tour à tour protestant et catholique et fit plusieurs ouvrages de controverse. Ce Gabriel Martin habita longtemps le Maine, mais il nous apprend lui-même qu'il était né dans les Cevennes.

(2) *Biographie universelle.*

(3) *Bibliographie de la France*

(4) Renouard, *Essais historiques*, tom. II, pag. 196; M. Desportes, *Bibliographie du Maine.*

sa liberté par des engagements téméraires, ne sera-t-on jamais admis à déclarer qu'on ne peut s'accoutumer à la servitude? Que cette déclaration soit faite en des vues désintéressées, sans véhémence, sans éclat, et presque toujours elle sera bien accueillie. C'est un crime que de marcher à la fortune par l'apostasie : c'est une action blâmable que d'afficher partout une conversion sincère, en prodiguant l'offense aux-gens que l'on a quittés. Mais un juge équitable sera toujours plein d'égards pour les variations d'une conscience honnête et modeste. Disons maintenant que l'abbé Yvon eut cette modestie, et que, pour s'être compromis avec les philosophes, il ne donna dans aucun emportement. Il n'est pas resté disciple soumis de la Sorbonne : cela est vrai. Considère-t-on les décrets de la Sorbonne comme les règles éternelles de l'orthodoxie? Eh bien! qu'on blâme Claude Yvon d'avoir enfreint ces règles. Cependant il n'est pas nécessaire, pour formuler ce blâme, d'élever la voix et de prendre les airs farouches que nous voyons à l'abbé Renouard (1) : la nature du délit ne provoque pas d'aussi terribles anathêmes.

Il les aurait mérités, peut-être, s'il était, comme on l'a supposé, l'auteur de l'écrit suivant : *L'Asiatique tolérant. Traité à l'usage de Zeokinizul, roi des Kofirans* (Louis XV, roi des Français), *par M. de...*; Paris, Durand (1748), in-8°. C'est à la fois une apologie de l'édit de Nantes, un traité sur la tolérance, un recueil d'invectives contre la cour de Rome, et une déclamation vigoureuse contre la prétendue souveraineté des rois. Assurément, il y a, dans ce livre, de bonnes pages,

(1) *Essais historiques*, tom. II, pag. 194.

mais il est écrit sur un ton qui ne convient pas à un prêtre. M. Barbier le donne à Crébillon fils, et cette attribution nous paraît mieux fondée. Il n'est certainement pas de l'abbé Yvon, qui n'a jamais eu la plume si légère, et qui, d'ailleurs, a combattu plusieurs opinions du libelliste anonyme.

Il fit ses premières armes dans l'*Encyclopédie*, où il rédigea les articles *Ame*, *Athée*, *Dieu* et quelques autres. Ces articles contiennent-ils quelque hérésie? On n'en signale pas. Mais, les preuves que l'auteur y donne en faveur de l'âme et de Dieu, sont, en général, des preuves naturelles, c'est-à-dire philosophiques. Pourquoi l'Église s'en serait-elle alarmée? Si l'on arrive à ses conclusions en prenant un chemin qu'elle n'a pas l'habitude de fréquenter, elle doit s'en applaudir. C'est un argument de plus contre les conclusions opposées. Mais, l'Eglise tient à sa méthode. Puisqu'elle ne professe pas, sur les vérités fondamentales, d'autres opinions que la plupart des philosophes, sa doctrine ne sera plus, dès qu'elle aura sacrifié sa méthode, qu'une doctrine philosophique. Aussi, lui conseille-t-on de faire ce sacrifice? elle se révolte, et ne prononce pas des paroles moins acerbes contre les rationalistes que contre les impies. Yvon était un rationaliste.

On ne l'aurait peut-être pas inquiété pour cela, sans un évènement dont nous devons rendre compte. Un des plus jeunes rédacteurs de l'*Encyclopédie*, l'abbé de Prades, sollicitait les insignes du doctorat. Sa thèse, lue tour à tour par le président de l'examen, par le syndic, par les trois censeurs, avait reçu leur approbation, et, l'ayant fait imprimer, le postulant l'avait soutenue, développée, commentée en pleine Sorbonne, devant cinq



docteurs de la Faculté, sans offenser aucune oreille. Tout-à-coup quelqu'un s'écria que cette thèse approuvée dans toutes les formes n'était qu'un amas de blasphêmes, et cette dénonciation fut vivement appuyée par plusieurs théologiens en renom. Elle niait les idées innées ; elle enseignait que la notion du juste et de l'injuste est elle-même une notion acquise, que la religion catholique mérite seule le titre de religion révélée, enfin que les faits historiques ne commandent jamais la certitude avec autant d'autorité que les preuves morales. Abominables sentences ! Nous prendrions l'engagement de les trouver toutes dans les écrits les plus authentiques de saint Thomas. Mais, aussitôt qu'elles furent signalées à maître Tamponnet, ex-syndic de la Faculté, il en frémit d'horreur, et sur-le-champ la Sorbonne émue s'assembla pour délibérer sur la peine qu'avait méritée le criminel auteur de ces impiétés. Il prit la fuite, et courut chercher un asile en Hollande. Dès qu'il eut passé la frontière, on se demanda comment la semence de l'ivraie avait pu jeter de si profondes racines dans l'intelligence d'un bachelier, et l'on ne voulut pas croire à une perversité si précoce. On attribua d'abord à Diderot la thèse de l'abbé de Prades : on la mit ensuite au compte de l'abbé Yvon.

C'est ce qu'ont répété tous les bibliographes, sur le témoignage de Naigeon (1). Palissot, qui était un des amis d'Yvon, déclare expressément que cette imputation est chimérique. C'est Palissot qu'il faut croire. Nous le croyons, parce qu'au lieu de trouver, dans les écrits d'Yvon, les propositions censurées sous le nom de l'abbé

(1) *Vie de Diderot*, tom. I, pag. 60.

de Prades, nous y voyons les propositions contraires. En philosophie, l'abbé de Prades était un disciple de Locke ; Yvon ne reconnaît pas d'autre maître que Descartes. L'abbé de Prades reproduisant, en politique, la doctrine de Bossuet, disait que les deux pouvoirs doivent en toute occasion se prêter une mutuelle assistance : l'opinion constamment défendue par Claude Yvon est que les deux pouvoirs, indépendants l'un de l'autre, ne peuvent combiner leurs forces que dans l'intérêt d'une criminelle tyrannie. On le voit, cette contrariété d'opinion porte sur les points les plus importants. Cependant les rumeurs qui partageaient la responsabilité du crime prirent assez de consistance pour intimider l'abbé Yvon. Une lettre de cachet allait confirmer les propos de ses accusateurs, lorsqu'il se rendit en Hollande, terre d'exil de tous les libres penseurs.

Il y demeura, dit-on, dix années. On veut qu'il ait rédigé la première et la seconde *Apologie de l'abbé de Prades*, qui parurent à Amsterdam en 1752. C'est encore là, suivant nous, une attribution erronée. Ces factums diffus sont d'un accusé qui défend sa propre cause avec peu de dignité : un tiers intervenant a toujours plus d'assurance. Nous y retrouvons, d'ailleurs, le style embarrassé des lettres écrites par l'abbé de Prades, et non celui des écrits authentiques de Claude Yvon.

Mais on le regarde à bon droit comme l'auteur d'un livre beaucoup plus sérieux et beaucoup plus original, sous le double rapport du fond et de la forme, qui parut à Londres, en 1754, in-8°, sous le titre de : *Liberté de Conscience resserrée dans des bornes légitimes* ; en



trois parties. Puisque ce livre était déjà rare il y a quarante ans (1), nous devons en faire connaître l'esprit.

L'auteur s'exprime ainsi dans une préface : « Le but que je me propose dans cet ouvrage, c'est de faire voir que l'intolérance ecclésiastique est nécessairement dans la constitution de la religion chrétienne, que c'est en cela que consiste sa perfection, ce qui la caractérise principalement. Ici j'aurai à combattre cette foule de tolérants qui livrent indignement le christianisme à ses plus cruels ennemis. Mais on se tromperait fort, si l'on s'imaginait que cette intolérance ecclésiastique dût entraîner après elle l'intolérance civile. Donnons-nous bien garde de les réunir. Il est aussi expressément ordonné à la société civile d'être tolérante en matière de religion, qu'il l'est à la société religieuse d'être sur ce point intolérante. L'union de la tolérance civile avec l'intolérance ecclésiastique peut seule maintenir ces deux sociétés, et les faire concourir au bonheur de l'homme, pour qui elles sont établies. » Ces phrases nous offrent en résumé tout l'ouvrage de Claude Yvon, et, bien qu'elles semblent contenir un paralogisme, elles expriment en des termes irréprochables de très sages conclusions.

Toutes les religions doivent être intolérantes: et comment ne le seraient-elles pas? Pour ceux qui professent telle ou telle croyance religieuse, cette croyance, promulguée sous la garantie d'une révélation divine, est la vérité parfaite, et la vérité ne peut entrer en accommodement avec ce qui diffère d'elle; car ce qui diffère d'elle,

(1) Renouard, *Essais histor.*, tom. II, pag. 197.

c'est l'erreur. Que les philosophes soient éclectiques : c'est leur affaire. Comme ils ne reçoivent au titre de vérités que des connaissances laborieusement acquises par la raison humaine, ils n'ont pas de doctrines éternelles ; c'est même un de leurs principes, que le travail de chaque génération consiste à répudier quelques préjugés anciens et à découvrir quelque nouveauté. Les religions ne changent jamais, ou, du moins, elles professent l'horreur du changement, et ne travaillent qu'à maintenir l'immuable permanence des doctrines traditionnelles. Elles ne peuvent donc être tolérantes. Quand on leur demande de transiger avec les mœurs et de signer des pactes avec les opinions dominantes, on prétend leur imposer une contrainte qu'elles ne doivent pas subir. Mais la société civile n'a pas les mêmes engagements que la société religieuse. Pourquoi les religions ont-elles provoqué tant de tempêtes ? pourquoi leur légitime intolérance leur est-elle reprochée avec tant d'amertume ? Parce qu'elles ont abusé de certaines circonstances pour usurper le pouvoir civil, et pour étendre ainsi leur empire au-delà de ses frontières naturelles. La société civile ne verra dans les religions que des sectes belligérantes : elle devra les tolérer toutes au même titre, étendre sur elles une main protectrice[1], et sévir énergiquement contre quiconque oserait porter atteinte à leurs libertés. Que l'on ne confonde pas ce qui veut être distingué, la société civile et la société religieuse, leurs devoirs et leurs droits si divers : ainsi l'on ne conseillera plus au pouvoir civil de gouverner lui-même, c'est-à-dire d'opprimer la société religieuse, sous ce prétexte qu'elle est intolérante ; et l'on ne poussera pas la société religieuse à la révolte contre le pouvoir civil, sous cet

autre prétexte qu'il est indifférent en matière de religion.

Voilà ce que nous avons lu dans l'ouvrage de Claude Yvon. Ce sont d'excellentes maximes, auxquelles ne manque pas un habile commentaire. N'est-ce pas le langage d'un prêtre, mais celui d'un philosophe ? Nous n'en décidons pas : mais s'il est une Eglise qui repousse de telles maximes, disons qu'elle ne comprend ni ses intérêts, ni la justice.

Yvon était de retour en France lorsqu'il mit au jour : *Lettre à M. Rousseau, pour servir de réponse à sa* Lettre contre le Mandement de M. l'Archevêque de Paris; Amsterdam, Rey, 1763, in 8°. Il devait ainsi publier quinze lettres, et il en a donné le plan avec assez d'étendue. Mais il n'en a fait paraître que deux, et encore n'en connaissons-nous qu'une. Elle est mieux écrite que bien pensée. Cependant nous y retrouvons un exposé sommaire de sa thèse sur les devoirs différents des deux puissances. Palissot prétend qu'il composa ces lettres pour rentrer en faveur auprès de l'archevêque de Paris, et qu'il ne réussit pas à son gré dans cette entreprise.

En effet, ayant publié les deux premiers tomes de ses *Discours généraux et raisonnés sur l'Histoire de l'Eglise*, qui furent imprimés à Amsterdam, en 1768, in-12, (1) il se vit tout à coup obligé par une décision épiscopale d'interrompre la publication de cet ouvrage. Il avait promis douze tomes; mais les premiers ayant été signalés au lieutenant de police comme renfermant plus d'une proposition suspecte, celui-ci porta l'affaire devant l'ar-

(1) Quelques exemplaires ont pour titre : *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique*.

chevêque. L'archevêque demanda qui les avait si mal examinés, et on lui nomma le censeur peu clairvoyant, ou peu scrupuleux, qui avait donné son approbation au *Bélisaire* de Marmontel. C'est alors que, pour prévenir un nouveau scandale, l'archevêque défendit qu'on poursuivît l'examen des *Discours généraux* (1). Vainement Yvon réclama contre cette défense, et promit de subir toutes les corrections qu'un censeur plus sévère lui voudrait imposer : on ne l'écouta pas. On commit donc à son égard un déni de justice. Mais n'avait-il pas été signalé comme le principal instigateur de l'abbé de Prades ? Qu'on lise aujourd'hui les *Discours généraux* : on y trouvera des dissertations contre les hérétiques et les philosophes, et l'on supposera dès l'abord que cet ouvrage est un plaidoyer en faveur des doctrines les plus orthodoxes. Cependant il fut interdit, et il le fut brutalement. Bachaumont nous représente l'abbé Claude Yvon *poursuivi comme infidèle, quoique le plus croyant de France.* Palissot proteste à peu près dans les mêmes termes contre l'étourderie ou la mauvaise foi de ses persécuteurs. Faut-il, pourtant, aller chercher bien loin l'explication de cet acharnement ? C'est la méthode d'Yvon qu'on ne pouvait supporter. Au lieu de dogmatiser, il raisonnait : il discutait avec les philosophes et leur faisait même des concessions prudentes, au lieu de les accabler d'invectives. Il travaillait, disait-il, à concilier la religion et la philosophie, la révélation et la raison : or, n'est-ce pas là ce qu'avaient entrepris dans tous les temps les patriarches des hérétiques ? C'était donc, et c'est tout dire, c'était lui-même un philosophe.

(1) Bachaumont, *Mémoires secrets*, tom. IV, pag. 16.



On retrouve la même méthode et les mêmes principes dans les derniers ouvrages de l'abbé Yvon. On porte au catalogue de ses œuvres : *Accord de la philosophie avec la religion*, *prouvé par une suite de Discours relatifs à treize époques*; Paris 1776, in-12 ; Paris, Panckoucke, 1782, ou 1785, 2 vol. in-8° Nous ne rencontrons pas cet ouvrage, mais nous croyons que c'est, sous un autre titre, le suivant : *Histoire philosophique de la religion* ; Liège, Prompteux, 1779, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage se divise, en effet, en treize chapitres, ou treize époques, et il a pour objet de démontrer que la saine philosophie s'accorde avec la saine religion. N'est-ce qu'une paraphrase de lieux communs, ainsi que beaucoup d'autres livres composés sur le même argument? Le prêtre s'y montre, il est vrai, beaucoup plus que le philosophe; mais c'est un prêtre éclairé, qui sait apprécier toute la valeur des critiques philosophiques, et n'insulte jamais la raison au nom de la foi. Il y a, d'ailleurs, dans ce livre, des vues originales et ingénieuses.

Enfin, l'on attribue à l'abbé Yvon une traduction française de l'*Analyse de la Foi*, de Henri Holden, traduction qui n'a pas été imprimée, et une notice sur l'abbé Ladvocat publiée dans le *Nécrologe des hommes célèbres*, de 1767. Ladvocat avait été un des juges de l'abbé de Prades. Yvon aurait-il fait son éloge, s'il l'avait compté parmi ses persécuteurs ? C'est la calomnie qui l'a persécuté. L'abbé Yvon mourut à Paris, au mois de novembre de l'année 1791.

OGIER (MACÉ).

MACÉ ou MATTHIEU OGIER, né dans la Champagne du Maine au commencement du XVIe siècle, nous est signalé par plusieurs bibliographes comme auteur d'un petit livre qu'on rencontre bien rarement : *Description de la carte cénomanique réduite en un livre, avec une Epitre discourant les louanges du Maine;* le Mans 1558, 1559, 1627, in-32.

VÉRITÉ (PIERRE).

Nous ne connaissons ce PIERRE VÉRITÉ que par une épigramme latine, qu'on lit avant la seconde partie du *Cathéchisme* latin de René Flacé. Il était un des élèves de ce curé bel-esprit au collége de la Coûture.

PICHETON (R).

L'abbé R. Picheton, archi-chapelain de Saint-Pierre-de-la-Cour, était un des amis de Gervais Alton. Il a célébré ses louanges dans un anagramme de six vers latins qui se trouve en tête de l'*Enchiridion*.

RIVIÈRE, J. LE MASSON, R. NICOLE. N. LASNEAU.

RIVIÈRE et J. LEMASSON, avocats, R. NICOLE et N. LASNEAU, ont fait en l'honneur de Hardouin Lebourdays des vers qu'on peut lire en tête du *Libre Discours* et de la *Concorde Ecclésiastique*. C'est tout ce que nous apprenons sur ces écrivains obscurs et peu féconds.

POUPART (François.)

Né au Mans, en 1661, d'un père qui avait beaucoup d'enfants et peu de fortune, François POUPART fit ses études chez les PP. de l'Oratoire du Mans. Il les quitta pour venir à Paris, suivre les cours d'histoire naturelle du Jardin du Roi. Personne ne méprisait autant que lui la fortune et les plaisirs qu'elle procure : personne n'eût fait plus volontiers et n'eût observé plus rigoureusement le vœu de pauvreté. Il pouvait donc trouver une vie tranquille dans quelque couvent ou quelque monastère. Mais s'il n'avait pas le goût de la richesse, il avait celui de l'indépendance : c'est ce qui le détourna d'entrer en religion. Cependant l'existence la plus modeste impose des nécessités auxquelles il est impossible de se soustraire; il faut vivre: pour satisfaire à cette obligation, Poupart sacrifia chaque jour quelques heures de sa liberté, et donna des leçons de latin et de grec. Puis il s'affranchit de cette servitude, et partagea son temps entre

les cours de Duverney, de Bourdelot, et l'étude des insectes. Rien n'avait pour lui plus d'attraits que l'anatomie comparée. Il en étudia toutes les parties avec tant de zèle et de succès, que, s'étant présenté dans un concours pour une place d'élève chirurgien, il fut reçu, bien qu'il n'eût jamais pratiqué la chirurgie. Il étonna beaucoup ses juges, quand il leur déclara qu'il ne savait pas même faire une saignée.

Il fut trois ans élève en chirurgie à l'Hôtel-Dieu, et obtint ensuite, à l'Université de Reims, le grade de docteur en médecine. Il n'avait recherché qu'un titre. Le profession de médecin pouvait lui procurer de grands avantages, mais il s'en souciait peu. Il négligea tout, pour continuer ses études en histoire naturelle, en philosophie et même en géométrie. Quelques articles publiés dans le *Journal des Savants* le firent bientôt connaître. On n'apprit pas sans étonnement que cet homme sombre, mal vêtu, qui suivait assiduement les cours publics, était un véritable savant (1). En 1699, il fut admis à l'Académie des Sciences comme élève du chirurgien Méry, et il donna bientôt d'intéressants mémoires au recueil académique. Il mourut à Paris, le 31 octobre 1709.

Voici le catalogue de ses écrits : I. *Observation touchant une écume qui se trouve sur des plantes, dans laquelle on aperçoit des œufs d'insectes et des insectes encore imparfaits* : dans le *Journal des Savants* de 1693, p. 290. Poupart a fait imprimer le même mémoire, avec quelques additions, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1705, p. 124, sous le titre de : *Des Ecumes*

(1) Fontenelle, *Eloge de Poupart*.

pritannières. II, *L'analyse des cornes du limaçon des jardins :* dans le *Journal des Savants* de 1693, p. 376. III. *L'analyse des vaisseaux prolifiques du limaçon des jardins:* dans le *Journal des Savants* de 1694, p. 75. IV. *La progression du limaçon aquatique, dont la coquille est tournée en spirale conique* : dans le *Journal des Savants* de 1694, p. 142. V, *Le saut du vermisseau qui s'engendre dans le fromage* : dans le *Journal des Savants* de 1695, p. 363. VI, *Histoire anatomique du scarabé*, *ou de la cantharide aquatique* : dans le *Journal des Savants* de 1696, p. 252. VII, *Histoire anatomique de la sangsue:* dans le *Journal des Savants* de 1697, p. 292. VIII, *Description d'un insecte aquatique, qui paraît argenté lorsqu'on le plonge dans l'eau, l'ayant auparavant exposé quelque temps à l'air* : dans le *Journal des Savants* de 1698, p. 216. IX, *Remarques sur une plaie faite au ventre par un coup de corne* : dans le *Journal des Savants* de 1709, p. 390. X, *Observations sur les insectes hermaphrodites* : dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, année 1699. XI, *Etranges effets du scorbut* : ibid. L'Histoire de l'Académie des Sciences contient, en outre, une sommaire analyse de divers Mémoires de Poupart sur les Plumes des Oiseaux (1699, p. 43), sur un Homme mort à l'âge de cent ans (1699, p. 50), sur la Dissection d'une Fille de 7 ans qui présentait de remarquables difformités (1700, p 35), sur les suites funestes d'une Plaie faite à la suture sagittale (1700, p. 44) sur le Formica-Leo (1704, p. 235) etc., etc. Il passe pour avoir fait encore une compilation de divers traités qui parut en 1694, sous le titre de : *La Chirurgie complète.*

LORIOT (Julien).

Julien LORIOT, né à Laval vers l'année 1633, entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1654. On ne le destina pas à l'enseignement, mais à la prédication, et, pendant environ quarante années, il parcourut les villes et les campagnes, chargé de missions qu'il remplit avec honneur. Vers la fin de sa vie, il se retira dans la maison de la rue St-Honoré, à Paris, où il mourut le 19 février 1715.

Voici maintenant le catalogue de ses œuvres : *Sermons sur les plus importantes matières de la morale chrétienne, à l'usage de ceux qui s'appliquent aux missions et qui travaillent dans les paroisses* ; Paris, Robustel, 1697, 7 tomes en 8 vol. in-12 ; Paris, 1710, 7 vol. in-12 ; 1728, 8 vol. in-12 ; 1759, 10 vol. in-12. Ce n'est pas, à proprement parler, un ouvrage original. Le *Missionnaire de l'Oratoire* du P. Lejeune a fourni le plan de cet ouvrage et un assez grand nombre des morceaux qui le composent. *Sermons des festes des Saints*, Paris, Couterot, 1700, 2 vol. in-12. *Sermons sur les Mystères de Notre Seigneur;* Paris, Couterot, 1700, 2 vol. in-12. *Sermons sur les Mystères de la Sainte Vierge;* Paris, Couterot, 1700, in-12. *Sermons sur l'octave du Saint-Sacrement ;* Paris, Couterot, 1700, in-12. *Les Psaumes de David, en latin et en françois ;* Paris, Osmont, 1700, 3 vol. in-12. *Lettres de piété des saints Pères grecs et latins des quatre premiers siècles* (traduites en français); Paris, 1700, 3 vol in-12. *Fleurs des secrets Moraux ;* Paris, 1700, in-4°. *Sermons pour les Epitres de tous les diman-*

ches de l'année; Paris, 1701, 3 vol. in-12, et Paris, Robustel, 1713, 3 vol. in-12. *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise touchant les bénéfices et les bénéficiers ;* Paris; de Nully, 1702, in-4° : c'est un extrait de la *Discipline* du P. Thomassin. *Vitæ sanctorum veteris testamenti*, Parisiis, 1704, 2 vol. in-8°. Le P. Loriot avait, en outre, mis en français un abrégé des *Annales Ecclesiastici* du P. Lecointe, et cet ouvrage, soumis à l'examen en 1694, avait obtenu l'approbation de l'arbitre désigné par le chancelier. Cependant il n'a pas vu le jour. On le conserve à la Bibliothèque Nationale dans le fonds de l'Oratoire, où il occupe, sous le n° 145, onze portefeuilles in-4°.

DUPERRAY (Michel).

Michel DUPERRAY, né au Mans vers l'année 1640, dans la paroisse de Saint-Jean-de-la-Cheverie, se fit recevoir avocat au parlement de Paris le 15 février 1661. Il y eut de grands succès. Nous ignorons s'il brilla par l'éloquence, et nous ne le supposons pas, ses livres étant d'un écrivain médiocre : mais ce fut un des canonistes les plus savants du XVII° siècle. Après avoir été bâtonnier de l'ordre, il en mourut doyen, le 25 avril 1730, Nous connaissons un bien petit nombre de ses factums judiciaires : ses ouvrages, qui forment un recueil considérable, ont tous pour objet le droit ecclésiastique. Il suffira de les désigner par le titre qu'ils portent. Qui les ouvre aujourd'hui ?

Traité des portions congrues des curez et vicaires perpétuels ; avec plusieurs questions sur les offrandes, pen-

sions, etc., etc.; Paris, 1682, in-12 ; Paris, Morel, 1689, 2 vol. in-12 ; Paris, Damien-Beugnié, 1720, 2 vol. in-12; Paris, 1739, 2 vol. in-12. C'est l'ouvrage qui commença la réputation de Michel Duperray. *Traité de l'état et de la capacité des ecclésiastiques pour les ordres et les bénéfices*; Paris, Emery, 1703, in-4°; 1738, 2 vol. in-12. Le même ouvrage parut en 1708, in-4°, sous le titre de : *Droit canonique de France. Notes et observations sur l'édit de 1695, concernant la juridiction ecclésiastique*; Paris, Beugnié, 1718, in-12; Paris, 1723, 2 vol. in-12. *Traité des dispenses de mariage, de leur validité ou invalidité, et de l'état des personnes suivant les dispositions canoniques, ordonnances ou arrêts*; Paris, Beugnié, 1719, in-12 ; Paris, 1759, in-12. C'est un ouvrage qui contient plus encore que le titre ne promet : on y trouve réponse à toute question que l'on peut s'adresser sur la fin civile du mariage. *Traité historique et chronologique des dixmes, suivant les conciles, constitutions canoniques, ordonnances et coûtumes du royaume*; Paris, Beugnié, 1719, in-12. Autre édition, revue par J. L. Brunet, ancien avocat au parlement ; Paris, Paulus-du-Mesnil, 1738, 2 vol. in-12. *Traité des droits honorifiques et utiles des patrons et curez primitifs, de leurs charges et de celles de leurs décimateurs*; ou, plus simplement : *Traité des patrons et curez primitifs*, etc ; Paris, Beugnié, 1720, 1721, in-12 ; 1733, in-12. *Traité sur le partage des fruits des bénéfices entre les bénéficiers et leurs prédécesseurs ou leurs héritiers*; Paris, Beugnié, 1722, 1742, in-12. *Observations sur le concordat fait entre Léon X et François Ier*; Paris, Beugnié, 1722; Paris, Paulus-du-Mesnil, 1750, in-12. *Questions sur le concordat*; Paris, Beugnié, 1723, 2 vol. in-12.

Ce ne sont pas, comme on pourrait le supposer, des observations, ou des questions sur la nature même du concordat, sur les privilèges et les devoirs des deux puissances contractantes. Duperray n'aborde jamais les questions dogmatiques du droit public ; il les regarde comme résolues, et ne va pas, à l'exemple de Domat, rechercher si la droite raison approuve ou condamne les principes invoqués par les auteurs des lois fondamentales ; il s'occupe simplement de la condition des personnes et des choses sous le régime établi par ces lois : sa méthode n'est pas celle des jurisconsultes, mais celle des arrêtistes. *Traité des moyens canoniques pour acquérir et conserver les bénéfices et biens ecclésiastiques, suivant les conciles, histoires ecclésiastiques*, etc., etc. ; Paris, Paulus-du-Mesnil, 1726, 4 vol. in-12. ; Paris, 1743. *Traité de la Régale ;* Paris, 1729, 4 vol. in-12. Ajoutons enfin, au catalogue de ses ouvrages des *Observations* sur les Lois Ecclésiastiques de L. d'Héricourt. De ses Mémoires judiciaires, et nous devons croire qu'il en a beaucoup publié, nous ne connaissons qu'un factum pour une dame Maignan. Il porte la date de l'année 1716.

Michel Duperray mourut à Paris, le 25 avril 1730.

LEBRETON DE LA LOUTIÈRE (AMABLE-LOUIS-FRANÇOIS).

AMABLE-LOUIS-FRANÇOIS LEBRETON DE LA LOUTIÈRE, né à Cogners, près Saint-Calais, est porté par l'abbé Ledru au catalogue des écrivains du Maine.

M. Desportes lui attribue la Traduction d'une Nuit d'Young, quelques pièces dans les journaux du temps, et un recueil de vers intitulé *Les Juvénales*. Ce recueil est parvenu jusqu'à nous. Il parut en 1776, in-12, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, et fut répandu comme venant de Genève. L'épigraphe des *Juvénales* annonce du scandale :

> Cedamus patria : vivant Arturius istic
> Et Catulus ; maneant qui nigrum in candida vertunt ;

et l'on rencontre, en effet, dans les quatre satires qui composent l'ouvrage de Lebreton, quelques peintures assez énergiques. Mais cette vigueur n'est pas soutenue. La manière de Lebreton n'a rien de commun avec celle de l'âpre rhéteur d'Aquinum : et, s'il imite quelqu'un, c'est Voltaire. Juvénal n'a jamais écrit sur ce ton :

> Seigneurs, que d'honneurs vous apporte
> Nombre de valets bien plantés !
> C'est par leur brillante cohorte
> Que vous êtes plus respectés !
> Cette gloire n'est pas petite ;
> Les laquais font un grand mérite ;
> Et l'on acquiert un air tranchant,
> Quand, par un bizarre assemblage,
> On en met six à l'équipage
> Que l'on doit encore au marchand !

ou bien :

> De nos dames les plus célèbres
> Voulez-vous augmenter la cour ?
> Ne les cherchez pas en plein jour :
> La beauté luit dans les ténèbres,

Elle en perce l'obscurité.
Quand Dieu fit le soleil, ce fut pour le vulgaire :
Sa lumière trop ordinaire
Blesse des yeux de qualité !

Ce sont là des épigrammes françaises ; ce n'est pas le coup de fouet de la satire latine.

Suivant M. Desportes, Lebreton appartenait à la Congrégation de l'Oratoire et avait reçu les ordres. On ne le soupçonnerait pas, en lisant les *Juvénales*. Il mourut en 1796, dans le bourg de Vancé, victime, dit-on, d'un assassinat.

DUHAIL DES OUCHES (Louis-Etienne).

Né au Mans, le 22 septembre 1758, DUHAIL DES OUCHES embrassa la cause de la révolution et siégea dans le conseil municipal de 1790. Ayant ensuite quitté sa ville natale, il fut employé près de la Commission des relations extérieures; puis il fut consul à Baltimore, où il mourut en 1797. Il a laissé, dit-on, quelques ouvrages manuscrits, mais il n'a publié qu'une *Ode sur le Vaisseau* le Vengeur : Paris, an II, in-8°. Nous ne la connaissons pas.

SAUVEUR (Joseph).

Né à La Flèche, le 25 mars 1653, de Louis Sauveur, notaire, et de Renée des Hayes, Joseph SAUVEUR fut muet jusqu'à l'âge de sept ans. C'est alors qu'on l'entendit, pour la première fois, rendre quelques sons inarticu-

lés. On le mit au collége des Jésuites, et il n'y fut pas un brillant élève. Les organes qui servent la mémoire ne semblaient pas, chez lui, mieux conformés que ceux de la voix, et il acheva ses humanités avec si peu de succès qu'on n'attendait rien de lui. Mais une étrange circonstance vint un jour révéler, dans cette intelligence engourdie, une aptitude spéciale. L'Arithmétique de Pelletier ayant été mise entre ses mains, il lut cet ouvrage avec autant de passion qu'il en avait peu montré pour l'étude de Virgile ou d'Homère : il était né mathématicien !

On ne cultivait guères les mathématiques chez les Jésuites. Les parents de Saûveur lui permirent d'aller chercher d'autres maîtres à Paris, et un de ses oncles, grand-chantre de Tournus, auquel il avait fait espérer qu'après avoir achevé ses études il entrerait dans l'Église, ne lui refusa pas une modeste pension, au moyen de laquelle il devait suivre, en Sorbonne, les cours de philosophie et de théologie. C'est un engagement qu'il négligea de remplir ; il vécut aux frais du grand-chantre, mais fréquenta moins les docteurs de la Sorbonne que les professeurs du Collége Royal. Quelqu'un a blamé cette conduite. On ne devinera jamais le nom du biographe qui a blamé Sauveur d'avoir préféré les cahiers du *physicien* Rohault à ceux des régents de théologie. C'est M. Proni (1).

Après les mathématiques, il voulut connaître les autres sciences et s'attacha particulièrement à la médecine. Ayant bien arrêté qu'il ne vivrait jamais de l'autel, il cherchait une profession, et celle de médecin paraissait lui convenir. Mais il en fut détourné par Bossuet. Bossuet,

(1) *Biogr. univ.* au mot *Sauveur.*

qui avait été informé du mérite de Sauveur, désira l'entretenir : il lui fut présenté par Cordemoy. Nous ne connaissons que le résultat de leur entrevue. Renonçant à la médecine, Sauveur reprit avec une ardeur nouvelle l'étude des mathématiques et en donna des leçons. On comptait alors, dit Fontenelle, un très petit nombre de géomètres : « Le peu qu'il y en avoit dans Paris n'étoient que des géomètres de cabinet, séquestrés du monde. » Dès que Sauveur fit métier d'enseigner la géométrie, il vit accourir auprès de lui beaucoup de gens qui voulaient être introduits dans les avenues de cette science. Parmi ses élèves, qui furent, pour la plupart, des gentilshommes, des gens de qualité, il eut le prince Eugène.

Désormais sa réputation était faite : elle fut encore augmentée par une circonstance singulière que Fontenelle raconte en ces termes : « Un géomètre, entièrement renfermé dans sa géométrie, n'attendoit certainement aucune fortune du jeu : cependant la bassette fit plus de bien à M. Sauveur qu'à la plupart de ceux qui y jouoient avec tant de fureur. M. le marquis de Dangeau lui demanda, en 1678, le calcul des avantages du banquier contre les pontes : il le fit au grand étonnement de quantité de gens, qui voyoient nettement évalué en nombres précis ce qu'ils n'avoient entrevu qu'à peine et avec beaucoup d'obscurité. Comme la bassette étoit fort à la mode à la cour, elle contribua à y mettre M. Sauveur, qui fut heureux d'avoir traité un sujet aussi intéressant. Il eut l'honneur d'expliquer son calcul au roi et à la reine. On lui demanda ensuite ceux du quinquenove, du hoca, du lansquenet, jeux qu'il ne connoissoit point, et dont il n'apprenoit les règles que pour les transformer en équations algébriques, où les joueurs ne

les connoissoient plus (1). » Tels sont les caprices de la Fortune. Après avoir résolu les plus obscurs problèmes de la science, Sauveur aurait pu mourir dans la misère et l'obscurité : pour avoir satisfait sur de frivoles questions la puérile curiosité de quelques courtisans, il devenait un homme considérable, qu'on allait bientôt combler de faveurs. Nous possédons les calculs de Sauveur sur la bassette. Ils ont été imprimés dans le *Journal des Savants* de 1679.

L'année suivante, il fut nommé maître de mathématiques des pages de la Dauphine, et suivit la cour dans ses voyages. Les plus grands seigneurs le recherchaient, le priant de vouloir bien leur communiquer ses secrets, et il était toujours prêt à leur répondre de bonne grâce : il poussa même la complaisance jusqu'à leur donner, à Fontainebleau, des leçons d'anatomie. Il aimait, d'ailleurs, à populariser la science, et abandonnait volontiers par instants les hautes abstractions pour rechercher les applications usuelles. C'est ainsi qu'il se mit à rédiger des calendriers. On a de lui : *Nouveau calendrier pour plusieurs années* (1685-1705), *avec son explication ;* Paris, 1685.

Une chaire de mathématiques étant vacante au Collège Royal, il l'obtint en 1686, et son cours fut très suivi. On recueillait ses leçons, et, suivant Fontenelle, on les faisait imprimer ; mais nous ne trouvons aujourd'hui aucun exemplaire de cette publication. Durant ses loisirs, il allait souvent à Chantilly, chez le prince de Condé, qui voulut être son principal protecteur, et il étudia près de lui l'art des fortifications, sans doute afin

(1) *Eloge de M. Sauveur.*

de lui complaire. Mais il ne tarda pas à y prendre goût, et on ne le vit plus occupé qu'à combiner des systèmes de défense militaire : ensuite, il se mêla de stratégie, décrivit des manœuvres, des marches, des campements; il gagnait des batailles et opérait des retraites, sur le papier, avec une aisance et un bonheur qui remplissainet d'étonnement les praticiens les plus habiles. La passion qu'il avait pour cette étude l'exposa même à de grands périls : au siège de Mons, en 1691, il montait tous les jours à la tranchée, observait l'ennemi sous le feu de ses canons, donnait des ordres aux ingénieurs et des conseils aux généraux. Le siège de Mons terminé, Sauveur visita toutes les places fortes de la Flandre, et l'expérience qu'il acquit dans ces voyages acheva son éducation militaire.

Il poussa presque aussi loin l'application des mathématiques à l'art des constructions et des manœuvres navales. C'est ce qu'il fit voir, lorsqu'il mit en état de paraître (pour employer les termes consacrés) *La Théorie de la manœuvre des vaisseaux, par le chevalier Renau*; Paris, Michallet, 1689, in-8°. Quelques années après, comme il était le mathématicien de la cour, et comme il savait mieux que personne exprimer dans la langue de tout le monde les formules énigmatiques de la langue des calculs, il fut chargé de joindre une préface aux travaux des ingénieurs qui avaient dressé, par les ordres du roi, les cartes marines de la France. Cette préface parut en 1692, in-4°, sous ce titre : *Explications des échelles pour les calculs de la marine*.

Sauveur fut reçu membre de l'Académie des Sciences, en 1696, et dès lors il négligea pareillement l'anatomie, la botanique, la médecine, la géométrie, les for-

tifications et la marine, pour ne plus s'occuper que d'acoustique. On ne s'explique guères sans doute comment un homme aussi mal doué par la nature sous le rapport de l'oreille et de la voix, prétendait étudier les phénomènes du son, et chercher une nouvelle théorie de la musique. Mais qu'y a-t-il d'impossible aux esprits fermes en leurs desseins ? Ayant résolu de poursuivre l'application des mathématiques dans toutes les sciences où les nombres sont en usage, Sauveur abordait la musique sans s'inquiéter des grandes difficultés qu'il y devait rencontrer. Pour faire ses expériences et ses observations, « il empruntoit, nous dit Fontenelle, la voix ou l'oreille d'autrui, » et il arrivait à des démonstrations que les musiciens n'avaient pas encore soupçonnées. Ses travaux en acoustique sont considérables. Voici le catalogne des Mémoires qu'il a publiés dans le Recueil de l'Académie, sur cette partie de la science des nombres : *Sur la Détermination d'un son fixe (Mém. de l'Acad. des Sciences*, 1700, p. 134), *Sur un nouveau système de Musique* (ibid. 1701, p. 121), *Système général des intervalles des sons, et son application à tous les instruments de musique* (ibid. 1701, p. 299), *Application des sons harmoniques à la composition des jeux d'orgues* (ibid, 1702, p. 308), *Du frottement d'une corde autour d'un cylindre immobile* (ibid. 1703, p. 305), *Méthode générale pour former des systèmes tempérés de musique, et du choix de celui qu'on doit suivre* (ibid. 1707, p. 203), *Du système des quarrés magiques* (ibid. 1710, p. 92), *Table générale des systèmes tempérés de Musique* (ibid. 1711, p. 307), *Rapport des sons des cordes d'instruments de musique aux flèches des courbes et Nouvelle détermination des sons fixes* (ibid. 1713, p. 32), *Solution d'un pro-*

blème proposé par M. de Lagny (ibid. 1716, p. 27). Les opinions de Sauveur sur les problèmes de l'acoustique ont trouvé des adversaires et des défenseurs. Rousseau prétend qu'elles n'ont pas eu de succès. Cependant, cette assertion de Rousseau est contredite par de nombreux témoignages. M. Proni regrette, il est vrai, que Sauveur ait méprisé les sages conseils de son grand oncle et négligé la théologie : il reconnaît cependant que l'invention de l'acoustique musicale lui doit être attribuée et que toutes les découvertes faites au XVIII[e] siècle dans cette partie de la science remontent jusqu'à lui (1).

Fontenelle termine ainsi l'éloge académique de Sauveur : « M. de Vauban, qui étoit chargé du soin d'examiner les ingénieurs sur un art qu'on n'avoit appris que de lui, ayant été fait maréchal de France en 1703, il proposa au roi M. Sauveur pour cet examen qui ne convenoit plus à sa dignité. On sait de quel poids étoit son témoignage, non seulement par ses lumières, mais par son zèle pour le bien du service. M. Sauveur fut agréé par le roi et honoré d'une pension. Il retranchoit de sa fonction d'examinateur tout le formidable inutile, ou même nuisible, que d'autres auroient pu y mettre, et n'y conservoit qu'une attention douce, mais fine et pénétrante. Quelquefois les ingénieurs sortoient d'une simple conversation, examinés sans avoir cru l'être. Quoique M. Sauveur eût toujours joui d'une bonne santé et parût être d'un tempérament robuste, il fut emporté en deux jours par une fluxion de poitrine. Il mourut le 9 juillet 1716, en sa soixante-quatrième année. Il a été marié deux fois. A la première, il prit une précaution assez

(1) *Biogr. univ.*

Il avait de l'activité, du zèle, mais peu de mesure. Avec moins d'emportement que de légèreté, il se signala dès l'abord par des écarts de conduite. Tous les partis eurent à se plaindre de ses motions à l'assemblée. Un journal, dont il commença la publication en arrivant à Paris, *Le Défenseur de la Liberté, ou l'Ami du genre humain*, n'eut pas plus de succès. S'il avait suffi, pour bien servir la cause de la révolution, d'aimer ardemment la liberté, on aurait pu compter Philippeaux parmi les meilleurs interprètes du vœu national : mais aux vertus du citoyen le représentant du peuple doit joindre certaines qualités qui tiennent moins au cœur qu'à l'intelligence : il ne faut pas seulement qu'il ait la passion du bien public; il faut encore qu'il ait le jugement sain, éclairé, qu'il ne s'engage jamais à l'aventure, qu'il s'efforce de régler ses sentiments sur ceux des électeurs dont il occupe la place, qu'il s'inquiète des conséquences de tous ses actes, et qu'il ait même un salutaire effroi de la responsabilité qui pèse sur lui. Or, nous ne voyons pas, dans les premières motions faites par Philippeaux à l'assemblée, dans son journal, dans son *Opinion sur la formation du tribunal révolutionnaire*, cette fermeté d'esprit qui dénote le véritable législateur. Il se fait d'abord remarquer par des propositions violentes ; il prend ensuite avec la même ardeur l'initiative des mesures réactionnaires, et reparaît quelques jours après au milieu des révolutionnaires les plus intempérants. C'est ainsi qu'avec un certain talent de parler et d'écrire, Philippeaux n'arriva jamais à conquérir ce qu'on appelle, dans les assemblées, l'autorité.

Après le 31 mai, il fut envoyé par la Convention dans les départements de l'Ouest. Il visita tour à tour La

Rochelle, Niort, Nogent-le-Rotrou. Au mois de juillet 1793, il était à Angers et marchait à la tête des troupes républicaines. C'est à cette date, le 27 juillet, qu'il faisait afficher sur les murs d'Angers une Proclamation aux administrateurs et aux fonctionnaires publics de cette ville. Il se rendait ensuite à Nantes, d'où il annonçait à la Convention la reprise de Clisson et de Montaigu, et où il publiait : *Catéchisme moral et religieux*, an II, in-8°.

Cette mission dans les départements de l'Ouest fut la cause de tous ses malheurs. De retour à Paris, il écrivit au comité de Salut public une lettre où il dénonçait les généraux républicains comme incapables, arrogants, et les accusait de perpétuer la guerre civile par une politique meurtrière. Momoro lui répondit dans son *Rapport politique sur l'état de la Vendée.* Hébert porta ce débat à la tribune des Jacobins, et dénonça lui-même Philippeaux, comme un mauvais citoyen qui regrettait les nobles, les talons-rouges et ne pouvait supporter les généraux de la révolution. Les accusations de Philippeaux étaient, sous quelques rapports, bien fondées; mais, pour vouloir trop prouver, il compromettait son témoignage. Il parlait de conspiration, il désignait Rossignol et Ronsin comme des agents de l'Angleterre, et il invoquait la rigueur des lois contre eux, contre le ministre de la guerre, contre leurs amis, leurs complices, des Jacobins, des Cordeliers, de la Commune et même du comité de Salut public. Comment pouvait se terminer une dispute engagée dans ces termes? Vainement Danton et Robespierre parurent à la tribune des Jacobins, et s'efforcèrent de calmer les esprits. De part et d'autre, on s'était trop avancé pour

reculer. Les clubs des Cordeliers et des Jacobins examinèrent tour à tour la conduite de Philippeaux et il fut expulsé de ces assemblées populaires. Il publia divers libelles pour sa défense : *Philippeaux, représentant du peuple, au comité de Salut public* (16 frimaire an II), *Philippeaux à ses collègues et à ses concitoyens* (6 nivôse an II) ; *Discours à la séance des Jacobins* (le 16 nivôse) ; *Aux amis de la justice et de la vérité* (6 pluviôse). Ces libelles pleins de violence, qui ne contenaient pas moins de calomnies que de vérités, perdirent à la fois le parti qu'il dénonçait et celui qu'il prétendait servir. Ronsin, Hébert et leurs partisans furent condamnés à mort le 4 germinal : le 16 du même mois, le même tribunal condamnait à la même peine Philippeaux, Camille Desmoulins et leurs amis. Philippeaux mourut avec courage. Quelque mois après sa mort, son parti reprit l'avantage. On publia ses *OEuvres posthumes* et une *Réponse à tous les défenseurs officieux des bourreaux de nos frères dans la Vendée*. Merlin de Thionville fit, en outre, son éloge dans la Convention, et sa veuve obtint une pension.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME PREMIER.

Page 3, ligne 9. Voici les titres des deux parties du Catéchisme latin de Flacé : *Catechismus catholicus, in quo discipulus doctorem interrogat de rebus ad fidei catholicæ professionem pertinentibus*: Parisiis, 1574, in-8° ; Cenomanis, 1595, in-8° : *Catechismi catholici pars posterior, in qua puer magistrum interrogat, etc., etc.*; Cenomanis, 1590, in-4°. — Page 5, note. Le poëme de Flacé *De Cenomanorum origine* est encore dans les Coûtumes du Maine commentées par Bodréau. — Page 7, ligne 16. Voici le titre d'un autre poëme latin de Flacé, qui se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Ancien Fonds Latin, n° 8,405 : *Speculum Hæreticorum, carmine perstrictum.*

Page 28, ligne 20. « M. Coëffeteau, évesque de Marseille, mourut à Paris, dans sa maison du faubourg, près la porte Saint-Michel, où je l'avois veu trois jours auparavant, qu'il se portoit mieux de ses goûtes qu'il n'avoit accoutumé et se proposoit de partir huict jours après pour aller en son éveschè de Marseille. » *Mémoires* de Marolles, tom. I, pag. 54, in-fol. — Page 31, ligne 7. Nic. Coëffeteau avait été l'une des personnes chargées d'interroger Ravaillac. *Mercure françois*, tom. II, pag. 457.

Page 42, ligne 21. Voici la date de quelques éditions du *Dialogue de trois vignerons* : Le Mans, 1629, in-24 ; Rouen, 1668, in-12 ; Rouen, 1734 (8e édition), in-8°.

Page 56, ligne 22. Une copie du *Voyage à Jérusalem* de Greffin Arfagart est à la Bibliothèque Nationale, n° 10,265 de l'Ancien Fonds Français.

Page 128, ligne 10. Guill. de Lestocq, professeur à la Sorbonne, répondit à du Boulay dans l'écrit suivant : *Excerpta ex opere M. Cæ-*

saris Egaste, cognomento Bullæi, alias du Boulay, quod inscribitur Hist. Univ. Paris.; Parisiis, 1667, in-fol,— Page 130, ligne 17. Autres écrits de César Egaste du Boulay : *Carolomagalia, en feriæ conceptivæ Caroli Magni in scholis Academiæ Parisiensis observanda;* Parisiis, Variquet, 1662, in-8°. *Bullæi appreciatio collegii Navarræ ad Mazarinum*, in-4°. *De Patronis IV nationum universitatis;* Parisiis, Thiboust, 1662, in-8°. *Remarques sur la dignité, rang, préséance, autorité et juridiction du recteur de l'Université de Paris;* Paris, de Bresche, 1668, in-4°. *Factum et Remarques sur l'élection des officiers de l'Université;* Paris, de Bresche, in-4°.

Page 132, ligne 11. Les *Deux Courtisannes* de J. d'Avost furent représentées en 1578. Le lendemain de cette représentation, la pièce fut défendue par arrêt du parlement, un des acteurs ayant récité une tirade supprimée par les examinateurs. Le délinquant, fut, en outre, condamné à l'amende. *Hist. du Théâtre français.* — On trouve dans les portefeuilles de La Vallière une autre comédie de Jérôme d'Avost : *L'Homme Marin ;* n° 3459 de La Vallière.

Page 149, ligne 17. La Bibliothèque Nationale possède plusieurs manuscrits du Dialogue d'Odon sur la Musique. Il se trouve, notamment, dans les n°s 7211 et 7369 de l'Ancien Fonds Latin.

Page 156, ligne 17. Jacques Hallier publia, en 1667, un recueil des Œuvres posthumes de Guill. Coëffeteau, sous le titre de *Florilegium.* Dans un Avertissement au lecteur, il appelle Guill. Coëffeteau son oncle : « Optimi avunculi Guillelmi Coëffeteau. » Il est probable que les Coëffeteau eurent deux sœurs. Il faut ajouter aux œuvres de Jacques Hallier une biographie de Guillaume Coëffeteau qui se trouve en tête du *Florilegium* et une dédicace adressée à Jean de Rancurel, sieur de Saint-Martin, conseiller du roi.

Page 173, ligne 25. Le manuscrit désigné se trouve encore à la Bibliothèque Nationale, mais ce n'est pas, d'ailleurs, un ouvrage inédit. Attribué tour-à-tour à Orose, à Claude de Seyssel, à Laurent de Premier-Faict et à Jean de Courtecuisse, la traduction du *Traité des Quatre Vertus* a été plusieurs fois imprimée aux XV° et XVI° siècles. — Page 174, ligne 21. On trouvera des *Sermons* de Jean de Courtecuisse dans divers manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Nous citerons le n° 3546 de l'Ancien Fonds Latin.

Page 193, ligne 25. Une longue notice sur Fr. Pyrard a été pu-

bliée par M. Berangerie dans l'*Annuaire* de la Mayenne de l'année 1841.

Page 237, ligne 1. Voici le véritable titre de cet ouvrage : *Vindiciæ, seu defensio reformationis monasticæ, edita studio Guidonis Juvenalis* ; Parisiis, Angelb. et Godfr. Marnef, 1503, in-8°.

Le P. Leclerc écrivait au président Bouhier, le 19 mars 1727 : « J'écrivis, il y a quelque temps, à M. de La Monnoye, et j'oubliai de lui marquer que Gui Juvenal étoit mort au plus tard dans les six premiers mois de 1507. Symphorien Champier, dans son *De Galliæ viris illustribus*, imprimé en cette année 1507, dit de ce Guido Juvenalis : « Immatura mors eum nobis abstulit. » *Corresp. du prés. Bouhier*, tom. v, MSS. de la Bibl. Nat.

Pag. 243, ligne 25 : Tolosæ, 1549, Guido Boutevillæus, in-4°.

Page 248, ligne 17. Dom Liron (notes manuscrites) attribue à Marin Liberge un ouvrage inédit qu'il intitule : *Prælectiones in tit. de verborum obligationibus*, in-fol. Il y a des vers de Scévole de Sainte-Marthe à l'adresse de M. Liberge : *Poemata et Elogia*, pag. 302.

Page 248. ligne 26. L'année 1496, au lieu de l'année 1626. — Page 251, ligne 7. Le traité *De libertate ecclesiastica* n'a-t-il pas été publié ? On lit dans le *Grant Coustumier* de G. Le Rouillé (1509), art. 36, glossa 1 ; « Vide etiam cognatum meum Michaelem Bureau in tractatu De Libertate Ecclesiastica, quem in brevi tempore habebitis impressum, Deo permittente. »

Page 286, ligne 26. Bauldry a préparé une seconde édition de son *Manuel*. Ses notes, conservées à Saint-Germain-des-Prés, sont aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, Résidu de Saint-Germain, paq. 49, n° 6.

Page 287, ligne 13. Pasquier appelle J. de Saint-Meloir « *l'arcboutant des consultations.* » Voir encore Loisel, *Dialogue des Avocats*.

Ainsi s'exprime Loisel : « Quant à La Porte et à Saint-Meloir, qui plaidèrent en la cause de Cabrières et de Mérindol, ils se faisoient plus valoir, celuy-là par sa confidence et hardiesse, et par des allégations qu'il faisoit de quelques arrêts qu'il avoit remarqués, et cettuy-cy par certaines petites gloses singulieres ou brocards de droict, qu'ils n'avoient de vray fonds en droict ou d'éloquence, au moins selon mon jugement. »

Page 372, ligne 6. Il y a quatre lettres d'Etienne Pasquier à l'adresse de Jacques Labitte.

Page 397, ligne 22. L'*Idée de la Religion* n'est pas de Paccori, mais de Louail. — Page 398, ligne 8. On trouvera quelques nouveaux renseignements sur Ambroise Paccori dans les *Nouvelles Ecclésiastiques* du 11 mars 1730.

Page 450, ligne 22. C'est sans doute la *Perspective de Viator*. (Jean Pelegrin.)

TOME DEUXIÈME.

Page 10, ligne 3. Nous avons récemment publié, dans le *Bulletin des Comités historiques*, tom. I, pag. 178, un petit poeme de Lethald : *Versus Lethaldi monachi de quodam piscatore quem balæna absorbuit*.

Page 14, ligne 21. En 1594 et en 1595, Le Heurt était gardien du grand couvent de Paris. Dom Liron, notes manuscrites.—Ligne 23. Suivant dom Liron, il mourut au Mans, le 31 mai 1620. — Page 16, ligne 7. Dom Liron attribue, en outre, à Le Heurt : *Officium sancti Juliani Cænomanorum apostoli ac cæterorum sanctorum qui in conventu Cenomanensi, ordinis Minorum, celebrari consueverunt* : Cenomani, Olivier, 1620, in-8°. Nous ne rencontrons pas ce volume.

Page 39, ligne 8. Le *Drama Comicum* de Bahier est en manuscrit à la Bibliothèque Nationale, Fonds de l'Oratoire, n° 64. On trouve, en outre, dans un autre manuscrit du Fonds de l'Oratoire, n° 192, in-4°, diverses œuvres inédites de Bahier dont nous ne pouvons ici que dresser le catalogue : *Stances sur la prose du Saint-Esprit; Sonnet sur la naissance de Notre Seigneur; Paraphrase du Psaume* 50; *Plainte de sainte Madeleine au pied de la croix: Vers à Angélique; Pueri Martyres, seu victrices fratrum scholasticorum palmæ*; *Flavius Clemens, tragédie chrétienne; Illustrissimi principis Francisci Gastonis de Vendosme, ducis de Beaufort, laudatio funebris*; *Clarissimo viro Domino D. Lenoire. insignis ecclesiæ Cenomanensis canonico, extemporalis epistola, metricè*; Vers grecs, prose latine et vers latins en l'honneur de saint

Lezin, évêque d'Angers; *Reverendo Patri Julio Mascaron Soterion*, metricè; *R. P. Cabassuto carmen; Regi invicto, post hibernam in Sequanos expeditionem, carmina; Stances sur l'arrivée de M. l'év. de Marseille; Speculum ardens*, metricè; *Plaintes d'Artenice sur sa disgrâce; Réponse de Damon aux plaintes d'Artenice.*

Pag. 48, ligne 14. Voici un renseignement nouveau. C'est le titre d'un opuscule inédit de Fr. Lechat, qui se trouve dans un recueil de Gaignières, n° 23 (Biblioth. Nat.) : *Francisci Lechat, jurium doctoris, cantoris ac canonici insignis ecclesiæ Cenomanensis, ad reverendiss. dom. Ludovicum de Borbonio, Cenomanensem episcopum, Oratio ordinatione capituli facta.*

Page 81, ligne 1, au lieu de *règlements*, lisez : *De leurs dérèglements.*

Page 165, ligne 6. On peut lire une lettre inédite de B. Lamy au P. Nicaise dans un recueil manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Supplément Français, n° 1958 (3).

Page 174, ligne 10. *La Généalogie d'Anne de Bretagne* n'est pas de Lebaud, mais, suivant M. Desportes, de Disarouez-Penguern. — Page 175, ligne 1. Il faudrait comparer la *Chronique de Vitré* à l'*Histoire de la maison de Laval*, par P. Lebaud, qui se trouve dans le volume 411 des manuscrits de Dupuy.

Page 228, ligne 27. Une note de Mercier de Saint-Léger nous apprend que Nicolas Davy a traduit en français, sur l'espagnol d'Antoine de Guevara : *L'Oratoire des religieux et l'exercice des vertueux*; Paris, G. Chaudière, 1582, in-8°.

Page 231, ligne 14. Dans une lettre adressée par dom Liron à Leclerc, on lit : « Jean Bodreau, ou Bodereau, naquit l'an 1580; il est mort le 18 de juin 1662. » *Correspond. du présid. Bouhier*, tom. v, MSS. de la Biblioth. Nat.

On voit que dom Liron écrit *Bodereau* et non *Bodréau*. Nous lisions *Bodréau* et non *Bodreau*, pour trouver les six syllabes du premier hémistiche, dans ce vers de l'élu Rousseau :

Si Bodreau fait bien, ce n'est pas sa Coûtume.

Mais avec *Bodereau*, ce vers est complet, et c'est peut-être ainsi qu'il faut lire. Il y a encore des *Bodereau* dans le Maine, et nous ne connaissons pas de *Bodréau*.

Page 262, ligne 22. Voici le titre exact de cet ouvrage : *Remons-*

trance adressée aux prélats de l'Eglise gallicane, contenant un beau discours touchant la pacification du schisme, par R. P. Guil. Lindan. — Page 268, ligne 17. Au catalogue des traductions de Jean de Lavardin, il faut ajouter : *Les Conférences monastiques de Jean Cassien*; Paris, Chaudière, 1589, in-8°, et Paris, Fouet, 1626, in-8°. — Ligne 27. *Les Dialogues de la Majesté de Dieu*, MS. de Colbert, aujourd'hui Biblioth. Nation., n° 7857 (3).

Page 401, ligne 15. On a *La Vie du bienheureux saint Louis*, en vers, par Louis de Sarcé ; Paris, Du Bray, 1619, in-12. N'est-ce pas l'auteur des *Noëls?* L'un nous est donné comme Minime, l'autre comme Cordelier; mais les Cordeliers appartenant, ainsi que les Minimes, à la famille de saint François, l'erreur était facile. Nous ne faisons, toutefois, qu'une hypothèse.

Page 416, ligne 10. Dans les Mélanges manuscrits du chancelier Seguier (Biblioth. Nat., Fonds de Saint-Germ. Fr. n° 642, pag. 159), on rencontre un Mémoire autographe de Bouvard sur le Jardin Royal.

TOME TROISIÈME.

Page 44, ligne 26. Voici l'indication de quelques nouveaux plaidoyers de Pousset de Montauban. *Plaidoyer de M. Pousset pour Mme d'Aiguillon contre M. et Mlle d'Orléans, touchant l'union de la terre de Champigny au duché de Richelieu.* Cette pièce se trouve à la Biblioth. Nat., Saint-Germain Fr., n° 633, pag. 184. *Plaidoyer contre le sieur de Laffemas pour Anne Verdier :* Biblioth. Nat., Saint-Germain Fr., n° 643, pag. 219. Le 14 janvier 1660, Pierre Lamy, libraire à Paris, sollicitait un privilége pour publier : *Plaidoyers, harangues et remontrances des sieurs de Montauban*, etc., etc. Ce privilége, qui ne fut pas refusé, est inscrit sur le Registre officiel de la librairie (Biblioth. Nat.) à la date du 9 juillet 1660 : mais nous n'apprenons pas que la publication ait eu lieu. Aux œuvres de Pousset de Montauban il faut ajouter : *Remerciement de M. de Montauban à MM. de la ville, en sortant d'échevinage.* Cette pièce a été publiée dans les Mercures.

Page 107, ligne 11. Une copie de cette première Ogdoade se trouve dans les Mélanges de Colbert, tom. XLVI. (Biblioth. Nat.)—Page 114, ligne 17. Parmi les manuscrits de la Bibliothèque Nationale, qui contiennent des lettres de Guillaume du Bellay, il faut désigner encore plusieurs volumes de l'Ancien Fonds provenant de Delamarre (9748, 9, 10, 11, 12) et un volume du Résidu de Saint-Germain.

Page 148, ligne 16. D'autres fragments de la correspondance diplomatique de Jean du Bellay se rencontrent, à la Bibliothèque Nationale, dans le n° 114 de Gaignières, dans les nos 350 et 473 de Dupuy et dans les volumes de Delamarre qui portent les nos 9748, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

Page 241, ligne 24. Un manuscrit français de Saint-Germain, qui porte le n° 1744, contient : *Traité de la vie intérieure*, par Maur-de-l'Enfant-Jésus.

Page 253, ligne 8. Pierre Belon se présenta à la licence le 12 mars 1554; mais on le refusa, parce qu'il n'avait pas le temps d'études exigé. Il fut reçu bachelier le 15 octobre 1557, et licencié le 20 mai 1560, avec Jacq. Charpentier, Jean Liebaut, Nic. Pietre, Etienne Gourmelen. Ces détails, qui sont extraits des Registres de la Faculté de Médecine, se lisent, écrits à la main, sur un exemplaire de l'*Histoire des Oiseaux*, que M. Pichon a bien voulu nous communiquer.

Page 270, ligne 28. Le n° 4896 de la Bibliothèque du Vatican renferme : Ricardus Cenomanensis *De sacrificio Missæ*. (Montfaucon, *Biblioth. Biblioth. MSS.*)

Page 350, ligne 1. Le prénom de cet auteur est *René*. C'est à lui que J. Goborry, sous le nom de *Leo Suavius*, dédia, en 1566, son édition de Paracelse *De Vita longa* (La Monnoye). Ne pas le confondre avec René Perrot, médecin à Dole, contemporain.

TOME QUATRIÈME.

Page 27, ligne 1. Nous ne connaissons aucune édition des plaidoyers de Levayer de Boutigny. Cependant en 1660, Pierre L[illegible] demandait et obtenait un privilége pour les publier. C[illegible]

nous lisons dans le registre manuscrit des Privilèges de la librairie, à l'année 1660. (Bibl. Nat.)

Page 77, ligne 28. Le même ouvrage de Gerberon parut encore sous ce titre : *Avertissements salutaires de la bienheureuse Vierge à ses dévots indiscrets;* Gand, d'Erckel, 1674, in-8° (à la Sphère). Voici le titre de la Lettre Apologétique de Gerberon : *Epistola apologetica quam author libelli cui titulus* Monita salutaria B. V. Mariæ ad cultores suos indiscretos *scripsit ad ejus censorem*; Mechliniæ, Lintsii, 1674, in-8°. Un procureur du roi, nommé Pierre Grenier, publia contre Gerberon : *Apologie des Dévots de la sainte Vierge, ou les sentiments de Théotime sur le libelle intitulé :* Les Avis salutaires, etc.; Bruxelles, Foppens, 1675, in-8°. Tous ces ouvrages sont portés au Catalogue de la Neufville, pag. 246 et 263.

Page 157, ligne 5. Cette épître de Bréard au chancelier d'Aguesseau se lit dans le *Mercure de France* de février 1740. Les *Anecdotes* de Dagues de Clairfontaine, tom I, pag. 644, nous offrent une *Lettre* de Bréard à Louis Racine.

Page 165, ligne 19. On conserve de très curieux documents sur les courses apostoliques de frère Legauffre et de frère Jean Blondeau, son collaborateur, dans les environs de Paris. Le plus intéressant est le Journal de Blondeau, qu'on peut lire à la Bibliothèque Nationale, Rés. de Saint-Germain, paq. 78, num. 2.

Page 253, ligne 8. Un registre des religieux de l'Oratoire, que possède la Bibliothèque Nationale (Supplément Français, n° 1333), nous donne sur Jannart quelques renseignements nouveaux. Jean-François Jannart, né au Mans en 1708, était fils d'Etienne Jannart, écuyer, conseiller du roi, rapporteur référendaire à la chancellerie, et de Marie-Anne Clouet de Lalys. Après avoir fait ses humanités et sa philosophie au collège du Mans, il entrait à la maison de Paris le 7 janvier 1726.

FIN DES ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TABLE DES NOTICES

CONTENUES DANS CE QUATRIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.

TABLE GÉNÉRALE DES NOTICES

CONTENUES DANS LES QUATRE VOLUMES.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.

LE MANS. — IMP. DE JULIEN, LANIER ET C°







